
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2012-2013

3 JUILLET 2013

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE
BUDGÉTAIRE 2013⁽¹⁾

—

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DES FINANCES, DE LA COMPTABILITÉ,
DU BUDGET ET DU SPORT
PAR MM. ALAIN ONKELINX ET CHRISTIAN NOIRET.

—

(1) Voir Doc. n°511 (2012-2013) n°1 à 8.

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé du Ministre du Budget	3
2	Exposé du Représentant de la Cour des Comptes	4
3	Réponses du Ministre aux commentaires et observations de la Cour	5
4	Discussion générale	6
5	Avis de la commission de l'Enseignement supérieur	21
6	Avis de la commission de l'Education	21
7	Avis de la commission de la Culture	22
8	Avis de la commission de la Jeunesse	22
9	Avis de la commission des Relations internationales	22
10	Avis de la commission de l'Enfance	22
11	Votes	22
	TEXTE ADOPTÉ PAR LA COMMISSION	24
	COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS DE LA COUR DES COMPTES	288
	PRÉSENTATION DU MINISTRE DU BUDGET	309
	AVIS DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	342
	AVIS DE LA COMMISSION DE L'EDUCATION	344
	AVIS DE LA COMMISSION DE LA CULTURE	346
	AVIS DE LA COMMISSION DE LA JEUNESSE	348
	AVIS DE LA COMMISSION DES RELATIONS INTERNATIONALES	350
	AVIS DE LA COMMISSION DE L'ENFANCE	352

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission des Finances, de la Comptabilité, du Budget et du Sport a examiné au cours de ses réunions des 1^{er} et 3 juillet 2013(2) le projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2013 et le projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes pour l'année budgétaire 2013.

Lors de ces réunions, à l'unanimité des membres présents, il a été décidé de présenter un rapport commun à ces deux projets.

1 Exposé du Ministre du Budget

Pour la présentation du ministre, outre les éléments repris ci-dessous, il est renvoyé au fichier Powerpoint joint au présent rapport.

M. le ministre annonce qu'il souhaiterait un deuxième ajustement au plus vite et l'anticiper au mois de juillet plutôt que d'attendre le mois de septembre.

Il ajoute qu'il faudra tenir compte de l'éventuel ajustement au niveau fédéral pour mesurer l'effort à faire. Si celui-ci a bien lieu, l'effort serait de 13 millions d'euros alors qu'il serait de 26 millions d'euros en d'autres circonstances (diapositive 3).

Dans le cadre de la responsabilité des Communautés, une mesure de prudence a été prise par la Fédération Wallonie-Bruxelles concernant la cotisation de responsabilité en matière de pension avec une inscription de 37,6 millions d'euros. Toutefois, M. le ministre ajoute que, normalement, le Fédéral aurait dû prendre un Arrêté royal en 2012 pour que le paiement puisse se faire en 2013. Or, cela n'a pas été fait (diapositive 4).

Sur la prudence, M. le Ministre s'inscrit totalement en faux contre les propos d'un Ministre

fédéral qui indiquait que les Entités fédérées ne faisaient pas d'effort. En effet, l'objectif fixé le 3 février 2010 a été non seulement respecté mais également amélioré.

Concernant les départs anticipés à la retraite pour les personnels enseignants (DPPR), le ministre relève qu'il y a moins de départs qu'estimé, ce qui permet de réduire la dépense à hauteur de 34,57 millions d'euros. Il reconnaît que c'est également le fruit du dialogue de la ministre Simonet avec les organisations syndicales qui a pu être mené dans la sérénité (diapositive 6).

A propos des objectifs à atteindre, M. le ministre rappelle que sur le budget ajusté 2012 et l'initial 2013, 600 millions d'euros d'économies ont été réalisées. Sur l'ajustement 2013, on évoque un nouvel effort de 220 millions d'euros qui devra se poursuivre en fonction des accords avec le Fédéral (diapositive 7).

Abordant les mesures d'économie à hauteur de 78,3 millions d'euros, le ministre souligne l'important travail réalisé sur les empreintes SEC95 des organismes d'intérêt public (OIP) et des services à gestion séparée (SGS). A cet égard, il a été proposé au gouvernement d'impacter favorablement *a priori* ces corrections SEC plutôt que de les attendre *ex post*.

Pour les services à gestion séparée de l'enseignement, on est ainsi passé de 6,4 à 18,4 millions d'euros, soit +12 millions d'euros. Selon le ministre, ce montant reste modeste par rapport à ce qui pourrait être réellement disponible sachant qu'en égard à leurs avoirs, certaines écoles envisagent de réaliser des travaux sur base des dotations excédentaires dont elles bénéficient.

Pour les services à gestion séparée hors enseignement (centre du cinéma, fonds de la presse écrite, les trois fonds des bâtiments scolaires), 14 millions d'euros ont été valorisés au-delà des 5,65

(2)

Ont participé aux travaux de la Commission :

M. Diallo , M. Istasse , M. Mottard , M. Onkelinx (Rapporteur) , M. Walry , M. Crucke , M. Dodrimont , M. Jamar , M. Mouyard (Président) , M. Cheron , M. Noiret (Rapporteur) , Mme Saenen, M. Lebrun , M. Mampaka Mankamba , M. Tanzilli et Mme de Groote

Ont assisté aux travaux de la Commission :

M. Dupriez, Mme Pécriaux, Mme de Groote, M. de Saint Moulin : membres du Parlement
M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances et des Sports
M. Van den Kerchove, chef de cabinet du ministre Antoine
M. Jeanmoye, chef de cabinet adjoint du ministre Antoine
Mme Dubuisson, chef de cabinet adjoint du ministre Antoine
Mme Hermans, collaboratrice au cabinet du ministre Antoine
M. Tilly, représentant de la Cour des Comptes
M. Jamotton, représentant de la Cour des Comptes
Mme Leprince, collaboratrice du groupe PS
M. Pirenne, collaborateur du groupe PS
M. Bosson, collaborateur du groupe MR
M. Jammaers, collaborateur du groupe MR
M. Genot, collaborateur du groupe cdH

millions d'euros.

La correction favorable atteint donc 19,648 millions d'euros.

Pour les OIP (RTBF, ONE), 12,3 millions d'euros ont été ajoutés sur base des empreintes constatées des années constatées (- 14, 7 millions d'euros), soit, - 2,4 millions d'euros.

Pour les universités, le ministre relève que lors de ses commentaires et observations relatifs au budget initial 2013, la Cour des comptes avait indiqué que les universités n'avaient pas été « périmétrées ». Depuis lors, la Cour a été suivie et il a été constaté que l'empreinte des universités en 2011 était de + 60 millions d'euros. De manière prudente, 20 millions d'euros ont été retenus à titre d'empreinte positive.

Globalement, ce travail de bénédictin mené par M. Destate depuis deux ans auprès des établissements de l'enseignement de la Communauté française a permis d'introduire une correction favorable de 58,3 millions d'euros (diapositive 9).

En abordant les débats actuels (compétences usurpées, loi de financement, réforme de l'Etat, . . .), M. le ministre attire l'attention des parlementaires sur l'évolution en sens divers de la croissance, sur la jurisprudence évolutive quant à l'application du SEC 95 par l'ICN et Eurostat et la difficulté d'évaluer la réalité des pouvoirs locaux.

Il souligne que dans ce contexte très instable, il faut pouvoir réfléchir à ces difficultés auxquelles viendront s'ajouter d'autres défis à venir (diapositive 11).

En ce qui concerne l'accueil des étudiants étrangers, le ministre précise qu'un grand nombre d'étudiants français viennent étudier en Fédération suite aux techniques de quantification d'accès aux études telles qu'adoptées par la France.

Ceux-ci coûtent 214,5 millions d'euros à la Fédération alors que pour l'ensemble des étudiants étrangers, la Fédération accorde une dotation de 72 millions d'euros.

Sur cette question, M. Noiret relève que certains étudiants français sont des résidents de longue date et qu'il faut pouvoir en tenir compte.

Le ministre ajoute que la Flandre connaît aussi ce type de débats avec les étudiants néerlandais (diapositive 13) et considère, à titre personnel, qu'à l'avenir, il faudra réfléchir à d'autres formes de financement.

Sur la création d'emplois et le PIB par habitant, sur base des données de l'ICN et du Bureau du Plan, le ministre précise qu'en comparant ces

données avec Bruxelles et la Flandre, la Wallonie a désormais inversé les tendances en sa faveur.

Cette évolution est fondamentale puisqu'à l'avenir, les compétences seront essentiellement financées via le mécanisme du « juste retour » (diapositives 14 à 20).

A propos des communes en déficit, le ministre confirme qu'il s'agit d'un sujet de grande actualité. Le graphique met en évidence que les communes wallonnes sont les moins déficitaires mais à l'avenir, il faudra renforcer la surveillance de la gestion communale (diapositive 21).

En abordant le retour progressif à l'équilibre, le Ministre relève que sur base des deux thèses qui existaient, à savoir repartir du programme de stabilité non adopté ou de la trajectoire de retour à l'équilibre vers 2015 fixé le 3 février 2010, la seconde l'a logiquement emporté (diapositive 22).

En conclusion de son exposé, M. le ministre insiste sur le fait qu'on ne peut pas mettre en doute l'objectif 2010-2015 tel que fixé le 3 février 2010 ainsi que la solidarité réversible Wallonie-Bruxelles.

En outre, il est acté que le gouvernement va travailler à un deuxième ajustement de telle manière que la « Maison Belgique » puisse déposer en septembre à l'Union européenne une approche partagée et consolidée entre le Fédéral et les Entités fédérées.

2 Exposé du Représentant de la Cour des Comptes

M. Jamotton débute son propos en précisant que les prévisions de recettes sont estimées à 9.214,3 millions d'euros, soit une diminution de 1,2 % par rapport au budget initial. Les recettes institutionnelles s'élèvent à 8.937,6 millions d'euros, soit une diminution de 126,7 millions d'euros. Cet ajustement résulte de l'évolution des paramètres macroéconomiques tels que repris dans le budget économique du 7 février 2013 : taux de fluctuation de l'indice moyen des prix à la consommation de 1,0 % (1,8 % à l'initial) et un taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) de 0,2 % (0,7 % à l'initial).

La Cour a évalué, sur la base du budget économique du 13 juin 2013, le montant probable des différents transferts de l'État pour l'année 2013, conformément aux dispositions de la loi spéciale de financement. Il en résulterait pour la Communauté française une diminution de ressources d'un montant de 13,9 millions d'euros.

Les recettes diverses s'élèvent à 185,0 millions d'euros, soit une augmentation de 8,8 % par rapport au budget initial. Cette augmentation résulte en partie des nouvelles règles d'imputation des recettes (droits constatés et droits au comptant).

Du côté des dépenses, M. Jamotton informe les commissaires que les moyens d'engagement et de liquidation s'élèvent respectivement à 9.602,0 millions d'euros et 9.588,3 millions d'euros, soit une diminution de 0,5 % par rapport au budget initial. Les diminutions concernent le chapitre budgétaire III plus particulièrement les subventions-traitements du personnel des écoles maternelles, primaires et de l'enseignement secondaire et le chapitre IV, plus particulièrement les intérêts dus au caissier de la Communauté française et ceux dus pour la dette consolidée.

Le projet d'ajustement entérine un transfert de 43,8 millions d'euros de la provisions en vue de couvrir les charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non-marchand de la division organique 20 – Affaires générales – Culture, vers d'autres divisions organiques en vue de financer les subventions octroyées en vertu du décret du 24 octobre 2008 déterminant les conditions de subventionnement de l'emploi dans les secteurs socio-culturels de la Communauté française.

En ce qui concerne la division organique « Sport », M. Jamotton ajoute que les crédits d'engagement et de liquidation augmentent de 2,7 % pour se fixer respectivement à 32.549 milliers d'euros et à 32.846 milliers d'euros. Cette augmentation est destinée à financer, d'une part, l'indexation des subventions forfaitaires de fonctionnement aux fédérations sportives et, d'autre part, celle, à hauteur d'un taux maximum de 0,7 %, des montants accordés aux centres sportifs universitaires et assimilés et aux fédérations sportives scolaires, pour un total de 119 milliers d'euros.

La Cour relève cependant que le taux d'indexation (0,7 %) dont bénéficiera le secteur du sport est supérieur à celui (0,2 %) qui sera appliqué dans les autres secteurs (culture, santé, enseignement, etc.).

Au niveau des services à gestion séparée, le représentant de la Cour confirme que le projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses de l'année 2013 comprend les budgets ajustés du Centre du cinéma et de l'audiovisuel et de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur. Aucun budget ajusté n'a été communiqué à la Cour pour les autres services à gestion séparée. Il est vrai que la dotation de ces services reste inchangée. La Cour fait toutefois remarquer que les prévisions de recettes de ces

derniers auraient dû être adaptées en fonction du solde reporté au 31 décembre 2012, tel qu'il se dégage de leur compte d'exécution du budget de l'année 2012.

Abordant les soldes budgétaires, M. Jamotton relate que le présent ajustement se solde par une augmentation du mali budgétaire net *ex ante* de 62,0 millions d'euros (+20,4 %). Ce mali s'établit à -365,6 millions d'euros.

Le solde de financement, calculé conformément à la méthodologie SEC, s'établit à -228,0 millions d'euros, ce qui représente une réduction de 0,3 million d'euros par rapport au budget initial. Selon ce calcul, l'objectif fixé par le gouvernement est respecté. Ce solde de financement prend en compte différents éléments de correction du solde budgétaire net :

- une correction positive de 55,6 millions d'euros pour les soldes budgétaires des institutions consolidées. La Cour n'a toutefois pas été en mesure de valider ce montant. Elle n'a disposé en effet d'aucune information concernant l'évolution des soldes budgétaires des universités et des organismes. Pour ces derniers, aucun budget ajusté ne lui a été transmis. En ce qui concerne les services à gestion séparée, le manque d'uniformité dans la présentation de leurs budgets rend impossible le calcul précis d'un solde budgétaire consolidé ;
- Les amortissements dans le cadre des opérations de leasing financier pour un montant de 8,3 millions d'euros ;
- le remboursement aux membres du personnel de la Communauté française du prélèvement de 13,07 % sur le pécule de vacances, soit 4,1 millions d'euros.

3 Réponses du Ministre aux commentaires et observations de la Cour

M. le ministre évoque les 600.000 euros de divergence avec la Cour concernant la recette portant sur les étudiants étrangers en précisant que le gouvernement attendra la confirmation définitive du Fédéral tandis que le deuxième ajustement en tiendra compte.

Sur la recette de la vente des fréquences analogiques, les dix millions escomptés sont une estimation raisonnable par rapport à l'accord intervenu au Comité de Concertation.

Par ailleurs, en terme de solidarité, la Région wallonne contribue une nouvelle fois à hauteur de

20 millions d'euros en faveur de la Fédération.

Il y a lieu de tenir compte également de la recte sur les droits constatés antérieurs à hauteur de dix millions d'euros ainsi que du passage à WB-Fin pour cinq millions d'euros.

4 Discussion générale

M. Jamar souhaite d'abord s'adresser à la Cour sur base de ce que ses représentants ont évoqué.

A l'attention de la Cour, M. Jamar regrette qu'on n'ait pas analysé la préfiguration avant l'ajustement dans la mesure où celle-ci a une conséquence sur l'analyse globale du budget.

Sur la dette, M. Jamar précise que celle-ci atteignait 4, 499 milliards d'euros au 31 décembre 2012 alors que la Cour des comptes cite le chiffre de 4,561 milliards, soit une différence de 62 millions d'euros. M. Jamar constate que cet écart n'est nullement expliqué et souhaite savoir comment interpréter ces chiffres.

Quant au problème de validation des corrections évoqué par la Cour, il demande des explications précises sur la raison qui explique cette absence de validation des soldes budgétaires des universités et des différents organismes car il a un peu le sentiment qu'on discute sans savoir exactement la portée réelle de ces chiffres.

M. le Ministre constate que la Cour ne peut valider l'exécution d'un budget fin juin alors que le détail ne sera disponible qu'en fin d'année budgétaire. Le point de départ est fondé sur une consommation moyenne des crédits sur base de laquelle une position prudentielle est adoptée.

Lorsque la Cour tente d'approcher le résultat de la norme SEC95, elle constate que la Fédération atteint son objectif avec une amélioration de 161 millions d'euros grâce à des corrections SEC favorables qui sont anticipées plutôt que prises en compte *a posteriori*, à l'instar du Fédéral.

M. le ministre confirme qu'il s'en tient à l'application de la législation car autrement, cela supposerait de durcir la norme *a priori* pour constater, *in fine*, que les corrections sont positives.

Sur la question de la dette, l'écart de 62 millions d'euros s'explique par le leasing financier.

En 2012, des besoins de financement de 2013 ont été couverts à hauteur de 113 millions d'euros. Le rapport de la dette sera présenté ultérieurement mais de nouvelles techniques ont été intégrées telles des emprunts liés à l'inflation ou des

emprunts-coupons afin de favoriser la diversification et la crédibilité.

M. Jamar rappelle que la Cour demande qu'à l'avenir, les annexes des projets de décrets budgétaires explicitent les conditions d'établissement du solde de financement et que les budgets des services à gestion séparée soient établis dans une présentation standardisée.

Le commissaire relève que la technique utilisée par le ministre est d'anticiper le positif et de reporter le négatif, à l'image de la problématique des universités.

M. le ministre précise que tout est intégré et évoque le fait que le paysage de la Communauté française est plus simple que celui de la Wallonie eu égard au petit nombre d'OIP et des SGS. Par ailleurs, il n'y a pas de codes 8 en Fédération.

En outre, il vient d'y avoir une opération de remembrement des comptes des écoles de la Communauté française qui reçoivent une dotation.

A ce sujet, l'ICN considère qu'un transfert de la « maison-mère » vers une « filiale » du périmètre reste acquis à la « maison-mère » tant que l'argent n'est pas dépensé.

Ex-post, la Cour constate dès lors l'amélioration de l'objectif assigné même si celle-ci n'est pas qualifiée pour établir le solde définitif puisque cela relève de l'ICN.

Si on prend les soldes repris par la Cour, l'ICN et le Conseil supérieur des Finances (CSF), il y a trois résultats différents mais où l'objectif à atteindre est toujours amélioré.

M. le ministre ajoute qu'eu égard aux montants importants disponibles dans les écoles de la Communauté française, des préfets et comptables pourraient envisager d'initiative de faire des travaux.

En citant la SOFICO, le ministre s'oppose à l'évocation qui consisterait à croire qu'on reporte le négatif puisque 99,7 millions d'euros ont bien été pris en compte négativement en Wallonie, même s'il y a une contestation avec cette demande de l'ICN. Il en va de même pour la SRIW qui conduit, dans ce cas là, à une valorisation de cinq millions d'euros.

M. Jamar demande au ministre s'il s'engage sur les 54 millions d'euros de correctifs qui ont été anticipés.

Le ministre lui répond que sur base des trois dernières années, les corrections ont été largement supérieures à celles qui avaient été actées.

Il veut quand même réitérer le fait qu'un bud-

get est un acte prévisionnel alors qu'un compte est un droit constaté. En outre, il demande au commissaire de caractériser son propos sur les 54 millions d'euros évoqués.

M. Tilly, représentant de la Cour souhaite justifier la raison d'être de la remarque de la Cour des comptes.

Le montant incriminé doit être ventilé entre plusieurs groupes d'entités

- les services à gestion séparée de l'enseignement où il y a des disponibilités importantes qui peuvent être valorisées en terme de corrections positives pour le solde de financement. Néanmoins, la Cour n'a pas reçu de comptes récents de la part des établissements pour chiffrer de manière précise les disponibilités. Si la Cour avait obtenu les chiffres au 31/12/2012, elle aurait été plus à l'aise pour évaluer une correction pour 2013. Ceci étant la Cour peut raisonnablement considérer que les disponibilités se rapprochent de celles évoquées par le ministre, sous réserve de vérification basée sur les comptes qui seront transmis.
- Au niveau des universités, le premier problème est également l'absence d'information pour 2012. Le second est un problème méthodologique dans la mesure où les comptes établis ne permettent pas une transposition directe en norme SEC. A cet égard, la Cour plaide pour qu'on impose aux universités de dresser des comptes qui se rapprochent plus de la méthode et des contraintes du SEC.
- Pour les OIP, la RTBF n'est pas soumise au contrôle de la Cour et ne transmet donc pas ses comptes à la Cour. Il est donc difficile d'apprécier ou valider une correction SEC pour la RTBF.

M. le ministre précise qu'une grille de conversion des comptes des universités a été mise au point par la Cellule d'information financière et celle-ci a été validée par l'ICN. Par contre, pour les pouvoirs locaux, l'affrontement méthodologique reste prégnant.

M. Jamar demande s'il est normal que la RTBF ne soit pas contrôlée sur ses comptes.

Le Ministre lui rétorque que les comptes sont établis par des réviseurs et contrôlés par des commissaires.

M. Tilly confirme que la RTBF fait l'objet d'un contrôle par un collège de commissaires dans lequel un représentant de la Cour intervient à titre

personnel.

M. le Ministre ajoute que la SOWAER fonctionne également comme cela et que, par ailleurs, il n'y a pas encore de consolidation des trésoreries en Fédération Wallonie-Bruxelles, au contraire de la Région Wallonne.

En effet, en 2002, le gouvernement en place avait voulu la centralisation pour la seule Région wallonne dans la mesure où la Fédération comprend nettement moins d'organismes.

A ce jour, vu les difficultés budgétaires, le ministre plaide pour cette centralisation totale en Fédération et élargie en Région wallonne.

M. Onkelinx prend la parole au nom du groupe PS pour constater que l'actualité de la commission mêle aujourd'hui un ajustement budgétaire qu'on peut qualifier de mécanique et technique avec une préfiguration de résultat de l'exercice 2012. Le croisement de ces deux données est extrêmement intéressant en ce qu'il permet de rappeler que si le budget est par définition un exercice d'anticipation et qu'à ce titre, il comporte le risque de devoir être ajusté pour coller au mieux à la réalité, l'exécution du budget permet de constater la qualité des prévisions et comment s'est finalement déroulé l'exercice prévisualisé lors du budget.

Cet ajustement de juillet 2013 semble être une exécution relativement mécanique. En corrigeant les indexations légales prévues par les lois et décrets, le Gouvernement propose de constater que les dépenses diminuent selon cet effet mécanique, celui-là même qui amène les recettes à baisser également, dans une plus grande proportion d'ailleurs.

Cependant, **M. Onkelinx** précise que son attention sera portée sur deux aspects particulièrement d'actualité et qui devront prévaloir à l'élaboration du second ajustement, puisque qu'il comprend au travers des déclarations du Ministre du Budget que nous aurons l'honneur de débattre d'un second ajustement. Il ajoute que celui-là risque de se dérouler dans des conditions plus délicates.

Puisque que l'exercice budgétaire est une prévision et que celle-ci est basée sur les paramètres du Bureau du Plan, il n'a échappé à personne, ainsi que la Cour le rappelait, que les prévisions du Bureau du Plan sont encore moins optimistes que les paramètres qui ont prévalu à cet ajustement, puisque la croissance prévue est désormais nulle.

Le Commissaire constate que cette donnée est à mettre en regard d'une tendance qui se confirme,

à savoir la hausse des taux d'emprunts obligataires, ce qui fera l'objet d'une question orale de sa part.

Cette hausse des taux est une réponse à un phénomène financier mondial, à une décision de la Banque Centrale américaine. Mais dans ce « *magique* » système financier mondialisé où les boursicoteurs s'agitent quelque part et les conséquences de leurs transactions se font ressentir partout, lorsque les actionnaires américains entendent que leur Banque Centrale pourrait moins investir, ce sont les taux d'emprunts obligataires qui remontent.

Cela signifie donc qu'emprunter coûtera plus cher aux pouvoirs publics. Dans une situation où la croissance, les marges et les recettes se réduisent, M. Onkelinx considère qu'il n'y avait pas besoin de savoir que l'argent allait coûter encore plus cher. Il invite donc le ministre à la plus grande attention sur l'évolution des paramètres tant il lui semble que le second ajustement devra coller au plus près de la réalité économique.

Techniquement, sur les recettes, M. Onkelinx soulève quelques remarques portant notamment sur des augmentations de recettes au sein des AB 11.01.00, 11.03.00 et 49.37.00 qui portent chacune sur des remboursements de salaires et de rémunérations de personnel de l'enseignement ou de personnel de la Communauté ou de l'Etat. Il demande au ministre d'indiquer d'où proviennent ces recettes supplémentaires.

Quant à la réforme WBFIn, dont la nouvelle présentation fait prendre conscience encore plus aisément de la difficulté de gérer l'encours d'une part, mais qui éclaire d'autre part sur des difficultés de paiement qui semblent avoir eu cours dans différents départements, le commissaire souhaiterait entendre M. le ministre quant au décret II qui est censé compléter celui voté en décembre 2011 et qui concerne les OIP et organismes assimilés. En effet, dans la mesure où les projets WBFIn relèvent d'une disposition fédérale de 2003, il serait temps de bénéficier de l'ensemble du dispositif.

De plus, des mouvements concernant la dette doivent certainement être mis en regard de différentes difficultés de paiement apparues en décembre 2012. Dans plusieurs articles budgétaires, le commissaire constate de plus en plus des écarts entre crédits d'engagement et de liquidation.

Dans certains articles, les crédits de liquidation sont supérieurs aux engagements. Une telle particularité se constate à propos des intérêts dus en application de la loi spéciale de financement, dont les crédits de liquidation augmentent de 2,3

millions d'euros, pour un montant inscrit au budget 2012 mais liquidé en janvier 2013.

A cet égard, le député se demande s'il n'y a pas un risque que cette même dynamique se produise avec les charges d'intérêts (AB 21.04.10), puisque là aussi les crédits d'engagement excèdent les crédits de liquidation, ce qui signifierait qu'une partie des engagements serait reportée sur l'exercice prochain. Il lui paraît dès lors que de telles écritures doivent être tenues à l'œil puisque chacun connaît les dangers d'un encours trop important qui reporterait les liquidations à une période trop éloignée de la période d'engagement.

Pour finir sur une note plus agréable, le commissaire constate que tant les intérêts dus pour la dette à court terme que ceux de la dette consolidée voient leur charge diminuer. Ce ne sont pas moins de 20,8 millions d'euros (total AB 21.03.10 et 21.04.10) qui sont « économisés » sur les charges de dette en crédits de liquidation. Ces montants représentent 9,7% de la charge de dette. Il est presque étonnant que de telles « provisions » aient été réalisées lors de notre budget initial.

M. Jamar indique que chaque heure apporte ses surprises et relève qu'un accord « Comori » (Comité de mise en œuvre des réformes institutionnelles) est intervenu ce jour, dans ses principes. En outre, le ministre a annoncé qu'il fera un contrôle budgétaire nouveau avant le 21 juillet pour remettre la Belgique sur la bonne marche de l'Europe. Le commissaire s'interroge dès lors sur l'utilité d'être en commission ce jour et demande au ministre pourquoi il a publié un communiqué de presse alors que le Comori n'en n'a pas encore fait.

En outre, puisque le ministre cite le chiffre de 13 ou 26 millions d'euros - 13 millions étant un minimum - à trouver lors du prochain ajustement, le commissaire lui demande pourquoi, dès lors, ne pas l'avoir incorporé directement dans cet ajustement-ci.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, à l'ajustement 2013, il y a 9,58 milliards d'euros en dépenses et 9,21 milliards d'euros en recettes. Le solde brut à financer semble en voie de détérioration puisqu'il dépasse de 68 millions d'euros l'initial 2013.

Il relève que l'inspection des Finances déclare déplorer ne pas avoir été associée aux travaux sur l'ajustement budgétaire. Cette situation ne lui a pas permis de valider les montants et les différents calculs ayant mené à ceux-ci. Le commissaire les cite : « *Un tel processus qui ne correspond pas aux standards usuels du contrôle administratif et bud-*

gétaire exercé par l'inspection des Finances, ne lui permet plus de procéder à une analyse exhaustive du calcul de tous les crédits budgétaires».

Donc, M. Jamar estime que l'Inspection des Finances n'a visiblement pas pu remplir sa mission et a été mise hors jeu. Cela surprend le commissaire et il se demande s'il y a des choses à cacher dans ce qui apparaît être des « mesurètes de réajustement » ; cela est interpellant venant de l'inspection des Finances.

Ensuite, quand l'Inspection des Finances a été en mesure de donner son avis, M. Jamar retient quelques constats négatifs : mesures « one shot » ne valant que pour 2013, engagements pluriannuels de la Fédération Wallonie-Bruxelles, simple report d'une dépense à 2014, etc. . .

Mais surtout, le commissaire fait observer la rétroactivité du décret-programme au 1er janvier 2013 arguant que les droits des bénéficiaires ont déjà pu s'exercer pendant bientôt six mois, en application de la réglementation en vigueur actuellement. Le Conseil d'Etat avait d'ailleurs déjà émis cette remarque lorsqu'il avait été saisi d'urgence pour remettre un avis, dans les cinq jours, par rapport à ce décret-programme.

Pour le reste, M. Jamar se bornera aux questions qu'il estime essentielles.

Il aborde d'abord les trois gros litiges impliquant la Fédération Wallonie-Bruxelles : l'ONSS d'une part, le centre liégeois de médecine préventive d'autre part et enfin, les universités pour la problématique des étudiants étrangers avec une dette de la Communauté française qui risque de tomber fin 2013 et qui va vraisemblablement s'échelonner entre 100 et 200 millions d'euros. A ses yeux, ce sont des sommes dont les intérêts risquent de s'accumuler : 35,4 millions d'euros pour l'ONSS, 47,3 millions d'euros pour la problématique des étudiants européens et 55 millions d'euros pour le centre liégeois de médecine préventive, sans compter d'autres litiges. La somme lui paraît phénoménale et ces montants auraient dû amener la constitution de provisions.

En effet si le ministre a évoqué l'émission de nouveaux emprunts à hauteur de 506 millions d'euros et les différentes approches de gestion de la dette, comme chaque année et dans la mesure où rien n'est effectif à ce jour, le commissaire pose la question du projet d'Agence de la dette commune à la Région wallonne et à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Jamar reprend les propos du ministre selon lesquels l'opposition proposerait de dépenser plus.

Ce commissaire y répond par la négative puisqu'il ne s'agit pas d'augmenter les dépenses mais bien de diminuer les promesses.

A son estime, quand le ministre dit : « *Enfin, le DBFM pour les premiers bâtiments scolaires* », M. Jamar précise qu'en 2005, la majorité en place annonçait un milliard d'euros pour le partenariat public-privé pour l'enseignement. Aujourd'hui, on annonce que la première école va être rénovée d'ici quelques mois.

A cet égard, M. Jamar est convaincu que le ministre devrait faire preuve d'humilité après neuf ans de promesses tant au niveau des montants que des écoles ciblées.

M. Jamar confirme donc que ce n'est pas l'opposition qui, depuis 2004, demande des augmentations de dépenses, mais bien de mieux dépenser. A ses yeux, il faut éclaircir les choses dans cet ajustement budgétaire car la seule qui lui paraisse claire, c'est qu'il faudra payer le Plan Cigogne en 2014.

M. Noiret indique que l'on est dans un exercice d'ajustement et pas de construction initiale d'un budget.

Il constate qu'il y a une chute importante des recettes du fait que la Fédération est soumise, quasi automatiquement, à un certain nombre d'entrées qui sont diminuées parce que nous sommes en situation de crise.

La crise provient d'abord d'une économie déréglée et d'un cynisme international. On se retrouve dès lors, à un moment donné, avec l'ensemble des acteurs publics, sociaux et locaux, qui doivent assumer des choses pour lesquelles ils n'ont pas beaucoup de responsabilités.

Il ne s'estime donc pas euphorique par rapport à cet ajustement.

Arrivés au gouvernement en 2009, au moment où la crise économique et financière a montré ses premiers effets et a nécessité la réaction difficile des pouvoirs publics, M. Noiret rétorque à M. Jamar que cela a été aussi une source de frustration pour lui et son groupe politique qui a de grandes ambitions.

Néanmoins, si les réductions de moyens sont assez radicales, en même temps, la majorité essaie de sauvegarder un certain nombre d'enjeux essentiels tels qu'investir sur l'avenir (Plan Cigogne, postes créés dans l'enseignement, . . .) tout en travaillant avec les paramètres auxquels on est confronté. Dans le cadre où l'on se trouve, le gouvernement mène un certain nombre de politiques courageuses et volontaires d'investissement dans

l'avenir.

Ce n'est pas ce qui se trouve dans l'ajustement budgétaire et qui est conforme aux éléments qui ont été exposés qui l'inquiète le plus, mais plutôt ce qui ne s'y trouve pas encore.

M. Noiret évoque les mesures que le gouvernement fédéral souhaite prendre. Pour lui si celui-ci agit dans le périmètre qui est le sien, ça ne pose pas de problème. Par contre, quand on essaie de faire porter des choix sur d'autres Entités qui ont des majorités et des projets politiques différents, il est inquiet. Il souhaite résister à cette tentative de faire porter sur d'autres un certain nombre de choix qui sont politiques.

En ce qui concerne le « Comori », il répond que les choix budgétaires du Gouvernement fédéral et le « Comori » sont des enjeux différents. Les choix d'avenir par rapport aux transferts, par rapport à la loi de financement sont bien discutés au sein de ce Comité.

L'objectif est bien de permettre à la majorité qui sera en place après mai 2014 – quelle qu'elle soit – de pouvoir mener des politiques en Régions et en Communautés et pas seulement devoir être une espèce de faire valoir des politiques au niveau fédéral.

Pour M. Noiret, il faut permettre à ces Entités fédérées d'avoir des politiques qui leur soient propres et connectées à leurs propres réalités démocratiques et ne pas se fonder sur de seuls rapports de force entre majorité et opposition dans le cadre de l'Etat fédéral.

Les enjeux, que ce soit sur l'enseignement, la petite enfance, la formation pour la Région ou le redéploiement des enjeux économiques, resteront des enjeux fondamentaux à mener après 2014. Le danger ne pourra être affronté que si l'ensemble des partenaires francophones – qu'ils soient dans l'opposition ou dans la majorité – restent unis au moins sur le constat de maintenir la capacité, pour les Entités fédérées, de mener les politiques qu'elles souhaitent, non pas par caprice mais bien parce qu'elles sont mandatées par la population.

Il souhaite savoir comment le ministre identifiera les dangers et quelles seront les pistes sur lesquelles il y a moyen de fixer des axes de résistance.

Mme de Groote relève le caractère étonnant pour un ajustement qui ne serait que technique ou mécanique comme celui-ci et dans un contexte budgétaire particulier, que l'on arrive à maintenir le cap que l'on s'est fixé le 3 février 2010.

Le fait de maintenir le cap et de tendre à l'équilibre pour 2015 dément ce qui pourrait sembler

être une fausse réalité d'un ajustement purement technique ou mécanique. C'est un véritable effort qui est maintenu avec la rigueur exposée par le ministre.

Si elle est d'accord avec M. Jamar quant à l'humilité qui s'impose, elle estime qu'il était important de rappeler les 1.487 enseignants engagés, le Plan Cigogne, le plan pour la création de places scolaires, l'ADEPS ou encore les centres culturels. Elle tient encore à souligner que le cap budgétaire de février 2010 est maintenu et les priorités sont rencontrées par le gouvernement.

En ce qui concerne l'apport de la Banque européenne d'Investissements pour la création de places, la commissaire demande comment on le lit dans ce qui est présenté.

C'est l'avenir qui intéresse tout le monde et il faudra non seulement mettre en œuvre, mais diriger les décisions prises en Comori et se parler franchement de la répartition de l'effort. Elle espère que tout le monde va mettre en avant la solidarité et examiner comment l'on voit l'équilibre dans la répartition de l'effort entre Fédéral et Entités fédérées. Il s'agit de continuer à défendre ce qui est prioritaire et dire la même chose que ce que l'on défend ici, dans les lieux de concertation et de dialogue.

Mme de Groote confirme qu'il faut donc annoncer ce deuxième ajustement budgétaire puisque des décisions prises aujourd'hui auront des répercussions sur ce qu'il y a comme marge de manœuvre au niveau de la Fédération.

Mme de Groote termine en confirmant que l'ajustement qui est sur les bancs n'est pas dénué de sens puisque les décisions prises en Comori ne sont pas de nature à remettre en question ce qui est présenté aujourd'hui. Il faudra cependant se revoir pour approfondir certains aspects.

M. Crucke répond à Mme de Groote que le vrai problème, c'est que l'on doit analyser aujourd'hui un document sur lequel un accord est intervenu il y a trois mois au gouvernement. Or, en trois mois, les choses évoluent.

Il se demande si c'est déraisonnable d'attendre une quinzaine de jours puisque le ministre dit lui-même qu'il y aura un contrôle budgétaire avant le 21 juillet. Il rappelle que le groupe MR est à disposition, même durant les vacances parlementaires, pour débattre sur ce qui devra être présenté et que l'on réponde de manière coordonnée à la Commission européenne.

A cet égard, le commissaire indique que dans la commission du ministre Nollet, au Parlement

wallon, la majorité et l'opposition ont refusé la discussion pour la simple raison que le sujet était dépassé par les faits.

La réalité telle qu'elle est, c'est que les Régions et Communautés et le « Comori » où siègent Ecolo, ont des intérêts qui sont intimement liés. Ce qui a été dit dans le « Comori », par rapport à la loi de financement, c'est que les paramètres ne seront débattus que lorsqu'il y aura accord sur l'assainissement.

A propos du coût des étudiants français de l'ordre de 215 millions d'euros, M. Crucke demande au ministre si celui-ci plaide pour un contrôle de l'accès aux études.

S'il ne plaide pas pour un contrôle, cela suppose que les Français puissent continuer à venir sur notre territoire et disposent des mêmes droits que les Belges sauf dans certains domaines où l'Europe a accepté que l'on puisse limiter le nombre d'inscriptions. Cette mesure vise à ne pas mettre en péril la viabilité de certains secteurs tels celui de la santé.

M. Crucke poursuit en demandant ce qu'attend le gouvernement pour trouver une solution, tant sur le plan européen que de manière bilatérale avec les collègues Français et si une discussion a réellement été entamée. Il craint que l'on ne soit pas allé jusqu'au bout de ce débat difficile et aimerait savoir ce qui a, ou non, été fait.

Le commissaire aborde le débat autour du hall sportif de haut niveau. Il relève qu'on s'était arrêté à vingt millions d'euros. Or, ce jour, il voit apparaître vingt-trois millions d'euros. Il demande qu'on lui explique cette différence.

Enfin, par rapport à la répartition de la recette sur les fréquences analogiques, puisque le ministre table sur une recette de dix millions d'euros, M. Crucke se demande comment on arrive à ce calcul.

Réponses du ministre

Sur la question de l'utilité de l'ajustement ou de l'attente éventuelle des nouvelles en provenance du Fédéral, le ministre répond à l'opposition que les travaux budgétaires ont abouti fin avril au sein du gouvernement. En outre, la procédure suppose que le budget soit envoyé à la Cour des comptes mais également de tenir compte du règlement du Parlement et des délais d'impression. Le travail s'est d'abord déroulé au Parlement wallon avant de l'être au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

A cela, le ministre ajoute à l'attention de M. Crucke que les blocages administratifs nécessaires

sont opérés dès la fin du conclave budgétaire. Ce qui est voté au Parlement en ce moment est déjà appliqué par le gouvernement depuis le conclave et cette procédure s'applique dans toutes les Entités.

Dans un deuxième temps, le ministre se demande quel aurait été le sérieux de l'Entité si un ajustement n'avait pas été réalisé dans le contexte européen. Le Premier ministre devrait donc se réjouir du choix qui a été posé et du fait qu'un deuxième ajustement est déjà annoncé en juillet pour avoir une réponse globale de la « Maison Belgique » en septembre. Il s'agit donc d'un acte de responsabilité et de loyauté du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. D'autres Entités n'ont pas eu cette attitude.

M. le ministre estime que l'opposition devrait donc applaudir les choix qui ont été posés.

Sur le débat posé par M. Jamar quant au déficit de treize ou vingt-six millions d'euros, le ministre lui demande s'il est capable d'indiquer si le Fédéral fera, ou non, un ajustement. Si celui-ci a bien lieu, il faudra alors trouver treize millions d'euros sur neuf milliards d'euros de crédits. Dans le cas contraire et conformément à la loi de financement, il faudra alors faire une correction *ex-post* qui sera traitée dans le budget 2014.

Si le manque est de l'ordre de vingt-six millions d'euros, le ministre fait valoir que rien que sur la non consommation de crédits, on peut déjà récupérer une marge supérieure.

M. le ministre ajoute à l'attention de M. Jamar qu'il s'est bien évidemment entretenu avec le ministre-président et le ministre Nollet pour décider des affectations de crédits et pour envisager un deuxième ajustement budgétaire.

Le ministre-président est actuellement en discussion au Fédéral pour débattre du projet de notification. A la lecture des propos du Premier Ministre, il s'agit de la trajectoire promise par les Communautés et Régions le 3 février 2010. Rien ne change donc pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour les seules Régions, si le Fédéral considère que celles-ci sont responsables du déficit des communes, le ministre considère que cela est discutable car les prélèvements d'IPP sont du ressort du Fédéral. Pour sa part, la Région wallonne a plutôt fait du refinancement et c'est dans cette Région, sur base d'une analyse de Belfius, qu'il y a le moins de communes en déficit. Sur la couverture éventuelle des déficits à hauteur de 260 millions d'euros, la clé retenue serait de 55-26-19 pour les communes flamandes, bruxelloises et wallonnes ;

ce qui démontre clairement la meilleure position de la Wallonie et l'excellente qualité de gestion de la plupart d'entre-elles.

Pour résumer son propos, le ministre demande à l'opposition en quoi l'accord intervenu la nuit de dimanche à lundi perturbe-t-il l'ajustement examiné ce jour. Pour lui, cet accord n'a aucune influence sur la Fédération Wallonie-Bruxelles, bien qu'il faille tenir compte de la chute de croissance.

Cette croissance est annoncée à 0 % en 2013 mais cela reste de l'ordre des prévisions dans l'attente du Budget économique du Bureau du Plan au mois de septembre. Le 1^{er} trimestre 2013 s'est clôturé par 0,1 %. Le ministre ajoute qu'on ne peut pas lui reprocher de ne pas acter une projection d'indice de croissance qui ne sera connue qu'en septembre et que, par ailleurs, deux mesures sur la sous-utilisation de crédits et les blocages administratifs sont déjà instaurées, comme au Fédéral.

M. Jamar, en relisant le communiqué du ministre publié ce matin, évoque un rapport global de la « Maison Belgique » qui doit être publié pour le 21 septembre. Cela signifie que s'il y a bien un contrôle budgétaire avant cette date, le Parlement devra également être saisi de ce nouvel ajustement avant cette date.

Le ministre lui rétorque que la délibération collective attendue par l'Europe est celle des gouvernements et non celles des parlements. Le Parlement de la Fédération examinera le deuxième ajustement à l'automne sachant que le conclave budgétaire pour 2014 commencera cette fois dès le début du mois de septembre au niveau du gouvernement.

De plus, le ministre ajoute que les communes devraient également procéder de la sorte car elles doivent voter leur budget fin septembre et leurs comptes en avril de l'année n+1.

Dans un quatrième point, le ministre énonce le fait que rien ne permet au Fédéral de dicter une conduite aux autres Entités. Seule la bonne volonté de la Fédération amène celle-ci à respecter les demandes car il n'y a aucune hiérarchie des normes budgétaires.

Donc si le ministre accepte les critiques et surtout les suggestions, trop rares à son goût, il demande d'abord et avant tout un dialogue entre gens raisonnables avec un propos sérieux.

A M. Onkelinx

M. le ministre précise que le décret 2 WBFIn est en cours de rédaction mais il n'y a pas de péril en la demeure dans la mesure la loi du 16 mars 1954 sur le contrôle des OIP est toujours d'actua-

lité avec les garanties prévues. A y regarder de plus près, le Fédéral a voté sa réforme en 2003 mais, dix ans plus tard, celle-ci n'est toujours pas appliquée concrètement.

Sur la différence entre les crédits d'engagement et de liquidation, le ministre ne partage pas les propos du commissaire dans la mesure où, à l'échelle de la Fédération, l'encours est de l'ordre de 100 millions d'euros, soit 40 fois moins qu'en Région wallonne.

Cela s'explique par le paiement en temps réel de dépenses de personnel qui sont très importantes et, par ailleurs, par la disparition des crédits non dissociés suite au décret WBFIn.

Quant à la dette et la hausse des taux, le ministre réitère le fait que la moisson 2013 est déjà terminée et que les besoins de financement sont déjà couverts à hauteur de 458 millions d'euros dont 50 servent à préfinancer les besoins de 2014. Cette réalisation tient essentiellement à la hauteur du taux moyen obtenu, à savoir 2,67 % sur une maturité de 19,54 ans.

Pour conclure sur ce point, le ministre précise que le service de la dette ne représente que 1,81 % des recettes de l'Entité.

M. Jamar insiste pour rappeler au ministre que la seule question qu'il lui a posée concernant la dette est de savoir où en est la promesse de l'Agence de la dette. Donc, sauf réponse à venir, le député doit considérer qu'il n'y rien de concret concernant la création de ladite Agence.

A M. Jamar

M. le ministre n'est pas là pour avoir un propos amusant mais sérieux et confirme que l'Inspection des Finances a été reçue au début des travaux budgétaires tout comme la Cour des comptes et les deux directeurs du budget.

M. Jamar prend la parole pour signifier que lorsqu'un ministre qui répond de sa responsabilité ministérielle dit le contraire de ce que l'avis de l'Inspection des Finances relate, une des deux parties ne dit pas la vérité.

M. le ministre veut donner les dates précises des dates réunions avec la Cour, l'Inspection des Finances et les directeurs du Budget.

L'Inspection des Finances a dit qu'elle n'avait pas été consultée sur la piste des corrections SEC telle que retenue par le gouvernement. Le ministre confirme cela mais l'Inspection a été réinvitée par la suite pour lui présenter les pistes de travail. En outre, la délibération du gouvernement peut outrepasser un avis négatif de l'Inspection des finances et seul le gouvernement peut délibérer.

Sur la rétroactivité, la jurisprudence du Conseil d'Etat l'autorise si elle est motivée par la poursuite de l'intérêt général. Le respect des objectifs budgétaires vis-à-vis de la Belgique fédérale et de l'Union européenne participe de cet intérêt.

Abordant la question des litiges, M. le Ministre les passe en revue.

- ONSS-Communauté française-Etat : l'Etat fédéral est tenu des dettes de cotisations antérieures au 1er janvier 1989. la Fédération a été condamnée à payer 34,5 millions d'euros. Sur cette base, un pourvoi en cassation a été introduit le 16 janvier 2013.
- Smet bannen : le Communauté française a été condamnée à verser 4,2 millions d'euros à l'ONSS. Un appel a été interjeté contre ce jugement et les audiences auront lieu à la rentrée de septembre.
- ASBL Médecine préventive de Liège : l'asbl a été déboutée de ses demandes le 26 juin 2012.
- Financement des étudiants européens : les universités n'ont pas obtenu gain de cause et ont décidé d'aller en appel contre la décision issue du premier arrêt.
- Sanofi-Pasteur : le présent ajustement budgétaire prend en compte le paiement.

A ce jour, il n'y a aucune condamnation définitive à charge de la Fédération et si une condamnation doit tomber, il y aura une inscription budgétaire en temps voulu.

Par rapport aux bâtiments scolaires, en réponse à M. Jamar et à Mme de Groote, le ministre stipule que la BEI n'intervient pas directement au profit de la Fédération mais des banques qui vont couvrir les financements qui seront organisés via le DBFM pour les bâtiments de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou via le CRAC pour l'enseignement officiel subventionné.

Abordant la thématique de l'Agence de la dette, l'année 2013 étant totalement couverte, le ministre précise également que les spécialistes de la dette sont actuellement à charge de son seul cabinet après validation de la Cour des comptes qui contrôle les dépenses de cabinets.

Le retard pris sur le dossier est lié au fait que Bruxelles travaille également à l'installation d'une Agence, avec une volonté de similarité, et au fait qu'il faut tenir compte de la Wallonie et de la Fédération.

L'idée est bien de créer l'Agence en Région wallonne moyennant le fait que la Fédération devra alors confier la gestion de sa propre dette tout en maintenant une comptabilité distincte. En effet la Fédération obtient toujours de meilleurs conditions que la Wallonie au vu de l'exposition plus grande de la Région wallonne qui possède sa propre fiscalité.

Enfin, le gouvernement doit encore trancher le type d'institution souhaité, à savoir un OIP, un SGS ou une commission spécialisée.

La professionnalisation de la gestion doit donc se poursuivre avec les différents intervenants.

Sur les opérations réalisées pour couvrir les soldes de financement, M. le ministre invite M. Jamar à tenter de trouver, sur le marché bancaire difficile, 458 millions d'euros à un taux de 2,67 % avec une maturité de 19,54 ans.

Cette gestion rapide et efficace permet de faire des économies sur le coût de la dette.

A M. Noiret

Comme le commissaire, M. le Ministre souligne une nouvelle fois l'absence de capacité de recettes de la Fédération, ce qui suppose qu'on ne vote pas contre le budget des recettes. La seule recette qui puisse être évoquée vise les transferts entre la Région wallonne et la Fédération, soit 45 millions d'euros en 2013 sans rien demander à la Cocof. Il s'agit bien d'une transfusion réciproque entre les deux Entités.

Sur la vigilance à l'égard des demandes du Fédéral, le ministre confirme bien que la Fédération ne sera tenue que pour ce qu'elle aura accepté. Le meilleur exemple de ce principe est la critique de l'Union européenne sur le programme de stabilité de la Belgique qui n'avait pas été adopté par les Régions et Communautés.

Il faut donc éviter la critique unilatérale de l'opposition qui, par ailleurs participe à la majorité au Fédéral. En outre, en fonction des demandes ultérieures, les communes seront également amenées à contribuer, peu importe les majorités qui les composent.

A M. Crucke

M. le ministre doit constater la nuance du propos de M. Crucke qui a considéré avec raison que l'ajustement devait être fait rapidement. Il en prend bonne note.

Sur le coût des étudiants étrangers, il y a eu une première réforme de la Ministre Simonet sous la précédente législature concernant les « non-résidents ». Toutefois, comme les étudiants sont

soumis à la libre circulation selon les règles européennes et que la Fédération refuse d'instaurer un système de *numerus clausus* à la française, il faudra réfléchir à l'avenir sur des modes de financements alternatifs afin d'envisager un financement plus équitable. Ce sera un travail à mener lors de la confection du prochain gouvernement

Quant à la thématique du pôle sportif, le gouvernement a fait droit à 50 % du coût des études inhérentes à ce projet qui viennent s'ajouter aux 20 millions d'euros annoncés. Par ailleurs, les 4,5 millions d'euros prévus dans la convention avec SOFINPRO sont budgétisés.

Pour rappel, le ministre précise que ce centre n'est pas réservé qu'à une élite mais aussi à des étudiants et à des sportifs amateurs, sachant que le centre du Blocry est actuellement le plus saturé.

Pour le Sart-Tilman, la vétusté des infrastructures a conduit le ministre et le recteur de l'Ulg à prévoir 18 millions d'euros d'investissements en rénovation.

Pour le centre d'Auderghem, au vu du retrait de l'ULB, 14 millions d'euros ont été prévus pour y implanter le centre national du Hockey.

A propos des fréquences analogiques, il y a eu une décision du Comité de concertation qui retenu le chiffre de 360 millions d'euros, avec une clé de 80-20 pour le Fédéral et les Communautés. Cela représente 72 millions d'euros pour les Communautés dont 40 % reviennent généralement à la Fédération Wallonie-Bruxelles, soit une trentaine de millions d'euros. Néanmoins, la prudence du gouvernement l'a amené à n'inscrire que dix millions d'euros.

Répliques

M. Jamar, s'adressant aux parlementaires, relève que les membres des gouvernements ne sont pas très heureux de certaines sorties médiatiques et que même si on vient au Parlement pour le 21 juillet, tout aura déjà été décidé préalablement. En outre, il constate que la plupart des réponses données sont des arguments *ad hominem* qui ne lui donnent pas une insurmontable envie de répondre.

M. Noiret reconnaît que l'exercice est difficile mais se dit frustré par une partie de la réponse du ministre, notamment au sujet d'un deuxième ajustement budgétaire dans un bref délai afin de pouvoir identifier où sont les dangers. Il n'est pas persuadé que le danger soit seulement au niveau des communes et rappelle qu'avant de faire un ajustement il y a un contrôle. Comme le ministre n'a pas répondu à sa question, il imagine que tout est sous contrôle et ne peut pas concevoir qu'une décision

qui est en train de se construire soit déjà celle qui « fait en sorte que ».

M. Crucke rappelle que son groupe ne reproche pas au ministre de faire un ajustement mais, par rapport aux éléments nouveaux, il estime que le ministre aurait pu patienter quelques semaines avant de le faire. Il souligne également que les parlementaires sont rappelables à tout moment.

Le fait d'obtenir un accord entre les Entités sur les trajectoires pour les années à venir permettrait peut-être de réconcilier les gens avec le fait que les décisions prises ont un impact réel sur leur portefeuille.

A propos du communiqué envoyé le matin par le ministre, M. Crucke le trouve très bien rédigé mais il ne comprend pas pourquoi le ministre n'a pas fait celui-ci au mois de juin lorsqu'il a reçu les nouveaux paramètres sur le plan économique. Cela aurait permis de clarifier les choses à ce moment là.

En ce qui concerne les problèmes à régler lorsqu'ils se posent, M. Crucke reconnaît qu'il y a parfois urgence mais il estime que prendre des précautions est aussi une manière de faire de la politique.

S'agissant de la problématique des étudiants français, il entend la réponse qu'il peut qualifier de franche même si le ministre n'a pas donné sa réponse. Il retient simplement qu'il y a des solutions mais que le gouvernement ne les a pas appliquées. Il propose au ministre d'en débattre à l'extérieur, même de manière confidentielle.

Concernant les fréquences analogiques, il remercie le ministre pour sa réponse. Son sursaut provient du chiffre de dix millions d'euros évoqué, non pas à la hausse mais à la baisse. Il retient donc l'argumentation mais ce n'est pas réellement de l'excès de prudence mais plutôt une stratégie du ministre pour éviter que ses collègues ne viennent lui réclamer de nouveaux moyens.

M. le ministre tient à répondre à M. Noiret concernant le « Comori » qui vient de prendre acte des décisions du Fédéral.

Il relève que ce n'est pas le « Comori » qui fait le budget 2013 mais c'est lui qui prépare la sixième réforme de l'Etat, les transferts de compétences et les modalités de la nouvelle loi de financement. Si celui-ci a pris acte des propositions du Fédéral, institutionnellement et officiellement, le « Comori » n'existe pas.

Par ailleurs, le ministre annonce que le Comité de concertation prévu ce jour est reporté au lendemain. Lors de ce Comité de concertation il y aura

un débat sur le thème : « les mesures structurelles que les Régions vont devoir prendre pour combler le déficit des pouvoirs locaux ». A cet égard, le ministre déclare qu'il n'a pas vu un mot sur la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce point n'est donc pas à l'ordre du jour.

Il ajoute que dans quinze jours, les cabinets vont lui transmettre toutes leurs propositions afin que son cabinet puisse analyser ce qui est intéressant pour pouvoir lancer les bilatérales fin août ou début septembre et arriver au conclave à la mi-septembre. C'est pour le ministre un premier grand changement.

En répondant à MM. Crucke et Noiret, M. le ministre indique que, s'il ne s'agissait que de l'incidence des 26 ou des 13 millions d'euros, le gouvernement a déjà délibéré et procèdera à des blocages administratifs sur les dépenses primaires.

A M. Crucke qui lui reproche de ne pas avoir anticipé le calendrier et d'avoir été plus vite, il répond que des faits nouveaux ont eu lieu depuis.

D'abord, le Fédéral a déposé un programme de stabilité qui n'a pas été approuvé. Ensuite, l'Union européenne a dit, après les travaux budgétaires de la Fédération, qu'elle n'était pas convaincue par la Belgique et que cette dernière était sous la menace d'une sanction. Elle réclame donc que pour le début septembre, la Belgique se définisse.

Immédiatement, le Premier ministre a procédé aux ajustements, interpellé les Communautés et Régions, et on a découvert le problème des pouvoirs locaux qu'il faut essayer de traiter.

In fine, si l'on fait ça tout de suite, c'est une question de bon sens, c'est parce que le calendrier a été chamboulé par l'attitude de l'Union à l'égard de la Belgique, du Premier ministre et des Communautés et Régions.

Quant au montant de l'impasse, deux chiffres (13 ou 26 millions d'euros) sont évoqués sur la base des recettes institutionnelles. Pour les couvrir, la Cour des comptes offre déjà la piste de la non-consommation de crédits.

Tandis que sur les fréquences analogiques lors de la réunion interministérielle budget-finances, le ministre a demandé à M. Chastel s'il était sûr de vendre les fréquences cette année. La réponse fut négative même s'il y a intérêt à réaliser la vente cette année-ci.

L'attitude prise est donc prudentielle et si le Fédéral a besoin de vendre les fréquences cette année-ci, c'est parce qu'il en a besoin pour son épure budgétaire vis-à-vis de l'Union. Si cela ne se fait pas, que l'on ne vend pas au prix espéré

ou, à l'inverse, si cela se passait au mieux, l'important est d'être prudent car il est difficile d'estimer la valeur réelle des fréquences (actuellement à 360 millions d'euros).

Un troisième ajustement n'est donc pas exclu si la vente se passait mieux que prévu.

Le ministre ajoute qu'il pourrait encore y avoir une petite économie sur la dette parce que si l'on peut avoir de bonnes conditions en 2013 pour couvrir 2014, on empruntera déjà pour couvrir cette année.

Finalement, le ministre ne pense pas vraiment qu'il s'agisse d'un excès de prudence au vu des différentes contraintes qui s'imposent.

Partim SPORT

Exposé du Ministre

M. le ministre évoque les 4,5 millions d'euros annoncés dans le budget tandis que pour le reste, ce sont des variations à la marge de deux ou trois milliers d'euros.

Discussion générale

M. Dodrimont, par rapport au centre pour sportifs de haut niveau, souhaite faire le point. Dans la mesure où le ministre évoque des montants qui vont servir au financement promis, le commissaire demande quelles sont les prochaines étapes à franchir et si le ministre est toujours dans le timing qu'il s'est assigné, à savoir la pose de la première pierre avant la fin de la législature.

A partir du moment où le ministre demande d'accorder la confiance sur le plus important mouvement budgétaire, M. Dodrimont précise que, sans vouloir être trop critique, son groupe n'a pas encore perçu la direction de ce projet et souhaite connaître les délais prévus ainsi que les disciplines sportives concernées. Il demande également des éclaircissements sur la possibilité de combiner la réflexion avec les difficultés que l'athlétisme risque de connaître prochainement.

Au niveau des achats de terrains et bâtiments, construction et aménagement, équipement, rénovation des centres sportifs en région de langue française, les des crédits d'engagement diminuent de façon conséquente alors qu'en Région bruxelloise, il y a une augmentation de l'ordre 700.000 euros. M. Dodrimont demande au ministre s'il peut étayer quelque peu les raisons de ce mouvement notamment relativement au projet de centre de hockey.

Pour les mouvements significatifs, au programme 0 « subsistance » qui concerne les honoraires, jetons de présence, frais de route de

séjour et autres, le commissaire souhaite quelques détails à ce niveau au vu de l'augmentation des crédits de 74.000 euros.

Dans le programme 1, à l'AB 01.01.14 « dépenses de toutes natures relatives à la gestion des centres sportifs », M. Dodrimont souhaiterait obtenir des explications sur la baisse de 69.000 euros en engagements.

Dans le programme 2, à l'AB 12.34.21 « Été sport », il remarque une diminution de crédits de 125.000 euros. La justification étant l'adaptation aux besoins et puisqu'on a le sentiment que cette opération fonctionne bien, M. Dodrimont demande au ministre quelques informations complémentaires.

À l'AB 12.32.22, le commissaire demande des éclaircissements relatifs aux frais d'études et d'expertise scientifique à hauteur de 125.000 euros.

Par ailleurs, M. Dodrimont demande au ministre, malgré sa « petite voix au sein du gouvernement », que le gouvernement veille à éviter de « dilapider l'argent public ».

Dans le programme 3, M. Dodrimont relève plusieurs mouvements sur diverses allocations de base et souhaite des informations précises :

- À l'AB 33.03.35 « subvention aux centres sportifs universitaires et assimilés », une hausse des crédits de 119.000 euros ;
- À l'AB 33.20.35 « subvention forfaitaire de fonctionnement des fédérations sportives », une augmentation importante de 647.000 euros ;
- À l'AB 33.27.35 « subvention au COIB pour la préparation des athlètes francophones », une diminution de près de 50 % des crédits ;
- À l'AB 33.28.35 « subvention pour la promotion et la notoriété des fédérations », une baisse de 100.000 euros ;
- À l'AB 33.30.35 « formation des jeunes par les clubs », un crédit de liquidation qui diminue de 80.000 euros ;
- À l'AB 52.10.35 « subvention pour l'achat de matériel sportif et de psychomotricité », une augmentation de 184.000 euros des crédits de liquidation ;
- À l'AB 63.01.35 « subvention pour l'achat de matériel sportif par les administrations com-

munes et provinciales », les crédits de liquidation passent de 103.000 à 183.000 euros.

M. Diallo souhaite se concentrer sur quelques mouvements essentiels.

Comme à l'habitude et au nom du groupe PS, il rappelle qu'il importe de soutenir durablement et de façon très volontaire les divers acteurs sportifs sur lesquels s'appuient les politiques du sport en Fédération Wallonie- Bruxelles. Il se dit donc heureux que le présent ajustement ne pénalise pas des opérateurs qui remplissent des missions fondamentales en termes de bien-être, de santé et de maillage social.

En effet, dans le contexte compliqué sur le plan financier que la Fédération Wallonie-Bruxelles traverse, il n'est pas toujours facile de maintenir un cap et un équilibre entre les besoins impérieux liés à l'ensemble des compétences de la Fédération dont font évidemment partie le sport pour tous (dans tous ses aspects) mais aussi le sport de haut niveau qui contribue au rayonnement de la pratique sportive du plus grand nombre et à la cohésion sociale indispensable à l'identité des Francophones et des Belges.

Il salue également le souci du ministre d'avoir veillé à rééquilibrer tous les sports de haut niveau et à ne pas avoir privilégié un plutôt qu'un autre.

M. Diallo note que les moyens consacrés à l'éthique et au fair-play ne subissent pas de variation, mais il y reviendra ultérieurement, notamment lors de la discussion sur la proposition de décret qui a été déposée par tous les groupes et sur laquelle il faut encore pouvoir consulter le secteur qui a encore des questions sur le dispositif projeté.

Pour l'heure, il considère que Gouvernement, au travers de l'exercice d'ajustement qu'il soumet, parvient à réaliser un travail de qualité qui doit être salué.

Complémentairement à ces considérations, le commissaire voudrait obtenir des renseignements précis et informations détaillées sur plusieurs points.

Tout d'abord, et puisque le rendez-vous avait été fixé par le ministre lui-même à l'occasion de sa réponse à une question orale sur le sujet, il demande à faire le point de façon rigoureuse sur l'utilisation des crédits du Fonds des sports (AB 12.33.11) dont les crédits s'élèvent à 13.400.000 euros.

Il aimerait connaître l'évolution sur les cinq dernières années, poste par poste, des recettes et des dépenses. Au-delà du fait que, sur un plan strictement légal, un fonds ne peut être en déficit,

il souhaite obtenir les chiffres exacts et détaillés afin de percevoir les évolutions en cours (part des recettes Loterie Nationale, part des recettes issues des stages adeps, part des dépenses pour différents plans, part des activités ponctuelles, etc.) et les perspectives d'avenir du Fonds à moyen et long termes.

Le commissaire ajoute qu'il suppose que les outils comptables à la disposition du ministre lui permettront de répondre avec la plus grande précision. Dans la mesure où on parle d'un tiers du budget du sport en Fédération, ce montant considérable suppose que les parlementaires doivent pouvoir disposer des outils d'analyse requis pour une analyse efficace et approfondie.

En outre, cette question est en lien avec l'AB 01.01.14 qui concerne les dépenses de toute nature relatives à la gestion des centres sportifs. A cet égard, le député souligne qu'à l'initial 2011, le montant de cette allocation s'élevait à 3,7 millions d'euros. A l'initial 2012, elle a été ramenée à 2,7 millions d'euros. A l'ajustement 2012, elle diminuait encore d'un million d'euros tandis qu'à l'initial 2013, elle passait à un million d'euros.

Puisque cet ajustement est encore l'occasion de la réduire, tant en moyens d'engagement (-69.000 euros) qu'en moyens de liquidation (-57.000 euros), le commissaire demande quelle est la part des dépenses respectives prise en charge par le biais de cette allocation et par le Fonds des sports pour des activités liées à l'activité des centres sportifs et pourquoi maintenir deux allocations distinctes.

Au niveau des Jeux olympiques, M. Diallo fait le point en demandant ce qu'il advient du versement anticipé pour la participation à la convention Be Gold. Dans la mesure où, pour les Jeux de Londres, le ministre avait déclaré avoir procédé à un versement anticipé (de 3,8 millions d'euros en 2009), il aimerait que le ministre énonce les montants versés et les périodes qu'ils couvrent.

Il ajoute qu'il s'interroge sur l'éventualité d'entamer une provision pour les Jeux de Rio en 2014. A cet effet, il questionne le ministre sur le montant nécessaire de l'enveloppe, étant donné que les frais seront certainement différents, par rapport aux Jeux de Londres, vu la distance et le coût des billets d'avion notamment.

Abordant la thématique du marché passé avec Deloitte pour l'audit de l'Adeps telle qu'évoqué dans l'exposé général, M. Diallo interroge le ministre sur son évolution.

En outre, sur les frais de recherche et en particulier le baromètre de la condition physique, des explications complémentaires sont demandées

ainsi qu'un calendrier concernant le résultat de ces recherches.

Par ailleurs, le commissaire invite le ministre à transmettre à la commission une information sur les recherches effectuées et terminées, de sorte que les commissaires puissent, le cas échéant, se pencher sur celles-ci, voire inviter leurs auteurs afin qu'ils présentent leurs conclusions qui pourraient nourrir utilement la réflexion et le débat.

Concernant la Division organique 15, le commissaire propose au ministre de faire le point sur les mouvements observés aux AB 72.57.32 et 72.58.32 afin que l'on identifie les dossiers concernés, notamment celui du centre sportif de la Forêt de Soignes.

Réponses du ministre

A M. Dodrimont

Concernant le centre sportif du haut niveau, M. le ministre répond qu'il ne va pas rappeler le contexte économique dans lequel on se trouve et dit qu'il a emprunté le chemin du réalisme qui concilie, à la fois, les besoins sportifs et la réalité financière. L'engagement n'a donc pas été pris sur vingt ans mais sur quatre ans avec l'enveloppe délibérée par le gouvernement, les 50% de frais d'études et le rythme d'amortissement qui détermine les 4,5 millions d'euros cette année-ci et qui seront multipliés pendant quatre ans. Enfin, le solde interviendra au terme de l'opération.

Le but est de pouvoir accueillir un hall polyvalent, avec toutes ses salles annexes pour la préparation musculaire des athlètes. Ce hall sera ouvert à des sportifs d'élite (1.400 en Fédération Wallonie-Bruxelles) – et pas simplement de l'athlétisme –, des étudiants, aux sportifs amateurs et aux différents clubs de Bruxelles et de Wallonie qui en feraient la demande, ainsi qu'aux grandes compétitions nationales et internationales. Les conventions sont finalisées et, à la rentrée, SOFIN-PRO lancera les marchés de conception et d'organisation, sans honoraire d'architecte. C'est un marché unique sans convention annexe avec la Province puisque l'affectation du terrain se fait strictement de l'UCL.

M. le ministre souligne l'attitude des membres libéraux de l'Intercommunale du Brabant wallon qui constataient que les fonds demandés n'étaient pas là alors que cette même intercommunale va lancer un projet de piscine sur une période plus longue. En outre, 11 membres ont été nommés dans l'exécutif, ce qui est à l'antipode des discours sur la rationalisation des outils et la limitation des mandats.

En ce qui concerne Auderghem, il y a une augmentation de 700.000 euros parce que l'on procède à des travaux sur des crédits directs et l'on continue dans la voie de la rénovation. En plus, il y aura un relais pour terminer et installer le centre national d'Auderghem que le ministre s'était engagé à financer, d'autant plus que l'ULB est sortie du co-financement.

Les honoraires d'un montant de 74.000 euros concernent un marché de contrôle qui a été attribué au réviseur d'entreprises « Lambotte & Monsieur » qui est chargé d'auditer, à la demande de la Cour des comptes, les fédérations sportives. Un reliquat est également prévu pour « Deloitte Consulting » pour le fonctionnement des centres ADEPS et l'optimisation de ceux-ci.

Quant aux dépenses de toutes natures relatives à la gestion des centres sportifs, elles diminuent de 57.000 euros et ont été basculées sur le Fonds des sports dans la mesure où il est conditionné par le rythme des versements de la Loterie Nationale et par les recettes enregistrées dans les centres ADEPS. A cet égard, M. le ministre constate qu'il serait absurde de séparer les recettes des dépenses.

A propos d' »Été-Sport », il y a eu un calcul qui a permis de constater un excédent de crédit. Cette opération reste un magnifique succès avec 2730 stages et 65.000 jeunes concernés tout en renforçant la pratique sportive dans les centres adeps. Il n'y a donc aucun refus de dossiers dans ce projet.

Par ailleurs, le nombre d'affiliés dans les fédérations a augmenté de 36 % à ce jour alors que le ministre s'était engagé à l'augmenter de 20 % sur cinq ans.

Concernant les frais d'études, 100.000 euros ont été attribués à l'ULB pour l'équipe de Professeur Duchâteau. Quant aux 25.000 euros, ils concernent le solde de l'étude sur le baromètre de la condition physique des jeunes qui sera clôturée début de l'année prochaine.

Au niveau du COIB, la diminution des crédits de liquidation est liée à l'ambition moindre du projet de formation. En outre, le COIB réfléchit au nombre d'athlètes qu'il faudra envoyer aux prochains Jeux olympiques sachant que 500.000 euros sont disponibles pour ces Jeux.

Pour les accords du non-marchand, il y a un budget de 119.000 euros tandis que sur l'AB 33.20.35, les 647.000 euros concernent également une réallocation pour le non-marchand.

Le budget de 80.000 euros supplémentaires pour le matériel sportif concerne l'intervention à

hauteur de 75 % pour ce matériel et les demandes des communes affluant.

A M. Diallo

Le ministre apprécie le constat positif du commissaire et rappelle que les crédits des fédérations sportives ont augmenté de 19 % depuis 2010. Les meilleures d'entre-elles ont reçu des crédits supplémentaires sans baisser ceux des fédérations moins performantes.

Pour l'éthique et le fair-play, les crédits restent disponibles sachant que les avis de l'ASIF et du Conseil supérieur des sports sont attendus sur le décret.

Par rapport au Fonds des Sports, le ministre réitère la nécessité que le Fonds ne soit pas en négatif. En outre, il s'est engagé à ne pas détériorer les réserves des fonds puisqu'ils participent pleinement au regroupement économique et aux corrections.

Les données sont les suivantes :

Fonds des Sports en millions d'euros

	Recettes	Dépenses
2008	12,4	12,1
2009	12,7	12
2010	12,7	12
2011	11,1	8,7
2012	15,8	14,1

Les recettes sont donc systématiquement supérieures aux dépenses, ce qui permet au Fonds de bien se comporter.

Répliques

M. Dodrimont remercie le ministre pour ses réponses techniques qui permettent d'éclairer son groupe sur les divers mouvement budgétaires.

Toutefois, il tient à exprimer une nouvelle fois sa frustration par rapport au centre sportif de haut niveau dont l'objectif initial semble complètement détourné aujourd'hui. Dès lors, ceux qui ont pris la peine de s'inscrire pour répondre au « pseudo appel » du ministre à l'époque sont pris pour des « bouffons » ; ce qui laisse beaucoup d'amertume.

Sur la question de savoir ce que va devenir ce centre sportif à Louvain-la-Neuve, M. Dodrimont précise qu'il en a appris beaucoup plus en lisant le procès-verbal du Conseil d'administration du centre sportif du Blocry. A cet égard, le commissaire demande au ministre si la gestion du centre de haut niveau va bien être confiée à l'asbl « Centre sportif du Blocry ».

Le commissaire a le sentiment de revoir une copie conforme du dossier du « Country Hall du

Sart-Tilman » dans lequel une asbl va devoir gérer un centre avec des moyens financiers importants, à concurrence de 500.000 euros annuels octroyés par la Fédération Wallonie-Bruxelles et moyennant une évaluation tous les trois ans. La direction prise n'est donc pas celle tracée initialement avec des coûts élevés et un sentiment d'opacité au niveau du Parlement.

En outre, l'asbl qui sera chargée de la gestion évoque bien la création d'une infrastructure unique principalement dédiée à l'athlétisme pour 20 millions d'euros sur cinq ans alors que le ministre prétend que d'autres sports auront leur place.

M. Dodrimont dénonce le fait qu'on redécouvre cette nouvelle orientation donnée au dossier avec une volonté de la part du ministre de ne pas informer les parlementaires. Il craint un nouveau gouffre financier à venir pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le commissaire ne demande pas au ministre de le convaincre mais simplement d'avoir une explication claire sur un dossier. Il doit pourtant constater que le ministre préfère l'opacité et la non réponse. Il en prend acte.

M. Diallo remercie le ministre pour ses réponses ainsi que les collaborateurs et les conseillers pour tout le travail réalisé en faveur des parlementaires.

Quant au Fonds des sports, M. Diallo relève que le ministre contrôle ledit fonds en tant que commandant de bord. Il ajoute que les recettes progressent et s'estime satisfait d'avoir pu obtenir des données budgétaires afin de mener un travail parlementaire transparent.

Examen des articles et tableaux budgétaires

Un amendement n° 1 à l'article 3 du dispositif est déposé par MM. Tanzilli, Noiret et Onkelinx.

A l'article 3

Dans le dispositif du projet de décret concernant le Budget des dépenses pour l'année budgétaire 2013, l'article 3 est modifié comme suit :

§ 1er. Sont soumises à l'unité de contrôle des engagements en vue d'obtenir un visa d'engagement régulateur, les dépenses visées à l'article 23, § 1er, du décret du 20 décembre 2011.

Pour obtenir un visa d'engagement régulateur, l'ordonnateur présente à l'unité de contrôle des engagements les pièces justificatives de la liquidation de la dépense, le cas échéant, le refus de validation par l'unité de contrôle des liquida-

tions pour motif d'absence d'engagement préalable, l'avis de l'inspection des finances dans les cas prévus au paragraphe 3 et l'accord du ministre du budget dans les cas prévus au paragraphe 4.

§ 2. L'unité de contrôle des engagements est autorisée à viser toute demande d'engagement régulateur lorsque :

1° elle est relative à :

a) soit des subventions inférieures à 3.100 euros

b) soit des dépenses autres que des subventions qui n'excèdent pas 8.500 euros hors TVA.

2° les crédits d'engagement sont disponibles sur l'article de base adéquat de l'année budgétaire en cours.

§ 3. Sont soumis, pour avis préalable, à l'Inspecteur des Finances les demandes d'engagement régulateur dans le cas visé à l'article 23, § 1er, du décret du 20 décembre 2011, lorsque :

a) le montant de la subvention atteint 3.100 euros ;

b) le montant d'une dépense autre que celles visées sous a) ci-dessus est supérieur à 8.500 euros hors TVA

§ 4. Sont soumis à l'accord préalable du Ministre du Budget, les demandes d'engagement régulateur dans le cas visé à l'article 23, § 1er, du décret du 20 décembre 2011, lorsque le montant de la dépense est supérieur à 31.000 euros, montant s'entendant hors TVA pour les dépenses autres que des subventions.

Justification

Les modifications apportées à l'article 3 font suite aux décisions prises le 19 juin 2013 par le comité stratégique du projet WBFfin, composé du chef de cabinet du Ministre du budget, de la cheffe de projet WBFfin et des directeurs généraux des directions générales du budget et des finances du SPW et du MCF, dans le cadre de l'élaboration de l'avant-projet d'arrêté portant organisation des contrôle et audit internes budgétaires et comptables ainsi que du contrôle administratif et budgétaire, en exécution des articles 16, 21, 22, 23, 24, 38, 39, 40, 46, 47, 48 et 49 du décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des services du gouvernement de la Communauté française.

L'ancien article 3 se basait sur l'avant-dernière proposition du comité stratégique dans laquelle l'avis de l'Inspection des finances et l'accord du ministre du budget n'était pas cumulatifs au-delà de 31.000 euros. Lors de la réunion du groupe de

travail stratégique du 19 juin 2013, il a été décidé de prévoir dans l'avant-projet d'arrêté susmentionné que ces avis et accord soient cumulatifs, comme dans le contrôle administratif et budgétaire. Il importe dès lors que la mesure transitoire introduite par le cavalier du dispositif ajusté soit identique au texte réglementaire en projet.

M. Tanzilli présente l'amendement et précise qu'à partir de 3.100 euros, l'avis de l'Inspecteur des Finances est requis. L'amendement vise à corriger le fait qu'au delà de 31.000 euros, seul l'accord préalable du ministre du Budget était requis. Désormais, l'avis de l'Inspecteur des Finances est aussi exigé au-delà des 31.000 euros.

M. le Ministre constate que l'amendement conforte le travail de l'Inspection des Finances.

M. Jamar souhaite revenir quelques instants sur la trajectoire budgétaire évoquée au début des travaux parlementaires pour rappeler que le rapport de la Banque Nationale publié ce mercredi 3 juillet indique à l'évidence un manque de 93 millions d'euros dans la trajectoire budgétaire 2013 de la Fédération Wallonie-Bruxelles alors qu'on évoque même le chiffre de 187 millions d'euros en Région Wallonne.

Au vu de l'actualité sans cesse évolutive, ce chiffre de 93 millions d'euros doit retenir l'attention même si dans ce chiffre, il y a les 58 millions d'euros de correctifs. L'écart entre les deux est important et dans le cadre de l'ajustement, il se demande si la commission ne devrait pas prendre en compte cela en actant les explications légitimes du ministre avant de poser un vote démocratique.

M. Lebrun souhaite que le Président suive l'ordre du jour de la commission, c'est à dire la lecture des avis et les votes. Il serait donc normal de ne pas entamer un débat qui risque d'amener les parlementaires à remettre en cause une série d'éléments alors qu'ils leur est loisible de poser des questions d'actualité en séance plénière l'après-midi.

Le ministre considère que la seule surprise dans ces données concerne l'intervention de la Banque Nationale en tant que telle. Le gouvernement est, très légitimement, soumis au contrôle de la Cour des comptes et à l'appréciation de l'Institut des Comptes Nationaux qui est l'organe attitré pour transmettre les informations à Eurostat. Il note encore que le gouvernement est repéréimétré et consolidé par le Conseil Supérieur des Finances et enfin par le Comité de Monitoring. Il y a donc quatre organismes qui sont passés sur ce budget. C'est la preuve que le gouvernement est surveillé.

En ce qui concerne la Banque Nationale, le

gouvernement a tenu à lui répondre avec des éléments précis.

Si la Banque Nationale considère qu'une amélioration d'un million d'euros de charges d'intérêts aurait pu être faite, c'est un élément positif dont il ne faut nullement s'accabler.

Lorsqu'elle reproche la diminution de la dépense d'alimentation de la Cocof et de la Région wallonne, liée à l'inflation, le ministre relève que la Banque Nationale pointe 10 millions d'euros. Or, d'après le ministre, il s'agit de 6,6 millions d'euros.

De plus, la banque relève cette baisse en dépenses en Fédération Wallonie-Bruxelles mais elle ne la conteste pas en diminution de recettes à la Cocof et à la Région, ce qui est assez curieux. Si la diminution de dépenses est contestée à la Fédération, la Banque Nationale devrait immanquablement contester la recette en Région wallonne; ce que le document ne dit pas. Pourtant, chacun sait que ces dotations sont liées à l'inflation et c'est ce qui a été strictement appliqué.

En ce qui concerne les licences 4G, si la Banque Nationale conteste les montants pour la Fédération, le ministre se demande ce qu'elle va dire au Fédéral. Le ministre rappelle qu'un accord au Comité de Concertation a été adopté au terme duquel la vente des fréquences analogiques est fixé à 360 millions d'euros, avec un partage 80/20 entre le Fédéral et les Entités fédérées sachant que cette clé devient 50/50 au-delà du montant précité. La Cour des Comptes a considéré qu'il s'agissait d'une inscription extraordinairement prudentielle puisqu'on pourrait escompter raisonnablement 30 millions d'euros.

Pour conclure, le ministre évoque le périmètre de consolidation. Si la Banque Nationale cite -58 millions sur les universités, le ministre réplique qu'il ne s'agit pas de -58 sur les universités mais de -21 et que la différence renvoie à la consolidation des OIP, des services à gestion séparée de l'enseignement (dont le représentant de la Cour des comptes a relevé les moyens considérables) et des services à gestion séparée hors enseignement.

Pour conclure son propos, le ministre se demande s'il est vraiment important de lire de manière hâtive une note qui a « fuit » dans un quotidien et qui semblerait se révéler plus importante que les travaux parlementaires et l'analyse de la Cour des comptes, conformément aux Lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat.

Si le memorandum de réponses est dans les mains de la Banque Nationale, le ministre regrette que seule une partie de l'information ait été révélée, ce qui relève des agissements de coulisses.

M. Jamar remercie le ministre et prend acte que celui-ci conteste le chiffre de 93 millions d'euros de la Banque Nationale. Il rappelle que ce chiffre n'a pas été évoqué lundi en commission puisqu'il n'était pas connu. Il reste donc à déterminer qui a raison ou tort entre le ministre et la Banque Nationale.

Pour M. Jamar, on pourrait envisager d'entendre la Banque car il y a de quoi interpellier dans le cadre d'un contrôle normal. C'est le devoir parlementaire d'attirer l'attention des membres de la commission de la même manière qu'il faudra attirer l'attention des parlementaires lors de la séance publique et également au Parlement wallon sur un chiffre plus important encore de 187 millions d'euros.

M. Cheron estime que c'est assez étonnant d'entendre M. Jamar alors que le travail réalisé par la Banque Nationale et le Bureau du Plan l'a été à la demande de la Famille Libérale au niveau fédéral. Il ajoute que ce travail a été mené sans contradiction.

Il relève encore qu'il y a un petit jeu qui voudrait que l'Entité II « crache » lorsqu'on est au Fédéral alors que « l'autre famille libérale » réclame toujours plus de dépenses dans les matières communautaires et régionales. Il met en garde contre le danger de préparer une terre brûlée à ce niveau de pouvoir.

M. Cheron précise qu'il faut s'interroger sur l'évolution du fédéralisme parce que la Banque Nationale de Belgique a reçu une mission du gouvernement fédéral mais qui concerne également les autres Entités ; ce qui pose quand même une vraie question d'arbitrage objectif entre celles-ci.

Il trouve qu'hier en Comité de concertation, les représentants de l'Entité II ont eu raison d'interroger la méthodologie et la contradiction dans un contexte de détérioration des paramètres. Il rappelle qu'il est important de se mettre d'accord sur une vraie contradiction dans l'arbitrage même de ce dont on parle.

La Banque Nationale doit faire son travail mais il faut constater que les Entités fédérées n'ont pas d'autorité sur celle-ci, au contraire du Fédéral. Cela mérite une réflexion d'avenir. En outre, il ne faudrait pas non plus oublier les Pouvoirs locaux dans toutes leurs dimensions car il y a là un vrai constat que personne ne possédait de vrais chiffres sur ces Pouvoirs locaux.

M. Crucke partage en partie les propos de M. Cheron et note que ceux-ci légitiment la prise de position de M. Jamar. Le débat sur le chiffre de 93 millions d'euros devait avoir lieu. Le commis-

saire estime qu'il est intéressant d'avoir un débat contradictoire et que les Parlements doivent être correctement informés afin qu'il puisse avoir lieu. Il ajoute que le même exercice, en toute transparence, doit pouvoir se faire entre Entités du sud.

M. le ministre rappelle que tous les éléments cités par M. Jamar ont été abordés lundi en commission.

Sans reprocher cette demande inédite de rapport à la Banque Nationale, le ministre regrette que ni lui ni le ministre-président n'ont été appelés par la Banque Nationale. Aucun document n'a été transmis par le gouvernement et l'ajustement n'a même pas encore été voté. Le ministre aurait souhaité être contacté par la Banque Nationale ce qui aurait évité d'être mis inutilement sur la sellette.

Pour terminer, le ministre rappelle qu'en « Conseil d'administration » de la « Société Belge », ce rapport n'a jamais été évoqué. *In fine*, le vrai problème ce sont les Pouvoirs locaux dans la mesure où il est impossible de fixer au moins de juin le déficit constaté des communes, des provinces et des CPAS le 31 décembre, sachant qu'il n'y a pas de comptabilité SEC et que la méthodologie pour convertir l'approche des communes en SEC est elle-même querellée. En outre, il précise qu'on ne connaît même pas les chiffres 2012 puisque seules cinq ou six communes ont adopté leurs comptes 2012.

5 Avis de la commission de l'Enseignement supérieur

Par 8 voix contre 2, la commission de l'Enseignement supérieur recommande l'adoption par la Commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, et du Sport du projet de décret contenant l'ajustement du budget des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2013 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

6 Avis de la commission de l'Education

Par 7 voix contre 3, la commission de l'Education recommande l'adoption par la Commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, et du Sport du projet de décret contenant l'ajustement du budget des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2013 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

7 Avis de la commission de la Culture

Par 8 voix contre 2, la commission de la Culture, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse, du Cinéma, de la Santé et l'Égalité des chances recommande l'adoption par la Commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, et du Sport du projet de décret contenant l'ajustement du budget des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2013 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

8 Avis de la commission de la Jeunesse

Par 9 voix pour et 1 abstention, la commission de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse recommande l'adoption par la Commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, et du Sport du projet de décret contenant l'ajustement du budget des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2013 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

9 Avis de la commission des Relations internationales

Par 8 voix contre 3, la commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications, des Membres du gouvernement et des dépenses électorales recommande l'adoption par la Commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, et du Sport du projet de décret contenant l'ajustement du budget des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2013 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

10 Avis de la commission de l'Enfance

Par 8 voix contre 3, la commission de l'Enfance, de la Recherche, de la Fonction publique et des Bâtiments scolaires recommande l'adoption par la Commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, et du Sport du projet de décret contenant l'ajustement du budget des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2013 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

11 Votes

Les articles, les tableaux et le projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes pour l'année budgétaire 2013 sont adoptés par 9 voix pour et 3 abstentions.

L'amendement n°1 déposé au projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2013 est adopté par 9 voix pour et 3 abstentions.

Un amendement n°2 a été déposé par Mme de Groote, Mme Linard et M. Daïf en commission de l'Éducation :

Article unique

Les moyens prévus au budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2013 sont ajustés comme suit :

Tableau 1 – moyens prévus au budget

			Montant initial de dépenses	Modi- fica- tions	Montant ajusté de dé- penses
DO	51	AB	223	-50	173
01.05.80					
« Dépenses de toute nature en relation avec la sensibilisation des élèves à l'éducation aux médias et à la lecture de la presse quotidienne »					
DO	11	AB	619	+50	669
01.02.41					
« Dépenses de toute nature liées à la mise en œuvre du programme d'action concerté Culture-Enseignement »					

Justification

L'article 28 du décret du 5 juin 2008 portant création du Conseil supérieur de l'Éducation aux

Média prévoit une procédure de sélection pour désigner un opérateur chargé d'offrir la programmation de films à prix réduite et les outils pédagogiques destinés à accompagner ces films. Ce décret a été progressivement mis en œuvre et les modalités réglementaires de ladite procédure sont à l'étude.

Sur le terrain, un opérateur « cinéma » est actuellement subventionné jusqu'au 31 août 2013, en tant que partenaire privilégié dans le cadre des actions gérées par la Cellule Culture-Enseignement.

Le temps d'élaboration réglementaire et de procédure subséquente rend difficile la désignation d'un nouvel opérateur pour le début de l'année scolaire 2013-2014.

Afin de ne pas interrompre les prestations au bénéfice des écoles, il s'impose de prolonger d'un quadrimestre, le soutien de l'opérateur actuel qui émerge à la DO 11.

Ceci nécessite le transfert d'un crédit de 50.000 euros :

- de la DO 51 AB 01.05.80 « Dépenses de toute nature en relation avec la sensibilisation des élèves à l'éducation aux médias et à la lecture de la presse quotidienne » soit la ligne budgétaire qui accueille les dépenses en lien avec le

décret du 5 juin 2008 susvisé

- vers la DO 11 AB 01.02.41 « Dépenses de toute nature liées à la mise en œuvre du programme d'action concerté Culture-Enseignement » soit la ligne budgétaire sur laquelle émerge actuellement l'opérateur « cinéma »

afin de couvrir le subventionnement des quatre derniers mois de l'exercice 2013.

L'amendement n°2 déposé au projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2013 est adopté par 9 voix pour et 3 abstentions.

Les articles, les tableaux et le projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2013 tels qu'amendés sont adoptés par 9 voix contre 3.

A l'unanimité des membres présents, la commission a fait confiance au Président et aux Rapporteurs pour la rédaction du présent rapport.

Les Rapporteurs,

Le Président,

A. ONKELINX

G. MOUYARD

C. NOIRET

TEXTE ADOPTÉ PAR LA COMMISSION

TABLE DES MATIERES

Justifications du dispositif	27
Dispositif	28
Tableau de synthèse	35
Chapitre I - Services généraux	36
Chapitre II - Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport	39
Chapitre III - Éducation, Recherche et Formation	46
Chapitre IV - Dette publique de la Communauté française	58
Chapitre V - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française	58
Tableau budgétaire	61
Notice explicative	63
Chapitre I - Services généraux	65
Division organique 01 - Dotations au Parlement et au Médiateur de la Communauté française	66
Division organique 06 - Cabinets ministériels	67
Division organique 10 - Services du Gouvernement de la Communauté française et organismes non rattachés aux divisions organiques	74
Division organique 11 - Affaires générales - Secrétariat général	77
Division organique 12 - Informatique	95
Division organique 13 - Gestion des Immeubles	96
Division organique 14 - Relations internationales et Actions du Fonds social européen	99
Chapitre II - Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport	103
Division organique 15 - Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport	104
Division organique 16 - Santé	111
Division organique 17 - Aide à la Jeunesse	117
Division organique 18 - Aide sociale spécialisée	124
Division organique 19 - Enfance	125
Division organique 20 - Affaires générales - Culture	127
Division organique 21 - Arts de la Scène	136
Division organique 22 - Livre	146
Division organique 23 - Jeunesse et éducation permanente	155

Division organique 24 -	Patrimoine culturel et Arts plastiques	160
Division organique 25 -	Audiovisuel et Multimédia	166
Division organique 26 -	Sport	171
Chapitre III - Éducation, Recherche et Formation		179
Division organique 40 -	Services communs, affaires générales, recherche en éducation, pilotage de l'enseignement (interréseaux) et orientation - relations internationales	180
Division organique 41 -	Service général de l' Inspection	191
Division organique 44 -	Bâtiments scolaires	197
Division organique 45 -	Recherche scientifique	199
Division organique 46 -	Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique	203
Division organique 47 -	Allocations et Prêts d'études	205
Division organique 48 -	Centres PMS	206
Division organique 50 -	Affaires pédagogiques et pilotage de l'enseignement de la Communauté française	210
Division organique 51 -	Enseignement préscolaire et Enseignement primaire	215
Division organique 52 -	Enseignement secondaire	224
Division organique 53 -	Enseignement spécialisé	233
Division organique 54 -	Enseignement universitaire	239
Division organique 55 -	Enseignement supérieur hors Université et Hautes Écoles	246
Division organique 56 -	Enseignement de Promotion Sociale	255
Division organique 57 -	Enseignement artistique	261
Division organique 58 -	Enseignement à distance	268
Chapitre IV - Dette publique de la Communauté française		271
Division organique 85 -	Dette directe	272
Division organique 86 -	Dette liée aux investissements immobiliers des institutions universitaires	274
Chapitre V - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française		277
Division organique 90 -	Dotations à la Région wallonne et à la Commission Communautaire française	278
Total général		279
Services à gestion séparée		281
Centre du cinéma et de l'audiovisuel		283
Agence pour l'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur		285

JUSTIFICATIONS DU DISPOSITIF DE L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2013

Article 1er

Cet article ajuste les crédits d'engagement et de liquidation ainsi que les fonds budgétaires conformément au tableau de synthèse et au tableau budgétaire ventilant les crédits afférents aux programmes en articles de base.

Article 2

Des articles du dispositif du décret du 20 décembre 2012 contenant le budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2013 sont insérés dans le décret programme. Le présent article retire ces articles du dispositif budgétaire.

Article 3

Cet article règle les modalités d'application de l'article 23 § 1er du décret du 20 décembre 2011.

Article 4

Cet article, en application de l'article 8, §4, 3° du décret du 20 décembre 2011, précise en l'absence d'une disposition légale ou décrétole, les subsides et les subventions qui peuvent être accordés dans les limites des articles de base concernés.

Article 5

Cet article énumère les services à gestion séparée dont le budget ajusté est approuvé et annexé au présent décret.

DISPOSITIF

PROJET DE DECRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2013

Le Gouvernement de la Communauté française,

Sur proposition du Ministre-Président du Gouvernement de la Communauté française, du Vice-Président et Ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, du Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances et des Sports, du Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Ministre de la Jeunesse, de la Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des chances et de la Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale.

ARRETE

Le Ministre du Budget est chargé de présenter, au nom du Gouvernement au Parlement de la Communauté française, le projet de décret dont la teneur suit :

Article 1er

Les crédits prévus au budget de la Communauté française de l'année budgétaire 2013 sont ajustés et ventilés en articles de base conformément au tableau de synthèse et au tableau budgétaire annexés au présent décret à concurrence de :

	AJUSTEMENT							
	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
CHAPITRE I Services généraux								
CE-LL	228.245	227.478	211	211	1.127	1.230	229.583	228.919
CE-LNL	218.549	218.549	266	266	2.984	2.984	221.799	221.799
FBM	25.052	25.052	-	-	-	-	25.052	25.052
CHAPITRE II Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport								
CE-LL	1.194.394	1.188.800	-477	-477	5.417	5.361	1.199.334	1.193.684
FBM	44.745	44.745	-	-	983	983	45.728	45.728
CHAPITRE III Éducation, Recherche et Formation								
CE-LL	7.251.218	7.244.623	-	-	-30.766	-31.545	7.220.452	7.213.078
FBM	21.225	21.225	-	-	-	-	21.225	21.225
CHAPITRE IV Dette publique de la Communauté française								
CE-LL	216.082	216.082	-	-	-20.791	-20.817	195.291	195.265
CHAPITRE V Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire								
CE-LL	450.164	450.164	-	-	-6.639	-6.639	443.525	443.525
Total Général								
CE-LL	9.340.103	9.327.147	-266	-266	-51.652	-52.410	9.288.185	9.274.471
CE-LNL	218.549	218.549	266	266	2.984	2.984	221.799	221.799
FBM	91.022	91.022	-	-	983	983	92.005	92.005
Donc : CE-L	9.558.652	9.545.696	-	-	-48.668	-49.426	9.509.984	9.496.270

LEGENDE : CE-LL : crédits d'engagement - crédits de liquidation limitatifs / CE-LNL : crédits d'engagement - crédits de liquidation non limitatifs

CE-L : crédits d'engagement - crédits de liquidation

FBM : Fonds budgétaires moyens

Article 2

Sont retirés du décret du 20 décembre 2012 contenant le budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2013 les articles 14, 39, 40, 42, 44 à 54, 56 à 86, 92, 93, 95 à 99.

Article 3

§ 1er. Sont soumises à l'unité de contrôle des engagements en vue d'obtenir un visa d'engagement régulateur, les dépenses visées à l'article 23, § 1er, du décret du 20 décembre 2011.

Pour obtenir un visa d'engagement régulateur, l'ordonnateur présente à l'unité de contrôle des engagements les pièces justificatives de la liquidation de la dépense, le cas échéant, le refus de validation par l'unité de contrôle des liquidations pour motif d'absence d'engagement préalable, l'avis de l'inspection des finances dans les cas prévus au paragraphe 3 et l'accord du ministre du budget dans les cas prévus au paragraphe 4.

§ 2. L'unité de contrôle des engagements est autorisée à viser toute demande d'engagement régulateur lorsque :

1° elle est relative à :

a) soit des subventions inférieures à 3.100 euros

b) soit des dépenses autres que des subventions qui n'excèdent pas 8.500 euros hors TVA.

2° les crédits d'engagement sont disponibles sur l'article de base adéquat de l'année budgétaire en cours.

§ 3. Sont soumis, pour avis préalable, à l'Inspecteur des Finances les demandes d'engagement régulateur dans le cas visé à l'article 23, § 1er, du décret du 20 décembre 2011, lorsque :

a) le montant de la subvention atteint 3.100 euros ;

b) le montant d'une dépense autre que celles visées sous a) ci-dessus est supérieur à 8.500 euros hors TVA

§ 4. Sont soumis à l'accord préalable du Ministre du Budget, les demandes d'engagement régulateur dans le cas visé à l'article 23, § 1er, du décret du 20 décembre 2011, lorsque le montant de la dépense est supérieur à 31.000 euros, montant s'entendant hors TVA pour les dépenses autres que des subventions.

Article 4

La rubrique DO 15 - Infrastructures de la santé, des affaires sociales, de la culture et du sport

Programme 2 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements de la culture.

A l'article 25 du décret du 20 décembre 2012 contenant le budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2013 est complété comme suit :

« - Subventions aux pouvoirs publics dans le cadre de l'accord de coopération culture patrimoine entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie – Bruxelles »

Article 5

Sont approuvés :

- le budget ajusté du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel ;
- le budget ajusté de l'Agence pour l'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française.

Bruxelles, le

Rudy DEMOTTE
Ministre-Président

Jean-Marc NOLLET
Vice-Président et Ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique

André ANTOINE
Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances et des Sports

Jean-Claude MARCOURT
Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur

Evelyne HUYTEBROECK
Ministre de la Jeunesse

Fadila LAANAN
Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des chances

Marie-Martine SCHYNS
Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale

TABLEAU DE SYNTHÈSE

(ARTICLE 8 § 4, 5° DU DÉCRET DU 20 DÉCEMBRE 2011)

								En milliers d'euros	
Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
CHAPITRE I									
SERVICES GÉNÉRAUX									
DIVISION ORGANIQUE 01									
DOTATIONS AU PARLEMENT ET AU MÉDIATEUR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE									
Programme 1 - Parlement	CE-LL	19.181	19.181	-	-	140	140	19.321	19.321
Programme 2 - Médiateur de la Communauté française	CE-LL	1.030	1.030	-	-	33	33	1.063	1.063
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 01									
	CE-LL	20.211	20.211	-	-	173	173	20.384	20.384
DIVISION ORGANIQUE 06									
CABINETS MINISTÉRIELS									
Programme 2 - Gouvernement de la Communauté française	CE-LL	19.603	19.603	-	-	-	-	19.603	19.603
Programme 9 - Charges liées au Gouvernement de la Communauté française	CE-LL	2.117	2.117	-	-	3	12	2.120	2.129
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 06									
	CE-LL	21.720	21.720	-	-	3	12	21.723	21.732
DIVISION ORGANIQUE 10									
SERVICES DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET ORGANISMES NON RATTACHÉS AUX DIVISIONS ORGANIQUES									
Programme 5 - Service permanent d'assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets	CE-LL	395	395	-	-	115	115	510	510
Programme 6 - Charges liées au Gouvernement	CE-LL	469	469	-	-	-	-14	469	455
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 10									
	CE-LL	864	864	-	-	115	101	979	965
2013 - Ajustement 1 - voté - Tableau de synthèse									14
10/07/2013 09:03:51									

<i>En milliers d'euros</i>									
Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 11									
AFFAIRES GÉNÉRALES - SECRÉTARIAT GÉNÉRAL									
Programme 0 - Subsistance									
	CE-LL	80.332	80.332	211	211	685	685	81.228	81.228
	CE-LNL	218.549	218.549	266	266	2.984	2.984	221.799	221.799
Programme 1 - Secrétariat général									
	CE-LL	1.466	1.466	-	-	-10	36	1.456	1.502
	FBM	270	270	-	-	-	-	270	270
<i>Fonds des actions communautaires</i>		270	270	-	-	-	-	270	270
Programme 2 - Formation - Recrutement - Sélection									
	CE-LL	2.062	2.062	-	-	-	-15	2.062	2.047
Programme 3 - Information, promotion, rayonnement de la langue, de la culture françaises et de la Communauté française									
	CE-LL	4.511	3.791	-	-	222	-62	4.733	3.729
	FBM	24.465	24.465	-	-	-	-	24.465	24.465
<i>Fonds Loterie nationale</i>		24.465	24.465	-	-	-	-	24.465	24.465
<i>Fonds du délégué général aux droits de l'enfant</i>		-	-	-	-	-	-	-	-
Programme 4 - Initiatives et Interventions diverses - Culture-Ecole									
	CE-LL	787	787	-	-	50	50	837	837
Programme 5 - Cabinets dissous									
	CE-LL	465	465	-	-	-	-	465	465
Programme 6 - Institut de formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises									
	CE-LL	-	-	-	-	-	-	-	-
Programme 7 - Corps interministériel des commissaires du gouvernement									
	CE-LL	1.350	1.350	-	-	-2	-7	1.348	1.343

En milliers d'euros									
Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Programme 8 - Cellule fiscale et cellule d'informations financières de la Communauté française	CE-LL	215	215	-	-	-	-	215	215
Programme 9 - Cellule comptabilité	CE-LL	1.259	1.259	-	-	-600	-295	659	964
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 11									
	CE-LL	92.447	91.727	211	211	345	392	93.003	92.330
	CE-LNL	218.549	218.549	266	266	2.984	2.984	221.799	221.799
	FBM	24.735	24.735	-	-	-	-	24.735	24.735
DIVISION ORGANIQUE 12 INFORMATIQUE									
Programme 1 - Informatique et bureautique	CE-LL	29.084	29.084	-	-	151	151	29.235	29.235
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 12									
	CE-LL	29.084	29.084	-	-	151	151	29.235	29.235
DIVISION ORGANIQUE 13 GESTION DES IMMEUBLES									
Programme 0 - Subsistance	CE-LL	36	36	-	-	-	-	36	36
Programme 1 - Immeubles de la Communauté française	CE-LL	23.870	23.823	-	-	325	393	24.195	24.216
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 13									
	CE-LL	23.906	23.859	-	-	325	393	24.231	24.252
DIVISION ORGANIQUE 14 RELATIONS INTERNATIONALES ET ACTIONS DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN									

En milliers d'euros									
Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Programme 1 - Relations internationales									
	CE-LL	37.737	37.737	-	-	20	34	37.757	37.771
	FBM	317	317	-	-	-	-	317	317
<i>Fonds pour le cofinancement d'activités liées à la Présidence belge de l'Union européenne</i>		317	317	-	-	-	-	317	317
Programme 2 - Actions du Fonds social européen									
	CE-LL	68	68	-	-	20	-	88	68
Programme 3 - Diverses initiatives dans le domaine de l'enseignement									
	CE-LL	2.208	2.208	-	-	-25	-26	2.183	2.182
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 14									
	CE-LL	40.013	40.013	-	-	15	8	40.028	40.021
	FBM	317	317	-	-	-	-	317	317
TOTAUX CHAPITRE 1									
	CE-LL	228.245	227.478	211	211	1.127	1.230	229.583	228.919
	CE-LNL	218.549	218.549	266	266	2.984	2.984	221.799	221.799
	FBM	25.052	25.052	-	-	-	-	25.052	25.052
CHAPITRE II									
SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE, AUDIOVISUEL ET SPORT									
DIVISION ORGANIQUE 15									
INFRASTRUCTURES DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA CULTURE ET DU SPORT									
Programme 0 - Subsistance									
	CE-LL	10	10	-	-	-	-	10	10
Programme 1 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements dans le domaine de la Santé et des Affaires sociales									
	CE-LL	6.658	6.658	-	-	-	-	6.658	6.658

En milliers d'euros									
Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Programme 2 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements de la Culture									
	CE-LL	18.539	12.431	-	-	-160	-160	18.379	12.271
	FBM	1.755	1.755	-	-	-	-	1.755	1.755
Fonds des infrastructures culturelles		1.755	1.755	-	-	-	-	1.755	1.755
Programme 3 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements du Sport									
	CE-LL	12.601	12.759	-	-	2.500	2.500	15.101	15.259
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 15									
	CE-LL	37.808	31.858	-	-	2.340	2.340	40.148	34.198
	FBM	1.755	1.755	-	-	-	-	1.755	1.755
DIVISION ORGANIQUE 16									
SANTÉ									
Programme 0 - Subsistance									
	CE-LL	53	53	-	-	-5	-5	48	48
Programme 1 - Interventions diverses									
	CE-LL	73	73	-	13	58	49	131	135
Programme 2 - Prévention et promotion de la santé									
	CE-LL	22.126	22.186	-18	17	351	312	22.459	22.515
	FBM	13.703	13.703	-	-	983	983	14.686	14.686
Fonds relatif au financement du programme de vaccination		13.023	13.023	-	-	983	983	14.006	14.006
Fonds relatif au financement des programmes de dépistage des cancers		680	680	-	-	-	-	680	680
Programme 3 - Promotion de la Santé à l'Ecole									
	CE-LL	20.626	20.626	-	-48	-162	-114	20.464	20.464
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 16									
	CE-LL	42.878	42.938	-18	-18	242	242	43.102	43.162
	FBM	13.703	13.703	-	-	983	983	14.686	14.686
DIVISION ORGANIQUE 17									
AIDE À LA JEUNESSE									

En milliers d'euros									
Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Programme 0 - Subsistance									
	CE-LL	10.505	10.505	-3.432	-3.432	70	70	7.143	7.143
Programme 1 - Jeunes en danger et jeunes délinquants									
	CE-LL	247.096	247.096	3.184	3.184	-197	-253	250.083	250.027
	FBM	11.840	11.840	-	-	-	-	11.840	11.840
<i>Fonds relatif à l'adoption</i>		70	70	-	-	-	-	70	70
<i>Fonds destiné à subventionner des actions et des mesures d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse.</i>		11.705	11.705	-	-	-	-	11.705	11.705
<i>Fonds des prêts aux services agréés de l'Aide à la jeunesse et aux organismes agréés d'adoption</i>		65	65	-	-	-	-	65	65
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 17									
	CE-LL	257.601	257.601	-248	-248	-127	-183	257.226	257.170
	FBM	11.840	11.840	-	-	-	-	11.840	11.840
DIVISION ORGANIQUE 18									
AIDE SOCIALE SPÉCIALISÉE									
Programme 1 - Aide aux détenus									
	CE-LL	2.748	2.732	-	-	58	58	2.806	2.790
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 18									
	CE-LL	2.748	2.732	-	-	58	58	2.806	2.790
DIVISION ORGANIQUE 19									
ENFANCE									
Programme 1 - Office de la Naissance et de l'Enfance									
	CE-LL	253.431	253.431	-	-	1.855	1.855	255.286	255.286
Programme 2 - Politique et accueil de l'enfance									
	CE-LL	682	682	-	-	-	-	682	682
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 19									
	CE-LL	254.113	254.113	-	-	1.855	1.855	255.968	255.968
DIVISION ORGANIQUE 20									
AFFAIRES GÉNÉRALES - CULTURE									

En milliers d'euros									
Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Programme 0 - Subsistance									
	CE-LL	56.537	56.537	-43.846	-43.846	-247	-247	12.444	12.444
	FBM	500	500	-	-	-	-	500	500
<i>Fonds d'exploitation du Centre culturel "Marcel Hicter" à La Marlagne.</i>		500	500	-	-	-	-	500	500
Programme 1 - Initiatives et interventions diverses									
	CE-LL	22.255	22.255	997	991	198	195	23.450	23.441
	FBM	54	54	-	-	-	-	54	54
<i>Fonds pour la formation socio-culturelle.</i>		4	4	-	-	-	-	4	4
<i>Fonds de remploi des indemnisations pour dommages causés au matériel fourni en prêt et du produit des prêts payants.</i>		50	50	-	-	-	-	50	50
Programme 2 - Centres culturels									
	CE-LL	17.622	17.622	5.521	5.527	-	-	23.143	23.149
Programme 3 - Commission Communautaire française									
	CE-LL	10.101	10.101	-	-	-	-	10.101	10.101
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 20									
	CE-LL	106.515	106.515	-37.328	-37.328	-49	-52	69.138	69.135
	FBM	554	554	-	-	-	-	554	554
DIVISION ORGANIQUE 21									
ARTS DE LA SCÈNE									
Programme 1 - Initiatives et interventions diverses									
	CE-LL	11.376	11.376	-	-	5	5	11.381	11.381
Programme 2 - Théâtre									
	CE-LL	39.171	39.171	-	-230	15	15	39.186	38.956
Programme 3 - Musique									
	CE-LL	33.087	33.087	-	-	40	40	33.127	33.127
Programme 4 - Art de la danse									
	CE-LL	5.906	5.906	-	230	130	130	6.036	6.266

En milliers d'euros									
Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Programme 5 - Promotion culturelle internationale									
	CE-LL	145	145	-	-	-	-	145	145
	FBM	20	20	-	-	-	-	20	20
<i>Fonds destiné aux activités du Point Contact Culture Europe</i>		20	20	-	-	-	-	20	20
Programme 6 - Arts du cirque, arts forains et de la rue									
	CE-LL	1.282	1.282	-	-	-	-	1.282	1.282
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 21									
	CE-LL	90.967	90.967	-	-	190	190	91.157	91.157
	FBM	20	20	-	-	-	-	20	20
DIVISION ORGANIQUE 22									
LIVRE									
Programme 0 - Subsistance									
	CE-LL	65	65	-	-	-	-	65	65
Programme 1 - Lecture publique									
	CE-LL	15.187	15.232	2.767	2.745	26	29	17.980	18.006
	FBM	70	70	-	-	-	-	70	70
<i>Fonds des Centres de Lecture publique de la Communauté française, de la Bibliothèque publique centrale de la Communauté française et du Service général des Lettres et du Livre</i>		70	70	-	-	-	-	70	70
Programme 2 - Lettres et livre									
	CE-LL	3.594	3.594	-	22	-	-	3.594	3.616
	FBM	520	520	-	-	-	-	520	520
<i>Fonds de l'édition du livre.</i>		500	500	-	-	-	-	500	500
<i>Fonds d'aide à la diffusion.</i>		20	20	-	-	-	-	20	20
Programme 3 - Langues régionales endogènes									
	CE-LL	138	138	-	-	-	-	138	138
Programme 4 - Langue française									
	CE-LL	200	200	-	-	-	-	200	200

En milliers d'euros									
Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Programme 5 - Informatique	CE-LL	535	535	-	-	-	-	535	535
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 22									
	CE-LL	19.719	19.764	2.767	2.767	26	29	22.512	22.560
	FBM	590	590	-	-	-	-	590	590
DIVISION ORGANIQUE 23									
JEUNESSE ET ÉDUCATION PERMANENTE									
Programme 1 - Initiatives et interventions diverses	CE-LL	-	-	-	-	-	-	-	-
Programme 2 - Jeunesse	CE-LL	33.081	33.081	12.512	12.512	-52	-52	45.541	45.541
Programme 3 - Education permanente	CE-LL	32.541	32.541	17.931	17.931	-147	-147	50.325	50.325
Programme 4 - Activités socio-culturelles	CE-LL	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 23									
	CE-LL	65.622	65.622	30.443	30.443	-199	-199	95.866	95.866
DIVISION ORGANIQUE 24									
PATRIMOINE CULTUREL ET ARTS PLASTIQUES									
Programme 1 - Dépenses et subventions diverses en patrimoine culturel	CE-LL	9.783	9.753	-	-20	-8	-8	9.775	9.725
Programme 2 - Arts plastiques	CE-LL	5.588	5.588	-	35	54	54	5.642	5.677
Programme 3 - Patrimoine et création	CE-LL	2.512	2.512	-	-15	-	-	2.512	2.497
2013 - Ajustement 1 - voté - Tableau de synthèse									
10/07/2013 09:04:12									
22									

								En milliers d'euros	
Libellé		Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.	
		Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Programme 2 - Recherches et développement	CE-LL	4.420	4.635	-	-	-	-	4.420	4.635
Programme 3 - Subventions diverses	CE-LL	22.313	22.395	858	858	-	-	23.171	23.253
Programme 4 - Services sportifs extérieurs	CE-LL	1.070	1.070	-	-	-	-	1.070	1.070
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 26									
	CE-LL	31.691	31.988	858	858	-	-	32.549	32.846
	FBM	13.400	13.400	-	-	-	-	13.400	13.400
TOTAUX CHAPITRE 2									
	CE-LL	1.194.394	1.188.800	-477	-477	5.417	5.361	1.199.334	1.193.684
	FBM	44.745	44.745	-	-	983	983	45.728	45.728
CHAPITRE III									
ÉDUCATION, RECHERCHE ET FORMATION									
DIVISION ORGANIQUE 40									
SERVICES COMMUNS, AFFAIRES GÉNÉRALES, RECHERCHE EN ÉDUCATION, PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT (INTERRÉSEAUX) ET ORIENTATION - RELATIONS INTERNATIONALES									
Programme 0 - Substantance administration - Enseignement et Recherche	CE-LL	158	158	-	-	-	-	158	158
Programme 1 - Substantance administration - Personnel de l'Enseignement	CE-LL	10.748	10.748	-	-	629	629	11.377	11.377
	FBM	62	62	-	-	-	-	62	62
<i>Fonds de prêts au personnel en activité de service, aux pensionnés et à leur veuve bénéficiant d'une pension de survie.</i>		62	62	-	-	-	-	62	62
Programme 2 - Provisions pour charges diverses	CE-LL	10.520	13.020	-	-	-1.410	-1.410	9.110	11.610
Programme 3 - Initiatives diverses dans le domaine de l'enseignement supérieur	CE-LL	1.007	1.007	-	-	-5	-1.007	1.002	-

2013 - Ajustement 1 - voté - Tableau de synthèse

10/07/2013 09:04:18

24

En milliers d'euros									
Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Programme 4 - Recherches en éducation, pilotage interréseaux - Activités pédagogiques interréseaux - Orientation - Divers									
	CE-LL	12.816	12.822	-3	-4	736	234	13.549	13.052
	FBM	70	70	-	-	-	-	70	70
<i>Fondations, donations, legs et prix.</i>		70	70	-	-	-	-	70	70
Programme 5 - Collaboration à diverses institutions et organismes en matière d'enseignement - divers									
	CE-LL	1.407	1.407	98	964	1.501	635	3.006	3.006
Programme 6 - Enseignement supérieur - Recherche scientifique - Administration									
	CE-LL	2.820	2.820	-98	-964	-2.701	-1.835	21	21
Programme 7 - Actions visant à renforcer l'attraction de l'Enseignement supérieur et à promouvoir la mobilité étudiante									
	CE-LL	39	39	-	-	-	-	39	39
Programme 8 - Actions fonds européens - initiatives diverses de la région wallonne et de la région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi									
	CE-LL	21.947	21.947	-	-	-260	-260	21.687	21.687
	FBM	10.347	10.347	-	-	-	-	10.347	10.347
<i>Fonds d'intervention des Fonds structurels européens - Enseignement de promotion sociale.</i>		6.000	6.000	-	-	-	-	6.000	6.000
<i>Fonds d'intervention des Fonds structurels européens - Enseignement obligatoire de plein exercice, ordinaire et spécialisé, et Enseignement en alternance</i>		4.347	4.347	-	-	-	-	4.347	4.347
Programme 9 - Discriminations positives dans l'enseignement obligatoire									
	CE-LL	40	40	-	-	-	-	40	40
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 40									
	CE-LL	61.502	64.008	-3	-4	-1.510	-3.014	59.989	60.990
	FBM	10.479	10.479	-	-	-	-	10.479	10.479
DIVISION ORGANIQUE 41									
SERVICE GÉNÉRAL DE L' INSPECTION									

<i>En milliers d'euros</i>									
Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Programme 1 - Subsistance Inspection - Dépenses de personnel	CE-LL	12.883	12.883	-	-	-639	-639	12.244	12.244
Programme 2 - Subsistance Inspection - Frais de fonctionnement	CE-LL	1.822	1.822	-	-	-	-	1.822	1.822
Programme 3 - Service de Conseil et de Soutien pédagogique	CE-LL	6.575	6.575	-	-	363	363	6.938	6.938
Programme 4 - Formation inspection	CE-LL	140	140	-	-	-	-	140	140
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 41	CE-LL	21.420	21.420	-	-	-276	-276	21.144	21.144
DIVISION ORGANIQUE 44 BÂTIMENTS SCOLAIRES									
Programme 0 - Fonctionnement des Fonds des Bâtiments scolaires et des institutions succédant au Fonds national de Garantie	CE-LL	139.986	139.824	-	-	-1.097	-179	138.889	139.645
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 44	CE-LL	139.986	139.824	-	-	-1.097	-179	138.889	139.645
DIVISION ORGANIQUE 45 RECHERCHE SCIENTIFIQUE									
Programme 0 - Subsistance administration	CE-LL	47	47	-	-	-	-	47	47
Programme 1 - Subventions ASBL ou assimilés	CE-LL	934	934	-	-	-	3	934	937
Programme 2 - Subventions diverses	CE-LL	294	294	-	-	-	-11	294	283
2013 - Ajustement 1 - voté - Tableau de synthèse									26

En milliers d'euros									
Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Programme 3 - Subventions recherche fondamentale									
	CE-LL	130.339	130.324	-	-	-316	-414	130.023	129.910
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 45									
	CE-LL	131.614	131.599	-	-	-316	-422	131.298	131.177
DIVISION ORGANIQUE 46									
ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE									
Programme 0 - Subsistance administration - Enseignement et Recherche									
	CE-LL	249	249	-	-	-	-	249	249
Programme 1 - Subsistance Administration - Personnel de l'Enseignement									
	CE-LL	1.043	1.043	-	-	-	-	1.043	1.043
Programme 2 - Subventions diverses									
	CE-LL	325	325	-	-	-	-	325	325
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 46									
	CE-LL	1.617	1.617	-	-	-	-	1.617	1.617
DIVISION ORGANIQUE 47									
ALLOCATIONS ET PRÊTS D'ÉTUDES									
Programme 0 - Subsistance									
	CE-LL	206	206	-	-	-	-	206	206
Programme 1 - Allocations et prêts									
	CE-LL	60.000	60.000	-	-	-	-	60.000	60.000
	FBM	1.162	1.162	-	-	-	-	1.162	1.162
<i>Fonds destiné aux allocations d'études (loi du 19 juillet 1971 et décret coordonné le 7 novembre 1983).</i>		671	671	-	-	-	-	671	671
<i>Fonds des prêts d'études.</i>		491	491	-	-	-	-	491	491
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 47									
	CE-LL	60.206	60.206	-	-	-	-	60.206	60.206
	FBM	1.162	1.162	-	-	-	-	1.162	1.162

								En milliers d'euros	
Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 48									
CENTRES PMS									
Programme 0 - Subsistance Administration - Enseignement et Recherche	CE-LL	142	142	-	-	-	-	142	142
Programme 1 - Subsistance Administration - Personnel de l'Enseignement	CE-LL	-	-	-	-	-	-	-	-
Programme 4 - Dépenses de personnel des Centres PMS	CE-LL	80.334	80.334	-	-	-109	-109	80.225	80.225
Programme 5 - Fonctionnement des Centres PMS	CE-LL	8.972	8.972	-	-	-25	-25	8.947	8.947
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 48									
	CE-LL	89.448	89.448	-	-	-134	-134	89.314	89.314
DIVISION ORGANIQUE 50									
AFFAIRES PÉDAGOGIQUES ET PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE									
Programme 0 - Subsistance Administration - Enseignement et Recherche	CE-LL	255	255	-	-	-	-	255	255
Programme 2 - Pilotage - structures - programmes - activités de formation - recherches et information - établissements de la Communauté française	CE-LL	1.445	1.445	-	1	-60	-60	1.385	1.386
Programme 3 - Centres techniques de formation des personnels de la Communauté française - Auxiliaires de l'enseignement et activités parascolaires - Établissements de la Communauté française	CE-LL	2.357	2.357	-	-	-	-	2.357	2.357
Programme 4 - Centres techniques de formation des personnels de la Communauté française - Auxiliaires de l'enseignement et activités parascolaires - Établissements de la Communauté française	CE-LL	3.054	3.054	-	-	-43	-43	3.011	3.011
2013 - Ajustement 1 - voté - Tableau de synthèse									
10/07/2013 09:04:28									
28									

<i>En milliers d'euros</i>									
Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Programme 5 - Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française	CE-LL	3.190	3.190	-	-	-	-	3.190	3.190
Programme 6 - Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française	CE-LL	5.547	5.547	-	-	-2	-2	5.545	5.545
Programme 8 - Centres techniques agricoles et horticoles personnel administratif et ouvrier	CE-LL	956	956	-	-	-	-	956	956
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 50	CE-LL	16.804	16.804	-	1	-105	-105	16.699	16.700
DIVISION ORGANIQUE 51									
ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE									
Programme 0 - Subsistance administration - Enseignement et recherche	CE-LL	100	100	-	-	-	-	100	100
Programme 1 - Subsistance administration du personnel de l'enseignement	CE-LL	-	-	-	-	-	-	-	-
Programme 2 - Dépenses de personnel de l'enseignement fondamental	CE-LL	35.412	35.412	-	-	-369	-369	35.043	35.043
Programme 3 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement fondamental	CE-LL	6.926	6.926	-	-	-18	-18	6.908	6.908
Programme 4 - Dépenses de personnel des écoles maternelles	CE-LL	546.780	546.780	-	-	-7.509	-7.509	539.271	539.271
Programme 5 - Fonctionnement des écoles maternelles	CE-LL	61.126	61.126	-	-	416	416	61.542	61.542

<i>En milliers d'euros</i>									
Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Programme 6 - Dépenses de personnel des écoles primaires	CE-LL	1.168.810	1.168.810	-	-	-7.922	-7.922	1.160.888	1.160.888
Programme 7 - Fonctionnement des écoles primaires	CE-LL	179.294	179.294	-	-	695	518	179.989	179.812
Programme 8 - Lutte contre l'échec scolaire - subventions diverses	CE-LL	265	265	-	-	-39	-37	226	228
Programme 9 - Discriminations positives et promotion d'une école de la réussite	CE-LL	11.005	11.005	-	-	-42	-42	10.963	10.963
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 51	CE-LL	2.009.718	2.009.718	-	-	-14.788	-14.963	1.994.930	1.994.755
DIVISION ORGANIQUE 52 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE									
Programme 0 - Subsistance Administration - Enseignement et Recherche	CE-LL	707	707	-	-	-	-	707	707
Programme 4 - Dépenses de personnel des écoles de l'Enseignement de plein exercice	CE-LL	2.220.077	2.220.077	-	-	-12.329	-12.329	2.207.748	2.207.748
Programme 5 - Fonctionnement des écoles de l'Enseignement de plein exercice	CE-LL	336.427	336.427	-	-	3.840	3.400	340.267	339.827
Programme 6 - Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement secondaire en alternance	CE-LL	51.517	51.517	-	-	321	321	51.838	51.838
Programme 7 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement secondaire en alternance	CE-LL	1.899	1.899	-	-	81	63	1.980	1.962

En milliers d'euros									
Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Programme 8 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région Bruxelles-Capitale en matière d'emploi									
CE-LL	15.088	15.088	-	-	25	25	15.113	15.113	
Programme 9 - Discriminations positives - Divers									
CE-LL	21.068	21.068	3	3	-70	-70	21.001	21.001	
FBM	6.440	6.440	-	-	-	-	6.440	6.440	
Fonds relatif aux interventions des Régions	246	246	-	-	-	-	246	246	
Fonds pour l'équipement de l'enseignement technique professionnel	-	-	-	-	-	-	-	-	
Fonds pour l'équipement de l'enseignement technique et professionnel	6.194	6.194	-	-	-	-	6.194	6.194	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 52									
CE-LL	2.646.783	2.646.783	3	3	-8.132	-8.590	2.638.654	2.638.196	
FBM	6.440	6.440	-	-	-	-	6.440	6.440	
DIVISION ORGANIQUE 53									
ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ									
Programme 0 - Subsistance administration - Enseignement et Recherche									
CE-LL	51	51	-	-	-	-	51	51	
Programme 4 - Dépenses de personnel des écoles de l'Enseignement spécialisé									
CE-LL	468.039	468.039	-	-	461	461	468.500	468.500	
Programme 5 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement spécialisé									
CE-LL	52.196	52.196	-	-	1.205	1.152	53.401	53.348	
Programme 6 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi									
CE-LL	3.075	3.075	-	-	96	96	3.171	3.171	
Programme 7 - Initiatives en matière d'éducation des élèves à besoins spécifiques									
CE-LL	82	82	-	-	-	-	82	82	
Programme 8 - Lutte contre l'échec scolaire - subventions diverses									
CE-LL	24	24	-	-	-	-	24	24	
2013 - Ajustement 1 - voté - Tableau de synthèse									31

<i>En milliers d'euros</i>									
Libellé	Crédits initiaux			Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.	
	Eng.	Liq.		Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 53									
CE-LL	523.467	523.467	-	-	1.762	1.709	525.229	525.176	
DIVISION ORGANIQUE 54									
ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE									
Programme 0 - Contrôle des Universités									
CE-LL	1.683	1.683	-	-	-	-	1.683	1.683	
Programme 1 - Universités de la Communauté									
CE-LL	234.209	225.285	-	-	-1.291	-1.115	232.918	224.170	
Programme 2 - Universités libres									
CE-LL	455.511	455.511	-	-	-2.178	-1.879	453.333	453.632	
Programme 3 - Subventions diverses									
CE-LL	246	246	-	-	-	-	246	246	
Programme 4 - Enseignement universitaire									
CE-LL	21.615	21.615	-	-	391	391	22.006	22.006	
Programme 5 - Rémunération du personnel									
CE-LL	2.166	2.166	-	-	-	-	2.166	2.166	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 54									
CE-LL	715.430	706.506	-	-	-3.078	-2.603	712.352	703.903	
DIVISION ORGANIQUE 55									
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS UNIVERSITÉ ET HAUTES ÉCOLES									
Programme 0 - Subsistance administration - Enseignement et Recherche									
CE-LL	112	112	-	-	-	-	112	112	
Programme 1 - Subsistance administration - Personnel de l'Enseignement									
CE-LL	18	18	-	-	-	-	18	18	

<i>En milliers d'euros</i>									
Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Programme 4 - Dépenses de personnel des Hautes Écoles (Hors Dotations)									
CE-LL	16.385	16.385	-	-	-	-	16.385	16.385	
Programme 5 - Fonctionnement des Hautes Écoles									
CE-LL	421.401	421.401	-	-	-1.174	-1.269	420.227	420.132	
Programme 6 - Dépenses de personnel et de fonctionnement des Instituts supérieurs d'architecture									
CE-LL	4.483	4.483	-	-	59	59	4.542	4.542	
Programme 7 - Enseignement supérieur Hors Université									
CE-LL	8.913	8.913	-	-	-	-	8.913	8.913	
Programme 8 - Hautes Écoles et Enseignement Supérieur Hors Université									
CE-LL	10.331	10.331	-	-	-49	454	10.282	10.785	
Programme 9 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles Capitale en matière d'Emploi									
CE-LL	2.391	2.391	-	-	-	-	2.391	2.391	
FBM	2.956	2.956	-	-	-	-	2.956	2.956	
<i>Fonds relatif aux interventions des Fonds européens - Enseignement supérieur</i>	2.956	2.956	-	-	-	-	2.956	2.956	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 55									
CE-LL	464.034	464.034	-	-	-1.164	-756	462.870	463.278	
FBM	2.956	2.956	-	-	-	-	2.956	2.956	
DIVISION ORGANIQUE 56									
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE									
Programme 0 - Subsistance administration - Enseignement et Recherche									
CE-LL	179	179	-	-	-20	-20	159	159	
Programme 1 - Subsistance administration - Personnel de l'Enseignement									
CE-LL	-	-	-	-	-	-	-	-	

<i>En milliers d'euros</i>									
Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Programme 4 - Dépenses de personnel des Écoles de Promotion sociale	CE-LL	179.594	179.594	-	-	-651	-651	178.943	178.943
Programme 5 - Fonctionnement des Écoles de Promotion sociale	CE-LL	10.430	10.430	-	-	483	199	10.913	10.629
Programme 6 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles Capitale en matière d'Emploi	CE-LL	1.080	1.080	-	-	-26	-26	1.054	1.054
Programme 7 - Lutte contre l'échec scolaire - divers	CE-LL	1.319	1.319	-	-	-7	-7	1.312	1.312
Programme 8 - Restructuration et validation de l'enseignement de promotion sociale	CE-LL	766	766	-	-	-5	-5	761	761
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 56	CE-LL	193.368	193.368	-	-	-226	-510	193.142	192.858
DIVISION ORGANIQUE 57 ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE									
Programme 0 - Subsistance administration - Enseignement et Recherche	CE-LL	56	56	-	-	22	-	78	56
Programme 1 - Subsistance administration - Personnel de l'Enseignement	CE-LL	-	-	-	-	-	-	-	-
Programme 2 - Initiatives et subventions diverses	CE-LL	360	360	-	-	-	-	360	360
Programme 3 - Dépenses de Personnel des Établissements d'Enseignement Supérieur	CE-LL	64.871	64.871	-	-	-1.129	-1.129	63.742	63.742

<i>En milliers d'euros</i>									
Libellé		Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.	
		Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Programme 4 - Fonctionnement des Établissements d'Enseignement Supérieur	CE-LL	8.571	8.571	-	-	79	101	8.650	8.672
Programme 5 - Dépenses de personnel des Établissements d'Enseignement secondaire de plein exercice officiels subventionnés	CE-LL	2.276	2.276	-	-	5	5	2.281	2.281
Programme 6 - Fonctionnement des Établissements d'Enseignement secondaire de plein exercice officiels subventionnés	CE-LL	-	-	-	-	-	-	-	-
Programme 7 - Dépenses de personnel des Établissements d'Enseignement à horaire réduit	CE-LL	94.125	94.125	-	-	-630	-630	93.495	93.495
Programme 8 - Fonctionnement des Établissements d'Enseignement à horaire réduit	CE-LL	2.963	2.963	-	-	-29	-29	2.934	2.934
Programme 9 - Equipements	CE-LL	139	139	-	-	-	-	139	139
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 57	CE-LL	173.361	173.361	-	-	-1.682	-1.682	171.679	171.679
DIVISION ORGANIQUE 58									
ENSEIGNEMENT À DISTANCE									
Programme 0 - Subsistance - Enseignement et Recherche	CE-LL	2.460	2.460	-	-	-20	-20	2.440	2.440
Programme 1 - Subsistance Inspection	CE-LL	-	-	-	-	-	-	-	-
Programme 3 - Réalisation d'actions ou de formations de réinsertion professionnelle et sociale à l'intervention de l'enseignement à distance	FBM	188	188	-	-	-	-	188	188
<i>Fonds d'intervention des Fonds Européens - Enseignement à distance</i>		188	188	-	-	-	-	188	188
2013 - Ajustement 1 - voté - Tableau de synthèse									35

10/07/2013 09:04:47

<i>En milliers d'euros</i>									
Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 58									
CE-LL	2.460	2.460	-	-	-20	-20	2.440	2.440	
FBM	188	188	-	-	-	-	188	188	
TOTAUX CHAPITRE 3									
CE-LL	7.251.218	7.244.623	-	-	-30.766	-31.545	7.220.452	7.213.078	
FBM	21.225	21.225	-	-	-	-	21.225	21.225	
CHAPITRE IV									
DETTE PUBLIQUE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE									
DIVISION ORGANIQUE 85									
DETTE DIRECTE									
Programme 0 - Subsistance Administration									
CE-LL	490	490	-	-	-	-	490	490	
Programme 1 - Service de la dette directe									
CE-LL	212.809	212.809	-	-	-20.791	-20.817	192.018	191.992	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 85									
CE-LL	213.299	213.299	-	-	-20.791	-20.817	192.508	192.482	
DIVISION ORGANIQUE 86									
DETTE LIÉE AUX INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DES INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES									
Programme 1 - Service de la dette indirecte									
CE-LL	2.783	2.783	-	-	-	-	2.783	2.783	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 86									
CE-LL	2.783	2.783	-	-	-	-	2.783	2.783	
TOTAUX CHAPITRE 4									
CE-LL	216.082	216.082	-	-	-20.791	-20.817	195.291	195.265	
CHAPITRE V									
DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE									
DIVISION ORGANIQUE 90									
DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE									

<i>En milliers d'euros</i>									
Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Programme 1 - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française									
CE-LL	450.164	450.164	-	-	-6.639	-6.639	443.525	443.525	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 90									
CE-LL	450.164	450.164	-	-	-6.639	-6.639	443.525	443.525	
TOTAUX CHAPITRE 5									
CE-LL	450.164	450.164	-	-	-6.639	-6.639	443.525	443.525	
TOTAL GENERAL									
CE-LL	9.340.103	9.327.147	-266	-266	-51.652	-52.410	9.288.185	9.274.471	
CE-LNL	218.549	218.549	266	266	2.984	2.984	221.799	221.799	
FBM	91.022	91.022	-	-	983	983	92.005	92.005	

Tableau budgétaire

(ARTICLE 8 § 4, 6° DU DÉCRET DU 20 DÉCEMBRE 2011)

NOTICE EXPLICATIVE

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

Mi : Ministre ordonnateur	21	Rudy Demotte : Ministre-Président														
	22	Jean-Marc Nollet : Vice-Président et Ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique														
	23	André Antoine : Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances et des Sports														
	24	Jean-Claude Marcourt : Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur														
	25	Evelyne Huytebroeck : Ministre de la Jeunesse														
	26	Fadila Laanan : Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des chances														
	27	Marie-Martine Schyns : Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale														

Ad = Code Administration	0 :	Cabinets ministériels - Dotation Parlement														
	1 :	Secrétariat général														
	2 :	Enseignement et Recherche														
	3 :	Personnels de l'Enseignement														
	4 :	Culture et Informatique														
	5 :	Aide à la Jeunesse, Sports et Santé														
	6 :	Infrastructures														
	7 :	Secrétariat du Gouvernement														
	8 :	Service d'assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets														

DO = Division organique

AB = Article de base

PA = Programme - Activité

CD = Check digit

Cé = Codes économiques

Cr = Nature des crédits : Ce : crédits d'engagement; Cll : crédits de liquidation limitatifs;

Clnl : crédits de liquidation non limitatifs

Fbme : fonds budgétaires moyens d'engagement, Fbml : fonds budgétaires moyens de liquidation

CHAPITRE I

Services généraux

													En milliers d'euros				
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 01																	
DOTATIONS AU PARLEMENT ET AU MÉDIATEUR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE																	
PROGRAMME 1																	
PARLEMENT																	
11 - Charges diverses																	
21	0	01	01.31	11	29	0100	CE-LL	Dotation au Parlement de la Communauté française	19.181	19.181	-	-	140	140	19.321	19.321	
Totaux activité 11																	
									CE-LL	19.181	19.181	-	-	140	140	19.321	19.321
Totaux programme 1																	
									CE-LL	19.181	19.181	-	-	140	140	19.321	19.321
PROGRAMME 2																	
MÉDIATEUR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE																	
20 - Fonctionnement																	
21	1	01	01.01	20	45	0100	CE-LL	Dotation au Parlement afin d'assurer le fonctionnement du service du Médiateur	1.030	1.030	-	-	33	33	1.063	1.063	
Totaux activité 20																	
									CE-LL	1.030	1.030	-	-	33	33	1.063	1.063
Totaux programme 2																	
									CE-LL	1.030	1.030	-	-	33	33	1.063	1.063
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 01																	
									CE-LL	20.211	20.211	-	-	173	173	20.384	20.384

														En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 06																	
CABINETS MINISTÉRIELS																	
PROGRAMME 2																	
GOUVERNEMENT DE LA																	
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE																	
21 - Cabinet du Ministre-Président																	
21	0	06	11.01	21	77	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Traitement et frais de représentation du Ministre-Président	-	-	-	-	-	-	-	-	
21	0	06	11.02	21	80	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2.801	2.801	-	-	-	-	2.801	2.801	
21	0	06	11.04	21	86	1111 1112 1120 1131 1140	CE-LL	Indemnités généralement quelconques au personnel	150	150	-	-	-	-	150	150	
21	0	06	11.05	21	89	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	-	
21	0	06	12.06	21	04	1212	CE-LL	Indemnités de logement	-	-	-	-	-	-	-	-	
21	0	06	12.07	21	07	1211	CE-LL	Premier établissement et informatisation	-	-	-	-	-	-	-	-	
21	0	06	12.19	21	43	1112 1211	CE-LL	Frais de fonctionnement du cabinet	405	405	-	-	-	-	405	405	
21	0	06	74.01	21	62	7410 7422	CE-LL	Dépenses patrimoniales du cabinet	147	147	-	-	-	-	147	147	
Totaux activité 21																	
									CE-LL	3.503	3.503	-	-	-	-	3.503	3.503
22 - Cabinet du Vice-Président et Ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique																	

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
22	0	06	11.01	22	78	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Traitement et frais de représentation du Ministre	-	-	-	-	-	-	-	-	
22	0	06	11.02	22	81	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2.700	2.700	-	-	-	-	2.700	2.700	
22	0	06	11.04	22	87	1111 1112 1120 1131 1140	CE-LL	Indemnités généralement quelconques au personnel	125	125	-	-	-	-	125	125	
22	0	06	12.06	22	05	1212	CE-LL	Indemnités de logement	-	-	-	-	-	-	-	-	
22	0	06	12.07	22	08	1211	CE-LL	Premier établissement et informatisation	-	-	-	-	-	-	-	-	
22	0	06	12.19	22	44	1112 1211	CE-LL	Frais de fonctionnement du cabinet	284	284	-	-	-	-	284	284	
22	0	06	74.01	22	63	7410 7422	CE-LL	Dépenses patrimoniales du cabinet	60	60	-	-	-	-	60	60	
Totaux activité 22																	
									CE-LL	3.169	3.169	-	-	-	-	3.169	3.169
23 - Cabinet du Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances et des Sports																	
23	0	06	11.01	23	79	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Traitement et frais de représentation du Ministre	-	-	-	-	-	-	-	-	
23	0	06	11.02	23	82	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	1.600	1.600	-	-	-	-	1.600	1.600	
23	0	06	11.04	23	88	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Indemnités généralement quelconques au personnel	100	100	-	-	-	-	100	100	
23	0	06	12.06	23	06	1212	CE-LL	Indemnités de logement	-	-	-	-	-	-	-	-	
2013 - Ajustement 1 - voté - CH I - DO 06																	
10/07/2013 10:58:03																	
46																	

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
23	0	06	12.07	23	09	1211	CE-LL	Premier établissement et informatisation	-	-	-	-	-	-	-	-	
23	0	06	12.19	23	45	1112 1211	CE-LL	Frais de fonctionnement du cabinet	373	373	-	-	-	-	373	373	
23	0	06	74.01	23	64	7410 7422	CE-LL	Dépenses patrimoniales du cabinet	50	50	-	-	-	-	50	50	
Totaux activité 23																	
									CE-LL	2.123	2.123	-	-	-	-	2.123	2.123
24 - Cabinet du Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur																	
24	0	06	11.01	24	80	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Traitement et frais de représentation du Ministre	-	-	-	-	-	-	-	-	
24	0	06	11.02	24	83	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2.022	2.022	-	-	-	-	2.022	2.022	
24	0	06	11.04	24	89	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Indemnités généralement quelconques au personnel	120	120	-	-	-	-	120	120	
24	0	06	12.06	24	07	1212	CE-LL	Indemnités de logement	-	-	-	-	-	-	-	-	
24	0	06	12.07	24	10	1211	CE-LL	Premier établissement et informatisation	-	-	-	-	-	-	-	-	
24	0	06	12.19	24	46	1112 1211	CE-LL	Frais de fonctionnement du cabinet	450	450	-	-	-	-	450	450	
24	0	06	74.01	24	65	7410 7422	CE-LL	Dépenses patrimoniales du cabinet	170	170	-	-	-	-	170	170	
Totaux activité 24																	
									CE-LL	2.762	2.762	-	-	-	-	2.762	2.762
25 - Cabinet de la Ministre de la Jeunesse																	
25	0	06	11.01	25	81	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Traitement et frais de représentation de la Ministre	-	-	-	-	-	-	-	-	

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
25	0	06	11.02	25	84	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	1.600	1.600	20	20	-	-	1.620	1.620	
25	0	06	11.04	25	90	1111 1112 1120 1131 1140	CE-LL	Indemnités généralement quelconques au personnel	46	46	-10	-10	-	-	36	36	
25	0	06	12.06	25	08	1212	CE-LL	Indemnités de logement	-	-	-	-	-	-	-	-	
25	0	06	12.07	25	11	1211	CE-LL	Premier établissement et informatisation	-	-	-	-	-	-	-	-	
25	0	06	12.19	25	47	1112 1211	CE-LL	Frais de fonctionnement du cabinet	195	195	-	-	-	-	195	195	
25	0	06	74.01	25	66	7410 7422	CE-LL	Dépenses patrimoniales du cabinet	20	20	-10	-10	-	-	10	10	
Totaux activité 25																	
									CE-LL	1.861	1.861	-	-	-	-	1.861	1.861
26 - Cabinet de la Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des chances																	
26	0	06	11.01	26	82	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Traitement et frais de représentation de la Ministre	121	121	-	-	-	-	121	121	
26	0	06	11.02	26	85	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2.097	2.097	-	-	55	55	2.152	2.152	
26	0	06	11.04	26	91	1111 1112 1120 1131 1140	CE-LL	Indemnités généralement quelconques au personnel	86	86	-	-	-	-	86	86	
26	0	06	12.06	26	09	1212	CE-LL	Indemnités de logement	7	7	-	-	-	-	7	7	
26	0	06	12.07	26	12	1211	CE-LL	Premier établissement et informatisation	-	-	-	-	-	-	-	-	
2013 - Ajustement 1 - voté - CH I - DO 06																	
10/07/2013 10:58:04																	
48																	

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
26	0	06	12.19	26	48	1112 1211	CE-LL	Frais de fonctionnement du cabinet	435	435	-	-	-	-	435	435	
26	0	06	12.20	26	51	1112 1211	CE-LL	Frais de fonctionnement du cabinet, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	-	
26	0	06	74.01	26	67	7410 7422	CE-LL	Dépenses patrimoniales du cabinet	115	115	-	-	-55	-55	60	60	
Totaux activité 26																	
									CE-LL	2.861	2.861	-	-	-	-	2.861	2.861
27 - Cabinet de la Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale																	
27	0	06	11.01	27	83	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Traitement et frais de représentation de la Ministre	121	121	-	-	-	-	121	121	
27	0	06	11.02	27	86	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2.337	2.337	30	30	-	-	2.367	2.367	
27	0	06	11.04	27	92	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Indemnités généralement quelconques au personnel	133	133	-	-	-	-	133	133	
27	0	06	12.06	27	10	1212	CE-LL	Indemnités de logement	8	8	-	-	-	-	8	8	
27	0	06	12.07	27	13	1211	CE-LL	Premier établissement et informatisation	-	-	-	-	-	-	-	-	
27	0	06	12.19	27	49	1112 1211	CE-LL	Frais de fonctionnement du cabinet	650	650	-50	-50	-	-	600	600	
27	0	06	12.20	27	52	1112 1211	CE-LL	Frais de fonctionnement y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	-	
27	0	06	74.01	27	68	7410 7422	CE-LL	Dépenses patrimoniales du cabinet	75	75	20	20	-	-	95	95	
Totaux activité 27																	
									CE-LL	3.324	3.324	-	-	-	-	3.324	3.324
Totaux programme 2																	
									CE-LL	19.603	19.603	-	-	-	-	19.603	19.603

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
								PROGRAMME 9 CHARGES LIÉES AU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE									
								91 - Loyers - Frais de fonctionnement									
21	6	06	01.01	91	57	0100 1211	CE-LL	Dépenses de toute nature relatives au respect des obligations en matière de protection au travail	-	-	-	-	-	-	-	-	
21	6	06	11.02	91	53	1111 1112 1120 1131 1133	CE-LL	Dépenses arriérées liées au remboursement de traitement des agents détachés dans un cabinet ministériel du Gouvernement de la Communauté française	-	-	-	-	-	-	-	-	
22	6	06	12.01	91	59	1211	CE-LL	Gestion et exploitation des sites extérieurs des cabinets - contrats existants et petit entretien	217	217	-	-	-	-	217	217	
22	6	06	12.03	91	65	1211	CE-LL	Gestion et exploitation des sites extérieurs des cabinets - travaux de rénovation	17	17	-	-	-	-	17	17	
21	6	06	12.04	91	68	1211	CE-LL	Gestion et exploitation de la Présidence - Contrats existants et petit entretien	624	624	-	-	-	-	624	624	
21	6	06	12.05	91	71	1211	CE-LL	Loyers de biens immobiliers de la Présidence en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments	78	78	-	-	-	-	78	78	
22	6	06	12.06	91	74	1212	CE-LL	Loyers de biens immobiliers des Cabinets en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments	722	722	-	-	6	15	728	737	
21	6	06	12.07	91	77	1211	CE-LL	Gestion et exploitation de la Présidence - Travaux de rénovation	443	443	-	-	-	-	443	443	
22	6	06	12.22	91	25	1211	CE-LL	paiement de primes d'assurances	16	16	-	-	-3	-3	13	13	
Totaux activité 91																	
									CE-LL	2.117	2.117	-	-	3	12	2.120	2.129
Totaux programme 9																	
									CE-LL	2.117	2.117	-	-	3	12	2.120	2.129

														En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 06																	
									CE-LL	21.720	21.720	-	-	3	12	21.723	21.732

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 10 SERVICES DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET ORGANISMES NON RATTACHÉS AUX DIVISIONS ORGANIQUES PROGRAMME 5 SERVICE PERMANENT D'ASSISTANCE EN MATIÈRE ADMINISTRATIVE ET PÉCUNIAIRE DES CABINETS																	
51 - Dépenses de personnel																	
21	8	10	11.01	51	21	1112 1120 1131	CE-LL	Indemnités et frais de couverture sociale spécifique des membres du Gouvernement	7	7	-	-	-	-	7	7	
21	8	10	11.02	51	24	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Traitements et indemnités du personnel	276	276	-	-	-	-	276	276	
21	8	10	11.04	51	30	1112 1120 1131 1140	CE-LL	Indemnités généralement quelconques au personnel	21	21	-	-	-	-	21	21	
21	8	10	11.05	51	33	1112	CE-LL	Remboursement pécule de vacances	-	-	-	-	115	115	115	115	
Totaux activité 51																	
									CE-LL	304	304	-	-	115	115	419	419
52 - Frais de fonctionnement																	
21	8	10	12.04	52	40	1211	CE-LL	Convention avec l'Ulg-SEGI pour la gestion informatique de la paie	-	-	-	-	-	-	-	-	
21	8	10	12.05	52	43	1211	CE-LL	Cotisation au MEDEX et au service externe de prévention et de protection du travail	23	23	-	-	-	-	23	23	
21	8	10	12.07	52	49	1211	CE-LL	Frais de premier établissement (travaux et fournitures pour l'aménagement de locaux, etc...)	-	-	-	-	-	-	-	-	

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
21	8	10	12.08	52	52	1211	CE-LL	Frais de couverture de l'assurance "Tous risques" pour couvrir les risques encourus par les agents utilisant leur véhicule pour les besoins du service, de l'assurance "Responsabilité civile générale" pour couvrir les risques encourus par les agents visés aux articles 2§4 et 27§1er et de l'assurance de la protection juridique "Vie professionnelle"	35	35	-	-	-	-	35	35	
21	8	10	12.09	52	55	1211	CE-LL	Frais de fonctionnement du SePAC	24	24	-	-	-	-	24	24	
21	8	10	12.10	52	58	1211	CE-LL	Frais de couverture de l'assurance "Tous risques" pour couvrir les risques encourus par les agents utilisant leur véhicule pour les besoins du service, de l'assurance "Responsabilité civile générale" pour couvrir les risques encourus par les agents visés aux articles 2§4 et 27§1er et de l'assurance de la protection juridique "Vie professionnelle", y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	-	
21	8	10	74.01	52	07	7410 7422	CE-LL	Dépenses patrimoniales, en ce compris l'acquisition de matériel informatique du SePAC	9	9	-	-	-	-	9	9	
Totaux activité 52																	
									CE-LL	91	91	-	-	-	-	91	91
Totaux programme 5									CE-LL	395	395	-	-	115	115	510	510
PROGRAMME 6																	
CHARGES LIÉES AU GOUVERNEMENT																	
60 - Dépenses de personnel																	
21	8	10	11.02	60	33	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Traitement du personnel du secrétariat du Gouvernement	200	200	-	-	-	-	200	200	

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
21	8	10	11.04	60	39	1112 1120 1131 1140	CE-LL	Indemnités généralement quelconques au personnel	20	20	-	-	-	-	20	20	
Totaux activité 60																	
									CE-LL	220	220	-	-	-	-	220	220
61 - Dépenses de fonctionnement et diffusion de l'information																	
21	7	10	12.08	61	61	1211	CE-LL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services en matière de diffusion de l'information	179	179	-	-	-	-14	179	165	
21	7	10	12.09	61	64	1211	CE-LL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services en matière de diffusion de l'information, y compris années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	-	
21	7	10	12.19	61	94	1211	CE-LL	Frais de fonctionnement du secrétariat du Gouvernement	50	50	-	-	-	-	50	50	
21	7	10	74.02	61	19	7422	CE-LL	Dépenses patrimoniales et informatiques du secrétariat du Gouvernement	20	20	-	-	-	-	20	20	
Totaux activité 61																	
									CE-LL	249	249	-	-	-	-14	249	235
Totaux programme 6																	
									CE-LL	469	469	-	-	-	-14	469	455
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 10																	
									CE-LL	864	864	-	-	115	101	979	965

														En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 11																	
AFFAIRES GÉNÉRALES -																	
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL																	
PROGRAMME 0																	
SUBSISTANCE																	
01 - Dépenses de personnel																	
22	1	11	01.01	01	05	0100 1211	CE-LL	Dépenses de toute nature en matière d'audit de la fonction publique	68	68	-	-	-	-	68	68	
22	1	11	11.03	01	04	1111 1112 1120 1131 1133	CE-LNL	Personnel statutaire	113.982	113.982	-	-	3.218	3.218	117.200	117.200	
22	1	11	11.04	01	07	1111 1112 1120 1131	CE-LNL	Personnel autre que statutaire	104.567	104.567	266	266	-234	-234	104.599	104.599	
22	1	11	11.05	01	10	1132	CE-LL	Indemnités de préavis	650	650	-	-	-	-	650	650	
22	3	11	11.10	01	25	1111 1112 1120 1131 1133	CE-LL	Personnel détaché et pensionné - Dépenses diverses	3.950	3.950	-	-	-	-	3.950	3.950	
21	1	11	11.11	01	28	1111 1112 1120 1131 1133	CE-LL	Rémunération du personnel engagé dans le cadre des accords de coopération avec la Région wallonne et le Fédéral relatifs à la convention de premier emploi	5.050	5.050	-	-	-	-	5.050	5.050	
22	1	11	11.12	01	31	1112	CE-LL	Intervention dans les frais de déplacement domicile-travail	4.401	4.401	-	-	-	-	4.401	4.401	
22	1	11	11.40	01	18	1140	CE-LL	Intervention dans les chèques-repas	6.122	6.122	-	-	-	-	6.122	6.122	
21	1	11	33.50	01	52	3300	CE-LL	Subventions pour la rémunération du personnel engagé dans le cadre du Programme de Transition Professionnelle (PTP) (y compris années antérieures)	-	-	-	-	-	-	-	-	

												En milliers d'euros					
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 01									CE-LL	20.241	20.241	-	-	-	-	20.241	20.241
									CE-LNL	218.549	218.549	266	266	2.984	2.984	221.799	221.799
									02 - Biens, services, indemnités, assurances, fournitures, équipement, imprimerie et provisions								
23	1	11	01.01	02	06	1120	CE-LL	Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'instauration par l'Etat fédéral d'une cotisation de responsabilisation en matière de pensions	228	228	-	-	-	-	228	228	
23	1	11	01.02	02	09	0100 4510	CE-LL	Provision en vue des négociations sectorielles avec le secteur non marchand	988	988	-	-	-	-	988	988	
23	1	11	01.03	02	12	0100	CE-LL	Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index	-	-	-	-	-	-	-	-	
23	1	11	01.05	02	18	0100 1111	CE-LL	Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non marchand.	-	-	211	211	-	-	211	211	
23	1	11	01.06	02	21	0100	CE-LL	Provision d'index pour les organismes d'intérêt public	-	-	-	-	-	-	-	-	
23	1	11	01.12	02	39	0100	CE-LL	Provision conjoncturelle	37.572	37.572	-	-	-700	-700	36.872	36.872	
23	1	11	01.13	02	42	0100 0300	CE-LL	Dépenses de régularisation liées à la suppression de certains fonds organiques	-	-	-	-	-	-	-	-	
23	1	11	01.14	02	45	0100	CE-LL	Provision en vue de l'application des articles 10.5 & 62 du contrat de gestion de la RTBF	-	-	-	-	-	-	-	-	
23	1	11	01.16	02	51	0100 1133	CE-LL	Provision en vue de l'application de l'article 51.2 c du contrat de gestion de la RTBF (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	-	-	
23	5	11	01.17	02	54	0100	CE-LL	Remboursement APE - Sports	-	-	-	-	-	-	-	-	
23	1	11	01.18	02	57	0100	CE-LL	Provision interdépartementale	-	-	-	-	-	-	-	-	
23	1	11	11.31	02	89	1120 1211	CE-LL	Provision litige contentieux ONSS et honoraires d'avocats dans le cadre de la récupération d'indus et consultance générale	-	-	-	-	-	-	-	-	

														En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
22	1	11	12.01	02	08	1211	CE-LL	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française.Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers	-	-	-	-	-	-	-	-	
22	1	11	12.02	02	11	1211	CE-LL	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration	10.622	10.622	-	-	100	100	10.722	10.722	
22	1	11	12.03	02	14	1211	CE-LL	Dépenses de consommation énergétique	1.876	1.876	-	-	-	-	1.876	1.876	
22	1	11	12.04	02	17	1211	CE-LL	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	-	
22	1	11	12.05	02	20	1112 1140 1211	CE-LL	Indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transport afférents aux voyages de service (y compris l'intervention de la Communauté française - employeur dans le prix des abonnements)	3.111	3.111	-	-	409	409	3.520	3.520	
22	1	11	12.06	02	23	1211	CE-LL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services en matière de communication et d'information	-	-	-	-	-	-	-	-	

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
22	1	11	12.09	02	32	1211	CE-LL	Dépenses de toute nature en matière de droits d'auteur	79	79	-	-	-	-	79	79	
22	1	11	12.10	02	35	1211	CE-LL	Dépenses de toute nature en matière de droits d'auteur, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	-	
22	1	11	12.22	02	71	1211	CE-LL	Paiement de primes d'assurance	247	247	-	-	-	-	247	247	
22	1	11	74.01	02	81	7410 7422	CE-LL	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	270	270	-	-	-	-	270	270	
Totaux activité 02																	
									CE-LL	54.993	54.993	211	211	-191	-191	55.013	55.013
03 - Responsabilité de la Communauté française - Service Juridique																	
22	1	11	12.01	03	09	1211	CE-LL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services et remboursement de frais	1.750	1.750	-	-	886	886	2.636	2.636	
22	1	11	12.02	03	12	1211	CE-LL	Responsabilité civile objective	35	35	-	-	-	-	35	35	
22	1	11	34.01	03	13	3441	CE-LL	Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Communauté française	280	280	-	-	-	-	280	280	
Totaux activité 03																	
									CE-LL	2.065	2.065	-	-	886	886	2.951	2.951
04 - Affaires budgétaires et trésorerie																	
22	1	11	12.01	04	10	1211	CE-LL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	70	70	-	-	-	-	70	70	
22	1	11	74.01	04	83	7422	CE-LL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	23	23	-	-	-	-	23	23	
Totaux activité 04																	
									CE-LL	93	93	-	-	-	-	93	93
05 - Action sociale																	
22	1	11	33.01	05	06	3300	CE-LL	Subventions à l'ASBL Service social	940	940	-	-	-	-	940	940	
Totaux activité 05																	
									CE-LL	940	940	-	-	-	-	940	940
06 - Médecine du travail																	

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
22	1	11	01.02	06	13	0100 1211 7422	CE-LL	Dépenses de toute nature en matière de médecine du travail	70	70	-	-	-5	-5	65	65	
22	1	11	01.03	06	16	0100 1211	CE-LL	Dépenses de toute nature en matière de protection contre la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail	108	108	-	-	204	204	312	312	
22	1	11	01.04	06	19	0100 1211	CE-LL	Dépenses de toute nature en matière de protection contre la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	-	
22	1	11	12.34	06	14	1211	CE-LL	Conventions inhérentes à la Médecine du travail	1.650	1.650	-	-	-204	-204	1.446	1.446	
22	1	11	12.36	06	20	1211	CE-LL	Contrôle des absences pour maladie des membres du personnel des Services du Gouvernement de la Communauté française	-	-	-	-	5	5	5	5	
Totaux activité 06																	
									CE-LL	1.828	1.828	-	-	-	-	1.828	1.828
08 - Fonds d'égalisation des budgets de la Communauté française - Fonds Ecureuil																	
23	1	11	01.01	08	12	0100	CE-LL	Provision pour fin de législature	-	-	-	-	-	-	-	-	
23	1	11	01.02	08	15	0100	CE-LL	Provision pour le Parlement de la Communauté française afin d'harmoniser son fonctionnement avec celui de la Région wallonne	-	-	-	-	-	-	-	-	
23	1	11	12.01	08	14	1211	CE-LL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	-	-	-	-	-	-	-	
23	1	11	41.41	08	07	4140	CE-LL	Dotation au Fonds d'égalisation des budgets et pour le désendettement de la Communauté française	-	-	-	-	-	-	-	-	
23	1	11	41.42	08	10	4140	CE-LL	Dotation au Fonds Ecureuil	-	-	-	-	-	-	-	-	
23	1	11	41.43	08	13	4140	CE-LL	Dotation complémentaire en vue de couvrir les frais de fonctionnement liés à l'activité du Fonds Ecureuil	62	62	-	-	-	-	62	62	

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 08									CE-LL	62	62	-	-	-	-	62	62
09 - Pertes résultant des déficits des comptables des services d'administration générale																	
23	1	11	01.01	09	13	0100	CE-LL	Remboursement de recettes indûment perçues les années antérieures	110	110	-	-	-10	-10	100	100	
23	1	11	34.41	09	42	3441	CE-LL	Subventions en vue de couvrir les déficits	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 09									CE-LL	110	110	-	-	-10	-10	100	100
Totaux programme 0									CE-LL	80.332	80.332	211	211	685	685	81.228	81.228
									CE-LNL	218.549	218.549	266	266	2.984	2.984	221.799	221.799
PROGRAMME 1 SECRÉTARIAT GÉNÉRAL																	
11 - Secrétariat général - fonctionnement																	
22	1	11	12.01	11	17	1211	CE-LL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	110	110	-	-	-	-	110	110	
22	1	11	12.24	11	86	1211	CE-LL	Dépenses diverses, frais de représentation	23	23	-	-	-	-	23	23	
22	1	11	74.01	11	90	7422	CE-LL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 11									CE-LL	133	133	-	-	-	-	133	133
12 - Information et recherches																	
26	1	11	01.01	12	16	0100 1211	FBM	Fonds budgétaire destiné à des actions et interventions ponctuelles, exceptionnelles menées dans le domaine communautaire (B)	270	270	-	-	-	-	270	270	
21	1	11	12.32	12	14	1211	CE-LL	Dépenses de toute nature en matière de conception, réalisation et valorisation d'études et de recherches sectorielles et intersectorielles	197	197	-	-	-10	-20	187	177	

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 12									CE-LL	197	197	-	-	-10	-20	187	177
									FBM	270	270	-	-	-	-	270	270
13 - Bibliothèque																	
22	1	11	12.01	13	19	1211	CE-LL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	260	260	-	-	-	-	260	260	
22	1	11	12.31	13	12	1211	CE-LL	Bibliothèque centrale, dépenses courantes relatives à l'achat d'ouvrages, de revues, d'enregistrements, aux travaux de reliure et de conservation des collections	-	-	-	-	-	-	-	-	
22	1	11	74.01	13	92	7422	CE-LL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 13									CE-LL	260	260	-	-	-	-	260	260
14 - Cinémathèque																	
26	1	11	12.01	14	20	1211	CE-LL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	175	175	-	-	-	-	175	175	
26	1	11	74.01	14	93	7422	CE-LL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	40	40	-	-	-	-	40	40	
Totaux activité 14									CE-LL	215	215	-	-	-	-	215	215
15 - Centre de documentation																	
22	1	11	11.12	15	45	1112	CE-LL	Indemnités pour chargés de mission	2	2	-	-	-	-	2	2	
22	1	11	12.01	15	21	1211	CE-LL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	30	30	-	-	-	-	30	30	
22	1	11	74.01	15	94	7422	CE-LL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 15									CE-LL	32	32	-	-	-	-	32	32
16 - Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse																	
25	1	11	12.01	16	22	1211	CE-LL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	193	193	-	-	-	56	193	249	

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
25	1	11	74.01	16	95	7422	CE-LL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 16																
							CE-LL		193	193	-	-	-	56	193	249
17 - Cellule maltraitance																
25	1	11	12.32	17	19	1211	CE-LL	Dépenses de toute nature en matière de lutte contre la maltraitance et l'aide aux victimes	190	190	-	-	-	-	190	190
Totaux activité 17																
							CE-LL		190	190	-	-	-	-	190	190
18 - Observatoire des politiques culturelles																
26	1	11	41.01	18	91	4130	CE-LL	Dotation à l'Observatoire des politiques culturelles	173	173	-	-	-	-	173	173
Totaux activité 18																
							CE-LL		173	173	-	-	-	-	173	173
19 - Conseil supérieur de l'éducation aux médias																
26	1	11	12.02	19	28	1211	CE-LL	Dépenses généralement quelconques relatives au Conseil supérieur de l'Education aux Médias	73	73	-	-	-	-	73	73
26	1	11	12.03	19	31	1211	CE-LL	Dépenses généralement quelconques relatives au Conseil supérieur de l'Education aux Médias, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 19																
							CE-LL		73	73	-	-	-	-	73	73
Totaux programme 1																
							CE-LL		1.466	1.466	-	-	-10	36	1.456	1.502
							FBM		270	270	-	-	-	-	270	270
PROGRAMME 2																
FORMATION - RECRUTEMENT - SÉLECTION																
21 - Formation - Recrutement - Sélection																

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
22	1	11	01.02	21	28	0100	CE-LL	Dépenses de toute nature en relation avec le paiement de primes liées aux formations	44	44	-	-	-	-	44	44	
22	1	11	01.03	21	31	0100	CE-LL	Dépenses de toute nature relatives à la modernisation des services publics	100	100	-	-	-	-	100	100	
21	1	11	01.04	21	34	0100	CE-LL	Dépenses de toute nature pour la simplification administrative	190	190	-	-	-	-	190	190	
21	1	11	01.05	21	37	0100	CE-LL	Dépenses de toute nature en matière d'E-Gouvernement	190	190	-	-	-	-15	190	175	
22	1	11	01.06	21	40	0100	CE-LL	Initiatives pour la modernisation de la fonction publique et des services publics	-	-	-	-	-	-	-	-	
22	1	11	01.08	21	46	0100	CE-LL	Dépenses de toute nature relatives à la modernisation des services publics, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	-	
22	1	11	12.01	21	27	1211	CE-LL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services dans le domaine de l'accueil des nouveaux agents	31	31	-	-	15	15	46	46	
22	1	11	41.01	21	94	4150	CE-LL	Dotation à l'Ecole communautaire de l'Administration de la Communauté française	741	741	-	-	-	-	741	741	
22	1	11	41.02	21	97	4150	CE-LL	Dotation à l'Ecole d'administration publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie	741	741	-	-	-	-	741	741	
22	1	11	74.01	21	03	7422	CE-LL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	25	25	-	-	-15	-15	10	10	
Totaux activité 21																	
									CE-LL	2.062	2.062	-	-	-	-15	2.062	2.047
Totaux programme 2																	
									CE-LL	2.062	2.062	-	-	-	-15	2.062	2.047
PROGRAMME 3 INFORMATION, PROMOTION, RAYONNEMENT DE LA LANGUE, DE LA CULTURE FRANÇAISES ET DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE																	

														En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
								31 - Information, promotion, rayonnement de la langue, de la culture françaises et de la Communauté française									
21	1	11	01.01	31	35	0100	CE-LL	Financement du décret relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocides et des crimes contre l'humanité ainsi que d'appels à projets dans le cadre des commémorations du centenaire de la Guerre 14-18	480	480	-	-	-5	-20	475	460	
21	1	11	12.25	31	12	1211	CE-LL	Dépenses de toute nature pour la coordination des matières transversales en matière d'information, de promotion et de rayonnement de la Communauté française et des valeurs démocratiques qu'elle défend	140	140	-	-	-40	-	100	140	
21	1	11	12.27	31	18	1211	CE-LL	Dépenses de toute nature relatives à la promotion d'une alimentation saine	10	10	-	-	-	-	10	10	
21	1	11	12.29	31	24	1211	CE-LL	Dépenses généralement quelconques relatives à l'animation en collaboration avec la Région wallonne de l'axe stratégique développement du capital humain et aux autres missions de soutien aux synergies CF-RW-Cocof	-	-	-	-	-	-	-	-	
21	1	11	12.30	31	27	1211	CE-LL	Etudes, relations publiques, actions de visibilité et prestation de services relatives aux 40 ans de la Communauté française de Belgique	-	-	-	-	-	-	-	-	
21	1	11	30.01	31	05	3300	CE-LL	Subvention en faveur de l'Eurometropolitan E-campus	446	446	-	-	-	-	446	446	
21	1	11	31.01	31	14	3300	CE-LL	Subvention au fonds d'investissement Start destinée à couvrir ses frais de fonctionnement	98	98	-	-	-	-	98	98	

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
21	1	11	33.05	31	44	3300	CE-LL	Subventions de toute nature allouées en vue de la coordination des matières transversales, de l'information, du rayonnement, de la notoriété et de la promotion de la Communauté française et des valeurs démocratiques qu'elle défend, en Belgique et à l'étranger	668	668	-	-	-30	-	638	668	
21	1	11	33.06	31	47	3300	CE-LL	Financement du décret relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocides et des crimes contre l'humanité	-	-	-	-	-	-	-	-	
21	1	11	33.07	31	50	3300	CE-LL	Subvention à l'Institut Jules Destrée pour effectuer des recherches et études relatives à la promotion de l'identité de la Communauté française	-	-	-	-	-	-	-	-	
21	1	11	33.08	31	53	3300	CE-LL	Subventions en vue de soutenir, conjointement avec la Région wallonne, les métropoles de la culture (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	-	-	
21	1	11	33.09	31	56	3300	CE-LL	Subventions en vue de soutenir, conjointement avec la Région wallonne, les métropoles de la culture	1.000	280	-	-	350	-	1.350	280	
21	1	11	41.01	31	07	4130	CE-LL	Financement du protocole de collaboration de lutte contre les discriminations	101	101	-	-	-	-	101	101	
21	1	11	41.02	31	10	4130	CE-LL	Financement de l'accord de coopération entre la Région wallonne et la Communauté française dans le cadre du renforcement des synergies en matière statistiques	140	140	-	-	-20	-	120	140	
21	1	11	41.03	31	13	4130	CE-LL	Subventions aux institutions publiques organisatrices des fêtes de la Communauté française	310	310	-	-	-10	-10	300	300	
21	1	11	81.01	31	76	8141	CE-LL	Participation de la Communauté française au fonds START	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 31																	
32 - Égalité des chances									CE-LL	3.393	2.673	-	-	245	-30	3.638	2.643

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
26	1	11	12.30	32	28	1211	CE-LL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services. Actions diverses dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté française	175	175	-	-	-	-	175	175	
26	1	11	33.06	32	48	3300	CE-LL	Subventions pour des projets dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté française Wallonie-Bruxelles	225	225	-	-	-	-	225	225	
26	1	11	33.07	32	51	3300	CE-LL	Subventions pour des projets dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté française, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	-	
26	1	11	41.01	32	08	4130	CE-LL	Financement de l'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et l'Etat fédéral relatif à la gestion financière des Coordinations provinciales pour l'égalité entre les femmes et les hommes	49	49	-	-	-	-	49	49	
26	1	11	41.02	32	11	4130	CE-LL	Subventions aux Universités de la Communauté française pour des projets en matière d'égalité des chances	-	-	-	-	-	-	-	-	
26	1	11	44.01	32	35	4430	CE-LL	Subventions aux Universités libres pour des projets en matière d'égalité des chances	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 32																	
									CE-LL	449	449	-	-	-	-	449	449
33 - Communauté germanophone																	
21	1	11	33.04	33	43	3300	CE-LL	Subvention allouée dans le cadre de la coopération entre les Communautés française et germanophone (loi du 31 décembre 1983 - art. 55, § 3)	75	75	-	-	-1	-1	74	74	
Totaux activité 33																	
									CE-LL	75	75	-	-	-1	-1	74	74
34 - Manifestations diverses																	

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
23	1	11	12.71	34	56	1211	CE-LL	Dépenses inhérentes à des manifestations diverses et notamment de pratiques sportives	-	-	-	-	-	-	-	-	
23	1	11	33.02	34	38	3300	CE-LL	Subventions diverses à des actions de visibilité de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment par la pratique sportive	65	65	-	-	-	15	65	80	
Totaux activité 34																	
									CE-LL	65	65	-	-	-	15	65	80
35 - Initiatives dans le domaine de l'éducation																	
21	1	11	12.02	35	44	1211	CE-LL	Dépenses consenties pour la coopération entre les 3 Communautés dans le domaine de l'éducation	-	-	-	-	-	-	-	-	
21	1	11	33.03	35	42	3300	CE-LL	Subventions diverses consenties pour la coopération entre les 3 Communautés dans le domaine de l'éducation	36	36	-	-	-2	-6	34	30	
Totaux activité 35																	
									CE-LL	36	36	-	-	-2	-6	34	30
36 - Interventions diverses de la Loterie nationale																	
21	1	11	01.01	36	40	0100 1211 3300	FBM	Fonds budgétaire destiné à la répartition du bénéfice annuel de la Loterie nationale entre les attributaires (C)	24.465	24.465	-	-	-	-	24.465	24.465	
Totaux activité 36																	
									FBM	24.465	24.465	-	-	-	-	24.465	24.465
37 - Protection des droits de l'enfant																	
21	1	11	01.01	37	41	0100 1211 3300	CE-LL	Dépenses de toute nature relatives à la protection des droits de l'enfant	98	98	-	-	10	10	108	108	
21	1	11	01.02	37	44	0100 1211 3300	FBM	Fonds budgétaire destiné à subventionner des actions en relation avec les droits de l'enfant (A)	-	-	-	-	-	-	-	-	

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
21	1	11	12.01	37	43	1211	CE-LL	Dépenses de toute nature relatives à la diffusion de la convention des droits de l'enfant, à la formation et à l'information et à l'organisation de manifestations, dans le cadre de travaux internationaux	150	150	-	-	95	-20	245	130	
21	1	11	33.01	37	38	3300	CE-LL	Subventions relatives à la diffusion de la convention des droits de l'enfant, à la formation et à l'information et à l'organisation de manifestations, dans le cadre des travaux internationaux	135	135	-	-	-115	-20	20	115	
Totaux activité 37																	
									CE-LL	383	383	-	-	-10	-30	373	353
									FBM	-	-	-	-	-	-	-	-
38 - Démocratie ou barbarie																	
21	1	11	12.01	38	44	1211	CE-LL	Dépenses de toute nature relatives aux actions du service démocratie ou barbarie et aux actions du Conseil de la Transmission de la Mémoire	110	110	-	-	-10	-10	100	100	
21	1	11	12.02	38	47	1211	CE-LL	Dépenses de toute nature destinées à mettre en œuvre la Présidence belge de la Task Force Holocaust et à la commémoration du centenaire de la guerre 14-18	-	-	-	-	-	-	-	-	
21	1	11	33.01	38	39	3300	CE-LL	Subventions destinées à mettre en œuvre la Présidence belge de la Task Force Holocaust et à la commémoration du centenaire de la guerre 14-18	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 38																	
									CE-LL	110	110	-	-	-10	-10	100	100
39 - Plan de préservation des exploitations des patrimoines																	
21	1	11	33.01	39	40	3300	CE-LL	Subventions aux associations culturelles reconnues ou subventionnées développant des activités de numérisation concertées dans le cadre des normes et standards définis par la Communauté française	-	-	-	-	-	-	-	-	

										En milliers d'euros							
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 39									CE-LL	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux programme 3									CE-LL	4.511	3.791	-	-	222	-62	4.733	3.729
									FBM	24.465	24.465	-	-	-	-	24.465	24.465
PROGRAMME 4																	
INITIATIVES ET INTERVENTIONS																	
DIVERSES - CULTURE-ECOLE																	
40 - Subventions																	
23	1	11	33.04	40	50	3300	CE-LL	Subvention au Centre de recherches en économie régionale et politique économique (CERPE)	61	61	-	-	-	-	61	61	
Totaux activité 40									CE-LL	61	61	-	-	-	-	61	61
41 - Dépenses diverses																	
26	1	11	01.01	41	45	0100 1211 3300	CE-LL	Dépenses de toute nature visant à favoriser l'épanouissement de l'élève par des pratiques culturelles, notamment les activités liées à la littérature des Arts de la scène, et à établir des passerelles entre la Culture et l'Ecole	-	-	-	-	-	-	-	-	
27	1	11	01.02	41	48	0100 1211 3300	CE-LL	Dépenses de toute nature liées à la mise en œuvre du programme d'action concertée Culture-Enseignement	619	619	-	-	50	50	669	669	
26	1	11	12.01	41	47	1211	CE-LL	Dépenses permanentes pour achat de biens non durables et de services	5	5	-	-	-	-	5	5	
26	1	11	33.01	41	42	3300	CE-LL	Subventions aux établissements scolaires ou organismes culturels dans le cadre du décret Culture-Ecole	102	102	-	-	-	-	102	102	
Totaux activité 41									CE-LL	726	726	-	-	50	50	776	776
Totaux programme 4									CE-LL	787	787	-	-	50	50	837	837
PROGRAMME 5																	
CABINETS DISSOUS																	

														En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
								50 - Charges liées aux cabinets dissous									
21	1	11	11.03	50	53	1111 1112 1120 1131 1140	CE-LL	Charges du personnel liées aux cabinets dissous	100	100	-	-	-	-	100	100	
21	1	11	11.06	50	62	1111 1112 1120 1131 1140	CE-LL	Traitements et indemnités quelconques des agents mis à disposition des Ministres sortant de charge	315	315	-	-	-	-	315	315	
21	1	11	11.07	50	65	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Traitements et indemnités quelconques des agents mis à disposition des Ministres sortant de charge, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	-	
21	1	11	12.02	50	59	1211	CE-LL	Charges liées aux cabinets dissous	50	50	-	-	-	-	50	50	
								Totaux activité 50									
								CE-LL	465	465	-	-	-	-	465	465	
								Totaux programme 5									
								CE-LL	465	465	-	-	-	-	465	465	
								PROGRAMME 6									
								INSTITUT DE FORMATION PERMANENTE POUR LES CLASSES MOYENNES ET LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES									
								60 - Fonctionnement									
21	1	11	01.01	60	64	0100 1211 3300	CE-LL	Dotation à l'Institut de formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises IFPME	-	-	-	-	-	-	-	-	
								Totaux activité 60									
								CE-LL	-	-	-	-	-	-	-	-	
								Totaux programme 6									
								CE-LL	-	-	-	-	-	-	-	-	

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 7																	
CORPS INTERMINISTÉRIEL DES COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT																	
70 - Frais de fonctionnement des Commissaires																	
21	1	11	11.04	70	76	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Rémunération du personnel autre que statutaire	1.236	1.236	-	-	-	-	1.236	1.236	
21	1	11	12.01	70	76	1211	CE-LL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	104	104	-	-	-2	-7	102	97	
21	1	11	12.06	70	91	1211	CE-LL	Loyers	-	-	-	-	-	-	-	-	
21	1	11	74.01	70	52	7422	CE-LL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	10	10	-	-	-	-	10	10	
Totaux activité 70																	
									CE-LL	1.350	1.350	-	-	-2	-7	1.348	1.343
Totaux programme 7																	
									CE-LL	1.350	1.350	-	-	-2	-7	1.348	1.343
PROGRAMME 8																	
CELLULE FISCALE ET CELLULE D'INFORMATIONS FINANCIÈRES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE																	
80 - Cellule fiscale																	
23	1	11	11.01	80	77	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Traitements et indemnités du personnel	74	74	-	-	-	-	74	74	
23	1	11	12.01	80	86	1211	CE-LL	Frais de fonctionnement	22	22	-	-	-	-	22	22	
23	1	11	74.01	80	62	7410 7422	CE-LL	Dépenses patrimoniales	11	11	-	-	-	-	11	11	
Totaux activité 80																	
									CE-LL	107	107	-	-	-	-	107	107
81 - Cellule d'informations financières																	

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
23	1	11	11.01	81	78	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Traitements et indemnités du personnel	88	88	-	-	-	-	88	88	
23	1	11	12.01	81	87	1211	CE-LL	Frais de fonctionnement	9	9	-	-	-	-	9	9	
23	1	11	74.01	81	63	7410 7422	CE-LL	Dépenses patrimoniales	11	11	-	-	-	-	11	11	
Totaux activité 81																	
									CE-LL	108	108	-	-	-	-	108	108
Totaux programme 8																	
									CE-LL	215	215	-	-	-	-	215	215
PROGRAMME 9																	
CELLULE COMPTABILITÉ																	
90 - Cellule comptabilité																	
23	1	11	01.01	90	94	0100	CE-LL	Dépenses de toute nature en rapport avec l'informatisation d'une comptabilité publique	1.000	1.000	-	-	-600	-295	400	705	
23	1	11	11.01	90	87	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Traitements et indemnités du personnel	226	226	-	-	-	-	226	226	
23	1	11	12.01	90	96	1211	CE-LL	Frais de fonctionnement	22	22	-	-	-	-	22	22	
23	1	11	74.01	90	72	7410 7422	CE-LL	Dépenses patrimoniales	11	11	-	-	-	-	11	11	
Totaux activité 90																	
									CE-LL	1.259	1.259	-	-	-600	-295	659	964
Totaux programme 9																	
									CE-LL	1.259	1.259	-	-	-600	-295	659	964
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 11																	
									CE-LL	92.447	91.727	211	211	345	392	93.003	92.330
									CE-LNL	218.549	218.549	266	266	2.984	2.984	221.799	221.799
									FBM	24.735	24.735	-	-	-	-	24.735	24.735

													En milliers d'euros				
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 12																	
INFORMATIQUE																	
PROGRAMME 1																	
INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE																	
14 - Dotation ETNIC - Cyberécoles																	
21	4	12	41.01	14	17	4140	CE-LL	Dotation à l'Entreprise publique des Technologies Nouvelles de l'Information et de la Communication (ETNIC)	29.084	29.084	-	-	151	151	29.235	29.235	
Totaux activité 14																	
									CE-LL	29.084	29.084	-	-	151	151	29.235	29.235
Totaux programme 1																	
									CE-LL	29.084	29.084	-	-	151	151	29.235	29.235
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 12																	
									CE-LL	29.084	29.084	-	-	151	151	29.235	29.235

													En milliers d'euros				
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 13																	
GESTION DES IMMEUBLES																	
PROGRAMME 0																	
SUBSISTANCE																	
01 - Biens, services et indemnités																	
22	6	13	12.20	01	21	1211	CE-LL	Services de l'Administrateur général et dépenses permanentes pour l'achat de biens non-durables et de services	36	36	-	-	-	-	36	36	
Totaux activité 01																	
									CE-LL	36	36	-	-	-	-	36	36
Totaux programme 0																	
									CE-LL	36	36	-	-	-	-	36	36
PROGRAMME 1																	
IMMEUBLES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE																	
11 - Gestion des immeubles de la Communauté française																	
22	6	13	01.01	11	69	1211	CE-LL	Dépenses de toute nature en lien avec le Pass	250	250	-	-	2	4	252	254	
22	6	13	12.07	11	89	1211	CE-LL	Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables	2.033	1.790	-457	-539	-446	8	1.130	1.259	
22	6	13	12.31	11	64	1211	CE-LL	Dépenses de toute nature résultant de la gestion des immeubles de la Communauté française en propriété ou en copropriété	-	-	-	-	-	-	-	-	
22	6	13	72.32	11	25	7200 7422	CE-LL	Achats de terrains et de bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiment	1.657	1.853	687	539	672	47	3.016	2.439	
Totaux activité 11																	
									CE-LL	3.940	3.893	230	-	228	59	4.398	3.952
12 - Loyers et énergie																	
22	6	13	12.06	12	87	1212	CE-LL	Loyers de biens immobiliers administratifs en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments	10.372	10.372	-	91	97	88	10.469	10.551	

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
22	6	13	12.08	12	93	1250	CE-LL	Taxe régionale, y compris créances années antérieures, et mainmorte	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 12																
							CE-LL		10.372	10.372	-	91	97	88	10.469	10.551
13 - Biens, services, assurances																
22	6	13	12.08	13	94	1211	CE-LL	Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables (travaux et fournitures pour l'aménagement de locaux, dégâts locatifs,...), y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	-
22	6	13	12.22	13	39	1211	CE-LL	Paieement de primes d'assurance	285	285	-242	-103	-	-	43	182
Totaux activité 13																
							CE-LL		285	285	-242	-103	-	-	43	182
14 - Charges financières relatives aux bâtiments de la Communauté française																
22	6	13	22.21	14	30	2150	CE-LL	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre"	567	567	1	1	-	-	568	568
22	6	13	22.22	14	33	2150	CE-LL	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble "Surllet de Chokier"	248	248	-	-	-	-	248	248
22	6	13	22.23	14	36	2150	CE-LL	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre - Extension"	348	348	-	-	-	-	348	348
22	6	13	22.24	14	39	2150	CE-LL	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble occupé par l'Antenne déconcentrée de l'Aide à la Jeunesse à Charleroi	60	60	-	-	-	34	60	94
22	6	13	71.01	14	23	9170	CE-LL	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre"	3.086	3.086	7	7	-	-	3.093	3.093
22	6	13	71.02	14	26	9170	CE-LL	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble "Surllet de Chokier"	1.928	1.928	4	4	-	-	1.932	1.932
22	6	13	71.03	14	29	9170	CE-LL	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre - Extension"	2.817	2.817	-	-	-	-	2.817	2.817
22	6	13	71.04	14	32	9170	CE-LL	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble occupé par l'Antenne déconcentrée de l'Aide à la Jeunesse à Charleroi	219	219	-	-	-	212	219	431

														En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 14																	
									CE-LL	9.273	9.273	12	12	-	246	9.285	9.531
Totaux programme 1																	
									CE-LL	23.870	23.823	-	-	325	393	24.195	24.216
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 13																	
									CE-LL	23.906	23.859	-	-	325	393	24.231	24.252

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 14																
RELATIONS INTERNATIONALES ET																
ACTIONS DU FONDS SOCIAL																
EUROPÉEN																
PROGRAMME 1																
RELATIONS INTERNATIONALES																
11 - Wallonie Bruxelles International																
21	1	14	41.01	11	68	4140 4531	CE-LL	Dotation à Wallonie Bruxelles International	36.873	36.873	-	-	-	-	36.873	36.873
21	1	14	41.02	11	71	4140 4531	CE-LL	Dotation complémentaire à WBI pour le projet "Villages et écoles assainis en RDC"	500	500	-	-	-	-	500	500
Totaux activité 11																
								CE-LL	37.373	37.373	-	-	-	-	37.373	37.373
12 - Interventions diverses dans le cadre des relations internationales																
21	1	14	01.01	12	97	0100 1211 3300	CE-LL	Provision interdépartementale pour les dépenses liées à la Présidence belge de l'Union européenne en 2010	-	-	-	-	-	-	-	-
21	1	14	12.71	12	18	1211	CE-LL	Dépenses inhérentes à des actions et manifestations diverses dans le cadre des relations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-
21	1	14	12.72	12	21	1211	FBM	Fonds budgétaire relatif aux activités organisées par la Communauté française durant la Présidence de l'Union européenne (A)	317	317	-	-	-	-	317	317
21	1	14	33.02	12	97	3300	CE-LL	Subventions diverses dans le cadre des relations internationales	70	70	-20	-10	20	34	70	94
21	1	14	52.01	12	71	5210	CE-LL	Subventions diverses dans le cadre des relations internationales	-	-	20	10	-	-	20	10
Totaux activité 12																
								CE-LL	70	70	-	-	20	34	90	104
								FBM	317	317	-	-	-	-	317	317
13 - Intervention en faveur de la Cocof																

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
21	1	14	45.01	13	09	4510	CE-LL	Dotation complémentaire à la Cocof (relations internationales)	294	294	-	-	-	-	294	294
								Totaux activité 13								
								CE-LL	294	294	-	-	-	-	294	294
								Totaux programme 1								
								CE-LL	37.737	37.737	-	-	20	34	37.757	37.771
								FBM	317	317	-	-	-	-	317	317
								PROGRAMME 2								
								ACTIONS DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN								
								20 - Financement d'activités de contrôle et de l'audit								
21	1	14	12.01	20	10	1211	CE-LL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	9	9	-	-	50	26	59	35
								Totaux activité 20								
								CE-LL	9	9	-	-	50	26	59	35
								22 - Actions et études diverses								
21	1	14	01.01	22	10	1211	CE-LL	Quote-part de la Communauté française - Évaluations actions Union européenne	-	-	-	-	-	-	-	-
21	1	14	01.02	22	13	1211	CE-LL	Informatisation de la cellule FSE	-	-	-	-	-	-	-	-
21	1	14	01.03	22	16	0100 1211 7422	CE-LL	Dépenses de toute nature en relation avec les activités de l'agence FSE	59	59	-	-	-30	-26	29	33
								Totaux activité 22								
								CE-LL	59	59	-	-	-30	-26	29	33
								Totaux programme 2								
								CE-LL	68	68	-	-	20	-	88	68
								PROGRAMME 3								
								DIVERSES INITIATIVES DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT								
								30 - Subventions - Cotisations et interventions diverses - Recherches et enquêtes - Participation aux programmes européens								

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
21	1	14	01.03	30	24	0100 1111 1112 1120 1131 1211	CE-LL	Dépenses de toute nature pour l'unité Eurydice	31	31	-	-	-	-	31	31
21	1	14	12.01	30	20	1211	CE-LL	Dépenses courantes pour l'achat de biens non durables et de services	86	86	-	-	-25	-26	61	60
24	1	14	12.02	30	23	1211	CE-LL	Renforcement de l'attractivité de l'enseignement supérieur	23	23	-	-	-	-	23	23
21	1	14	33.07	30	33	1211 3530 3540	CE-LL	Recherches et enquêtes - Relations internationales	44	44	-	-	-	-	44	44
21	1	14	35.40	30	53	3540	CE-LL	Action de toute nature et cotisations internationales (CONFEMEN et CERI - OCDE)	105	105	-	-	-	-	105	105
24	1	14	41.30	30	77	4130	CE-LL	Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du sous-programme Erasmus	186	186	-	-	-	-	186	186
24	1	14	41.31	30	80	4130	CE-LL	Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du sous-programme Erasmus Belgica	95	95	-	-	-	-	95	95
24	1	14	41.32	30	83	4130	CE-LL	Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du Fonds d'aide à la mobilité étudiante	1.572	1.572	-	-	-	-	1.572	1.572
24	1	14	41.33	30	86	4130	CE-LL	Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du projet AESI - langue germaniques	47	47	-	-	-	-	47	47
24	1	14	41.34	30	89	4130	CE-LL	Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du projet ASEM - DUO	19	19	-	-	-	-	19	19

										En milliers d'euros							
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 30									CE-LL	2.208	2.208	-	-	-25	-26	2.183	2.182
Totaux programme 3									CE-LL	2.208	2.208	-	-	-25	-26	2.183	2.182
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 14									CE-LL	40.013	40.013	-	-	15	8	40.028	40.021
									FBM	317	317	-	-	-	-	317	317
TOTAUX CHAPITRE 1									CE-LL	228.245	227.478	211	211	1.127	1.230	229.583	228.919
									CE-LNL	218.549	218.549	266	266	2.984	2.984	221.799	221.799
									FBM	25.052	25.052	-	-	-	-	25.052	25.052

CHAPITRE II

Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 15																	
INFRASTRUCTURES DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA CULTURE ET DU SPORT																	
PROGRAMME 0																	
SUBSISTANCE																	
01 - Subsistance administration																	
26	6	15	12.01	01	18	1211	CE-LL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	5	5	-	-	-	-	5	5	
26	6	15	74.01	01	91	7422	CE-LL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	5	5	-	-	-	-	5	5	
Totaux activité 01																	
									CE-LL	10	10	-	-	-	-	10	10
Totaux programme 0																	
									CE-LL	10	10	-	-	-	-	10	10
PROGRAMME 1																	
CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES																	
12 - Hôpitaux universitaires																	
26	6	15	41.31	12	89	3111	CE-LL	Intervention dans les charges d'intérêts des emprunts des hôpitaux universitaires	18	18	-	-	-	-	18	18	
26	6	15	61.34	12	84	5111	CE-LL	Construction, aménagement et équipement des hôpitaux universitaires	1.297	1.297	-	-	-	-	1.297	1.297	
Totaux activité 12																	
									CE-LL	1.315	1.315	-	-	-	-	1.315	1.315
13 - Aide à la Jeunesse																	
25	6	15	12.01	13	30	1211 7422	CE-LL	travaux et prestations de services inhérentes aux entretiens du propriétaire, aménagements et rénovations légères ainsi qu'aux fournitures de 1er équipement	215	106	-	-	161	114	376	220	

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
25	6	15	12.06	13	45	1211	CE-LL	Loyers de biens immobiliers administratifs en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments	2.423	2.423	-	-	-	4	2.423	2.427	
25	6	15	12.22	13	93	1211	CE-LL	Aide à la jeunesse : paiement de primes d'assurance	19	19	-	-	-	-4	19	15	
25	6	15	72.01	13	85	7200 7422	CE-LL	Achat de terrains, bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiments	2.686	2.795	-	-	-161	-114	2.525	2.681	
Totaux activité 13																	
									CE-LL	5.343	5.343	-	-	-	-	5.343	5.343
Totaux programme 1																	
									CE-LL	6.658	6.658	-	-	-	-	6.658	6.658
PROGRAMME 2 CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DE LA CULTURE																	
22 - Musées																	
26	6	15	52.41	22	34	5210	CE-LL	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés - Région de langue française	-	-	-	-	-	-	-	-	
26	6	15	52.42	22	37	5210	CE-LL	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés - Région bruxelloise	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 22																	
									CE-LL	-	-	-	-	-	-	-	-
26	6	15	01.01	23	38	6341 7200 7422	FBM	Fonds budgétaire pour l'achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagements et premier équipement de bâtiments d'infrastructures culturelles ainsi que des subsides (A)	1.755	1.755	-	-	-	-	1.755	1.755	

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
26	6	15	12.06	23	55	1211	CE-LL	Loyers de biens immobiliers culturels, en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments	670	670	-	-	-	-	670	670
26	6	15	12.22	23	06	1211	CE-LL	Paieement de primes d'assurances	132	132	-	-	-	-	132	132
26	6	15	43.01	23	28	4332	CE-LL	Subventions aux pouvoirs publics dans le cadre de l'accord de coopération culture patrimoine entre la RW et la FWB	-	-	-	-	150	40	150	40
26	6	15	43.32	23	24	4323	CE-LL	Subventions pour le financement des charges d'intérêts d'emprunts des collectivités locales pour achat de bâtiments et de travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française	1.770	446	-	-	-	-	1.770	446
26	6	15	43.33	23	27	4323	CE-LL	Subventions pour le financement des charges d'intérêts d'emprunts des collectivités locales et du musée juif de Belgique pour achat de bâtiments et de travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région bruxelloise	-	-	-	-	-	-	-	-
26	6	15	63.41	23	37	6311 6321	CE-LL	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française	5.467	3.127	-695	-609	-1.072	-40	3.700	2.478
26	6	15	63.42	23	40	6321	CE-LL	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région bruxelloise	-	702	-	-	-	-600	-	102
26	6	15	63.43	23	43	6321	CE-LL	Subventions pour le financement des charges d'amortissements des collectivités locales pour achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française	2.170	473	-	-	-	-	2.170	473

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
26	6	15	63.44	23	46	6321	CE-LL	Subventions pour le financement des charges d'amortissements des collectivités pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région bruxelloise	-	-	-	-	-	-	-	-	
26	6	15	72.41	23	21	7200 7422	CE-LL	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments	227	227	23	173	240	38	490	438	
26	6	15	72.42	23	24	7200 7422	CE-LL	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments- Région de langue française	6.200	4.766	-	-266	592	130	6.792	4.630	
26	6	15	72.43	23	27	7200 7422	CE-LL	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments - Région bruxelloise	103	103	597	497	-70	170	630	770	
26	6	15	72.65	23	93	7200 7422	CE-LL	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement, maintenance et premier équipement de bâtiments	165	195	75	205	-	102	240	502	
Totaux activité 23																	
									CE-LL	16.904	10.841	-	-	-160	-160	16.744	10.681
									FBM	1.755	1.755	-	-	-	-	1.755	1.755
24 - Défense et mise en valeur de l'architecture																	
26	6	15	12.30	24	31	1211	CE-LL	Dépenses de toute nature relatives à la défense et à la mise en valeur de l'architecture	240	223	-	-	-	-	240	223	
26	6	15	33.21	24	96	3300	CE-LL	Subventions aux associations pour la défense et la mise en valeur de l'architecture	128	100	-	-	-	-	128	100	
26	6	15	33.22	24	02	3300	CE-LL	Subventions aux associations pour la défence et la mise en valeur de l'architecture, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	-	

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 24									CE-LL	368	323	-	-	-	-	368	323
25 - Cinéma Palace																	
26	6	15	52.10	25	41	5210	CE-LL	Subventions pour la rénovation du Cinéma Palace à Bruxelles - Région bruxelloise	73	73	-	-	-	-	73	73	
Totaux activité 25									CE-LL	73	73	-	-	-	-	73	73
26 - Théâtre National de la Communauté Wallonie-Bruxelles																	
26	6	15	52.10	26	42	5210	CE-LL	Subventions pour l'acquisition du Théâtre National de la Communauté Wallonie-Bruxelles - Région bruxelloise	1.005	1.005	-	-	-	-	1.005	1.005	
Totaux activité 26									CE-LL	1.005	1.005	-	-	-	-	1.005	1.005
27 - Maison de jeunes																	
25	6	15	52.11	27	46	5210	CE-LL	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de maisons de jeunes - Région de langue française	142	142	-	-	-	-	142	142	
25	6	15	52.12	27	49	5210	CE-LL	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de maisons de jeunes - Région bruxelloise	47	47	-	-	-	-	47	47	
Totaux activité 27									CE-LL	189	189	-	-	-	-	189	189
Totaux programme 2									CE-LL	18.539	12.431	-	-	-160	-160	18.379	12.271
									FBM	1.755	1.755	-	-	-	-	1.755	1.755
PROGRAMME 3																	
CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DU SPORT																	
31 - Charges d'emprunt																	

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
23	6	15	21.02	31	35	2110	CE-LL	Charges d'intérêts d'emprunts relatives à la construction d'un hall de sports à Jambes	-	-	-	-	-	-	-	-	
23	6	15	21.03	31	38	2110	CE-LL	Charges d'intérêts d'emprunts relatives au Sart Tilman	-	-	-	-	-	-	-	-	
23	6	15	63.27	31	03	9110	CE-LL	Charges d'amortissements relatives à la construction d'un hall de sports à Jambes	-	-	-	-	-	-	-	-	
23	6	15	63.28	31	06	9110	CE-LL	Charges d'amortissements d'emprunts relatives au Sart Tilman	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 31																	
									CE-LL	-	-	-	-	-	-	-	-
32 - Centres sportifs																	
23	6	15	12.06	32	64	1212	CE-LL	Loyers d'infrastructures sportives, en ce compris les loyers, rétribution et indemnités dues aux bailleurs. Impôts grevant les bâtiments	318	318	-	14	-	-	318	332	
23	6	15	12.22	32	15	1211	CE-LL	Centres sportifs paiement de prime d'assurance	77	77	-	-14	-	-	77	63	
23	6	15	12.56	32	20	1211 7422	CE-LL	Travaux et prestations de services inhérentes aux entretiens du propriétaire, aménagements et rénovations légères ainsi qu'aux fournitures de 1er équipement en Communauté française	15	15	29	9	-	-	44	24	
23	6	15	12.57	32	23	1211 7422	CE-LL	Travaux et prestations de services inhérentes aux entretiens du propriétaire, aménagementet rénovations légères ainsi qu'aux fournitures de 1er équipement. Région wallone	346	150	-	-83	-	-	346	67	
23	6	15	12.58	32	26	1211 7422	CE-LL	travaux et prestations de services inhérentes aux entretiens du propriétaire, aménagements et rénovations légères ainsi qu'aux fournitures de 1er équipement – Région de Bruxelles-Capitale	62	55	100	-46	-	-	162	9	

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
23	6	15	72.56	32	75	7200 7422	CE-LL	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs	589	630	150	-145	-	-	739	485
23	6	15	72.57	32	78	7200 7422	CE-LL	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs - Région de langue française	8.300	9.647	-2.075	-2.694	-	-	6.225	6.953
23	6	15	72.58	32	81	7200 7422	CE-LL	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs - Région bruxelloise	44	131	700	1.547	-	-	744	1.678
Totaux activité 32																
								CE-LL	9.751	11.023	-1.096	-1.412	-	-	8.655	9.611
33 - Centres sportifs de haut niveau																
23	6	15	01.02	33	51	0100	CE-LL	Dépenses de toute nature relatives à la création d'un centre sportif de haut niveau	1.850	736	1.096	1.412	2.500	2.500	5.446	4.648
23	6	15	12.07	33	68	1212	CE-LL	Location d'une infrastructure sportive	1.000	1.000	-	-	-	-	1.000	1.000
23	6	15	72.59	33	85	1211 7200 7422	CE-LL	Achat de terrains et de bâtiments. Rénovation des centres sportifs	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 33																
								CE-LL	2.850	1.736	1.096	1.412	2.500	2.500	6.446	5.648
Totaux programme 3																
								CE-LL	12.601	12.759	-	-	2.500	2.500	15.101	15.259
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 15																
								CE-LL	37.808	31.858	-	-	2.340	2.340	40.148	34.198
								FBM	1.755	1.755	-	-	-	-	1.755	1.755

2013 - Ajustement 1 - voté - CH II - DO 16
10/07/2013 11:07:08

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 12									CE-LL	25	25	-	13	58	49	83	87
Totaux programme 1									CE-LL	73	73	-	13	58	49	131	135
PROGRAMME 2																	
PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ																	
22 - Actions en matière de protection de la santé																	
23	5	16	12.36	22	74	1211	CE-LL	Contrôle médico-sportif	382	382	-	-	6	6	388	388	
23	5	16	12.37	22	77	1211	CE-LL	Contrôle médico-sportif y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	-	
23	5	16	12.38	22	80	1211	CE-LL	Pool de médecins contrôleurs indépendants et accompagnateurs agréés	125	125	-	-	-	-	125	125	
23	5	16	33.01	22	61	3300	CE-LL	Contribution au fonctionnement de l'Agence mondiale antidopage	45	45	-	-	-6	-6	39	39	
23	7	16	74.01	22	42	7422	CE-LL	Acquisition de matériel durable dans le cadre de la lutte contre le dopage	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 22									CE-LL	552	552	-	-	-	-	552	552
24 - Subventions et actions pour la mise en œuvre du Plan Communautaire Opérationnel (PCO)																	
26	5	16	12.01	24	68	1211	CE-LL	Programme de vaccination, y compris créances années antérieures	6.636	6.636	-	-	306	306	6.942	6.942	
26	5	16	12.02	24	71	1211	FBM	Fonds budgétaire destiné au financement du programme de vaccination par l'INAMI (A)	13.023	13.023	-	-	983	983	14.006	14.006	
26	5	16	12.03	24	74	1211	CE-LL	Dépenses de toute nature dans le cadre des programmes de dépistage	19	19	50	31	-	-	69	50	
26	5	16	33.01	24	63	3300	CE-LL	Prévention des assuétudes	1.381	1.381	-	-	-	-23	1.381	1.358	
26	5	16	33.02	24	66	3300	CE-LL	Subventions destinées à l'Education à la Vie Relationnelle Affective et Sexuelle et à la Prévention du SIDA	2.598	2.598	-	-234	-15	34	2.583	2.398	

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
26	5	16	33.03	24	69	3300	CE-LL	Prévention des cancers	1.456	1.456	-50	-31	-	-	1.406	1.425	
26	5	16	33.04	24	72	3300	CE-LL	Promotion des attitudes saines et prévention des maladies cardio-vasculaires	636	636	-	-	6	-62	642	574	
26	5	16	33.05	24	75	3300	CE-LL	Prévention de la tuberculose	1.203	1.203	-	-29	-	-	1.203	1.174	
26	5	16	33.06	24	78	3300	CE-LL	Prévention des traumatismes et prévention du suicide	277	277	-	-	-	-	277	277	
26	5	16	33.07	24	81	3300	CE-LL	Etudes et recherches en relation avec le pilotage du plan communautaire opérationnel de promotion de la santé	-	-	-	-	-	-	-	-	
26	5	16	33.08	24	84	3300	CE-LL	Subventions diverses pour la mise en œuvre du PCO	1.081	1.081	-	-	-	-	1.081	1.081	
26	5	16	33.10	24	90	3300	FBM	Fonds budgétaire destiné au financement des programmes de dépistage des cancers (A)	680	680	-	-	-	-	680	680	
26	5	16	33.11	24	93	3300	CE-LL	Etudes et recherches en relation avec le pilotage du plan communautaire opérationnel de promotion de la santé, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	-	
26	5	16	43.01	24	56	4316 4326	CE-LL	Subventions aux pouvoirs locaux dans le cadre de la mise en œuvre de projets de prévention et de promotion de la santé	-	-	-	72	-	-	-	72	
26	5	16	74.01	24	44	7422	CE-LL	Dépenses patrimoniales	-	15	64	152	-	-	64	167	
Totaux activité 24																	
									CE-LL	15.287	15.302	64	-39	297	255	15.648	15.518
									FBM	13.703	13.703	-	-	983	983	14.686	14.686
25 - Subventions et actions en matière de promotion et de protection de la santé																	
26	5	16	12.01	25	69	1211	CE-LL	Dépenses de toute nature en matière de promotion de la santé et de médecine préventive	900	900	-99	39	-100	-	701	939	
26	5	16	12.02	25	72	1211	CE-LL	Dépenses de toute nature en matière de promotion de la santé et de médecine préventive, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	-	

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
26	5	16	33.01	25	64	3300	CE-LL	Subventions aux organismes agréés, y compris créances années antérieures	3.273	3.273	-	-	21	13	3.294	3.286	
26	5	16	33.02	25	67	3300	CE-LL	Problématiques émergentes et projets particuliers à l'initiative du Gouvernement	250	250	17	17	73	44	340	311	
26	5	16	33.04	25	73	3300	CE-LL	Programmes locaux	430	430	-	-	60	-	490	430	
26	5	16	33.05	25	76	3300	CE-LL	Dépistage des anomalies métaboliques	945	945	-	-	-	-	945	945	
26	5	16	33.06	25	79	3300	CE-LL	Dépistage de la surdité néonatale	438	438	-	-	-	-	438	438	
26	5	16	33.07	25	82	3300	CE-LL	Programme PTP	13	13	-	-	-	-	13	13	
26	5	16	33.08	25	85	3300	CE-LL	Dépistage de la surdité néonatale, y compris années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	-	
26	5	16	33.09	25	88	3300	CE-LL	Problématiques émergentes et projets pilotes, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	-	
26	5	16	45.40	25	95	4540	CE-LL	Institut scientifique de Santé publique Louis Pasteur	38	38	-	-	-	-	38	38	
26	5	16	52.10	25	68	5210	CE-LL	Subventions d'équipement aux organismes de la santé et de médecine préventive	-	45	-	-	-	-	-	45	
Totaux activité 25																	
									CE-LL	6.287	6.332	-82	56	54	57	6.259	6.445
Totaux programme 2																	
									CE-LL	22.126	22.186	-18	17	351	312	22.459	22.515
									FBM	13.703	13.703	-	-	983	983	14.686	14.686
PROGRAMME 3																	
PROMOTION DE LA SANTÉ À L'ECOLE																	
31 - Subventions en matière de services de Promotion de la Santé à l'Ecole																	
26	5	16	33.01	31	70	3300	CE-LL	Subventions de fonctionnement des services P.S.E. libres	10.544	10.544	-	-	-22	-22	10.522	10.522	
26	5	16	33.02	31	73	3300	CE-LL	Subventions de fonctionnement des services PSE libres, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	-	
26	5	16	33.03	31	76	3300	CE-LL	Subventions non marchand	1.302	1.302	-	-	-7	-7	1.295	1.295	

2013 - Ajustement 1 - voté - CH II - DO 16

92

10/07/2013 11:07:09

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
26	5	16	43.01	31	63	4316 4326 4510	CE-LL	Subventions de fonctionnement des services P.S.E. officiels subventionnés	8.666	8.666	-	-	-19	-19	8.647	8.647	
26	5	16	43.02	31	66	4316 4326	CE-LL	Subventions de fonctionnement des services officiels subventionnés, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 31																	
									CE-LL	20.512	20.512	-	-	-48	-48	20.464	20.464
32 - Formation continue en Promotion de la Santé à l'Ecole																	
26	5	16	33.01	32	71	3300	CE-LL	Subvention pour la formation continue (secteur libre)	-	-	-	-	-	-	-	-	
26	5	16	33.02	32	74	3300	CE-LL	Subventions pour la formation continue aux services de Promotion de la Santé à l'Ecole	114	114	-	-48	-114	-66	-	-	
Totaux activité 32																	
									CE-LL	114	114	-	-48	-114	-66	-	-
33 - Subventions d'équipement des services de Promotion de la Santé à l'Ecole et achats de biens durables																	
26	5	16	12.01	33	77	1211	CE-LL	Dépenses d'informatisation dans le cadre de la promotion de la santé à l'école	-	-	-	-	-	-	-	-	
26	5	16	33.01	33	72	3300	CE-LL	Dépenses d'informatisation dans le cadre de la Promotion de la Santé à l'Ecole	-	-	-	-	-	-	-	-	
26	5	16	52.10	33	76	5210	CE-LL	Subvention à l'achat d'équipement (secteur libre)	-	-	-	-	-	-	-	-	
26	5	16	63.01	33	51	6311 6321	CE-LL	Subvention à l'achat d'équipement (secteur officiel subventionné)	-	-	-	-	-	-	-	-	
26	5	16	74.01	33	53	7422	CE-LL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 33																	
									CE-LL	-	-	-	-	-	-	-	-
34 - Provision																	
26	5	16	01.01	34	76	0100	CE-LL	Provision pour litiges	-	-	-	-	-	-	-	-	

										En milliers d'euros							
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 34									CE-LL	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux programme 3									CE-LL	20.626	20.626	-	-48	-162	-114	20.464	20.464
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 16									CE-LL	42.878	42.938	-18	-18	242	242	43.102	43.162
									FBM	13.703	13.703	-	-	983	983	14.686	14.686

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 17																	
AIDE À LA JEUNESSE																	
PROGRAMME 0																	
SUBSISTANCE																	
01 - Fonctionnement de divers services																	
25	5	17	12.01	01	72	1211	CE-LL	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers, y compris les dépenses afférentes aux années budgétaires antérieures	258	258	-	-	70	70	328	328	
25	5	17	12.02	01	75	1211	CE-LL	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux, à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien, créances années antérieures. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration	2.870	2.870	-	-	-	-	2.870	2.870	
25	5	17	12.03	01	78	1211	CE-LL	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux, à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration, créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 01									CE-LL	3.128	3.128	-	-	70	70	3.198	3.198

2013 - Ajustement 1 - voté - CH II - DO 17

10/07/2013 11:07:11

95

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
								02 - Énergie								
25	5	17	12.03	02	79	1211	CE-LL	Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon	1.482	1.482	-	-	-	-	1.482	1.482
25	5	17	12.04	02	82	1211	CE-LL	Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 02								
							CE-LL		1.482	1.482	-	-	-	-	1.482	1.482
								03 - Frais exposés en faveur des jeunes dans le secteur public								
25	5	17	12.29	03	61	1211	CE-LL	Frais exposés en faveur des jeunes lors de missions de transfèrement, enquêtes, surveillance et assistance	2	2	-	-	-	-	2	2
25	5	17	12.32	03	70	1211	CE-LL	Dépenses relatives à l'entretien des élèves confiés aux Institutions publiques de protection de la jeunesse, aux Centres d'Everberg et de Saint-Hubert (y compris les frais de correspondance, d'action en milieu ouvert), frais de réception et de nourriture des participants aux formations et réunions organisées dans les locaux des IPPJ et aux Centres d'Everberg et de Saint-Hubert	1.798	1.798	-	-	-	-	1.798	1.798
								Totaux activité 03								
							CE-LL		1.800	1.800	-	-	-	-	1.800	1.800
								04 - Formation								
25	5	17	12.33	04	74	1211	CE-LL	Dépenses relatives à la prise en charge de formations à l'initiative du Service des méthodes, de la recherche et de la formation	285	285	-	-	-	-	285	285
								Totaux activité 04								
							CE-LL		285	285	-	-	-	-	285	285
								05 - Achat de matériel								

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
25	5	17	74.01	05	52	7410 7422	CE-LL	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	378	378	-	-	-	-	378	378	
Totaux activité 05																	
									CE-LL	378	378	-	-	-	-	378	378
07 - Provision																	
25	5	17	01.01	07	76	0100	CE-LL	Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index	3.432	3.432	-3.432	-3.432	-	-	-	-	
Totaux activité 07																	
									CE-LL	3.432	3.432	-3.432	-3.432	-	-	-	-
Totaux programme 0																	
									CE-LL	10.505	10.505	-3.432	-3.432	70	70	7.143	7.143
PROGRAMME 1 JEUNES EN DANGER ET JEUNES DÉLINQUANTS																	
11 - Prévention générale, initiatives novatrices et actions transversales																	
25	5	17	12.34	11	84	1211	CE-LL	Dépenses de fonctionnement des Conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse	30	30	-	-	-	-	30	30	
25	5	17	12.35	11	87	1211	CE-LL	Dépenses relatives aux actions d'information en matière de prévention générale	87	87	-	-	-	-	87	87	
25	5	17	12.37	11	93	1211	CE-LL	Dépenses relatives aux actions de prévention générale des Conseils d'arrondissement	148	148	-	-	-	-	148	148	
25	5	17	12.70	11	95	1211	CE-LL	Dépenses de toute nature en matière de protection de la jeunesse et d'aide à la jeunesse	53	53	-	-	28	28	81	81	
25	5	17	33.08	11	01	3300	CE-LL	Subventions aux actions de prévention générale des Conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse	348	348	-	-	-	-	348	348	
25	5	17	33.09	11	04	3300	CE-LL	Subventions aux actions menées dans le cadre de l'opération "Eté-jeunes".	-	-	-	-	-	-	-	-	
25	5	17	33.12	11	13	3300	CE-LL	Subventions accordées aux projets d'impulsion pour la politique des immigrés	181	181	-181	-181	-	-	-	-	

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
25	5	17	33.16	11	25	3300	CE-LL	Subventions destinées notamment à la réalisation d'initiatives novatrices dans le secteur de la protection de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse	102	102	-	-	-	-	102	102
25	5	17	33.17	11	28	3300	CE-LL	Subvention au Service "Ecoute-Enfants" de la Communauté française	144	144	-	-	-	-	144	144
25	5	17	33.18	11	31	3300	CE-LL	Subventions destinées à la réalisation d'actions transversales de l'aide à la jeunesse avec d'autres secteurs	95	95	-	-	-	-	95	95
Totaux activité 11																
								CE-LL	1.188	1.188	-181	-181	28	28	1.035	1.035
13 - Aides à l'adoption																
25	5	17	01.01	13	82	0100 1211 3300	FBM	Fonds budgétaire destiné à couvrir les dépenses de toute nature relative à l'adoption (A)	70	70	-	-	-	-	70	70
25	5	17	12.74	13	12	1211	CE-LL	Dépenses liées à l'exécution des missions fixées à l'Autorité centrale communautaire (ACC) par le décret du 31 mars 2004 relatif à l'adoption	233	233	-	-	-	-	233	233
25	5	17	33.05	13	91	3300	CE-LL	Subventions aux organismes oeuvrant dans le domaine de l'adoption	911	911	19	19	-	-	930	930
25	5	17	33.06	13	94	3300	CE-LL	Subventions d'initiatives en matière d'adoption	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 13																
								CE-LL	1.144	1.144	19	19	-	-	1.163	1.163
								FBM	70	70	-	-	-	-	70	70
14 - Établissements, milieux d'accueil et initiatives diverses																
25	5	17	33.04	14	89	3300	FBM	Fonds budgétaire destiné à subventionner des actions et des mesures d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse (A).	11.705	11.705	-	-	-	-	11.705	11.705
25	5	17	33.07	14	01	3300	CE-LL	Subvention destinée au "Fonds Intersyndical de l'Aide sociale"	102	102	-	-	-	-	102	102

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
25	5	17	33.08	14	04	3300	CE-LL	Subvention destinée au "Fonds Intersyndical d'Aide sociale", y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	-
25	5	17	33.10	14	10	3300	CE-LL	Subsides aux jeunes, particuliers et services, couvrant les interventions d'aide décidées dans le cadre du décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse	2.158	2.158	-	-	-	-	2.158	2.158
25	5	17	33.11	14	13	3300	CE-LL	Formation continuée en matière d'aide à la jeunesse	1.346	1.346	100	100	-	-	1.446	1.446
25	5	17	33.14	14	22	3300	CE-LL	Subventions pour frais particuliers des services d'aide en milieu ouvert	-	-	-	-	-	-	-	-
25	5	17	33.17	14	31	3300	CE-LL	Subventions des services d'aide en milieu ouvert	19.089	19.089	2.880	2.880	-	-	21.969	21.969
25	5	17	33.18	14	34	3300	CE-LL	Subventions des centres d'orientation éducative	6.953	6.953	660	660	-	-	7.613	7.613
25	5	17	33.19	14	37	3300	CE-LL	Subventions des services de prestations éducatives et philanthropiques	4.245	4.245	500	500	-	-	4.745	4.745
25	5	17	33.20	14	40	3300	CE-LL	Subventions aux Services d'accueil spécialisé de la petite enfance (SASPE)	80	80	-	-	-	-	80	80
25	5	17	33.21	14	43	3300	CE-LL	Subventions à des internats scolaires	2.520	2.520	-	-	-	-	2.520	2.520
25	5	17	33.22	14	46	3300	CE-LL	Subventions à des hôpitaux et établissements conventionnés par l'INAMI	276	276	-	-	-	-	276	276
25	5	17	33.23	14	49	3431	CE-LL	Subventions des familles d'accueil	4.200	4.200	-	-	-	-	4.200	4.200
25	5	17	33.24	14	52	3431	CE-LL	Subventions des services de placement familial	15.627	15.627	880	880	-	-	16.507	16.507
25	5	17	33.25	14	55	3300	CE-LL	Subventions des services de protutelle	473	473	40	40	-	-	513	513
25	5	17	33.27	14	61	3300	CE-LL	Subventions à des services non-agrégés pour l'accueil occasionnel des jeunes	268	268	-	-	-	-	268	268
25	5	17	33.28	14	64	3300	CE-LL	Subventions des mesures d'aide et de protection mises en oeuvre par les services d'hébergement	138.084	138.084	16.665	16.665	-112	-112	154.637	154.637
25	5	17	33.29	14	67	3300	CE-LL	Subventions des centres de jour	826	826	110	110	-	-	936	936

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
25	5	17	33.30	14	70	3300	CE-LL	Subventions des services d'aide et d'intervention éducative	14.886	14.886	2.239	2.239	-	-	17.125	17.125	
25	5	17	33.31	14	73	3300	CE-LL	Subvention destinée au Fonds Old Timer	-	-	-	-	-	-	-	-	
25	5	17	33.32	14	76	3300	CE-LL	Subventions pour la prise en charge des jeunes confiés dans le cadre de l'aide ou de la protection de la jeunesse aux maisons maternelles situées en Région wallonne	490	490	-	-	-	-	490	490	
25	5	17	33.33	14	79	3300	CE-LL	Subventions pour la prise en charge des jeunes confiés dans le cadre de l'aide ou de la protection de la jeunesse aux maisons maternelles situées en Région bruxelloise	104	104	-	-	-	-	104	104	
25	5	17	33.35	14	85	3300	CE-LL	Subventions non marchand	23.357	23.357	-20.000	-20.000	-	-	3.357	3.357	
25	5	17	33.36	14	88	3300	CE-LL	Plan de renforcement de l'Aide à la jeunesse	7.166	7.151	-719	-719	-128	-184	6.319	6.248	
25	5	17	33.37	14	91	3300	CE-LL	Subventions aux Services d'Accrochage Scolaire	1.092	1.092	18	18	-	-	1.110	1.110	
25	5	17	33.38	14	94	3300	CE-LL	Subventions aux projets SAIE post-IPPJ (en voie d'agrément)	145	145	-39	-39	-	-	106	106	
25	5	17	33.39	14	97	3300	CE-LL	Subventions aux projets mettant en œuvre les séjours de rupture (en voie d'agrément)	874	874	-	-	-	-	874	874	
25	5	17	33.40	14	03	3300	CE-LL	Subventions au fonds Mirabel social	283	283	-	-	-	-	283	283	
25	5	17	81.01	14	27	8112	FBM	Fonds budgétaire destiné aux prêts aux services agréés de l'aide à la jeunesse et aux organismes agréés d'adoption (B)	65	65	-	-	-	-	65	65	
Totaux activité 14																	
									CE-LL	244.644	244.629	3.334	3.334	-240	-296	247.738	247.667
									FBM	11.770	11.770	-	-	-	-	11.770	11.770
15 - Etudes et recherches scientifiques																	

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
25	5	17	12.01	15	86	1211	CE-LL	Frais d'organisation, de route, de séjour, prestations et rémunérations de personnes étrangères aux administrations de la Communauté française liés à la réalisation d'études et recherches scientifiques	-	15	12	12	15	15	27	42	
25	5	17	33.06	15	96	1211	CE-LL	Financement de recherches dans le domaine de l'aide spécialisée à la jeunesse et dans le domaine de la protection de la jeunesse	83	83	-	-	-	-	83	83	
Totaux activité 15																	
16 - Actions communes du Gouvernement									CE-LL	83	98	12	12	15	15	110	125
25	5	17	33.05	16	94	3300	CE-LL	Subventions du programme de transition professionnelle	37	37	-	-	-	-	37	37	
Totaux activité 16																	
									CE-LL	37	37	-	-	-	-	37	37
Totaux programme 1																	
									CE-LL	247.096	247.096	3.184	3.184	-197	-253	250.083	250.027
									FBM	11.840	11.840	-	-	-	-	11.840	11.840
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 17																	
									CE-LL	257.601	257.601	-248	-248	-127	-183	257.226	257.170
									FBM	11.840	11.840	-	-	-	-	11.840	11.840

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 18																	
AIDE SOCIALE SPÉCIALISÉE																	
PROGRAMME 1																	
AIDE AUX DÉTENUS																	
12 - Aide sociale aux détenus																	
25	1	18	12.01	12	13	1211	CE-LL	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers.	-	-	-	-	-	-	-	-	
25	1	18	33.03	12	14	3300	CE-LL	Subsides aux services agréés d'aide sociale aux détenus et services liens	2.524	2.508	-	-	58	58	2.582	2.566	
25	1	18	33.05	12	20	3300	CE-LL	Subsides en faveur de l'aide aux détenus	215	215	-	-	-	-	215	215	
25	1	18	33.06	12	23	3300	CE-LL	Subventions au fonds intersyndical de l'aide sociale pour le secteur de l'aide au détenus	-	-	-	-	-	-	-	-	
25	1	18	52.01	12	82	5210	CE-LL	Subventions d'équipement et d'aménagement aux associations et organismes d'aide aux détenus	9	9	-	-	-	-	9	9	
Totaux activité 12																	
									CE-LL	2.748	2.732	-	-	58	58	2.806	2.790
Totaux programme 1																	
									CE-LL	2.748	2.732	-	-	58	58	2.806	2.790
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 18																	
									CE-LL	2.748	2.732	-	-	58	58	2.806	2.790

														En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 19																	
ENFANCE																	
PROGRAMME 1																	
OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE																	
11 - Office de la Naissance et de l'Enfance																	
22	5	19	41.01	11	09	4140	CE-LL	Dotation à l'Office de la Naissance et de l'Enfance	235.775	235.775	-	-	1.855	1.855	237.630	237.630	
22	5	19	41.06	11	24	4140	CE-LL	Dotation complémentaire relative aux subventions du non marchand	17.656	17.656	-	-	-	-	17.656	17.656	
Totaux activité 11									CE-LL	253.431	253.431	-	-	1.855	1.855	255.286	255.286
Totaux programme 1									CE-LL	253.431	253.431	-	-	1.855	1.855	255.286	255.286
PROGRAMME 2																	
POLITIQUE ET ACCUEIL DE L'ENFANCE																	
21 - Politique et accueil																	
22	5	19	01.01	21	47	0100 1211 3300 7422	CE-LL	Dépenses relatives à la politique de l'enfance	553	553	-	-	-	-	553	553	
22	5	19	01.02	21	50	0100 1211 3300 7422	CE-LL	Dépenses relatives à la politique de l'enfance, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	-	
22	5	19	33.01	21	44	3300	CE-LL	Commission Nationale des Droits de l'Enfant	29	29	-	-	-	-	29	29	
22	5	19	52.46	21	59	5210	CE-LL	Subvention d'équipement dans le cadre de la politique de l'enfance	100	100	-	-	-	-	100	100	
Totaux activité 21									CE-LL	682	682	-	-	-	-	682	682
Totaux programme 2									CE-LL	682	682	-	-	-	-	682	682

2013 - Ajustement 1 - voté - CH II - DO 19

10/07/2013 11:07:16

103

														En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 19																	
								CE-LL	254.113	254.113	-	-	1.855	1.855	255.968	255.968	

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 20																	
AFFAIRES GÉNÉRALES - CULTURE																	
PROGRAMME 0																	
SUBSISTANCE																	
01 - Personnel																	
26	4	20	01.01	01	54	0100	CE-LL	Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non-marchand	51.550	51.550	-43.846	-43.846	-256	-256	7.448	7.448	
26	4	20	11.06	01	62	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Dépenses de rémunérations relatives à l'exécution de l'arrêté royal n°25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand	3.500	3.500	-	-	-	-	3.500	3.500	
Totaux activité 01																	
									CE-LL	55.050	55.050	-43.846	-43.846	-256	-256	10.948	10.948
02 - Biens et services																	
26	4	20	12.01	02	57	1211	CE-LL	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers	190	190	-	-35	-	-	190	155	
26	4	20	12.02	02	60	1211	CE-LL	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration	633	633	-	-	-	-	633	633	

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
26	4	20	12.03	02	63	1211	CE-LL	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	-
26	4	20	12.06	02	72	1212	CE-LL	Loyers de bâtiments à destination culturelle n'appartenant pas à la Communauté française	137	137	-	-	-	-	137	137
26	4	20	12.31	02	50	1211	CE-LL	Frais relatifs à des immeubles appartenant à la Communauté française ou loués par elle et affectés à des fins culturelles	180	180	-	-	9	9	189	189
26	4	20	12.32	02	53	1211	CE-LL	Frais relatifs à des immeubles appartenant à la Communauté française ou loués par elle et affectés à des fins culturelles, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 02																
							CE-LL	03 - Énergie	1.140	1.140	-	-35	9	9	1.149	1.114
26	4	20	12.03	03	64	1211	CE-LL	Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon	307	307	-	-	-	-	307	307
Totaux activité 03																
							CE-LL		307	307	-	-	-	-	307	307
04 - Équipement des centres																
26	4	20	74.01	04	35	7410 7422	CE-LL	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	40	40	-	35	-	-	40	75
26	4	20	74.02	04	38	7410 7422	CE-LL	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	-

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 04																	
									CE-LL	40	40	-	35	-	-	40	75
26	4	20	01.01	05	58	1211 7200 7422	FBM	Fonds budgétaire pour couvrir les frais de fonctionnement et d'investissements du Centre culturel "Marcel Hicter" et du Centre de formation socio culturelle de "Rossignol" (C)	500	500	-	-	-	-	500	500	
Totaux activité 05																	
									FBM	500	500	-	-	-	-	500	500
Totaux programme 0																	
									CE-LL	56.537	56.537	-43.846	-43.846	-247	-247	12.444	12.444
									FBM	500	500	-	-	-	-	500	500
PROGRAMME 1																	
INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES																	
11 - Enquêtes, colloques, journées d'études, publications, formations																	
26	4	20	01.01	11	64	0100 1211 3300	CE-LL	Dépenses relatives au domaine culturel	700	700	50	50	100	100	850	850	
26	4	20	01.02	11	67	1211	CE-LL	Dépenses relatives au domaine culturel, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	-	
26	4	20	12.20	11	26	1211	CE-LL	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes; à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'études et à l'organisation d'activités culturelles interdisciplinaires	250	250	-50	-50	50	50	250	250	
26	4	20	12.50	11	19	1211	CE-LL	Dépenses de toute nature relatives à la professionnalisation et à la formation des acteurs culturels	125	125	-	-51	-	-	125	74	
26	4	20	12.51	11	22	1211	FBM	Fonds budgétaire pour des dépenses de toute nature relatives à la formation socio-culturelle (C)	4	4	-	-	-	-	4	4	

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
26	4	20	12.53	11	28	1211	CE-LL	Dépenses de toute nature et soutien d'actions et d'initiatives relatives à la professionnalisaion et à la formation des acteurs culturels, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	-
26	4	20	33.02	11	64	3300	CE-LL	Soutien d'actions et d'initiatives relatives à la professionnalisation et à la formation des acteurs culturels	40	40	-	-	-	-	40	40
Totaux activité 11																
							CE-LL		1.115	1.115	-	-51	150	150	1.265	1.214
							FBM		4	4	-	-	-	-	4	4
13 - Activités culturelles pluridisciplinaires																
26	4	20	33.01	13	63	4130	CE-LL	Subvention à la Médiathèque de la Communauté française de Belgique	6.060	6.060	-	-	-	-	6.060	6.060
26	4	20	33.02	13	66	4130	CE-LL	Soutien à la Médiathèque de la Communauté française relative à l'emploi dans le secteur socio-culturel	-	-	997	997	-	-	997	997
26	4	20	33.03	13	69	3300	CE-LL	Subvention liée à la cession des centres de prêt de la Médiathèque de la Communauté française	205	205	-	-	-	-3	205	202
26	4	20	33.04	13	72	3300	CE-LL	Soutien aux cultures urbaines et émergentes, à la musique électronique	910	910	-	-	35	35	945	945
26	4	20	33.05	13	75	3300	CE-LL	Subvention à l'ASBL "Orbitale"	-	-	-	-	-	-	-	-
26	4	20	33.06	13	78	3300	CE-LL	Subvention à la "Fondation Mons 2015"	3.200	3.200	-	-	-	-	3.200	3.200
26	4	20	33.07	13	81	3300	CE-LL	Subventions aux activités culturelles pluridisciplinaires et à l'action culturelle globale	2.821	2.821	-	28	-	-	2.821	2.849
26	4	20	33.08	13	84	3300	CE-LL	Subventions à l'ASBL "Les Grignoux"	413	413	-	-	-	-	413	413
26	4	20	33.09	13	87	3300	CE-LL	Formation des publics scolaires à la culture	40	40	-	-	13	13	53	53
26	4	20	33.10	13	90	3300	CE-LL	Aides à des initiatives nouvelles, initiatives multidisciplinaires de partenariats européens, transfrontaliers, internationaux	-	-	-	-	-	-	-	-

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
26	4	20	33.12	13	96	3300	CE-LL	Subventions aux ASBL développant en partenariat avec les villes, des programmes de valorisation culturelle ou des grands événements culturels	113	113	-	-	-	-	113	113	
26	4	20	33.14	13	05	3300	CE-LL	Subventions à des activités de création, de diffusion, de promotion et de formation des arts numériques	350	350	-	-	-	-	350	350	
26	4	20	33.41	13	86	3300	CE-LL	Subvention à l'ASBL "Le Botanique"	3.080	3.080	-	-	-	-	3.080	3.080	
26	4	20	33.45	13	01	3300	CE-LL	Subvention à l'ASBL "Halles de Schaerbeek"	1.713	1.713	-	-	-	-	1.713	1.713	
26	4	20	43.07	13	74	4322	CE-LL	Subventions aux communes, villes et provinces pour des activités culturelles	113	113	-	-	-	-	113	113	
Totaux activité 13																	
									CE-LL	19.018	19.018	997	1.025	48	45	20.063	20.088
14 - Etudes et recherches scientifiques																	
26	4	20	33.08	14	85	3300	CE-LL	Financement de recherches dans le domaine socio-culturel	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 14																	
									CE-LL	-	-	-	-	-	-	-	-
15 - Organismes culturels																	
26	4	20	12.20	15	30	1211	CE-LL	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre du plan de préservation et d'exploitation des patrimoines culturels (plan PEP'S)	110	110	-	-6	125	-	235	104	
26	4	20	12.32	15	66	1211	FBM	Fonds budgétaire pour l'assurance, le remplacement et la réparation du matériel prêté, endommagé ou non restitué (A)	50	50	-	-	-	-	50	50	
26	4	20	33.01	15	65	3300	CE-LL	Subventions aux associations reconnues ou subventionnées développant des programmes de numérisation concertés dans le cadre du Plan de préservation et d'exploitation des patrimoines culturels (Plan Pep's)	150	150	-	6	-125	-	25	156	

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
26	4	20	52.21	15	05	5210	CE-LL	Subventions d'aménagement et d'équipement aux : associations et compagnies de théâtre, musique et danse; associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistiques, l'éducation permanente; organisations de jeunesse; centres culturels régionaux et locaux; bibliothèques publiques; musées	165	165	-	-	-	-	165	165
26	4	20	52.22	15	08	5210	CE-LL	Subventions d'aménagement et d'équipement aux : associations et compagnies de théâtre, musique et danse; associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistiques, l'éducation permanente; organisations de jeunesse; centres culturels régionaux et locaux; bibliothèques publiques; musées, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	-
26	4	20	63.51	15	97	6311 6321	CE-LL	Subventions d'aménagement et d'équipement aux provinces et communes, en faveur des : associations et compagnies de théâtre, musique et danse; associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistique, l'éducation permanente; organisations de jeunesse; centres culturels régionaux et locaux; bibliothèques publiques; musées	40	40	-	17	-	-	40	57
26	4	20	74.05	15	58	7422	CE-LL	Achat de biens mis à disposition d'organismes culturels par le centre de prêt de Naninne	300	300	-	-	-	-	300	300
26	4	20	74.06	15	61	7422	CE-LL	Achat de biens mis à la disposition d'organismes culturels	-	-	-	-	-	-	-	-
26	4	20	74.07	15	64	7422	CE-LL	Achat de biens mis à la disposition d'organismes culturels occupant des bâtiments appartenant à la Communauté française	-	-	-	-	-	-	-	-

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
26	4	20	74.08	15	67	7422	CE-LL	Achat de biens mis à la disposition d'organismes culturels, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 15																
								CE-LL	765	765	-	17	-	-	765	782
								FBM	50	50	-	-	-	-	50	50
16 - Archives et musée de la littérature																
26	4	20	33.18	16	20	3300	CE-LL	Subvention à l'ASBL "Archives et musée de la littérature"	1.342	1.342	-	-	-	-	1.342	1.342
Totaux activité 16																
								CE-LL	1.342	1.342	-	-	-	-	1.342	1.342
17 - Actions communes du Gouvernement																
26	4	20	30.05	17	52	3300	CE-LL	Subventions au Programme de Transition Professionnelle	15	15	-	-	-	-	15	15
Totaux activité 17																
								CE-LL	15	15	-	-	-	-	15	15
Totaux programme 1																
								CE-LL	22.255	22.255	997	991	198	195	23.450	23.441
								FBM	54	54	-	-	-	-	54	54
PROGRAMME 2 CENTRES CULTURELS																
21 - Centres culturels																
26	4	20	33.37	21	82	3300	CE-LL	Subventions aux Centres culturels, fonctionnement et interventions dans les rémunérations des animateurs et la coordination de leurs activités - Région de langue française, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	-
26	4	20	33.38	21	85	3300	CE-LL	Subventions aux organisations représentatives d'utilisateurs agréées et à des organisations fédératrices ou de coopération	196	196	-	-	-	-	196	196

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
26	4	20	33.39	21	88	3300	CE-LL	Subventions aux Centres culturels, fonctionnement et interventions dans les rémunérations des animateurs et la coordination de leurs activités - Région de langue française	15.610	15.610	4.968	4.968	-	-	20.578	20.578	
26	4	20	33.40	21	91	3300	CE-LL	Subventions aux Centres culturels, fonctionnement et interventions dans les rémunérations des animateurs et la coordination de leurs activités - Région bruxelloise	1.326	1.326	553	553	-	-	1.879	1.879	
26	4	20	33.41	21	94	3300	CE-LL	Subventions aux Centres culturels, fonctionnement et interventions dans les rémunérations des animateurs et la coordination de leurs activités - Région bruxelloise, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 21																	
									CE-LL	17.132	17.132	5.521	5.521	-	-	22.653	22.653
22 - Centre culturel de la Communauté française "Le Botanique" ASBL																	
26	4	20	33.41	22	95	3300	CE-LL	Subvention à l'ASBL - Centre culturel de la Communauté française "Le Botanique"	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 22																	
									CE-LL	-	-	-	-	-	-	-	-
23 - Palais des Beaux-Arts de Charleroi - ASBL																	
26	4	20	33.42	23	02	3300	CE-LL	Subvention au Palais des Beaux-Arts de Charleroi - Région de langue française	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 23																	
									CE-LL	-	-	-	-	-	-	-	-
24 - Subventions extraordinaires aux centres culturels																	
26	4	20	33.43	24	06	3300	CE-LL	Subventions extraordinaires aux centres culturels - Région de langue française	455	455	-	-	-	-	455	455	
26	4	20	33.44	24	09	3300	CE-LL	Subventions extraordinaires aux centres culturels - Région bruxelloise	35	35	-	6	-	-	35	41	

														En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
								Totaux activité 24	CE-LL	490	490	-	6	-	-	490	496
								25 - Halles de Schaerbeek									
26	4	20	33.45	25	13	3300	CE-LL	Halles de Schaerbeek - Centre culturel européen de la Communauté française	-	-	-	-	-	-	-	-	
								Totaux activité 25	CE-LL	-	-	-	-	-	-	-	-
								26 - Centre culturel "Le Manège Mons"									
26	4	20	33.01	26	76	3300	CE-LL	Subvention au Centre culturel transfrontalier " Le Manège Mons"	-	-	-	-	-	-	-	-	
								Totaux activité 26	CE-LL	-	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux programme 2	CE-LL	17.622	17.622	5.521	5.527	-	-	23.143	23.149
								PROGRAMME 3									
								COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE									
								31 - Commission communautaire française									
26	4	20	45.01	31	92	4510	CE-LL	Dotation à la Commission communautaire française (matières culturelles)	10.101	10.101	-	-	-	-	10.101	10.101	
								Totaux activité 31	CE-LL	10.101	10.101	-	-	-	-	10.101	10.101
								Totaux programme 3	CE-LL	10.101	10.101	-	-	-	-	10.101	10.101
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 20	CE-LL	106.515	106.515	-37.328	-37.328	-49	-52	69.138	69.135
								FBM	554	554	-	-	-	-	554	554	

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 21																
ARTS DE LA SCÈNE																
PROGRAMME 1																
INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES																
11 - Initiatives diverses dans le domaine des arts de la scène																
26	4	21	12.20	11	53	1211	CE-LL	Dépenses relatives au domaine des arts de la scène	15	15	-	-	-	-	15	15
Totaux activité 11																
							CE-LL		15	15	-	-	-	-	15	15
12 - Initiatives diverses en matière de promotion, de diffusion et de décentralisation artistiques																
26	4	21	12.39	12	14	1211	CE-LL	Dépenses relatives à la promotion des arts de la scène	111	111	-	-	-	-	111	111
26	4	21	33.35	12	94	3300	CE-LL	Subventions à la diffusion et à la décentralisation des arts de la scène : cadre scolaire	542	542	-	-	-	-	542	542
26	4	21	33.36	12	97	3300	CE-LL	Subventions à la diffusion et la décentralisation des arts de la scène : programmes de promotion	170	170	-	-	-	-	170	170
26	4	21	33.37	12	03	3300	CE-LL	Subventions à la diffusion et à la décentralisation des arts de la scène : centres culturels et centres dramatiques (spectacles tout public)	800	800	-	-	-	-	800	800
26	4	21	33.38	12	06	3300	CE-LL	Subventions à la diffusion et à la décentralisation des arts de la scène : lieux divers (spectacles tout public)	239	239	-	-	-	-	239	239
Totaux activité 12																
							CE-LL		1.862	1.862	-	-	-	-	1.862	1.862
15 - Diffusion et promotion artistiques																

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
26	4	21	33.03	15	01	3300	CE-LL	Subventions aux associations et aux artistes pour des résidences artistiques et pour des activités de promotion, diffusion, décentralisation artistiques et culturelles	579	579	-	-	-	-	579	579	
26	4	21	33.04	15	04	3300	CE-LL	Subventions aux activités liées à la diffusion et la promotion du conte	179	179	-	-	-	-	179	179	
Totaux activité 15									CE-LL	758	758	-	-	-	-	758	758
17 - Activités pluridisciplinaires																	
26	4	21	33.06	17	12	3300	CE-LL	Aides ponctuelles pour des projets interdisciplinaires	50	50	-	-	-	-	50	50	
26	4	21	33.07	17	15	3300	CE-LL	Subventions de soutien aux activités pluridisciplinaires récurrentes, conventionnées ou contrats-programmes	1.182	1.182	-	-	-	-	1.182	1.182	
26	4	21	33.09	17	21	3300	CE-LL	Subventions en relation avec la mise en application des contrats Villes et Culture	-	-	-	-	-	-	-	-	
26	4	21	33.10	17	24	3300	CE-LL	Subvention au Centre culturel transfrontalier " Le Manège Mons"	5.392	5.392	-	-	-	-	5.392	5.392	
26	4	21	33.11	17	27	3300	CE-LL	Subvention au Palais des Beaux-Arts de Charleroi	1.801	1.801	-	-	-	-	1.801	1.801	
26	4	21	33.12	17	30	3300	CE-LL	Subventions aux structures d'encadrement à la production et à la diffusion	316	316	-	-	5	5	321	321	
Totaux activité 17									CE-LL	8.741	8.741	-	-	5	5	8.746	8.746
Totaux programme 1									CE-LL	11.376	11.376	-	-	5	5	11.381	11.381
PROGRAMME 2																	
THÉÂTRE																	
21 - Initiatives diverses en matière théâtrale																	
26	4	21	12.40	21	26	1211	CE-LL	Dépenses de toute nature relatives à la promotion, à la recherche, à la création et à la diffusion théâtrales	90	90	-70	-71	-	-	20	19	

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
26	4	21	33.01	21	01	3300	CE-LL	Bourses à la création et à la formation continue et subventions à des prix du théâtre	12	12	-	-	-	-	12	12	
26	4	21	33.02	21	04	3300	CE-LL	Subvention à la maison du spectacle, ASBL - Région Bruxelloise	139	139	-	-	-	-	139	139	
Totaux activité 21									CE-LL	241	241	-70	-71	-	-	171	170
22 - Théâtre National et centres dramatiques régionaux																	
26	4	21	33.38	22	16	3300	CE-LL	Subvention au Théâtre National	6.516	6.516	-	-	-	-	6.516	6.516	
26	4	21	33.39	22	19	3300	CE-LL	Subvention aux centres dramatiques régionaux	5.294	5.294	-255	-255	-	-	5.039	5.039	
Totaux activité 22									CE-LL	11.810	11.810	-255	-255	-	-	11.555	11.555
23 - Compagnies et théâtres professionnels pour adultes																	
26	4	21	33.39	23	20	3300	CE-LL	Subventions aux compagnies et théâtres professionnels pour adultes relevant des contrats-programmes et des conventions conclus ou en négociation	17.173	17.173	-180	-409	-5	-5	16.988	16.759	
26	4	21	33.42	23	29	3300	CE-LL	Subventions aux compagnies et théâtres professionnels non conventionnés	-	-	105	105	-	-	105	105	
Totaux activité 23									CE-LL	17.173	17.173	-75	-304	-5	-5	17.093	16.864
24 - Aide aux projets																	
26	4	21	33.45	24	39	3300	CE-LL	Subventions aux projets de création et de diffusion théâtrales	700	700	400	400	30	30	1.130	1.130	
Totaux activité 24									CE-LL	700	700	400	400	30	30	1.130	1.130
25 - Compagnies, théâtres et centres dramatiques pour l'Enfance et la Jeunesse																	
26	4	21	33.46	25	43	3300	CE-LL	Subventions aux compagnies et théâtres pour l'enfance et la jeunesse conventionnés	3.295	3.295	-	-	-	-	3.295	3.295	

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
26	4	21	33.47	25	46	3300	CE-LL	Subventions aux compagnies et théâtres agréés	612	612	-	-	-	-	612	612	
26	4	21	33.50	25	55	3300	CE-LL	Aide à la création	200	200	-	-	-	-	200	200	
26	4	21	33.51	25	58	3300	CE-LL	Festivals théâtre jeunes publics	-	-	-	-	15	15	15	15	
Totaux activité 25																	
									CE-LL	4.107	4.107	-	-	15	15	4.122	4.122
26 - Théâtre-action																	
26	4	21	33.48	26	50	3300	CE-LL	Subventions au théâtre-action	1.692	1.692	-	-	-	-	1.692	1.692	
Totaux activité 26																	
									CE-LL	1.692	1.692	-	-	-	-	1.692	1.692
27 - Théâtre dialectal et folklorique																	
26	4	21	33.49	27	54	3300	CE-LL	Subventions au théâtre dialectal et folklorique	214	214	-	-	-	-	214	214	
Totaux activité 27																	
									CE-LL	214	214	-	-	-	-	214	214
28 - Théâtre semi-professionnel, amateur et universitaire																	
26	4	21	33.52	28	64	3300	CE-LL	Subventions aux compagnies et théâtres universitaires, amateurs, festivals et concours	200	200	-	-	-	-	200	200	
26	4	21	33.53	28	67	3300	CE-LL	Subventions aux compagnies et théâtres semi-professionnels	198	198	-	-	-25	-25	173	173	
Totaux activité 28																	
									CE-LL	398	398	-	-	-25	-25	373	373
29 - Promotion, recherche et création théâtrales																	
26	4	21	33.04	29	18	3300	CE-LL	Subventions aux festivals d'art dramatique et à la décentralisation théâtrale	1.387	1.387	-	-	-	-	1.387	1.387	
26	4	21	33.06	29	24	3300	CE-LL	Subventions aux associations de promotion et de formation théâtrales	1.449	1.449	-	-	-	-	1.449	1.449	
Totaux activité 29																	
									CE-LL	2.836	2.836	-	-	-	-	2.836	2.836
Totaux programme 2																	
									CE-LL	39.171	39.171	-	-230	15	15	39.186	38.956
2013 - Ajustement 1 - voté - CH II - DO 21																	
117																	

2013 - Ajustement 1 - voté - CH II - DO 21
10/07/2013 11:07:26

117

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 3																	
MUSIQUE																	
31 - Initiatives diverses en matière musicale																	
26	4	21	12.50	31	66	1211	CE-LL	Dépenses de toute nature faites notamment à l'initiative du Service de la Musique	19	19	-	-	-	-	19	19	
26	4	21	33.01	31	11	3300	CE-LL	Bourses à la création et à la formation continuée en musique classique	15	15	-	-	-	-	15	15	
26	4	21	33.02	31	14	3300	CE-LL	Bourses à la création et à la formation continuée et Prix de concours en musique non classique	7	7	-	-	-	-	7	7	
Totaux activité 31																	
									CE-LL	41	41	-	-	-	-	41	41
32 - Subventions en musique classique																	
26	4	21	33.22	32	75	3300	CE-LL	Subventions aux orchestres, ensembles et interprètes de musique classique non conventionnés	120	120	-	-	-	-	120	120	
26	4	21	33.23	32	78	3300	CE-LL	Subventions aux organisateurs de concerts, aux lieux de diffusion et de résidences artistiques et aux festivals de musique classique	55	55	-	-	-	-	55	55	
26	4	21	33.24	32	81	3300	CE-LL	Subventions à la production d'enregistrements sonores de disques de musique classique et contemporaine	45	45	-	-	-	-	45	45	
26	4	21	33.25	32	84	3300	CE-LL	Subventions et bourses à des compositeurs de musique contemporaine de la Communauté française	30	30	-	-	-	-	30	30	
26	4	21	33.35	32	17	3300	CE-LL	Subventions aux associations de promotion, recherche, formation, concours, et aide aux projets ponctuels en musique classique	126	126	-	-	-	-	126	126	
Totaux activité 32																	
									CE-LL	376	376	-	-	-	-	376	376

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
								33 - Subventions en musique non classique								
26	4	21	33.16	33	58	3300	CE-LL	Subventions aux associations de musique non classique relevant des contrats-programmes et des conventions conclus ou en négociation	1.864	1.864	-	-	-	-	1.864	1.864
26	4	21	33.18	33	64	3300	CE-LL	Subventions aux opérateurs non conventionnés en musique non classique issus des esthétiques rock, jazz, chanson, folk, ethniques ...	300	300	-	-	40	40	340	340
26	4	21	33.19	33	67	3300	CE-LL	Subventions aux structures d'encadrement artistique (agences, labels, management)	408	408	-	-	-	-	408	408
26	4	21	33.20	33	70	3300	CE-LL	Subventions aux lieux et organisateurs de concerts en musique non classique	319	319	-	-	-	-	319	319
								Totaux activité 33								
							CE-LL		2.891	2.891	-	-	40	40	2.931	2.931
								34 - Subvention à l'ASBL Conseil de la Musique								
26	4	21	33.17	34	62	3300	CE-LL	Subvention à l'ASBL Conseil de la Musique de la Communauté française	897	897	-	-	-	-	897	897
								Totaux activité 34								
							CE-LL		897	897	-	-	-	-	897	897
								35 - Opéra royal de Wallonie								
26	4	21	33.26	35	90	3300	CE-LL	Subvention à l'ASBL Opéra Royal de Wallonie - Centre lyrique de la Communauté française	14.654	14.654	-	-	-	-	14.654	14.654
26	4	21	33.27	35	93	3300	CE-LL	Remboursement du prêt de l'Opéra Royal de Wallonie - Centre lyrique de la Communauté française	171	171	-	-	-	-	171	171
								Totaux activité 35								
							CE-LL		14.825	14.825	-	-	-	-	14.825	14.825
								36 - Orchestre philharmonique de Liège								

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
26	4	21	33.27	36	94	3300	CE-LL	Subvention à l'ASBL Orchestre philharmonique royal de Liège et de la Communauté française	8.699	8.699	-	-	-	-	8.699	8.699
Totaux activité 36																
							CE-LL		8.699	8.699	-	-	-	-	8.699	8.699
37 - Organismes de musique classique et contemporaine sous contrats-programmes ou conventions																
26	4	21	33.29	37	04	3300	CE-LL	Subventions aux orchestres, ensembles musicaux et compagnies lyriques conventionnés	328	328	-	-	-	-	328	328
26	4	21	33.30	37	07	3300	CE-LL	Subventions aux structures de promotion et de formation aux organisateurs de concerts, aux lieux de diffusion et de résidences artistiques et aux festivals de musique classique conventionnés	426	426	-	-	-	-	426	426
26	4	21	33.31	37	10	3300	CE-LL	Subventions aux associations de production discographique conventionnées	276	276	-	-	-	-	276	276
26	4	21	33.32	37	13	3300	CE-LL	Subventions aux associations et centres de musique électroacoustique conventionnés	440	440	-	-	-	-	440	440
26	4	21	33.33	37	16	3300	CE-LL	Subventions à diverses associations musicales conventionnées	33	33	-	-	-	-	33	33
26	4	21	33.34	37	19	3300	CE-LL	Subventions aux Jeunesses Musicales de la Communauté française	994	994	-	-	-	-	994	994
26	4	21	33.35	37	22	3300	CE-LL	Subvention à l'ASBL Orchestre Royal de Chambre de Wallonie	1.398	1.398	-	-	-	-	1.398	1.398
26	4	21	33.36	37	25	3300	CE-LL	Subvention à l'ASBL Centre d'Art vocal et de musique ancienne (CAVEMA)	672	672	-	-	-	-	672	672
26	4	21	33.37	37	28	3300	CE-LL	Subvention à l'ASBL Festival de Wallonie	482	482	-	-	-	-	482	482
26	4	21	33.38	37	31	3300	CE-LL	Subvention à l'ASBL Ars Musica	309	309	-	-	-	-	309	309
Totaux activité 37																
							CE-LL		5.358	5.358	-	-	-	-	5.358	5.358
Totaux programme 3																
							CE-LL		33.087	33.087	-	-	40	40	33.127	33.127
2013 - Ajustement 1 - voté - CH II - DQ 21																
129																

2013 - Ajustement 1 - voté - CH II - DO 21
10/07/2013 11:07:28

120

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 4																	
ART DE LA DANSE																	
41 - Initiatives diverses en matière de danse																	
26	4	21	12.30	41	16	1211	CE-LL	Dépenses de toute nature en matière de danse	14	14	-10	-9	-	-	4	5	
26	4	21	33.01	41	21	3300	CE-LL	Bourses à la création et à la formation continue	10	10	-10	-10	-	-	-	-	
Totaux activité 41																	
									CE-LL	24	24	-20	-19	-	-	4	5
42 - Centre chorégraphique de la Communauté française																	
26	4	21	33.28	42	06	3300	CE-LL	Subvention au Centre chorégraphique de la Communauté française	3.320	3.320	-	-	-	-	3.320	3.320	
Totaux activité 42																	
									CE-LL	3.320	3.320	-	-	-	-	3.320	3.320
43 - Compagnies de danse																	
26	4	21	33.36	43	31	3300	CE-LL	Subventions aux compagnies de danse sous contrats-programmes	1.615	1.615	-	-	-	-	1.615	1.615	
26	4	21	33.37	43	34	3300	CE-LL	Subventions aux compagnies de danse conventionnées	672	672	-	-	-	-	672	672	
Totaux activité 43																	
									CE-LL	2.287	2.287	-	-	-	-	2.287	2.287
44 - Art de la danse - Chorégraphie - Productions, recherches et festivals																	
26	4	21	33.15	44	66	3300	CE-LL	Subventions à la danse et aux festivals chorégraphiques. Aide aux compagnies expérimentales et à la création	275	275	20	249	130	130	425	654	
Totaux activité 44																	
									CE-LL	275	275	20	249	130	130	425	654
Totaux programme 4																	
									CE-LL	5.906	5.906	-	230	130	130	6.036	6.266
PROGRAMME 5																	
PROMOTION CULTURELLE INTERNATIONALE																	

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
								51 - Services extérieurs de promotion internationale								
26	4	21	12.01	51	36	1211	CE-LL	Dépenses relatives aux activités du Service extérieur de promotion internationale de Wallonie-Bruxelles- Théâtre / Danse	70	70	-	-	-	-	70	70
26	4	21	12.02	51	39	1211	CE-LL	Dépenses relatives aux activités du Service extérieur de promotion internationale de Wallonie-Bruxelles- Musique	75	75	-	-	-	-	75	75
26	4	21	12.03	51	42	1211	FBM	Fonds budgétaire pour des dépenses relatives aux activités du Point Contact Culture Europe (A)	20	20	-	-	-	-	20	20
								Totaux activité 51								
								CE-LL	145	145	-	-	-	-	145	145
								FBM	20	20	-	-	-	-	20	20
								Totaux programme 5								
								CE-LL	145	145	-	-	-	-	145	145
								FBM	20	20	-	-	-	-	20	20
								PROGRAMME 6								
								ARTS DU CIRQUE, ARTS FORAINS ET DE LA RUE								
								61 - Initiatives diverses en matière de cirque, arts forains et arts de la rue								
26	4	21	12.61	61	32	1211	CE-LL	Dépenses de toute nature relatives à des initiatives diverses en matière de cirque, arts forains et arts de la rue	8	8	-	-	-	-	8	8
26	4	21	33.01	61	41	3300	CE-LL	Bourses à la création, à la recherche ou à la formation continue	4	4	-	-	-	-	4	4
								Totaux activité 61								
								CE-LL	12	12	-	-	-	-	12	12
								62 - Compagnies								
26	4	21	33.62	62	31	3300	CE-LL	Subventions de fonctionnement aux compagnies professionnelles de cirque, arts forains et d'arts de la rue, y compris celles relevant des contrats-programmes et des conventions	346	346	-	-	-	-	346	346

2013 - Ajustement 1 - voté - CH II - DO 21
10/07/2013 11:07:30

122

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 62									CE-LL	346	346	-	-	-	-	346	346
63 - Festivals																	
26	4	21	33.63	63	35	3300	CE-LL	Subventions de fonctionnement aux festivals professionnels de cirque, arts forains et d'arts de la rue, y compris celles relevant des contrats-programmes et des conventions	350	350	-	-	-	-	350	350	
Totaux activité 63									CE-LL	350	350	-	-	-	-	350	350
64 - Aides aux projets																	
26	4	21	33.64	64	39	3300	CE-LL	Subventions aux projets professionnels de cirque, arts forains et arts de la rue	305	305	-	-	-	-	305	305	
Totaux activité 64									CE-LL	305	305	-	-	-	-	305	305
65 - Promotion																	
26	4	21	33.65	65	43	3300	CE-LL	Subventions aux lieux, aux organismes et aux actions de promotion en faveur du secteur professionnel du cirque, des arts forains et arts de la rue	269	269	-	-	-	-	269	269	
Totaux activité 65									CE-LL	269	269	-	-	-	-	269	269
Totaux programme 6									CE-LL	1.282	1.282	-	-	-	-	1.282	1.282
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 21									CE-LL	90.967	90.967	-	-	190	190	91.157	91.157
									FBM	20	20	-	-	-	-	20	20

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 22																	
LIVRE																	
PROGRAMME 0																	
SUBSISTANCE																	
01 - Service général des Lettres et du Livre - Fonctionnement et promotion de la lecture																	
26	4	22	12.02	01	16	1211	CE-LL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	65	65	-	-	-	-	65	65	
Totaux activité 01																	
									CE-LL	65	65	-	-	-	-	65	65
Totaux programme 0																	
									CE-LL	65	65	-	-	-	-	65	65
PROGRAMME 1																	
LECTURE PUBLIQUE																	
11 - Promotion et animation en faveur de la lecture publique et du livre																	
26	4	22	01.01	11	21	0100 1211 3300	CE-LL	Dépenses de toute nature liées à la politique d'animation des bibliothèques publiques menée à l'initiative de la Communauté française	35	35	-	107	-	-	35	142	
26	4	22	01.02	11	24	0100 1211 3300	CE-LL	Dépenses généralement quelconques liées à la lecture publique	20	20	-	-15	-	-	20	5	
26	4	22	12.20	11	80	1211	CE-LL	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques, journées d'études ou animations	-	-	-	-	-	-	-	-	
26	4	22	12.30	11	13	1211	FBM	Fonds budgétaire pour les dépenses courantes, achats de documents divers, de biens et de services utiles à l'accomplissement des missions dévolues aux centres de lecture publique de la Communauté française et au Service général des Lettres et du Livre (c)	70	70	-	-	-	-	70	70	

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
26	4	22	12.34	11	25	1211	CE-LL	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques, journées d'études, animation ou formations	140	140	-	-15	-	-	140	125	
26	4	22	33.15	11	60	3300	CE-LL	Subventions allouées à certaines bibliothèques publiques pour des projets pluriannuels de développement de la lecture	-	5	-	9	6	6	6	20	
26	4	22	43.07	11	29	4312 4322	CE-LL	Subventions allouées à certaines bibliothèques publiques pour des projets pluriannuels de développement de la lecture	-	40	18	102	24	24	42	166	
26	4	22	43.08	11	32	4312 4322	CE-LL	Subventions allouées à certaines bibliothèques publiques pour des projets pluriannuels de développement de la lecture, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 11																	
									CE-LL	195	240	18	188	30	30	243	458
									FBM	70	70	-	-	-	-	70	70
12 - Achats d'ouvrages, de revues, d'enregistrements pour les centres de lecture publique de la Communauté française																	
26	4	22	12.31	12	17	1211	CE-LL	Dépenses courantes relatives à l'achat d'ouvrages, de revues, d'enregistrements pour les opérateurs organisés par la Communauté française	205	205	-	-40	-	-	205	165	
Totaux activité 12																	
									CE-LL	205	205	-	-40	-	-	205	165
15 - Intervention des services publics de la lecture - Décrets du 28 février 1978 et du 30 avril 2009																	
26	4	22	01.01	15	25	0100	CE-LL	Provision pour la mise en œuvre du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de la lecture	729	729	-729	-729	-	-	-	-	

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
26	4	22	33.10	15	49	3300	CE-LL	Subventions au titre d'intervention dans la rémunération du personnel allouées à certaines bibliothèques publiques et associations professionnelles en application du décret du 28 février 1978 organisant le service public de la lecture	828	828	1.947	1.947	-4	-1	2.771	2.774
26	4	22	33.11	15	52	3300	CE-LL	Subventions de fonctionnement proprement dit allouées à certaines bibliothèques publiques et associations professionnelles en application du décret du 28/02/1978 organisant le service public de la lecture	58	58	1	-7	-	2	59	53
26	4	22	33.12	15	55	3300	CE-LL	Subventions au titre d'intervention dans la rémunération du personnel allouées à des pouvoirs organisateurs de bibliothèques en application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture et du décret du 24 octobre 2008 relatif à l'emploi dans le secteur socioculturel	869	869	351	399	-	-	1.220	1.268
26	4	22	33.13	15	58	3300	CE-LL	Subventions de fonctionnement allouées à des opérateurs en application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture	201	201	-48	-48	-	-	153	153
26	4	22	33.14	15	61	3300	CE-LL	Subventions allouées à des associations professionnelles au titre d'intervention dans la rémunération du personnel en application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture	47	47	189	189	-	-	236	236
26	4	22	33.15	15	64	3300	CE-LL	Subventions de fonctionnement allouées à des associations professionnelles en application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture	40	40	-	-	-	-	40	40

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
26	4	22	43.09	15	39	4312 4322	CE-LL	Subventions au titre d'intervention dans la rémunération du personnel allouées à certaines bibliothèques publiques en application du décret du 28 février 1978 organisant le service public de la lecture	6.694	6.694	-28	-515	16	-	6.682	6.179
26	4	22	43.10	15	42	4312 4322	CE-LL	Subventions au titre d'intervention dans la rémunération du personnel allouées à certaines bibliothèques publiques de droit privé dans des réseaux de droit public en application des accords du non marchand en application du décret du 24 octobre 2008	124	124	339	366	-	-	463	490
26	4	22	43.11	15	45	4312 4322	CE-LL	Fonds documentaires spécialisés	120	120	-	-	-	-	120	120
26	4	22	43.12	15	48	4312 4322	CE-LL	Subventions de fonctionnement proprement dit allouées à certaines bibliothèques publiques en application ou en vue de l'application du décret du 28/02/1978 organisant le service public de la lecture	509	509	10	-	1	-	520	509
26	4	22	43.13	15	51	4312 4322	CE-LL	Subventions au titre d'intervention dans la rémunération du personnel allouées à des pouvoirs organisateurs de bibliothèques en application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture	3.430	3.430	881	1.189	-	-	4.311	4.619
26	4	22	43.14	15	54	4312 4322	CE-LL	Subventions au titre d'intervention dans la rémunération du personnel allouées à des bibliothèques publiques de droit privé intégrées dans des réseaux mixtes en application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture	-	-	-	-	-	-	-	-
26	4	22	43.15	15	57	4312 4322	CE-LL	Subventions de fonctionnement allouées à des opérateurs en application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture	1.138	1.138	-164	-194	-17	-2	957	942
Totaux activité 15																
CE-LL									14.787	14.787	2.749	2.597	-4	-1	17.532	17.383

2013 - Ajustement 1 - voté - CH II - DO 22

10/07/2013 11:07:33

127

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux programme 1									CE-LL	15.187	15.232	2.767	2.745	26	29	17.980	18.006
									FBM	70	70	-	-	-	-	70	70
PROGRAMME 2																	
LETTRES ET LIVRE																	
21 - Acquisitions d'ouvrages et activités liées à la promotion des lettres																	
26	4	22	12.40	21	53	1211	CE-LL	Service de la promotion des lettres, dépenses courantes relatives à la promotion et à la diffusion des lettres	430	430	-	-26	-	-	430	404	
26	4	22	33.15	21	70	3300	CE-LL	Soutien aux projets associatifs visant au développement de la lecture	26	26	-	-	-	-	26	26	
26	4	22	33.16	21	73	3300	CE-LL	Aide à la création littéraire	700	700	-	-11	-	50	700	739	
26	4	22	33.17	21	76	3132	CE-LL	Aide à l'édition littéraire	570	570	-	-	-12	-26	558	544	
26	4	22	33.18	21	79	3132	CE-LL	Aide à la promotion et à la diffusion littéraires	810	810	-	-	-	-28	810	782	
26	4	22	33.19	21	82	3300	CE-LL	Aide à la traduction littéraire	70	70	-	34	-	-	70	104	
Totaux activité 21									CE-LL	2.606	2.606	-	-3	-12	-4	2.594	2.599
22 - Académie royale de Langue et de Littérature françaises - Fonds national de la Littérature																	
26	4	22	33.23	22	95	1211	CE-LL	Subvention au fonctionnement et aux publications de l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises	110	110	-	-	-	-	110	110	
26	4	22	33.28	22	13	1211	CE-LL	Subvention au Fonds national de la Littérature	53	53	-	-	-	-	53	53	
Totaux activité 22									CE-LL	163	163	-	-	-	-	163	163
24 - Promotion du livre belge de langue française																	

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
26	4	22	01.01	24	34	1211 3300 8112	FBM	Fonds budgétaire pour l'octroi de prêts aux éditeurs (fonds d'aide à l'Édition du livre) et pour subsides et achats pour le développement numérique de la chaîne du livre (B)	500	500	-	-	-	-	500	500	
26	4	22	12.42	24	62	1211	CE-LL	Dépenses de toute nature relatives aux enquêtes sur le livre et la lecture, et à la promotion du livre	20	20	-14	-20	-	-	6	-	
26	4	22	33.26	24	09	3132	CE-LL	Promotion du livre	300	300	14	60	-	-	314	360	
26	4	22	81.01	24	75	8112	CE-LL	Prêts remboursables et aides à l'édition du livre	-	-	-	-	-	-	-	-	
26	4	22	81.03	24	81	8112	CE-LL	Prêts remboursables et aides aux libraires pour la diffusion du livre	25	25	-	-10	-	-	25	15	
26	4	22	81.04	24	84	8112	FBM	Fonds budgétaire pour l'octroi de prêts aux libraires (B)	20	20	-	-	-	-	20	20	
Totaux activité 24																	
									CE-LL	345	345	-	30	-	-	345	375
									FBM	520	520	-	-	-	-	520	520
25 - Activités liées à la BD, au livre de jeunesse et au livre de sciences humaines																	
26	4	22	12.01	25	37	1211	CE-LL	Dépenses relatives à la promotion et la diffusion en littérature de jeunesse	38	38	-	-13	-	-	38	25	
26	4	22	33.01	25	32	3300	CE-LL	Subventions aux activités liées à la création, à la diffusion et à la promotion de la BD	132	132	-	-	-	-	132	132	
26	4	22	33.02	25	35	3300	CE-LL	Aides à la création, la diffusion et la promotion du livre de jeunesse	220	220	-	10	-	-	220	230	
26	4	22	33.04	25	41	3300	CE-LL	Subventions aux livres de sciences humaines	90	90	-	-2	12	4	102	92	
Totaux activité 25																	
									CE-LL	480	480	-	-5	12	4	492	479
Totaux programme 2																	
									CE-LL	3.594	3.594	-	22	-	-	3.594	3.616
									FBM	520	520	-	-	-	-	520	520

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 3																	
LANGUES RÉGIONALES ENDOGÈNES																	
31 - Aides aux langues régionales endogènes et prix																	
26	4	22	12.01	31	43	1211	CE-LL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services relatifs à la défense, à l'illustration, à la promotion et à la diffusion des langues régionales endogènes	3	3	-	-	-	-	3	3	
26	4	22	33.22	31	04	3300	CE-LL	Subventions aux activités de promotion et de diffusion des langues régionales endogènes	135	135	-	-	-	-	135	135	
Totaux activité 31																	
									CE-LL	138	138	-	-	-	-	138	138
Totaux programme 3																	
									CE-LL	138	138	-	-	-	-	138	138
PROGRAMME 4																	
LANGUE FRANÇAISE																	
41 - Promotion de la langue française																	
26	4	22	12.41	41	76	1211	CE-LL	Service de la langue française. Dépenses de toute nature relatives à la promotion et à la diffusion de la langue française	65	65	-	-12	-	-	65	53	
26	4	22	33.24	41	20	3300	CE-LL	Subventions aux activités de défense, de diffusion, de promotion et d'illustration de la langue française	135	135	-	12	-	-	135	147	
Totaux activité 41																	
									CE-LL	200	200	-	-	-	-	200	200
Totaux programme 4																	
									CE-LL	200	200	-	-	-	-	200	200
PROGRAMME 5																	
INFORMATIQUE																	
51 - Aide au développement Informatique																	

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
26	4	22	12.32	51	59	1211	CE-LL	Dépenses relatives aux frais de fonctionnement informatique des opérateurs créés par la Communauté française	30	30	-	-2	-	-	30	28	
26	4	22	12.35	51	68	1211	CE-LL	Dépenses pour le développement des technologies de la communication pour le réseau public de la lecture de la Communauté française	75	75	-	-	-	-	75	75	
26	4	22	52.11	51	65	5210	CE-LL	Subventions aux pouvoirs organisateurs d'opérateurs reconnus pour l'achat d'équipements informatiques et de logiciels destinés à assurer la gestion de leurs missions et la compatibilité des systèmes existants dans le réseau public de la lecture	25	25	-	25	-	-	25	50	
26	4	22	63.52	51	93	6311 6321	CE-LL	Subventions aux pouvoirs organisateurs d'opérateurs reconnus pour l'achat d'équipements informatiques et de logiciels destinés à assurer la gestion de leurs missions et la compatibilité des systèmes existants dans le réseau public de la lecture	130	130	-	-23	-	-	130	107	
Totaux activité 51																	
									CE-LL	260	260	-	-	-	-	260	260
52 - Numérisation de la chaîne du livre																	
26	4	22	12.01	52	64	1211	CE-LL	Dépenses de toute nature relatives au développement numérique de la chaîne du livre	125	125	-	-	-	-	125	125	
26	4	22	33.01	52	59	3300	CE-LL	Subventions à des opérateurs pour le développement numérique de la chaîne du livre	150	150	-	-	-	-	150	150	
Totaux activité 52																	
									CE-LL	275	275	-	-	-	-	275	275
Totaux programme 5																	
									CE-LL	535	535	-	-	-	-	535	535

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 22																
								CE-LL	19.719	19.764	2.767	2.767	26	29	22.512	22.560
								FBM	590	590	-	-	-	-	590	590

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 23																
JEUNESSE ET ÉDUCATION PERMANENTE																
PROGRAMME 1																
INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES																
11 - Promotion et animation en faveur de la jeunesse et de l'éducation permanente																
25	4	23	12.20	11	10	1211	CE-LL	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'études	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 11																
									CE-LL	-	-	-	-	-	-	-
Totaux programme 1																
									CE-LL	-	-	-	-	-	-	-
PROGRAMME 2																
JEUNESSE																
21 - Activités du service, soutien aux activités extraordinaires de jeunesse, aux actions de transversalité et au Conseil de la Jeunesse de la Communauté française																
25	4	23	12.20	21	20	1211	CE-LL	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes, études et à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'études	-	-	-	-	-	-	-	-
25	4	23	12.29	21	47	1211	CE-LL	Plan jeunesse	753	753	-	-	-	-	753	753

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
25	4	23	12.30	21	50	1211	CE-LL	Service de la jeunesse, dépenses de toute nature relatives aux activités du service, aux collaborations à des activités d'organisation de jeunesse, de centres de jeunes et de conseils de jeunesse et aux frais de secrétariat du CJEF et du CRIJ (Conseil de la Jeunesse d'expression française et Comité pour les relations internationales de jeunesse)	76	76	-	-	-	-	76	76	
25	4	23	12.33	21	59	1211	CE-LL	Dépenses liées à des activités internationales de jeunesse	19	19	-	-	-	-	19	19	
25	4	23	33.01	21	55	3300	CE-LL	Subvention au Conseil de la Jeunesse de la Communauté française (décret du 14/11/2008)	162	162	-	-	-	-	162	162	
25	4	23	33.03	21	61	3300	CE-LL	Projets particuliers d'animation d'organisation de jeunesse, de centres de jeunes et d'associations non reconnues	1.055	1.055	-	-	-	-	1.055	1.055	
25	4	23	33.04	21	64	3300	CE-LL	Subventions pour des projets de transversalité entre Jeunesse et d'autres secteurs	100	100	-	-	-	-	100	100	
Totaux activité 21																	
									CE-LL	2.165	2.165	-	-	-	-	2.165	2.165
23 - Subventions ordinaires de fonctionnement et de personnel																	
25	4	23	33.01	23	57	3300	CE-LL	Subventions aux organisations de jeunesse (décret du 20 juin 1980 et du 19 mai 2004)	15.189	15.189	5.647	5.647	-32	-32	20.804	20.804	
25	4	23	33.02	23	60	3300	CE-LL	Subventions aux centres de jeunes : fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs (décret du 20 juillet 2000)	13.195	13.195	6.865	6.865	-19	-19	20.041	20.041	

													En milliers d'euros				
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
25	4	23	33.20	23	17	3300	CE-LL	Subventions aux Coordinations régionales d'écoles de devoirs et à la Fédération communautaire des écoles de devoirs : fonctionnement, activités et intervention dans l'emploi (décret du 28 avril 2004)	352	352	-	-	-1	-1	351	351	
25	4	23	52.01	23	34	5210	CE-LL	Subventions exceptionnelles pour l'aménagement et la sécurisation dans le secteur jeunesse	700	700	-	-	-	-	700	700	
Totaux activité 23																	
25 - Formation									CE-LL	29.436	29.436	12.512	12.512	-52	-52	41.896	41.896
25	4	23	33.10	25	86	3300	CE-LL	Subventions pour la formation des animateurs socio-culturels	410	410	-	-	-	-	410	410	
25	4	23	33.11	25	89	3300	CE-LL	Subventions pour la formation des animateurs volontaires	1.070	1.070	-	-	-	-	1.070	1.070	
Totaux activité 25																	
									CE-LL	1.480	1.480	-	-	-	-	1.480	1.480
Totaux programme 2									CE-LL	33.081	33.081	12.512	12.512	-52	-52	45.541	45.541
PROGRAMME 3																	
EDUCATION PERMANENTE																	
31 - Activités du Service																	
26	4	23	12.40	31	90	1211	CE-LL	Dépenses de toute nature relatives aux activités du service et aux collaborations à des activités d'organisations d'Education permanente	40	40	-	-	-	-	40	40	
26	4	23	33.06	31	80	3300	CE-LL	Subventions aux associations bénéficiant d'un contrat-programme dans le cadre du décret du 17 juillet 2003	27.572	27.572	17.379	17.379	-134	-134	44.817	44.817	
26	4	23	33.08	31	86	3300	CE-LL	Subventions aux associations bénéficiant d'une convention dans le cadre du décret du 17 juillet 2003	356	356	5	5	-145	-145	216	216	
26	4	23	33.10	31	92	3300	CE-LL	Subvention pour la formation des animateurs socio-culturels dans le secteur de l'Education permanente	365	365	-	-	-	-	365	365	
2013 - Ajustement 1 - voté - CH II - DO 23																	
10/07/2013 11:07:38																	
135																	

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
26	4	23	33.11	31	95	3300	CE-LL	Subvention pour la formation des animateurs socio-culturels dans le secteur de l'Education permanente, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	-	
26	4	23	33.27	31	46	3300	CE-LL	Subventions et conventions pour des projets d'éducation permanente, de développement communautaire, d'alphabétisation des adultes, de créativité et de pratiques artistiques en amateur, réalisés à l'initiative d'organisations reconnues ou d'associations culturelles non reconnues	890	890	-	-	185	185	1.075	1.075	
26	4	23	33.29	31	52	3300	CE-LL	Subventions à des activités représentant la diversité culturelle et à des actions interculturelles réalisées à l'initiative d'associations reconnues ou non reconnues	85	85	-	-	-40	-40	45	45	
26	4	23	33.30	31	55	3300	CE-LL	Subventions aux organisations communautaires et régionales dans le domaine des loisirs culturels en général : activités et emploi	657	657	547	547	-1	-1	1.203	1.203	
Totaux activité 31																	
									CE-LL	29.965	29.965	17.931	17.931	-135	-135	47.761	47.761
33 - Soutien aux centres d'expression et de créativité																	
26	4	23	33.33	33	66	3300	CE-LL	Subventions aux Centres d'expression et de créativité, aux Fédérations de pratiques artistiques en amateurs et aux Fédérations des centres d'expression et de créativité : fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs	2.515	2.515	-	-	-12	-12	2.503	2.503	
26	4	23	33.35	33	72	3300	CE-LL	Subventions pour des initiatives dans le domaine de l'alphabétisation	40	40	-	-	-	-	40	40	
Totaux activité 33																	
									CE-LL	2.555	2.555	-	-	-12	-12	2.543	2.543
34 - Conseil supérieur de l'Education permanente																	

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
26	4	23	12.41	34	96	1211	CE-LL	Dépenses de toute nature relatives aux activités propres au CSEP sur proposition de son bureau ou de son assemblée plénière	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 34																	
									CE-LL	-	-	-	-	-	-	-	
35 - Commission des Séniors																	
26	4	23	33.06	35	84	3300	CE-LL	Subvention à l'association agréée en tant que Commission des Séniors de la CF	21	21	-	-	-	-	21	21	
Totaux activité 35																	
									CE-LL	21	21	-	-	-	-	21	21
Totaux programme 3																	
									CE-LL	32.541	32.541	17.931	17.931	-147	-147	50.325	50.325
PROGRAMME 4																	
ACTIVITÉS SOCIO-CULTURELLES																	
41 - Formation des animateurs																	
25	4	23	33.10	41	05	3300	CE-LL	Subventions pour la formation des animateurs socio-culturels	-	-	-	-	-	-	-	-	
25	4	23	33.11	41	08	3300	CE-LL	Subventions pour la formation d'animateurs volontaires	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 41																	
									CE-LL	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux programme 4																	
									CE-LL	-	-	-	-	-	-	-	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 23																	
									CE-LL	65.622	65.622	30.443	30.443	-199	-199	95.866	95.866

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 24																
PATRIMOINE CULTUREL ET ARTS																
PLASTIQUES																
PROGRAMME 1																
DÉPENSES ET SUBVENTIONS																
DIVERSES EN PATRIMOINE																
CULTUREL																
11 - Patrimoine culturel et Musées																
26	4	24	12.20	11	37	1211	CE-LL	Dépenses de toute nature relatives aux réunions, enquêtes et à l'organisation de colloques ou journées d'études, aux publications, à la conservation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine culturel	125	125	-	15	-	-	125	140
26	4	24	33.04	11	81	3300	CE-LL	Subventions aux organismes qui assurent une action éducative dans les musées - Communauté française	25	25	-	-1	-	-	25	24
26	4	24	33.07	11	90	3300	CE-LL	Subventions aux musées privés et aux associations relevant du patrimoine culturel	275	275	30	35	-	-	305	310
26	4	24	33.08	11	93	3300	CE-LL	Subventions aux musées privés et aux associations relevant du patrimoine culturel - Région de langue française	75	75	-	8	-	-	75	83
26	4	24	33.09	11	96	3300	CE-LL	Subventions aux musées privés et aux associations relevant du patrimoine culturel - Région bruxelloise	10	10	-	-4	-	-	10	6
26	4	24	33.10	11	02	3300	CE-LL	Subventions aux institutions muséales privées reconnues	104	104	-20	-17	-	-	84	87
26	4	24	33.34	11	74	3300	CE-LL	Subventions aux musées privés reconnus liés à la Communauté française par conventions	3.462	3.462	-	-49	-	-	3.462	3.413
26	4	24	33.35	11	77	3300	CE-LL	Subvention à l'ASBL Domaine de Seneffe - Musée de l'Orfèvrerie de la Communauté française liée par contrat-programme à la Communauté française	1.708	1.708	-	-	-8	-8	1.700	1.700

2013 - Ajustement 1 - voté - CH II - DO 24

138

10/07/2013 11:07:40

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
26	4	24	33.36	11	80	3300	CE-LL	Subventions aux musées privés reconnus liés à la Communauté française par conventions, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	-	
26	4	24	33.45	11	10	3300	CE-LL	Subventions pour la conservation et la restauration de biens culturels privés classés	20	5	-	-	-	-	20	5	
26	4	24	43.04	11	74	4340	CE-LL	Subventions pour la conservation et la restauration de biens culturels publics classés	20	5	-	-	-3	-3	17	2	
26	4	24	43.12	11	01	4340	CE-LL	Subventions aux musées publics et aux associations de musées publics- Région bruxelloise	-	-	-	-	-	-	-	-	
26	4	24	43.14	11	07	4340	CE-LL	Subventions aux musées publics reconnus liés à la Communauté française par conventions, y compris créances années antérieures	1.643	1.643	-10	-51	-	-	1.633	1.592	
26	4	24	43.15	11	10	4340	CE-LL	Subventions aux musées publics et aux associations de musées publics - Région de langue française, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	-	
26	4	24	63.52	11	10	6352	CE-LL	Subventions pour des dépenses d'équipement en vue de la conservation de biens culturels publics classés	-	-	-	-	3	3	3	3	
26	4	24	74.80	11	96	7422	CE-LL	Achat d'oeuvres d'art et d'objets de collection pour les musées relevant de la Communauté française	80	80	-	5	-	-	80	85	
26	4	24	74.81	11	02	7422	CE-LL	Acquisition d'oeuvre d'art et d'objets de la collection Godart pour les musées relevant de la Communauté française	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 11																	
									CE-LL	7.547	7.517	-	-59	-8	-8	7.539	7.450
12 - Musée Royal de Mariemont																	
26	4	24	41.30	12	38	4130	CE-LL	Dotation au service à gestion séparée - Musée Royal de Mariemont	1.042	1.042	-	-	-	-	1.042	1.042	
Totaux activité 12																	
									CE-LL	1.042	1.042	-	-	-	-	1.042	1.042
2013 - Ajustement 1 - voté - CH II - DO 24																	
13																	

2013 - Ajustement 1 - voté - CH II - DO 24

10/07/2013 11:07:41

139

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
								13 - Ethnologie et Folklore								
26	4	24	33.01	13	74	3300	CE-LL	Subventions octroyées dans le cadre des manifestations du patrimoine oral et immatériel	5	5	-	-	-	-	5	5
26	4	24	33.22	13	40	3300	CE-LL	Subventions aux activités de recherche ethnologique	23	23	-	2	-	-	23	25
								Totaux activité 13								
							CE-LL		28	28	-	2	-	-	28	30
								14 - Archives								
26	4	24	33.37	14	86	3300	CE-LL	Mundaneum	409	409	-	-	-	-	409	409
26	4	24	33.38	14	89	3300	CE-LL	Subventions liées à des centres, destinées au développement de centres de documentation et de centres d'archives privées	742	742	-	37	-	-	742	779
								Totaux activité 14								
							CE-LL		1.151	1.151	-	37	-	-	1.151	1.188
								15 - Centres de culture scientifique								
26	4	24	33.40	15	96	3300	CE-LL	Subventions aux Centres de culture scientifique	15	15	-	-	-	-	15	15
								Totaux activité 15								
							CE-LL		15	15	-	-	-	-	15	15
								Totaux programme 1								
							CE-LL		9.783	9.753	-	-20	-8	-8	9.775	9.725
								PROGRAMME 2								
								ARTS PLASTIQUES								
								21 - Initiatives propres et aide aux institutions et associations								
26	4	24	12.30	21	77	1211	CE-LL	Dépenses relatives à des manifestations et expositions de prestige (biennales internationales)	150	150	-130	-130	-	-	20	20
26	4	24	12.60	21	70	1211	CE-LL	Dépenses de toute nature relatives à la promotion et à la diffusion, à l'information et à la création en matière d'Arts plastiques et visuels, d'artisanat de création et de design	120	120	-	-35	-	-	120	85

														En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
26	4	24	12.61	21	73	1211	CE-LL	Gestion, conservation et numérisation des collections du service des Arts plastiques	-	-	-	-	-	-	-	-	
26	4	24	33.30	21	72	3300	CE-LL	Subventions aux artistes, aux établissements publics, aux associations et organismes de création et de diffusion des Arts plastiques et graphiques toutes régions, ainsi que des subventions ponctuelles en artisanat de création	220	220	144	165	-	-	364	385	
26	4	24	33.31	21	75	3300	CE-LL	Subventions à des éditeurs, artistes, artisans de création pour l'édition et la diffusion d'ouvrages, de revues et de publications électroniques ou de conventions avec les mêmes personnes et institutions	190	190	22	29	-	-	212	219	
26	4	24	33.32	21	78	3300	CE-LL	Subventions et conventions aux artistes, aux établissements publics, associations et organismes de création, d'édition et de diffusion du design et de la mode	300	300	-	32	9	9	309	341	
26	4	24	33.41	21	08	3300	CE-LL	Subventions aux centres d'art contemporain, aux institutions, aux associations de promotion et de diffusion, aux associations professionnelles, aux manifestations liées à la Communauté française par contrats-programmes ou conventions	2.201	2.201	-27	-67	40	40	2.214	2.174	
26	4	24	41.01	21	57	4130	CE-LL	Subvention à la RTBF pour la "Collection / RTBF"	110	110	-	-	-	-	110	110	
26	4	24	74.21	21	26	7450	CE-LL	Acquisition d'oeuvres d'art relevant des arts plastiques et des métiers d'art contemporain	40	40	-	35	-	-	40	75	
Totaux activité 21																	
CE-LL									3.331	3.331	9	29	49	49	3.389	3.409	
22 - Musée des Arts contemporains du Grand Hornu																	

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
26	4	24	33.01	22	83	3300	CE-LL	Subventions au Programme de Transition Professionnelle relatif au Musée des Arts contemporains du Grand Hornu, Institutions muséales privées reconnues	73	73	-	6	-	-	73	79
26	4	24	33.36	22	91	3300	CE-LL	Subvention au Musée des Arts contemporains du Grand Hornu lié par convention à la Communauté française	1.941	1.941	-	-	-	-	1.941	1.941
26	4	24	74.22	22	30	7450	CE-LL	Acquisition d'œuvres pour le Musée des Arts contemporains du Grand Hornu	153	153	-	-	-	-	153	153
Totaux activité 22																
							CE-LL		2.167	2.167	-	6	-	-	2.167	2.173
23 - Aide aux artistes																
26	4	24	33.06	23	02	3300	CE-LL	Prix à des artistes et subventions à des associations culturelles pour l'organisation de prix conventionnés ou récurrents en faveur d'artistes	15	15	-	5	-	-	15	20
26	4	24	33.33	23	83	3300	CE-LL	Bourses aux projets de création et de production d'artistes	75	75	-9	-5	5	5	71	75
Totaux activité 23																
							CE-LL		90	90	-9	-	5	5	86	95
Totaux programme 2																
							CE-LL		5.588	5.588	-	35	54	54	5.642	5.677
PROGRAMME 3																
PATRIMOINE ET CRÉATION																
31 - Dépenses et subventions diverses																
26	4	24	12.61	31	83	1211	CE-LL	Frais de fonctionnement des services des collections, de la documentation et de la bibliothèque du Service général du patrimoine culturel et des Arts plastiques	85	85	-	-15	-	-	85	70
26	4	24	33.01	31	92	3300	CE-LL	Musée de la Photographie Centre d'Art contemporain	530	530	-	-	-	-	530	530
26	4	24	33.02	31	95	3300	CE-LL	Centre de la Gravure et de l'Image imprimée de la Communauté française	495	495	-	-	-	-	495	495
26	4	24	33.03	31	01	3300	CE-LL	Centre de la tapisserie de Tournai	247	247	-	-	-	-	247	247
2013 - Ajustement 1 - voté - CH II - DO 24															142	
10/07/2013 11:07:43																

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
26	4	24	33.04	31	04	3300	CE-LL	Keramis - Centre de la Céramique de la Communauté française - Asbl	75	75	-	-	-	-	75	75	
26	4	24	43.01	31	85	4340	CE-LL	Subventions en vue de la réalisation d'expositions, de la création d'un pôle muséal et de soutien à des centres d'art	1.080	1.080	-	-	-	-	1.080	1.080	
Totaux activité 31																	
									CE-LL	2.512	2.512	-	-15	-	-	2.512	2.497
Totaux programme 3																	
									CE-LL	2.512	2.512	-	-15	-	-	2.512	2.497
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 24																	
									CE-LL	17.883	17.853	-	-	46	46	17.929	17.899

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 25																	
AUDIOVISUEL ET MULTIMÉDIA																	
PROGRAMME 0																	
SUBSISTANCE																	
01 - Biens et services																	
26	1	25	12.01	01	94	1211	CE-LL	Honoraires des avocats. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales	20	20	-	-	-	-	20	20	
Totaux activité 01																	
									CE-LL	20	20	-	-	-	-	20	20
Totaux programme 0																	
									CE-LL	20	20	-	-	-	-	20	20
PROGRAMME 1																	
INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES																	
11 - Promotion et animation en faveur de l'audiovisuel																	
26	1	25	01.01	11	05	0100 1211 3300	CE-LL	Provision pour politiques nouvelles	3.175	3.175	-	-94	-317	-317	2.858	2.764	
26	1	25	01.02	11	08	0100	FBM	Fonds budgétaire pour la transition numérique	100	100	-	-	-	-	100	100	
26	1	25	12.20	11	64	1211	CE-LL	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques, journées d'études et de manifestations diverses	100	100	-	-	-	-	100	100	
Totaux activité 11																	
									CE-LL	3.275	3.275	-	-94	-317	-317	2.958	2.864
									FBM	100	100	-	-	-	-	100	100
12 - Commissions et Conseil supérieur de l'Audiovisuel																	
26	1	25	41.03	12	81	4130	CE-LL	Dotation complémentaire en vue de couvrir les dépenses en relation avec les éventuels dommages et intérêts à payer par le CSA	-	-	-	-	-	-	-	-	

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
26	1	25	41.04	12	84	1211	CE-LL	Dotation pour le Conseil supérieur de l'Audiovisuel	2.200	2.200	-	-	21	21	2.221	2.221
Totaux activité 12																
							CE-LL		2.200	2.200	-	-	21	21	2.221	2.221
13 - Organismes d'audiovisuel																
26	1	25	52.24	13	50	5210	CE-LL	Subventions d'équipement et d'aménagement aux associations et organismes d'audiovisuel	50	50	-	8	-	-	50	58
26	1	25	74.05	13	94	7422	CE-LL	Achats de biens mis à la disposition d'organismes culturels	100	100	-	107	-	-	100	207
Totaux activité 13																
							CE-LL		150	150	-	115	-	-	150	265
Totaux programme 1																
							CE-LL		5.625	5.625	-	21	-296	-296	5.329	5.350
							FBM		100	100	-	-	-	-	100	100
PROGRAMME 2																
CINÉMA ET VIDÉO																
21 - Aides à la production cinématographique et télévisuelle																
26	1	25	33.06	21	27	3300	CE-LL	Aide à des initiatives dans le domaine audiovisuel	15	15	-	-	-	-	15	15
26	1	25	33.07	21	30	3300	CE-LL	Subventions aux ateliers de production et ateliers d'accueil relatives à l'emploi dans le secteur socioculturel	-	-	540	540	-	-	540	540
26	1	25	41.03	21	90	4130	CE-LL	Dotation au Centre du cinéma et de l'audiovisuel	17.489	17.489	-	-	-134	-134	17.355	17.355
Totaux activité 21																
							CE-LL		17.504	17.504	540	540	-134	-134	17.910	17.910
23 - Politique de l'audiovisuel																
26	1	25	12.35	23	24	1211	CE-LL	Dépenses de toute nature relatives à la politique de l'audiovisuel	10	10	-	-	-	-	10	10
26	1	25	33.02	23	17	3300	CE-LL	Subventions relatives à la politique de l'audiovisuel	-	-	-	2	-	-	-	2

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
26	1	25	33.03	23	20	3300	CE-LL	Subvention à des salles de cinéma en vue de couvrir les frais liés à leur numérisation	-	-	-	-	-	-	-	-	
26	1	25	52.01	23	88	5210	CE-LL	Subventions d'équipement en vue de couvrir les frais de numérisation des salles de cinéma	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 23																	
Totaux programme 2									CE-LL	10	10	-	2	-	-	10	12
									CE-LL	17.514	17.514	540	542	-134	-134	17.920	17.922
PROGRAMME 3																	
RADIO ET TÉLÉVISION																	
31 - Dotations et subventions en faveur de la RTBF																	
26	1	25	01.01	31	25	0100	CE-LL	Provision en vue de l'application du contrat de gestion de la RTBF : pool des parastataux et fonds spécial de soutien à la production indépendante	6.798	6.798	-	-	-	-	6.798	6.798	
26	1	25	41.01	31	94	4140	CE-LL	Dotation à la Radiodiffusion - Télévision Belge de la Communauté française (RTBF), y compris créances années antérieures	209.994	209.994	-	-	-	-	209.994	209.994	
26	1	25	41.05	31	09	4140	CE-LL	Dotation à la RTBF pour ses frais spécifiques au projet TV5	930	930	-	-	-5	-5	925	925	
26	1	25	41.07	31	15	4140	CE-LL	"Exécution de l'article 66.2 d du contrat de gestion de la RTBF approuvé par le Gouvernement le 21 décembre 2012	-	-	-	-	1.500	1.500	1.500	1.500	
26	1	25	81.03	31	72	6141	CE-LL	Intervention financière dans le cadre des investissements (Plan Magellan) de la RTBF	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 31																	
									CE-LL	217.722	217.722	-	-	1.495	1.495	219.217	219.217
32 - Expérimentations diverses en matière de diffusion directe par satellite																	
26	1	25	81.05	32	79	4140	CE-LL	RTBF - Soutien au projet TV5	7.675	7.675	-	-23	-	-	7.675	7.652	

2013 - Ajustement 1 - voté - CH II - DO 25

146

10/07/2013 11:07:46

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
26	1	25	81.07	32	85	0100	CE-LL	Participation de la Communauté française au projet ARTE Belgique	3.004	3.004	-	-	-	-	3.004	3.004
Totaux activité 32																
							CE-LL		10.679	10.679	-	-23	-	-	10.679	10.656
33 - Soutien aux télévisions locales																
26	1	25	31.09	33	30	3132	CE-LL	Subventions en vue de couvrir les charges contractées par les télévisions locales et communautaires pour l'équipement et l'aménagement de studios de télévision	363	363	-	-	-	-	363	363
26	1	25	31.32	33	02	3132	CE-LL	Subventions aux télévisions locales relatives à l'emploi dans le secteur socioculturel	-	-	2.509	2.509	-	-	2.509	2.509
26	1	25	33.10	33	51	3132	CE-LL	Subventions aux télévisions locales	5.999	5.999	-	-	-30	-30	5.969	5.969
26	1	25	33.11	33	54	3300	CE-LL	Subventions aux télévisions locales pour leur frais spécifiques liés à la numérisation de leurs archives audiovisuelles	206	206	-	-	-	-	206	206
26	1	25	33.12	33	57	3132	CE-LL	Subventions aux télévisions locales pour projets cofinancés par l'Union européenne	-	-	-	-	-	-	-	-
26	1	25	33.13	33	60	3132	CE-LL	Subvention à la fédération des télévisions locales	120	120	-	-	-	-	120	120
26	1	25	52.01	33	01	3132	CE-LL	Subventions aux télévisions locales pour l'acquisition d'équipement	347	347	-	-	-	-	347	347
Totaux activité 33																
							CE-LL		7.035	7.035	2.509	2.509	-30	-30	9.514	9.514
34 - Aide à la création radiophonique																
26	1	25	31.01	34	07	3132	FBM	Fonds budgétaire destiné au subventionnement de projets d'émissions radiophoniques (B)	2.783	2.783	-	-	-	-	2.783	2.783
Totaux activité 34																
							FBM		2.783	2.783	-	-	-	-	2.783	2.783
35 - Fréquences Radio Diffusion																
26	1	25	12.01	35	31	1211	CE-LL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	40	40	-	-	-	-	40	40

2013 - Ajustement 1 - voté - CH II - DO 25

147

10/07/2013 11:07:47

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
26	1	25	33.01	35	26	3300	CE-LL	Subventions pour les émissions audiovisuelles concédées aux partis politiques démocratiques	40	40	-	-	-	-	40	40	
26	1	25	74.01	35	07	7422	CE-LL	Achats de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 35																	
Totaux programme 3									CE-LL	80	80	-	-	-	-	80	80
									CE-LL	235.516	235.516	2.509	2.486	1.465	1.465	239.490	239.467
									FBM	2.783	2.783	-	-	-	-	2.783	2.783
PROGRAMME 4																	
PRESSE																	
41 - Aide directe à la presse d'opinion																	
26	1	25	32.03	41	29	3132	CE-LL	Aide directe à la presse d'opinion et à la presse périodique	280	280	-	-	-	-	280	280	
26	1	25	33.04	41	41	3300	CE-LL	Subvention à l'Association des Journalistes Professionnels	140	140	-	-	-	-	140	140	
26	1	25	33.05	41	44	3300	CE-LL	Subvention au Conseil de déontologie	87	87	-	-	-	-	87	87	
26	1	25	33.06	41	47	3300	CE-LL	Aide au journalisme d'investigation	250	250	-	-	-	-	250	250	
26	1	25	41.01	41	07	4130	CE-LL	Dotation au Centre de l'aide à la presse écrite de la Communauté française	7.417	7.417	-	-	-	-	7.417	7.417	
Totaux activité 41																	
									CE-LL	8.174	8.174	-	-	-	-	8.174	8.174
Totaux programme 4																	
									CE-LL	8.174	8.174	-	-	-	-	8.174	8.174
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 25																	
									CE-LL	266.849	266.849	3.049	3.049	1.035	1.035	270.933	270.933
									FBM	2.883	2.883	-	-	-	-	2.883	2.883

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 26																	
SPORT																	
PROGRAMME 0																	
SUBSISTANCE																	
01 - Biens et services																	
23	5	26	12.01	01	24	1211	CE-LL	Honoraires d'avocats, médecins ou plus généralement d'experts et de spécialistes externes à la Communauté française. Frais de justice. Jetons de présence, services, prestations. Frais de route et de séjour de personnes étrangères à l'administration de la Communauté française	53	53	-	-	74	62	127	115	
Totaux activité 01																	
									CE-LL	53	53	-	-	74	62	127	115
02 - Fournitures																	
23	5	26	12.02	02	28	1211	CE-LL	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et services : frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration	380	380	-	-	-	-	380	380	
Totaux activité 02																	
									CE-LL	380	380	-	-	-	-	380	380
03 - Énergie																	
23	5	26	12.03	03	32	1211	CE-LL	Dépenses de consommation énergétique des centres sportifs : mazout, gaz, essence, électricité	1.425	1.425	-	-	-	-	1.425	1.425	
Totaux activité 03																	
									CE-LL	1.425	1.425	-	-	-	-	1.425	1.425
04 - Matériel durable																	
23	5	26	74.01	04	03	7410 7422	CE-LL	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	38	38	-	-	-	-	38	38	
2013 - Ajustement 1 - voté - CH II - DO 26															149		
10/07/2013 11:07:49																	

										En milliers d'euros								
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.			
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.		
									Totaux activité 04									
									CE-LL	38	38	-	-	-	-	38	38	
									05 - Imprimés, publications, relations publiques									
23	5	26	12.23	05	94	1211	CE-LL	Relations publiques, publicité, production et diffusion de matériel de promotion et d'information, petits imprimés divers de la Direction générale, films (achats et production éventuelle) photographies (achats, pellicule, droits d'utilisation, production) petits articles d'exposition, etc...	30	30	-	-	-	-	30	30		
									Totaux activité 05									
									CE-LL	30	30	-	-	-	-	30	30	
									07 - Assurances									
23	5	26	12.27	07	11	1211	CE-LL	Paiement des polices d'assurance	150	150	-	-	-	-	150	150		
									Totaux activité 07									
									CE-LL	150	150	-	-	-	-	150	150	
									Totaux programme 0									
									CE-LL	2.076	2.076	-	-	74	62	2.150	2.138	
									PROGRAMME 1									
									EDUCATION PHYSIQUE ET SPORT									
									11 - Imprimés, publications, relations publiques									
23	5	26	12.33	11	33	1211	FBM	Fonds budgétaire destiné à des dépenses de toute nature en vue de la promotion des activités sportives (C)	13.400	13.400	-	-	-	-	13.400	13.400		
									Totaux activité 11									
									FBM	13.400	13.400	-	-	-	-	13.400	13.400	
									12 - Médailles, prix, trophées, plaquettes									
23	5	26	12.31	12	28	1211	CE-LL	Achat de médailles, prix, trophées, coupes, plaquettes	15	15	-	-	-	-	15	15		
									Totaux activité 12									
									CE-LL	15	15	-	-	-	-	15	15	
									13 - Matériel non durable									
2013 - Ajustement 1 - voté - CH II - DO 26																		
10/07/2013 11:07:50																		
150																		

2013 - Ajustement 1 - voté - CH II - DO 26
10/07/2013 11:07:51

										En milliers d'euros							
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
23	5	26	12.38	22	59	1211	CE-LL	Promotion du sport	-	195	-	-	-	-	-	195	
Totaux activité 22																	
									CE-LL	145	315	-	-	-	125	145	440
Totaux programme 2																	
									CE-LL	4.420	4.635	-	-	-	-	4.420	4.635
PROGRAMME 3																	
SUBVENTIONS DIVERSES																	
31 - Subventions pour le sport de haut niveau																	
23	5	26	33.07	31	67	3300	CE-LL	Subvention pour la participation aux Jeux Olympiques et convention de partenariat jeunes talents sportifs	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 31																	
									CE-LL	-	-	-	-	-	-	-	-
32 - Plains de jeux et installations de jeux sportifs																	
23	5	26	33.13	32	86	3300	CE-LL	Subventions aux organisateurs de camps sportifs	65	65	-	-	-	-	65	65	
23	5	26	33.15	32	92	3300	CE-LL	Subvention aux organisateurs de programme de développement sportif	200	200	-	-	-	-	200	200	
Totaux activité 32																	
									CE-LL	265	265	-	-	-	-	265	265
34 - Insertion sociale par le sport																	
23	5	26	12.34	34	59	1211	CE-LL	Insertion sociale par la pratique du sport	250	250	-	-	-	-	250	250	
23	5	26	33.16	34	97	3300	CE-LL	Subvention aux sports de quartier	90	90	-	-	-	-	90	90	
Totaux activité 34																	
									CE-LL	340	340	-	-	-	-	340	340
35 - Subventions aux fédérations, ASBL, centres ou clubs sportifs																	
23	5	26	01.01	35	56	0100 1211	CE-LL	Intervention de la Communauté française pour la réalisation d'un programme de transition professionnelle	26	26	-	-	-	-	26	26	
23	5	26	12.02	35	61	1211	CE-LL	Dépenses en relation avec la campagne pour l'éthique dans le sport	65	65	-	-	-	-	65	65	
2013 - Ajustement 1 - voté - CH II - DO 26																	
10/07/2013 11:07:52																	
152																	

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
23	5	26	12.03	35	64	1211	CE-LL	Promotion du sport à l'école	275	275	-	-	-	-	275	275
23	5	26	33.03	35	59	3300	CE-LL	Subventions aux centres sportifs universitaires et assimilés et aux fédérations sportives scolaires	691	691	119	119	-	-	810	810
23	5	26	33.07	35	71	3300	CE-LL	Subvention projet femmes et sports	-	-	-	-	-	-	-	-
23	5	26	33.11	35	83	3300	CE-LL	Sport pour tous	90	90	-	-	-	-	90	90
23	5	26	33.16	35	01	3300	CE-LL	Subventions aux clubs sportifs pour handicapés	130	130	-	-	-	-	130	130
23	5	26	33.18	35	07	3300	CE-LL	Subventions aux centres sportifs locaux	3.350	3.350	-	-	-	-	3.350	3.350
23	5	26	33.19	35	10	3300	CE-LL	Subvention à une association de Centres sportifs	85	85	-	-	-	-	85	85
23	5	26	33.20	35	13	3300	CE-LL	Subventions forfaitaires de fonctionnement des fédérations sportives reconnues	4.705	5.118	647	647	-	-	5.352	5.765
23	5	26	33.21	35	16	3300	CE-LL	Subventions pour les plans programmes des fédérations sportives reconnues et de l'association visée à l'article 25, 1° du décret	7.453	7.453	-	-	-	-	7.453	7.453
23	5	26	33.22	35	19	3300	CE-LL	Subventions forfaitaires de fonctionnement des fédérations sportives de loisirs reconnues	135	135	10	10	-	-	145	145
23	5	26	33.23	35	22	3300	CE-LL	Subventions forfaitaires de fonctionnement des associations sportives reconnues	218	218	13	13	-	-	231	231
23	5	26	33.24	35	25	3300	CE-LL	Subventions de fonctionnement aux associations pour handicapés	220	220	40	40	-	-	260	260
23	5	26	33.25	35	28	3300	CE-LL	Subventions forfaitaires d'une association de fédérations sportives, de fédérations sportives de loisirs et d'associations sportives francophones reconnues	185	185	29	29	-	-	214	214
23	5	26	33.26	35	31	3300	CE-LL	Subventions pour des formations de cadres sportifs et de moniteurs de fitness	700	599	-	-	-	-	700	599

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
23	5	26	33.27	35	34	3300	CE-LL	Subvention au Comité olympique et interfédéral belge (COIB) pour la préparation des athlètes francophones	165	165	-	-84	-	-	165	81	
23	5	26	33.28	35	37	3300	CE-LL	Subventions de promotion et notoriété des fédérations : sportives, sportives de loisirs et des associations	300	300	-	-100	-	-	300	200	
23	5	26	33.30	35	43	3300	CE-LL	Formation des jeunes par les clubs sportifs	650	650	-	-80	-	-	650	570	
23	5	26	33.31	35	46	3300	CE-LL	Aide à la création de nouveaux clubs	30	30	-	-	-	-	30	30	
23	5	26	52.01	35	30	5210	CE-LL	Subventions pour l'achat de matériel sportif par les fédérations sportives, les clubs y affiliés, etc.	1.150	950	-	-	-	-	1.150	950	
23	5	26	52.10	35	57	5210	CE-LL	Subventions pour l'achat de matériel sportif et de psychomotricité	417	387	-	184	-	-	417	571	
23	5	26	52.11	35	60	5210	CE-LL	Subventions pour l'achat de matériel sportif et de psychomotricité, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	-	
23	5	26	63.01	35	32	6311 6321	CE-LL	Subventions pour l'achat de matériel sportif par les administrations communales et provinciales	103	103	-	80	-	-	103	183	
Totaux activité 35																	
									CE-LL	21.143	21.225	858	858	-	-	22.001	22.083
36 - Sportifs de haut niveau évaluation - lutte anti-dopage																	
23	5	26	12.35	36	64	1211	CE-LL	Evaluation des sportifs de haut niveau	500	500	-	-	-	-	500	500	
23	5	26	12.36	36	67	1211	CE-LL	Financement de projets de formation à destination des sportifs de haut niveau (Ariane)	40	40	-	-	-	-	40	40	
23	5	26	33.01	36	54	3300	CE-LL	Contribution au fonctionnement de l'Agence mondiale antidopage (AMA)	-	-	-	-	-	-	-	-	
23	5	26	33.02	36	57	3300	CE-LL	Contribution à l'accord partiel élargi sur le sport (APES)	25	25	-	-	-	-	25	25	
Totaux activité 36																	
									CE-LL	565	565	-	-	-	-	565	565

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux programme 3									CE-LL	22.313	22.395	858	858	-	-	23.171	23.253
PROGRAMME 4																	
SERVICES SPORTIFS EXTÉRIEURS																	
41 - Dépenses de toute nature pour les installations																	
23	5	26	12.40	41	84	1211	CE-LL	Dépenses de toute nature et particulièrement en termes de sécurité et d'hygiène, destinées aux installations sportives des centres sportifs, des bureaux et dépôts	180	180	-	-	-	-	180	180	
Totaux activité 41									CE-LL	180	180	-	-	-	-	180	180
42 - Achat de matériel non durable																	
23	5	26	12.41	42	88	1211	CE-LL	Achat de matériel sportif, non durable	160	160	-	-	-	-	160	160	
Totaux activité 42									CE-LL	160	160	-	-	-	-	160	160
43 - Équipement durable																	
23	5	26	74.01	43	42	7410 7422	CE-LL	Achat de machines diverses, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	730	730	-	-	-	-	730	730	
Totaux activité 43									CE-LL	730	730	-	-	-	-	730	730
Totaux programme 4									CE-LL	1.070	1.070	-	-	-	-	1.070	1.070
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 26									CE-LL	31.691	31.988	858	858	-	-	32.549	32.846
									FBM	13.400	13.400	-	-	-	-	13.400	13.400
TOTAUX CHAPITRE 2									CE-LL	1.194.394	1.188.800	-477	-477	5.417	5.361	1.199.334	1.193.684
									FBM	44.745	44.745	-	-	983	983	45.728	45.728

CHAPITRE III

Éducation, Recherche et Formation

											En milliers d'euros						
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 40																	
SERVICES COMMUNS, AFFAIRES GÉNÉRALES, RECHERCHE EN ÉDUCATION, PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT (INTERRÉSEAUX) ET ORIENTATION - RELATIONS INTERNATIONALES																	
PROGRAMME 0																	
SUBSTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE																	
02 - Frais de fonctionnement																	
27	2	40	12.01	02	15	1211	CE-LL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	76	76	-	-	-	-	76	76	
27	2	40	12.02	02	18	1211	CE-LL	Dépenses relatives aux manifestations et aux publications en matière d'enseignement	57	57	-	-	-	-	57	57	
27	2	40	74.01	02	88	7422	CE-LL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	25	25	-	-	-	-	25	25	
Totaux activité 02																	
									CE-LL	158	158	-	-	-	-	158	158
Totaux programme 0																	
									CE-LL	158	158	-	-	-	-	158	158
PROGRAMME 1																	
SUBSTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT																	
12 - Frais de fonctionnement																	
27	3	40	01.01	12	23	0100 1211	CE-LL	Dépenses de toute nature en relation avec le plan d'action contre la pénurie d'enseignants	-	-	-	-	-	-	-	-	
27	2	40	01.02	12	26	0100 1211	CE-LL	Dépenses de toute nature relatives au soutien du travail des directeurs d'établissements scolaires	10.117	10.117	-	-	629	629	10.746	10.746	
27	3	40	12.01	12	25	1211	CE-LL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	201	201	-	-	-	-	201	201	
27	3	40	74.01	12	01	7422	CE-LL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	115	115	-	-	-	-	115	115	
2013 - Ajustement 1 - voté - CH III - DO 40																158	
10/07/2013 11:13:22																	

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 12									CE-LL	10.433	10.433	-	-	629	629	11.062	11.062
13 - Enseignants - Action sociale																	
27	3	40	11.05	13	29	1140	CE-LL	Dépenses diverses de service social, autres que les achats de biens patrimoniaux	275	275	-	-	-	-	275	275	
27	3	40	43.20	13	71	4316 4326	CE-LL	Frais relatifs au traitement des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - Enseignement officiel subventionné (y compris les centres PMS)	10	10	-	-	-	-	10	10	
27	3	40	44.20	13	80	4430	CE-LL	Frais relatifs au traitements des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - En ce compris des arriérés - Enseignement libre subventionné (y compris les centres PMS)	10	10	-	-	-	-	10	10	
27	3	40	45.20	13	89	1211 3431	CE-LL	Frais relatifs au traitement des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - Enseignement de la Communauté française (y compris les centres PMS)	10	10	-	-	-	-	10	10	
27	3	40	82.01	13	74	8300	FBM	Fonds budgétaire destiné à pouvoir octroyer des prêts au personnel (C)	62	62	-	-	-	-	62	62	
Totaux activité 13									CE-LL	305	305	-	-	-	-	305	305
									FBM	62	62	-	-	-	-	62	62
14 - Chargés de mission - Transports scolaires																	
27	3	40	11.04	14	27	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	
27	3	40	12.01	14	27	1211	CE-LL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	10	10	-	-	-	-	10	10	
Totaux activité 14									CE-LL	10	10	-	-	-	-	10	10
2013 - Ajustement 1 - voté - CH III - DO 40																	
10/07/2013 11:13:23																	
159																	

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux programme 1									CE-LL	10.748	10.748	-	-	629	629	11.377	11.377
									FBM	62	62	-	-	-	-	62	62
PROGRAMME 2																	
PROVISIONS POUR CHARGES DIVERSES																	
20 - Provisions en vue de couvrir certaines charges sociales																	
23	3	40	01.02	20	34	0100	CE-LL	Provision d'index	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 20									CE-LL	-	-	-	-	-	-	-	-
21 - Provisions diverses																	
23	3	40	01.01	21	32	1133	CE-LL	Provision en vue de la cotisation de responsabilisation en matière de pension	8.200	8.200	-	-	-	-	8.200	8.200	
23	3	40	01.02	21	35	0100	CE-LL	Dépenses de toute nature en vue de couvrir les mesures prises dans le cadre des protocoles d'accord sectoriels	-	-	-	-	-	-	-	-	
23	3	40	01.03	21	38	0100	CE-LL	Provision relative au litige en matière de congés maladie et de pensions	-	-	-	-	-	-	-	-	
27	2	40	01.04	21	41	0100 1211 3300	CE-LL	Provision pour politiques nouvelles	-	-	-	-	-	-	-	-	
27	3	40	01.05	21	44	0100	CE-LL	Quote-part de la Communauté française dans le régime Aide à la Promotion de l'Emploi (APE)	-	-	-	-	-	-	-	-	
23	3	40	01.06	21	47	0100	CE-LL	Provision générale pour litiges et négociations en cours	1.000	1.000	-	-	-690	-690	310	310	
27	2	40	01.07	21	50	0100 1211 4510	CE-LL	Dépenses de toute nature en relation avec le plan d'action pour l'intervention dans le coût des abonnements scolaires pour les transports publics	-	-	-	-	-	-	-	-	
27	2	40	01.08	21	53	0100	CE-LL	Dépenses de toute nature en relation avec le plan d'action pour l'intervention dans le coût des classes de dépaysement	-	-	-	-	-	-	-	-	

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
27	2	40	01.09	21	56	0100	CE-LL	Dépenses de toute nature en relation avec le plan d'action pour l'intervention dans le coût des abonnements scolaires pour les transports publics, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	-	
27	3	40	01.10	21	59	0100	CE-LL	Provision pour accord sectoriel	600	600	-	-	-600	-600	-	-	
27	3	40	01.11	21	62	0100	CE-LL	Provision pour classes passerelles	120	120	-	-	-120	-120	-	-	
27	2	40	01.12	21	65	0100	CE-LL	Provision pour litige dans l'enseignement obligatoire ou de promotion sociale	-	2.500	-	-	-	-	-	2.500	
27	2	40	01.13	21	68	0100	CE-LL	Provision pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement spécialisé	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 21									CE-LL	9.920	12.420	-	-	-1.410	-1.410	8.510	11.010
22 - Arriérés de charges sociales - Personnel enseignant temporaire																	
23	3	40	11.31	22	19	1131	CE-LL	Dépenses relatives aux arriérés ONSS et honoraires d'avocats	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 22									CE-LL	-	-	-	-	-	-	-	-
24 - Contrôle absences maladies																	
27	3	40	12.01	24	37	1211	CE-LL	Dépenses inhérentes au contrôle des absences pour maladie dans l'enseignement	600	600	-	-	-	-	600	600	
27	3	40	12.02	24	40	1211	CE-LL	Dépenses inhérentes au contrôle des absences pour maladie dans l'enseignement, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 24									CE-LL	600	600	-	-	-	-	600	600
Totaux programme 2									CE-LL	10.520	13.020	-	-	-1.410	-1.410	9.110	11.610
PROGRAMME 3																	
INITIATIVES DIVERSES DANS LE																	
DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT																	
SUPÉRIEUR																	

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
24	2	40	01.04	30	50	0100	CE-LL	30 - Initiatives diverses dans le domaine de l'enseignement supérieur Dotations et subventions aux institutions supérieures en exécution du décret "Support de cours"	1.007	1.007	-	-	-5	-1.007	1.002	-	
						4150											
						4316											
						4326											
						4430											
Totaux activité 30																	
									CE-LL	1.007	1.007	-	-	-5	-1.007	1.002	-
Totaux programme 3																	
									CE-LL	1.007	1.007	-	-	-5	-1.007	1.002	-
PROGRAMME 4 RECHERCHES EN ÉDUCATION, PILOTAGE INTERRÉSEAUX - ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES INTERRÉSEAUX - ORIENTATION - DIVERS																	
27	2	40	01.01	40	51	0100 1211	CE-LL	Dépenses de toute nature dans le cadre du Programme budgétaire spécial pour l'acquisition de manuels scolaires agréés	2.924	2.924	-	-	-	-	2.924	2.924	
27	2	40	01.02	40	54	0100 1211 3300	CE-LL	Dépenses de toute nature pour le financement de projets divers en liaison avec la politique de l'enseignement	1.933	1.883	-3	-7	984	290	2.914	2.166	
27	2	40	01.04	40	60	0100 1211 3300	CE-LL	Dépenses liées à la mise en œuvre du programme "Jeunes, école, emploi, tout un programme...", y compris créances années antérieures	156	156	-	-	-	-	156	156	
27	2	40	01.07	40	69	0100 1211 3300	CE-LL	Dépenses de toute nature favorisant l'intégration et l'utilisation des TIC dans l'enseignement	112	112	-12	-12	67	60	167	160	
27	2	40	01.11	40	81	0100 1211	CE-LL	Dépenses de toute nature dans le cadre du Programme budgétaire spécial pour l'acquisition de logiciels scolaires agréés	578	578	-	-	-3	-3	575	575	
27	2	40	01.12	40	84	0100 1211	CE-LL	Dépenses de toute nature en relation avec la communication à destination des enseignants et du monde de l'école	178	178	17	17	-	-	195	195	

2013 - Ajustement 1 - voté - CH III - DO 40

162

10/07/2013 11:13:25

														En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
27	2	40	01.13	40	87	0100 1211	CE-LL	Dépenses de toute nature relative à l'acquisition de manuels scolaires, de logiciels scolaires et d'outils pédagogiques	-	-	-	-	-	-	-	-	
27	2	40	12.01	40	53	1211	CE-LL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	936	936	-2	-5	-	-	934	931	
27	2	40	41.01	40	23	4140	CE-LL	Institut de la formation en cours de carrière	4.250	4.250	-	-	9	9	4.259	4.259	
27	2	40	74.01	40	29	7422	CE-LL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	18	18	-	-	-	-	18	18	
Totaux activité 40																	
									CE-LL	11.085	11.035	-	-7	1.057	356	12.142	11.384
41 - Recherches en Éducation																	
27	2	40	01.10	41	79	0100 1211 3300	CE-LL	Dépenses de toute nature relatives aux recherches en éducation	841	841	-	-	-235	-36	606	805	
27	2	40	01.11	41	82	0100 3300	CE-LL	Dépenses de toute nature relatives aux recherches en éducation, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	-	
27	2	40	01.12	41	85	0100 1211	CE-LL	Dépenses de toute nature relatives aux recherches en éducation	-	56	-	-	-	-	-	56	
27	2	40	12.30	41	44	1211	CE-LL	Dépenses relatives à la diffusion des résultats des recherches en éducation	10	10	-	3	-	-	10	13	
27	2	40	41.01	41	24	4140	CE-LL	Office Francophone de Formation en Alternance	82	82	-	-	-82	-82	-	-	
Totaux activité 41																	
									CE-LL	933	989	-	3	-317	-118	616	874
42 - Prix - Donations - Fondations - Legs																	
27	1	40	01.01	42	53	0100 3441 3450	FBM	Fonds budgétaire destiné à la gestion des fondations, donations, legs et prix (B)	70	70	-	-	-	-	70	70	
Totaux activité 42																	
									FBM	70	70	-	-	-	-	70	70
43 - Prestations de services - Manifestations diverses - Études																	

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
27	2	40	33.08	43	72	3300	CE-LL	Subventions pour des publications à caractère pédagogique	43	43	-3	-	-	-	40	43	
Totaux activité 43																	
									CE-LL	43	43	-3	-	-	-	40	43
44 - Agence d'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur																	
24	2	40	41.30	44	17	4130	CE-LL	Dotation à l'Agence pour l'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française	755	755	-	-	-4	-4	751	751	
Totaux activité 44																	
									CE-LL	755	755	-	-	-4	-4	751	751
Totaux programme 4																	
									CE-LL	12.816	12.822	-3	-4	736	234	13.549	13.052
									FBM	70	70	-	-	-	-	70	70
PROGRAMME 5																	
COLLABORATION À DIVERSES INSTITUTIONS ET ORGANISMES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT - DIVERS																	
50 - Subventions - Cotisations et interventions diverses - Recherches et enquêtes																	
27	2	40	01.02	50	64	1211	CE-LL	Cotisations au consortium European Schoolnet	14	14	-	-	-	-	14	14	
27	2	40	01.03	50	67	0100	CE-LL	Dépenses de toute nature liées à l'organisation du bureau 2013 de la CONFEMEN	40	40	-	-	-	-	40	40	
27	2	40	33.01	50	58	3300	CE-LL	Subvention à l'AEDE - Association européenne des enseignants - Secteurs officiel et libre	5	5	-	-	-	-	5	5	
27	2	40	33.11	50	88	3300	CE-LL	Subventions aux associations de parents	215	215	-	-	-	-	215	215	
Totaux activité 50																	
									CE-LL	274	274	-	-	-	-	274	274
55 - Dépenses diverses relatives à l'Enseignement supérieur																	

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
24	2	40	01.01	55	66	0100 1211 3300	CE-LL	Dépenses de toute nature relatives à l'Enseignement supérieur	133	133	98	964	2.201	1.335	2.432	2.432	
24	2	40	01.02	55	69	0100	CE-LL	Indemnités à des tiers découlant de la responsabilité de la Communauté française en matière d'enseignement supérieur, transactions et études juridiques	1.000	1.000	-	-	-700	-700	300	300	
Totaux activité 55																	
Totaux programme 5									CE-LL	1.133	1.133	98	964	1.501	635	2.732	2.732
									CE-LL	1.407	1.407	98	964	1.501	635	3.006	3.006
PROGRAMME 6 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - RECHERCHE SCIENTIFIQUE - ADMINISTRATION																	
60 - Frais de fonctionnement																	
24	2	40	01.01	60	71	0100	CE-LL	Provision pour politiques nouvelles	2.799	2.799	-98	-964	-2.701	-1.835	-	-	
24	2	40	01.02	60	74	0100	CE-LL	Dépenses de toute nature en lien avec des études et des recherches sur l'enseignement supérieur	-	-	-	-	-	-	-	-	
24	1	40	01.03	60	77	0100	CE-LL	Provision pour accord sectoriel	-	-	-	-	-	-	-	-	
24	2	40	12.01	60	73	1211	CE-LL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	21	21	-	-	-	-	21	21	
Totaux activité 60																	
									CE-LL	2.820	2.820	-98	-964	-2.701	-1.835	21	21
Totaux programme 6																	
									CE-LL	2.820	2.820	-98	-964	-2.701	-1.835	21	21
PROGRAMME 7 ACTIONS VISANT À RENFORCER L'ATTRACTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET À PROMOUVOIR LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE																	
71 - Conseil consultatif																	
27	1	40	11.12	71	11	1112	CE-LL	Indemnités pour chargés de missions	4	4	-	-	-	-	4	4	

2013 - Ajustement 1 - voté - CH III - DO 40

10/07/2013 11:13:27

165

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
27	1	40	12.41	71	10	1211	CE-LL	Dépenses généralement quelconques relatives au Conseil de l'Éducation et de la Formation	35	35	-	-	-	-	35	35	
Totaux activité 71																	
Totaux programme 7									CE-LL	39	39	-	-	-	-	39	39
PROGRAMME 8																	
ACTIONS FONDS EUROPÉENS - INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI																	
80 - Actions en matière de formation et de réinsertion professionnelles																	
27	2	40	30.01	80	61	1111 1112 1120 1131 1211 4314 4410	FBM	Fonds budgétaire pour le financement de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles dans l'enseignement de promotion sociale (B)	6.000	6.000	-	-	-	-	6.000	6.000	
27	2	40	30.02	80	64	1111 1112 1120 1131 1211 4314 4410	FBM	Fonds budgétaire pour la réalisation de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles dans l'enseignement obligatoire de plein exercice, ordinaire et spécialisé, et l'enseignement en alternance (B)	4.347	4.347	-	-	-	-	4.347	4.347	
Totaux activité 80																	
81 - Rémunérations liées au programme de transition professionnelle									FBM	10.347	10.347	-	-	-	-	10.347	10.347

														En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
27	3	40	01.07	81	13	0100 1111 1112 1120 1131 1211	CE-LL	Intervention de la Communauté française pour la réalisation d'un programme de transition professionnelle (transfert de programme)	21.947	21.947	-	-	-260	-260	21.687	21.687	
Totaux activité 81																	
									CE-LL	21.947	21.947	-	-	-260	-260	21.687	21.687
Totaux programme 8																	
									CE-LL	21.947	21.947	-	-	-260	-260	21.687	21.687
									FBM	10.347	10.347	-	-	-	-	10.347	10.347
PROGRAMME 9																	
DISCRIMINATIONS POSITIVES DANS L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE																	
90 - Commission des discriminations positives - Programme de transition professionnelle au sein des établissements, écoles et implantations à discrimination positive de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire																	
27	3	40	01.05	90	16	0100 1111 1112 1120 1131 1211	CE-LL	Dépenses relatives aux commissions des discriminations positives	-	-	-	-	-	-	-	-	
27	3	40	01.07	90	22	0100 1111 1112 1120 1131 1211	CE-LL	Intervention de la Communauté française pour la réalisation d'un programme de transition professionnelle	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 90																	
									CE-LL	-	-	-	-	-	-	-	
91 - Expérience pédagogique en milieu pluriculturel																	

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
27	2	40	01.08	91	26	0100 1111 1112 1120 1131 1211	CE-LL	Dépenses de toute nature dans des actions d'éducation interculturelle	40	40	-	-	-	-	40	40	
Totaux activité 91																	
									CE-LL	40	40	-	-	-	-	40	40
92 - Culture - Enseignement																	
27	2	40	01.01	92	06	0100	CE-LL	Dépenses de toute nature liées à la mise en œuvre du programme d'action concerté Culture-Enseignement	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 92																	
									CE-LL	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux programme 9																	
									CE-LL	40	40	-	-	-	-	40	40
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 40																	
									CE-LL	61.502	64.008	-3	-4	-1.510	-3.014	59.989	60.990
									FBM	10.479	10.479	-	-	-	-	10.479	10.479

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 41 SERVICE GÉNÉRAL DE L' INSPECTION PROGRAMME 1 SUBSISTANCE INSPECTION - DÉPENSES DE PERSONNEL 11 - Personnel de l'Inspection des Centres PMS																	
27	3	41	11.03	11	48	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Personnel statutaire	267	267	-	-	-38	-38	229	229	
Totaux activité 11																	
									CE-LL	267	267	-	-	-38	-38	229	229
12 - Personnel de l'Inspection et animation pédagogique de l'Enseignement préscolaire et primaire																	
27	3	41	11.03	12	49	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Personnel statutaire	5,423	5,423	-	-	-53	-53	5,370	5,370	
Totaux activité 12																	
									CE-LL	5,423	5,423	-	-	-53	-53	5,370	5,370
13 - Personnel de l'Inspection et animation pédagogique de l'Enseignement secondaire																	
27	3	41	11.03	13	50	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Personnel statutaire	3,543	3,543	-	-	90	90	3,633	3,633	
Totaux activité 13																	
									CE-LL	3,543	3,543	-	-	90	90	3,633	3,633
14 - Personnel de l'Inspection de l'Enseignement spécial																	

														En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
27	3	41	11.03	14	51	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Personnel statutaire	609	609	-	-	-172	-172	437	437	
									Totaux activité 14								
									CE-LL	609	609	-	-	-172	-172	437	437
									15 - Personnel de l'Inspection, Inspecteur général Coordonnateur et Inspecteurs de Religion								
27	3	41	11.03	15	52	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Personnel statutaire	1.712	1.712	-	-	-386	-386	1.326	1.326	
									Totaux activité 15								
									CE-LL	1.712	1.712	-	-	-386	-386	1.326	1.326
									16 - Personnel de l'Inspection de l'Enseignement de promotion sociale								
27	3	41	11.03	16	53	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Personnel statutaire	480	480	-	-	11	11	491	491	
									Totaux activité 16								
									CE-LL	480	480	-	-	11	11	491	491
									17 - Personnel de l'Inspection de l'Enseignement artistique								
27	3	41	11.03	17	54	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Personnel statutaire	517	517	-	-	-21	-21	496	496	
									Totaux activité 17								
									CE-LL	517	517	-	-	-21	-21	496	496
									18 - Personnel de l'Inspection de l'Enseignement à distance								
27	3	41	11.03	18	55	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Personnel statutaire	312	312	-	-	-69	-69	243	243	
2013 - Ajustement 1 - voté - CH III - DO 41																	
10/07/2013 11:13:31																	
																170	

									En milliers d'euros								
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
									Totaux activité 18								
									CE-LL	312	312	-	-	-69	-69	243	243
									19 - Personnel de l'Inspection - Pilotage général								
27	3	41	11.03	19	56	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Personnel statutaire		20	20	-	-	-1	-1	19	19
									Totaux activité 19								
									CE-LL	20	20	-	-	-1	-1	19	19
									Totaux programme 1								
									CE-LL	12.883	12.883	-	-	-639	-639	12.244	12.244
									PROGRAMME 2								
									SUBSISTANCE INSPECTION - FRAIS DE FONCTIONNEMENT								
									21 - Frais de fonctionnement de l'Inspection des centres PMS								
27	2	41	12.01	21	61	1211	CE-LL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services		42	42	-	-	-	-	42	42
27	2	41	74.01	21	37	7422	CE-LL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables		-	-	-	-	-	-	-	-
									Totaux activité 21								
									CE-LL	42	42	-	-	-	-	42	42
									22 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement fondamental ordinaire								
27	2	41	12.01	22	62	1211	CE-LL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services		742	742	-	-	-	-	742	742
27	2	41	74.01	22	38	7422	CE-LL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables		-	-	-	-	-	-	-	-
									Totaux activité 22								
									CE-LL	742	742	-	-	-	-	742	742
									23 - Frais de fonctionnement pour l'Inspection de l'Enseignement secondaire								

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
27	2	41	12.01	23	63	1211	CE-LL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	559	559	-	-	-	-	559	559	
27	2	41	74.01	23	39	7422	CE-LL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 23																	
									CE-LL	559	559	-	-	-	-	559	559
24 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement spécial																	
27	2	41	12.01	24	64	1211	CE-LL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	90	90	-	-	-	-	90	90	
27	2	41	74.01	24	40	7422	CE-LL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 24																	
									CE-LL	90	90	-	-	-	-	90	90
25 - Frais de fonctionnement de l'Inspecteur général Coordinateur et des Inspecteurs de Religion																	
27	2	41	12.01	25	65	1211	CE-LL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	207	207	-	-	-	-	207	207	
27	2	41	74.01	25	41	7422	CE-LL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	20	20	-	-	-	-	20	20	
Totaux activité 25																	
									CE-LL	227	227	-	-	-	-	227	227
26 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement de promotion sociale																	
27	2	41	12.01	26	66	1211	CE-LL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	90	90	-	-	-	-	90	90	
27	2	41	74.01	26	42	7422	CE-LL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 26																	
									CE-LL	90	90	-	-	-	-	90	90
27 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement artistique																	

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
27	2	41	12.01	27	67	1211	CE-LL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	42	42	-	-	-	-	42	42	
27	2	41	74.01	27	43	7422	CE-LL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 27																	
28 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement à distance									CE-LL	42	42	-	-	-	-	42	42
27	2	41	12.01	28	68	1211	CE-LL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	30	30	-	-	-	-	30	30	
Totaux activité 28																	
									CE-LL	30	30	-	-	-	-	30	30
Totaux programme 2																	
									CE-LL	1.822	1.822	-	-	-	-	1.822	1.822
PROGRAMME 3																	
SERVICE DE CONSEIL ET DE SOUTIEN PÉDAGOGIQUE																	
30 - Service de Conseil et de Soutien pédagogique																	
27	3	41	11.03	30	67	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Traitements du personnel du Service de Conseil et de Soutien pédagogique	5.994	5.994	-	-	363	363	6.357	6.357	
27	3	41	12.01	30	70	1211	CE-LL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services du Service de Conseil et de Soutien pédagogique	581	581	-	-	-	-	581	581	
27	3	41	74.01	30	46	7422	CE-LL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables du Service de Conseil et de Soutien pédagogique	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 30																	
									CE-LL	6.575	6.575	-	-	363	363	6.938	6.938
Totaux programme 3																	
									CE-LL	6.575	6.575	-	-	363	363	6.938	6.938

													En milliers d'euros				
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 4																	
FORMATION INSPECTION																	
40 - Formation inspection (tous réseaux)																	
27	3	41	12.21	40	43	1211	CE-LL	Frais liés à la procédure de sélection des inspecteurs	140	140	-	-	-	-	140	140	
Totaux activité 40																	
									CE-LL	140	140	-	-	-	-	140	140
Totaux programme 4																	
									CE-LL	140	140	-	-	-	-	140	140
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 41																	
									CE-LL	21.420	21.420	-	-	-276	-276	21.144	21.144

														En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 44																	
BÂTIMENTS SCOLAIRES																	
PROGRAMME 0																	
FONCTIONNEMENT DES FONDS DES																	
BÂTIMENTS SCOLAIRES ET DES																	
INSTITUTIONS SUCCÉDANT AU																	
FONDS NATIONAL DE GARANTIE																	
01 - Fonctionnement des Bâtiments scolaires																	
22	6	44	01.01	01	23	4130 6131	CE-LL	Dotation au service à gestion séparée - Fonds des Bâtiments scolaires de la Communauté française	42.769	42.769	-	-	-	-	42.769	42.769	
22	6	44	01.02	01	26	4130 6131	CE-LL	Dotation au service à gestion séparée - Fonds des Bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné	19.738	19.738	-	-	-	-	19.738	19.738	
22	6	44	01.03	01	29	1211 7200	CE-LL	Fonds d'urgence des bâtiments scolaires P.U. 1996-2001	-	-	-	-	-	-	-	-	
22	6	44	01.04	01	32	0100 1211 7200	CE-LL	Programme de travaux de première nécessité PTPN	-	100	-	-	-	-	-	100	
22	6	44	01.05	01	35	0100 1211 7200	CE-LL	Programme d'urgence 2003-2010	-	150	-	-	-	-	-	150	
22	6	44	01.06	01	38	0100 1211 7200	CE-LL	Programme prioritaire de travaux PPT	37.914	37.456	-	-	-1.097	-179	36.817	37.277	
22	6	44	12.03	01	31	1211	CE-LL	Dépenses courantes relatives au programme prioritaire de travaux	17	17	-	-	-	-	17	17	
22	6	44	12.04	01	34	1211	CE-LL	Dépenses courantes relatives au financement des bâtiments scolaires	292	542	-	-	123	-	415	542	
22	6	44	41.20	01	52	4130	CE-LL	Subventions au service à gestion séparée Fonds de garantie des bâtiments scolaires	15.400	15.400	-	-	-	-	15.400	15.400	
Totaux activité 01																	
									CE-LL	116.130	116.172	-	-	-974	-179	115.156	115.993
02 - Subventions - Loyers - Divers																	

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
23	6	44	12.06	02	41	1212	CE-LL	Loyers versés aux sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires (SPABS)	19.865	19.865	-	-	-	-	19.865	19.865
22	6	44	33.01	02	21	3122	CE-LL	Subventions aux sociétés immobilières créées par le décret du 5 juillet 1993	138	138	-	-	-	-	138	138
Totaux activité 02																
								CE-LL	20.003	20.003	-	-	-	-	20.003	20.003
03 - Gestion énergétique des bâtiments scolaires de la Communauté française																
22	6	44	12.01	03	27	1211	CE-LL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	3.853	3.649	-	-	-123	-	3.730	3.649
Totaux activité 03																
								CE-LL	3.853	3.649	-	-	-123	-	3.730	3.649
Totaux programme 0																
								CE-LL	139.986	139.824	-	-	-1.097	-179	138.889	139.645
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 44																
								CE-LL	139.986	139.824	-	-	-1.097	-179	138.889	139.645

													En milliers d'euros				
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 45																	
RECHERCHE SCIENTIFIQUE																	
PROGRAMME 0																	
SUBSTANCE ADMINISTRATION																	
02 - Frais de fonctionnement																	
22	2	45	12.02	02	56	1211	CE-LL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	39	39	-	-	-	-	39	39	
22	2	45	74.01	02	29	7422	CE-LL	Dépenses permanentes pour achat de biens durables	8	8	-	-	-	-	8	8	
Totaux activité 02																	
									CE-LL	47	47	-	-	-	-	47	47
Totaux programme 0																	
									CE-LL	47	47	-	-	-	-	47	47
PROGRAMME 1																	
SUBVENTIONS ASBL OU ASSIMILÉS																	
11 - Financement des prix, bourses, frais connexes et participation à des activités et manifestations scientifiques																	
24	2	45	33.03	11	63	3540	CE-LL	Subventions à l'Institut historique belge de Rome et à l'Ecole française d'Athènes	35	35	-	-	-	-	35	35	
Totaux activité 11																	
									CE-LL	35	35	-	-	-	-	35	35
12 - Associations scientifiques et universitaires																	
22	2	45	33.05	12	70	3300	CE-LL	Subventions aux associations scientifiques et universitaires	46	46	-	-	-	-	46	46	
22	2	45	33.06	12	73	3300	CE-LL	Subvention au Centre de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques (CREM)	69	69	-	-	-	-	69	69	
22	2	45	33.07	12	76	3300	CE-LL	Subvention à l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)	74	74	-	-	-	-	74	74	
22	2	45	33.08	12	79	3300	CE-LL	Subventions pour des études et des actions de diffusion des connaissances scientifiques	238	238	-	-	-	-	238	238	
2013 - Ajustement 1 - voté - CH III - DO 45																	
10/07/2013 11:13:37																	
177																	

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
22	2	45	33.09	12	82	3300	CE-LL	Subventions à l'université des aînés	21	21	-	-	-	3	21	24	
22	2	45	33.10	12	85	3300	CE-LL	Subvention aux Instituts internationaux de Physique et de Chimie fondés par Ernest Solvay	47	47	-	-	-	-	47	47	
22	2	45	33.11	12	88	3300	CE-LL	Subvention au Centre de recherche et d'information socio-politique (CRISP)	404	404	-	-	-	-	404	404	
Totaux activité 12																	
									CE-LL	899	899	-	-	-	3	899	902
Totaux programme 1																	
									CE-LL	934	934	-	-	-	3	934	937
PROGRAMME 2																	
SUBVENTIONS DIVERSES																	
20 - Recherche scientifique fondamentale collective																	
22	2	45	31.01	20	48	4140	CE-LL	Subventions en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective - Initiative ministérielle	112	112	-	-	-	-	112	112	
22	2	45	33.02	20	69	3300	CE-LL	Subventions permettant la présence de chercheurs de la Communauté française sur des sites archéologiques	68	68	-	-	-	-	68	68	
22	2	45	41.01	20	41	4140	CE-LL	Subvention à l'Institut Wallonie-Bruxelles d'évaluation des choix technologiques	114	114	-	-	-	-11	114	103	
Totaux activité 20																	
									CE-LL	294	294	-	-	-	-11	294	283
Totaux programme 2																	
									CE-LL	294	294	-	-	-	-11	294	283
PROGRAMME 3																	
SUBVENTIONS RECHERCHE FONDAMENTALE																	
31 - Subventions ASBL ou assimilés																	
24	2	45	01.01	31	80	0100 1211	CE-LL	Dépenses de toute nature relatives à l'organisation du Printemps des Sciences	274	274	-	-	-	-	274	274	
22	2	45	33.09	31	04	3441 3450	CE-LL	Prix, bourses de voyage et voyages d'étudiants en groupe	167	167	-	-	-	-	167	167	
24	2	45	33.11	31	10	3300	CE-LL	Subventions aux associations d'étudiants	105	105	-	-	-	-	105	105	
2013 - Ajustement 1 - voté - CH III - DO 45																	
10/07/2013 11:13:39																	

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 31									CE-LL	546	546	-	-	-	-	546	546
33 - Fonds national de la Recherche scientifique et fonds associés																	
22	2	45	41.04	33	63	4140	CE-LL	Subvention légale pour l'octroi de mandats et de bourses de recherche (loi 27/07/1971)	26.722	26.707	-	-	179	-118	26.901	26.589	
22	2	45	41.05	33	66	4140	CE-LL	Subventions au FNRS dans le cadre du plan d'expansion	23.162	23.162	-	-	-206	-304	22.956	22.858	
22	2	45	41.06	33	69	4140	CE-LL	Subsides pour recherche médicale (FRSM)	9.616	9.616	-	-	-	-	9.616	9.616	
22	2	45	41.07	33	72	4140	CE-LL	Subventions pour le financement de la formation des chercheurs dans l'industrie et dans l'agriculture	12.274	12.274	-	-	-83	-	12.191	12.274	
22	2	45	41.08	33	75	4140	CE-LL	Subvention à l'Institut interuniversitaire des sciences nucléaires (IISN)	8.248	8.248	-	-	-	-	8.248	8.248	
22	2	45	41.09	33	78	4430	CE-LL	Subsides pour recherche fondamentale dans les sciences humaines et sociales	4.782	4.782	-	-	-	-	4.782	4.782	
22	2	45	41.10	33	81	4130	CE-LL	Subventions en faveur de la recherche fondamentale collective - Initiative des chercheurs	13.640	13.640	-	-	-	-	13.640	13.640	
Totaux activité 33									CE-LL	98.444	98.429	-	-	-110	-422	98.334	98.007
34 - Subventions diverses																	
22	2	45	41.10	34	82	1211	CE-LL	Soutien aux infrastructures de recherche	600	600	-	-	-	8	600	608	
Totaux activité 34									CE-LL	600	600	-	-	-	8	600	608
35 - Fonds et programmes de recherche																	
22	2	45	41.13	35	92	1211	CE-LL	Subventions pour le financement des actions de recherche concertées au sein des académies universitaires	15.308	15.308	-	-	-103	-	15.205	15.308	
22	2	45	41.14	35	95	1111	CE-LL	Subventions pour le financement des Fonds spéciaux pour la recherche dans les académies universitaires	15.224	15.224	-	-	-103	-	15.121	15.224	

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
22	2	45	41.15	35	01	4130	CE-LL	Application de la charte européenne du chercheur / EURAXESS	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 35																	
									CE-LL	30.532	30.532	-	-	-206	-	30.326	30.532
36 - Activités internationales																	
24	2	45	33.01	36	82	3300	CE-LL	Recherches et enquêtes en matière d'éducation menées sous l'égide de l'OCDE	217	217	-	-	-	-	217	217	
Totaux activité 36																	
									CE-LL	217	217	-	-	-	-	217	217
Totaux programme 3																	
									CE-LL	130.339	130.324	-	-	-316	-414	130.023	129.910
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 45																	
									CE-LL	131.614	131.599	-	-	-316	-422	131.298	131.177

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 46																	
ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE																	
PROGRAMME 0																	
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE																	
02 - Frais de fonctionnement																	
24	2	46	12.01	02	80	1211	CE-LL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	215	215	-	-	-	-	215	215	
24	2	46	12.07	02	01	1211	CE-LL	Dépenses exceptionnelles pour achats de biens non durables et de services	2	2	-	-	-	-	2	2	
24	2	46	74.01	02	56	7422	CE-LL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	32	32	-	-	-	-	32	32	
Totaux activité 02																	
									CE-LL	249	249	-	-	-	-	249	249
Totaux programme 0																	
									CE-LL	249	249	-	-	-	-	249	249
PROGRAMME 1																	
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT																	
12 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques																	
24	1	46	11.03	12	87	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Personnel statutaire	442	442	-	-	-	-	442	442	
24	1	46	11.04	12	90	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Personnel autre que statutaire	601	601	-	-	-	-	601	601	
Totaux activité 12																	
									CE-LL	1.043	1.043	-	-	-	-	1.043	1.043
Totaux programme 1																	
									CE-LL	1.043	1.043	-	-	-	-	1.043	1.043
2013 - Ajustement 1 - voté - CH III - DO 46																	
181																	

2013 - Ajustement 1 - voté - CH III - DO 46

10/07/2013 11:13:41

181

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 2																	
SUBVENTIONS DIVERSES																	
20 - Financement des prix décernés et autres activités																	
24	2	46	33.01	20	93	3300	CE-LL	Subventions aux Classes des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts	39	39	-	-	-	-	39	39	
Totaux activité 20																	
									CE-LL	39	39	-	-	-	-	39	39
21 - Patrimoine de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique																	
24	2	46	41.01	21	69	7422	CE-LL	Subventions aux Classes des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts	251	251	-	-	-	-	251	251	
24	2	46	41.02	21	72	7422	CE-LL	Subvention en faveur du Collège Belgique	30	30	-	-	-	-	30	30	
24	2	46	61.01	21	55	7422	CE-LL	Subventions	5	5	-	-	-	-	5	5	
Totaux activité 21																	
									CE-LL	286	286	-	-	-	-	286	286
Totaux programme 2																	
									CE-LL	325	325	-	-	-	-	325	325
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 46																	
									CE-LL	1.617	1.617	-	-	-	-	1.617	1.617

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 47																	
ALLOCATIONS ET PRÊTS D'ÉTUDES																	
PROGRAMME 0																	
SUBSISTANCE																	
02 - Frais de fonctionnement																	
24	3	47	12.01	02	10	1211	CE-LL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	135	135	-	-	-	-	135	135	
24	3	47	12.66	02	11	1211	CE-LL	Dépenses relatives à toutes initiatives en matière d'allocations et prêts d'études	47	47	-	-	-	-	47	47	
24	3	47	74.01	02	83	7422	CE-LL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	24	24	-	-	-	-	24	24	
Totaux activité 02																	
									CE-LL	206	206	-	-	-	-	206	206
Totaux programme 0									CE-LL	206	206	-	-	-	-	206	206
PROGRAMME 1																	
ALLOCATIONS ET PRÊTS																	
10 - Allocations et prêts																	
24	3	47	33.01	10	13	3431	CE-LL	Octroi d'allocations et prêts d'études aux élèves de condition peu aisée	60.000	60.000	-	-	-	-	60.000	60.000	
24	3	47	33.02	10	16	3431	FBM	Fonds budgétaire destiné au paiement d'allocations d'études (B)	671	671	-	-	-	-	671	671	
24	3	47	82.03	10	72	8300	FBM	Fonds budgétaire destiné au paiement des prêts d'études (C)	491	491	-	-	-	-	491	491	
Totaux activité 10																	
									CE-LL	60.000	60.000	-	-	-	-	60.000	60.000
									FBM	1.162	1.162	-	-	-	-	1.162	1.162
Totaux programme 1									CE-LL	60.000	60.000	-	-	-	-	60.000	60.000
									FBM	1.162	1.162	-	-	-	-	1.162	1.162
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 47																	
									CE-LL	60.206	60.206	-	-	-	-	60.206	60.206
									FBM	1.162	1.162	-	-	-	-	1.162	1.162

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 48																	
CENTRES PMS																	
PROGRAMME 0																	
SUBSTANCE ADMINISTRATION -																	
ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE																	
02 - Frais de fonctionnement																	
27	2	48	12.01	02	37	1211	CE-LL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	138	138	-	-	-	-	138	138	
27	2	48	12.02	02	40	1211	CE-LL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	-	
27	2	48	74.01	02	13	7422	CE-LL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	4	4	-	-	-	-	4	4	
Totaux activité 02																	
									CE-LL	142	142	-	-	-	-	142	142
Totaux programme 0																	
									CE-LL	142	142	-	-	-	-	142	142
PROGRAMME 1																	
SUBSTANCE ADMINISTRATION -																	
PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT																	
12 - Frais de fonctionnement																	
27	3	48	12.01	12	47	1211	CE-LL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	-	-	-	-	-	-	-	
27	3	48	74.01	12	23	7422	CE-LL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 12																	
									CE-LL	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux programme 1																	
									CE-LL	-	-	-	-	-	-	-	
PROGRAMME 4																	
DÉPENSES DE PERSONNEL DES																	
CENTRES PMS																	
40 - Centres PMS de la Communauté -																	
Rémunérations et allocations																	
généralement quelconques																	

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
27	3	48	11.03	40	72	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Personnel statutaire	20.543	20.543	-	-	334	334	20.877	20.877	
Totaux activité 40																	
42 - Centres PMS officiels subventionnés - Subventions-traitements									CE-LL	20.543	20.543	-	-	334	334	20.877	20.877
27	3	48	43.01	42	65	4314 4324	CE-LL	Subventions-traitements	23.438	23.438	-	-	-18	-18	23.420	23.420	
Totaux activité 42									CE-LL	23.438	23.438	-	-	-18	-18	23.420	23.420
43 - Centres PMS libres subventionnés - Subventions-traitements																	
27	3	48	44.01	43	75	4410	CE-LL	Subventions-traitements	36.353	36.353	-	-	-425	-425	35.928	35.928	
Totaux activité 43									CE-LL	36.353	36.353	-	-	-425	-425	35.928	35.928
Totaux programme 4									CE-LL	80.334	80.334	-	-	-109	-109	80.225	80.225
PROGRAMME 5 FONCTIONNEMENT DES CENTRES PMS																	
50 - Centres PMS de la Communauté - Frais de fonctionnement																	
27	2	48	01.01	50	83	1211 3300	CE-LL	CPMS de la Communauté française - Promotion de la santé à l'école	6	6	-	-	-	-	6	6	
27	2	48	12.01	50	85	1211	CE-LL	Frais de fonctionnement - Achats de biens non durables et de services	20	20	-	-	-	-	20	20	
27	2	48	41.23	50	24	4130	CE-LL	Dotation globale	3.514	3.514	-	-	-18	-18	3.496	3.496	
Totaux activité 50									CE-LL	3.540	3.540	-	-	-18	-18	3.522	3.522
51 - Formation																	

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
27	2	48	01.01	51	84	0100 1211	CE-LL	Formation réseau CPMS	23	23	-	-	-	-	23	23	
27	2	48	01.02	51	87	0100 1211	CE-LL	Formation établissements CPMS	5	5	-	-	-	-	5	5	
Totaux activité 51																	
52 - Centres PMS officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement									CE-LL	28	28	-	-	-	-	28	28
27	2	48	43.23	52	44	4316 4326	CE-LL	Subventions forfaitaires	2.145	2.145	-	-	-11	-11	2.134	2.134	
Totaux activité 52																	
53 - Centres PMS officiels subventionnés - Aide connexe									CE-LL	2.145	2.145	-	-	-11	-11	2.134	2.134
27	2	48	43.09	53	03	4314 4324	CE-LL	Formation réseau CPMS	25	25	-	-	-	-	25	25	
27	2	48	43.10	53	06	4314 4324	CE-LL	Formation établissements CPMS	5	5	-	-	-	-	5	5	
Totaux activité 53																	
54 - Centres PMS libres subventionnés - Subventions de fonctionnement									CE-LL	30	30	-	-	-	-	30	30
27	2	48	44.23	54	55	4430	CE-LL	Subventions forfaitaires	3.184	3.184	-	-	4	4	3.188	3.188	
Totaux activité 54																	
55 - Centres PMS libres subventionnés - Aide connexe									CE-LL	3.184	3.184	-	-	4	4	3.188	3.188
27	2	48	44.09	55	14	4410	CE-LL	Formation réseau CPMS	37	37	-	-	-	-	37	37	
27	2	48	44.10	55	17	4410	CE-LL	Formation établissements CPMS	8	8	-	-	-	-	8	8	
Totaux activité 55																	
Totaux programme 5									CE-LL	45	45	-	-	-	-	45	45
									CE-LL	8.972	8.972	-	-	-25	-25	8.947	8.947

2013 - Ajustement 1 - voté - CH III - DO 48

10/07/2013 11:13:47

186

														En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Li.	Eng.	Li.	Eng.	Li.	Eng.	Li.	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 48																	
									CE-LL	89.448	89.448	-	-	-134	-134	89.314	89.314

										En milliers d'euros							
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 50																	
AFFAIRES PÉDAGOGIQUES ET																	
PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT DE																	
LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE																	
PROGRAMME 0																	
SUBSISTANCE ADMINISTRATION -																	
ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE																	
02 - Frais de fonctionnement																	
27	2	50	12.01	02	91	1211	CE-LL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	215	215	-	-	-	-	215	215	
27	2	50	74.01	02	67	7422	CE-LL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	40	40	-	-	-	-	40	40	
Totaux activité 02																	
									CE-LL	255	255	-	-	-	-	255	255
Totaux programme 0																	
									CE-LL	255	255	-	-	-	-	255	255
PROGRAMME 2																	
PILOTAGE - STRUCTURES -																	
PROGRAMMES - ACTIVITÉS DE																	
FORMATION - RECHERCHES ET																	
INFORMATION - ÉTABLISSEMENTS																	
DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE																	
21 - Structures - Programmes -																	
Formation et information																	
27	2	50	12.01	21	13	1211	CE-LL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	660	660	-	-	-60	-60	600	600	
27	2	50	41.01	21	80	4150	CE-LL	Subventions en faveur de recherches et d'études	300	300	-	1	-	-	300	301	
Totaux activité 21																	
									CE-LL	960	960	-	1	-60	-60	900	901
22 - Aide connexe - Formation et recyclage du personnel de la Communauté																	
27	3	50	01.08	22	33	0100 1211	CE-LL	Formation fonctions de sélection et de promotion	45	45	-	-	-	-	45	45	
2013 - Ajustement 1 - voté - CH III - DO 50																	
10/07/2013 11:13:48																	
188																	

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 22									CE-LL	45	45	-	-	-	-	45	45
23 - Subventions - Cotisations et interventions diverses																	
27	2	50	33.03	23	16	3300	CE-LL	Subvention à l'ASBL Sport, Culture, École et Solidarité (S.C.E.S.) à Bruxelles	230	230	-	-	-	-	230	230	
27	2	50	33.07	23	28	3300	CE-LL	Subvention à l'ASBL Fédération sportive de l'Enseignement de la Communauté française	210	210	-	-	-	-	210	210	
Totaux activité 23									CE-LL	440	440	-	-	-	-	440	440
Totaux programme 2									CE-LL	1.445	1.445	-	1	-60	-60	1.385	1.386
PROGRAMME 3																	
CENTRES TECHNIQUES DE FORMATION DES PERSONNELS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - AUXILIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT ET ACTIVITÉS PARASCOLAIRES - ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE																	
31 - Frais de fonctionnement																	
27	2	50	41.23	31	59	4150	CE-LL	Dotation globale	1.402	1.402	-	-	-	-	1.402	1.402	
Totaux activité 31									CE-LL	1.402	1.402	-	-	-	-	1.402	1.402
32 - Frais dans le domaine de l'enseignement																	
27	2	50	12.01	32	24	1211	CE-LL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services y compris expositions pédagogiques, classes de dépaysement et découverte - activités pédagogiques "originales" et autres...	600	600	-	-	-	-	600	600	
27	2	50	74.01	32	97	7422	CE-LL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	355	355	-	-	-	-	355	355	
Totaux activité 32									CE-LL	955	955	-	-	-	-	955	955
2013 - Ajustement 1 - voté - CH III - DO 50																	
189																	

10/07/2013 11:13:50

														En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
								Totaux activité 80									
								CE-LL	956	956	-	-	-	-	956	956	
								Totaux programme 8									
								CE-LL	956	956	-	-	-	-	956	956	
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 50									
								CE-LL	16.804	16.804	-	1	-105	-105	16.699	16.700	

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 51																	
ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE ET																	
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE																	
PROGRAMME 0																	
SUBSISTANCE ADMINISTRATION -																	
ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE																	
02 - Frais de fonctionnement																	
27	2	51	12.01	02	21	1211	CE-LL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	96	96	-	-	-	-	96	96	
27	2	51	12.02	02	24	1211	CE-LL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	-	
27	2	51	74.01	02	94	7422	CE-LL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	4	4	-	-	-	-	4	4	
Totaux activité 02																	
									CE-LL	100	100	-	-	-	-	100	100
Totaux programme 0									CE-LL	100	100	-	-	-	-	100	100
PROGRAMME 1																	
SUBSISTANCE ADMINISTRATION DU																	
PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT																	
12 - Frais de fonctionnement																	
27	3	51	12.01	12	31	1211	CE-LL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	-	-	-	-	-	-	-	
27	3	51	74.01	12	07	7422	CE-LL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 12																	
									CE-LL	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux programme 1									CE-LL	-	-	-	-	-	-	-	
PROGRAMME 2																	
DÉPENSES DE PERSONNEL DE																	
L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL																	
20 - Dépenses liées aux paiement des agents contractuels subventionnés																	

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
27	3	51	11.05	20	42	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement fondamental	35.412	35.412	-	-	-369	-369	35.043	35.043	
Totaux activité 20																	
Totaux programme 2									CE-LL	35.412	35.412	-	-	-369	-369	35.043	35.043
PROGRAMME 3 FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL									CE-LL	35.412	35.412	-	-	-369	-369	35.043	35.043
30 - Dépenses pour les surveillances sur l'heure de midi																	
27	2	51	41.01	30	19	4150	CE-LL	Dotation pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans les établissements d'enseignement fondamental CF	555	555	-	-	-4	-4	551	551	
27	2	51	43.01	30	37	4314 4324	CE-LL	Subventions pour les surveillances de midi dans les établissements d'enseignement fondamental de l'EOS	3.561	3.561	-	-	-25	-25	3.536	3.536	
27	2	51	44.01	30	46	4410	CE-LL	Subventions pour les surveillances de midi dans les établissements fondamental de l'ELS	2.810	2.810	-	-	11	11	2.821	2.821	
Totaux activité 30																	
Totaux programme 3									CE-LL	6.926	6.926	-	-	-18	-18	6.908	6.908
PROGRAMME 4 DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES MATERNELLES									CE-LL	6.926	6.926	-	-	-18	-18	6.908	6.908
41 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques																	

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
27	3	51	11.03	41	57	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Personnel statutaire du maternel	36.145	36.145	-	-	-906	-906	35.239	35.239	
Totaux activité 41																	
									CE-LL	36.145	36.145	-	-	-906	-906	35.239	35.239
44 - Écoles maternelles officielles subventionnées - Subventions-traitements																	
27	3	51	43.01	44	51	4314 4324	CE-LL	Subventions-traitements dans le maternel	298.416	298.416	-	-	-3.907	-3.907	294.509	294.509	
Totaux activité 44																	
									CE-LL	298.416	298.416	-	-	-3.907	-3.907	294.509	294.509
45 - Écoles maternelles libres subventionnées - Subventions-traitements																	
27	3	51	44.01	45	61	4410	CE-LL	Subventions-traitements dans le maternel	212.219	212.219	-	-	-2.696	-2.696	209.523	209.523	
Totaux activité 45																	
									CE-LL	212.219	212.219	-	-	-2.696	-2.696	209.523	209.523
Totaux programme 4																	
									CE-LL	546.780	546.780	-	-	-7.509	-7.509	539.271	539.271
PROGRAMME 5 FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES MATERNELLES																	
53 - Écoles maternelles officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement																	
27	2	51	43.23	53	29	4316 4326	CE-LL	Subventions forfaitaires dans le maternel	34.902	34.902	-	-	232	232	35.134	35.134	
Totaux activité 53																	
									CE-LL	34.902	34.902	-	-	232	232	35.134	35.134
54 - Écoles maternelles officielles subventionnées - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné																	

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
27	2	51	43.06	54	76	4314 4324	CE-LL	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le maternel	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 54																	
55 - Écoles maternelles libres subventionnées - Subventions de fonctionnement																	
27	2	51	44.23	55	40	4430	CE-LL	Subventions forfaitaires dans le maternel	26.224	26.224	-	-	184	184	26.408	26.408	
Totaux activité 55																	
56 - Écoles maternelles libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné																	
27	2	51	44.06	56	87	4410	CE-LL	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le maternel	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 56																	
Totaux programme 5																	
PROGRAMME 6 DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES PRIMAIRES																	
61 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques																	
27	3	51	11.03	61	77	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Personnel statutaire du primaire	102.520	102.520	-	-	-416	-416	102.104	102.104	
Totaux activité 61																	
									CE-LL	102.520	102.520	-	-	-416	-416	102.104	102.104

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
								62 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques								
27	3	51	11.03	62	78	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Personnel statutaire du primaire	3.719	3.719	-	-	-55	-55	3.664	3.664
								Totaux activité 62								
								CE-LL	3.719	3.719	-	-	-55	-55	3.664	3.664
								63 - Écoles primaires officielles subventionnées - Subventions-traitements								
27	3	51	43.01	63	70	4314 4324	CE-LL	Subventions-traitements dans le primaire	586.693	586.693	-	-	-4.319	-4.319	582.374	582.374
								Totaux activité 63								
								CE-LL	586.693	586.693	-	-	-4.319	-4.319	582.374	582.374
								64 - Écoles primaires libres subventionnées - Subventions-traitements								
27	3	51	44.01	64	80	4410	CE-LL	Subventions-traitements dans le primaire	475.878	475.878	-	-	-3.132	-3.132	472.746	472.746
								Totaux activité 64								
								CE-LL	475.878	475.878	-	-	-3.132	-3.132	472.746	472.746
								Totaux programme 6								
								CE-LL	1.168.810	1.168.810	-	-	-7.922	-7.922	1.160.888	1.160.888
								PROGRAMME 7 FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIMAIRES								
								70 - Écoles de la Communauté - Frais de fonctionnement								
27	2	51	41.23	70	28	4150	CE-LL	Dotation globale pour le fondamental	30.664	30.664	-	-	-10	-10	30.654	30.654
27	2	51	41.24	70	31	4150	CE-LL	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi pour le fondamental	-	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 70								
								CE-LL	30.664	30.664	-	-	-10	-10	30.654	30.654

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
								71 - Écoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"								
27	2	51	12.21	71	53	1211	CE-LL	Assurance des élèves du primaire	171	171	-	-	183	6	354	177
								Totaux activité 71								
							CE-LL		171	171	-	-	183	6	354	177
								72 - Écoles primaires officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement								
27	2	51	43.05	72	91	4316 4326	CE-LL	Subventions de fonctionnement aux internats du primaire	33	33	-	-	-2	-2	31	31
27	2	51	43.23	72	48	4316 4326	CE-LL	Subventions forfaitaires dans le primaire	81.077	81.077	-	-	67	67	81.144	81.144
								Totaux activité 72								
							CE-LL		81.110	81.110	-	-	65	65	81.175	81.175
								73 - Écoles primaires officielles subventionnées - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné								
27	2	51	43.06	73	95	4324 4314	CE-LL	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le primaire	-	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 73								
							CE-LL		-	-	-	-	-	-	-	-
								74 - Écoles primaires libres subventionnées - Subventions de fonctionnement								
27	2	51	44.21	74	53	4430	CE-LL	Subventions de fonctionnement aux internats du primaire	183	183	-	-	1	1	184	184
27	2	51	44.23	74	59	4430	CE-LL	Subventions forfaitaires dans le primaire	66.445	66.445	-	-	456	456	66.901	66.901
								Totaux activité 74								
							CE-LL		66.628	66.628	-	-	457	457	67.085	67.085
								75 - Écoles primaires libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné								
27	2	51	44.04	75	03	4430	CE-LL	Internats du primaire - Intervention de la Communauté	6	6	-	-	-	-	6	6

2013 - Ajustement 1 - voté - CH III - DO 51

10/07/2013 11:13:59

198

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
27	2	51	44.06	75	09	4410	CE-LL	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le primaire	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 75																	
									CE-LL	6	6	-	-	-	-	6	6
76 - Écoles primaires libres subventionnées - Subventions diverses																	
27	2	51	33.05	76	05	3300	CE-LL	Subvention à des organismes ayant pour but l'enseignement en langue française	715	715	-	-	-	-	715	715	
Totaux activité 76																	
									CE-LL	715	715	-	-	-	-	715	715
Totaux programme 7																	
									CE-LL	179.294	179.294	-	-	695	518	179.989	179.812
PROGRAMME 8																	
LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE - SUBVENTIONS DIVERSES																	
80 - Initiatives diverses																	
27	2	51	01.05	80	12	0100 1211	CE-LL	Dépenses de toute nature en relation avec la sensibilisation des élèves à l'éducation aux médias et à la lecture de la presse quotidienne	223	223	-	-	-50	-50	173	173	
27	3	51	11.05	80	05	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement fondamental	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 80																	
									CE-LL	223	223	-	-	-50	-50	173	173
81 - Initiatives diverses en relation avec l'Enseignement fondamental																	
27	2	51	01.01	81	01	0100 1211	CE-LL	Dépenses de toute nature en relation avec l'Enseignement fondamental	42	42	-	-	11	13	53	55	
Totaux activité 81																	
									CE-LL	42	42	-	-	11	13	53	55
Totaux programme 8																	
									CE-LL	265	265	-	-	-39	-37	226	228
2013 - Ajustement 1 - voté - CH III - DO 51																	
199																	

2013 - Ajustement 1 - voté - CH III - DO 51

10/07/2013 11:14:01

199

													En milliers d'euros				
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 9																	
DISCRIMINATIONS POSITIVES ET PROMOTION D'UNE ÉCOLE DE LA RÉUSSITE																	
90 - Discriminations positives																	
27	2	51	01.02	90	13	0100 1211	CE-LL	Dépenses relatives aux moyens complémentaires alloués aux projets des écoles et implantations bénéficiant de l'encadrement différencié	8.386	8.386	-	-	-42	-42	8.344	8.344	
Totaux activité 90																	
									CE-LL	8.386	8.386	-	-	-42	-42	8.344	8.344
92 - Formations en relation avec l'enseignement fondamental																	
27	2	51	01.03	92	18	0100 1111 1112 1120 1131 1211	CE-LL	Formation en cours de carrière - Niveau meso - Enseignement de la Communauté française	95	95	-	-	-	-	95	95	
27	2	51	01.04	92	21	0100 1211	CE-LL	Formation en cours de carrière - Niveau macro - Subventions aux écoles et Instituts supérieurs de pédagogie	184	184	-	-	-	-	184	184	
27	2	51	01.05	92	24	0100 1211	CE-LL	Formation en cours de carrière - Niveau meso officiel subventionné	596	596	-	-	-	-	596	596	
27	2	51	01.06	92	27	0100 1211	CE-LL	Formation en cours de carrière - Niveau micro	737	737	-	-	-	-	737	737	
27	2	51	01.07	92	30	0100 1211	CE-LL	Formation en cours de carrière - Niveau macro - Remplacement des enseignants et encadrement des élèves	221	221	-	-	-	-	221	221	
27	2	51	01.08	92	33	0100 1211	CE-LL	Formation en cours de carrière - Niveau meso/micro - Remplacement des enseignants et encadrement des élèves	332	332	-	-	-	-	332	332	
27	2	51	01.09	92	36	0100 1211	CE-LL	Formation en cours de carrière - Niveau meso libre subventionné confessionnel	440	440	-	-	-	-	440	440	
27	2	51	01.10	92	39	0100 1211	CE-LL	Formation en cours de carrière - Niveau meso libre non confessionnel	9	9	-	-	-	-	9	9	
2013 - Ajustement 1 - voté - CH III - DO 51																200	
10/07/2013 11:14:01																	

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
27	2	51	01.11	92	42	0100 1211	CE-LL	Formation en cours de carrière - Niveau meso non affilié	5	5	-	-	-	-	5	5	
27	2	51	01.12	92	45	0100 1211	CE-LL	Formation en cours de carrière - Niveau micro, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 92																	
									CE-LL	2.619	2.619	-	-	-	-	2.619	2.619
93 - Brevet sélection																	
27	3	51	01.02	93	16	0100 1211	CE-LL	Formation brevet sélection Communauté française	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 93																	
									CE-LL	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux programme 9																	
									CE-LL	11.005	11.005	-	-	-42	-42	10.963	10.963
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 51																	
									CE-LL	2.009.718	2.009.718	-	-	-14.788	-14.963	1.994.930	1.994.755

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 52																	
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE																	
PROGRAMME 0																	
SUBSTANCE ADMINISTRATION -																	
ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE																	
02 - Frais de fonctionnement																	
27	2	52	01.01	02	46	0100 1211	CE-LL	Dépenses de toute nature liées au comptage des élèves	63	63	-	-	-	-	63	63	
27	2	52	12.01	02	48	1211	CE-LL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	636	636	-	-	-	-	636	636	
27	2	52	12.02	02	51	1211	CE-LL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	-	
27	2	52	74.01	02	24	7422	CE-LL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	8	8	-	-	-	-	8	8	
Totaux activité 02																	
									CE-LL	707	707	-	-	-	-	707	707
Totaux programme 0																	
									CE-LL	707	707	-	-	-	-	707	707
PROGRAMME 4																	
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE																	
41 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques																	
27	3	52	11.03	41	84	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice	519.508	519.508	-	-	-5.432	-5.432	514.076	514.076	
Totaux activité 41																	
									CE-LL	519.508	519.508	-	-	-5.432	-5.432	514.076	514.076

														En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
27	3	52	11.03	42	85	1111 1112 1120 1131	CE-LL	42 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice	29.850	29.850	-	-	-813	-813	29.037	29.037	
Totaux activité 42									CE-LL	29.850	29.850	-	-	-813	-813	29.037	29.037
44 - Écoles officielles subventionnées de plein exercice - Subventions- traitements																	
27	3	52	43.01	44	78	4314 4324	CE-LL	Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice	386.936	386.936	-	-	-2.201	-2.201	384.735	384.735	
Totaux activité 44									CE-LL	386.936	386.936	-	-	-2.201	-2.201	384.735	384.735
45 - Écoles libres subventionnées de plein exercice - Subventions- traitements																	
27	3	52	44.01	45	88	4410	CE-LL	Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice	1.279.104	1.279.104	-	-	-3.945	-3.945	1.275.159	1.275.159	
Totaux activité 45									CE-LL	1.279.104	1.279.104	-	-	-3.945	-3.945	1.275.159	1.275.159
46 - Service de médiation scolaire - rémunération																	
27	3	52	11.01	46	83	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Rémunérations du personnel du Service de médiation	4.679	4.679	-	-	62	62	4.741	4.741	
Totaux activité 46									CE-LL	4.679	4.679	-	-	62	62	4.741	4.741
Totaux programme 4									CE-LL	2.220.077	2.220.077	-	-	-12.329	-12.329	2.207.748	2.207.748

														En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 5																	
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE																	
50 - Écoles de la Communauté - Frais de fonctionnement																	
27	2	52	41.23	50	35	4150	CE-LL	Dotation globale - Enseignement de plein exercice	108.811	108.811	-	-	1.073	1.073	109.884	109.884	
Totaux activité 50																	
									CE-LL	108.811	108.811	-	-	1.073	1.073	109.884	109.884
51 - Écoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité"Enseignement de la Communauté"																	
27	2	52	01.05	51	10	0100 1211	CE-LL	Formation réseau - Enseignement secondaire	435	435	-	-	-	-	435	435	
27	2	52	01.06	51	13	0100 1211	CE-LL	Formation établissements - Enseignement secondaire	218	218	-	-	-	-	218	218	
27	2	52	12.21	51	60	1211	CE-LL	Assurance des élèves	427	427	-	-	453	13	880	440	
27	2	52	12.22	51	63	1211	CE-LL	Assurance des élèves, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 51																	
									CE-LL	1.080	1.080	-	-	453	13	1.533	1.093
53 - Écoles officielles subventionnées de plein exercice - Subventions de fonctionnement																	
27	2	52	43.05	53	02	4316 4326	CE-LL	Subventions de fonctionnement des internats - Enseignement de plein exercice	973	973	-	-	42	42	1.015	1.015	
27	2	52	43.23	53	56	4316 4326	CE-LL	Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice	50.096	50.096	-	-	369	369	50.465	50.465	
Totaux activité 53																	
									CE-LL	51.069	51.069	-	-	411	411	51.480	51.480

														En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
								54 - Écoles officielles subventionnées de plein exercice - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné de plein exercice									
27	2	52	43.10	54	18	4314 4324	CE-LL	Formation réseau - Enseignement secondaire officiel subventionné	347	347	-	-	-	-	347	347	
27	2	52	43.11	54	21	4314 4324	CE-LL	Formation établissements - Enseignement secondaire officiel subventionné	173	173	-	-	-	-	173	173	
								Totaux activité 54									
							CE-LL		520	520	-	-	-	-	520	520	
								55 - Écoles libres subventionnées de plein exercice - Subventions de fonctionnement									
27	2	52	44.21	55	61	4430	CE-LL	Subventions de fonctionnement aux internats	2.546	2.546	-	-	-35	-35	2.511	2.511	
27	2	52	44.23	55	67	4430	CE-LL	Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice	170.707	170.707	-	-	1.938	1.938	172.645	172.645	
								Totaux activité 55									
							CE-LL		173.253	173.253	-	-	1.903	1.903	175.156	175.156	
								56 - Écoles libres subventionnées de plein exercice - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné de plein exercice									
27	2	52	44.10	56	29	4410	CE-LL	Formation réseau - Enseignement secondaire libre subventionné	1.130	1.130	-	-	-	-	1.130	1.130	
27	2	52	44.11	56	32	4410	CE-LL	Formation établissements - Enseignement secondaire libre subventionné	564	564	-	-	-	-	564	564	
								Totaux activité 56									
							CE-LL		1.694	1.694	-	-	-	-	1.694	1.694	
								Totaux programme 5									
							CE-LL		336.427	336.427	-	-	3.840	3.400	340.267	339.827	

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 6																	
DÉPENSES DE PERSONNEL DES																	
ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT																	
SECONDAIRE EN ALTERNANCE																	
61 - Écoles de la Communauté -																	
Dépenses de personnel enseignant -																	
Rémunérations et allocations																	
généralement quelconques																	
27	3	52	11.03	61	07	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Personnel statutaire - Enseignement secondaire en alternance	7.629	7.629	-	-	-10	-10	7.619	7.619	
Totaux activité 61																	
									CE-LL	7.629	7.629	-	-	-10	-10	7.619	7.619
63 - Écoles officielles subventionnées																	
à horaire réduit - Subventions-																	
traitements																	
27	3	52	43.01	63	97	4314 4324	CE-LL	Subventions-traitements - Enseignement secondaire en alternance	15.861	15.861	-	-	96	96	15.957	15.957	
Totaux activité 63																	
									CE-LL	15.861	15.861	-	-	96	96	15.957	15.957
64 - Écoles libres subventionnées à																	
horaire réduit - Subventions-																	
traitements																	
27	3	52	44.01	64	10	4410	CE-LL	Subventions-traitements - Enseignement secondaire en alternance	28.027	28.027	-	-	235	235	28.262	28.262	
Totaux activité 64																	
									CE-LL	28.027	28.027	-	-	235	235	28.262	28.262
Totaux programme 6																	
									CE-LL	51.517	51.517	-	-	321	321	51.838	51.838
PROGRAMME 7																	
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE																	
L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN																	
ALTERNANCE																	
70 - Écoles de la Communauté - Frais																	
de fonctionnement																	

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
27	2	52	41.23	70	55	4150	CE-LL	Dotation globale - Enseignement secondaire en alternance	1.882	1.882	-	-	62	62	1.944	1.944	
								Totaux activité 70									
								71 - Écoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"	CE-LL	1.882	1.882	-	-	62	62	1.944	1.944
27	2	52	12.21	71	80	1211	CE-LL	Assurance des élèves	17	17	-	-	19	1	36	18	
								Totaux activité 71									
									CE-LL	17	17	-	-	19	1	36	18
								Totaux programme 7									
									CE-LL	1.899	1.899	-	-	81	63	1.980	1.962
								PROGRAMME 8									
								INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI									
								80 - Dépenses de personnel - Initiatives en matière d'emploi									
27	3	52	11.05	80	32	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement secondaire	15.088	15.088	-	-	25	25	15.113	15.113	
								Totaux activité 80									
									CE-LL	15.088	15.088	-	-	25	25	15.113	15.113
								Totaux programme 8									
									CE-LL	15.088	15.088	-	-	25	25	15.113	15.113
								PROGRAMME 9									
								DISCRIMINATIONS POSITIVES - DIVERS									
								90 - Discriminations positives - Enseignement secondaire									

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
27	2	52	01.02	90	40	0100 1111 1112 1120 1131 1211	CE-LL	Dépenses de toute nature liées aux services d'accrochage scolaire	1.157	1.157	3	3	-	-	1.160	1.160	
27	2	52	01.06	90	52	0100 1211	CE-LL	Dépenses relatives aux moyens complémentaires alloués aux projets des écoles et implantations bénéficiant de l'encadrement différencié	6.046	6.046	-	-	-30	-30	6.016	6.016	
27	2	52	01.07	90	55	0100 1211	CE-LL	Dépenses de toute nature en relation avec le paiement du personnel et du fonctionnement du Service de médiation	-	-	-	-	-	-	-	-	
27	2	52	12.01	90	39	1211	CE-LL	Dépenses de toute nature en relation avec les frais de fonctionnement des services de médiation scolaire	201	201	-	-	-40	-40	161	161	
27	2	52	12.02	90	42	1211	CE-LL	Dépenses de toute nature en relation avec les frais de fonctionnement des services de médiation scolaire, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 90																	
									CE-LL	7.404	7.404	3	3	-70	-70	7.337	7.337
									91 - Actions spécifiques dans le domaine de l'enseignement								
27	2	52	01.01	91	38	0100 1111 1112 1120 1131 1211	CE-LL	Dépenses de toute nature visant à la sensibilisation des élèves à la culture	200	200	-	-	-	-	200	200	
27	2	52	01.04	91	47	0100 1111 1112 1120 1131 1211	FBM	Fonds budgétaire relatif à la réalisation de programmes en relation avec l'enseignement secondaire (A)	246	246	-	-	-	-	246	246	
27	2	52	01.05	91	50	0100 1211	CE-LL	Dépenses de toute nature liées à la promotion des échanges linguistiques	14	14	11	11	-	-	25	25	

2013 - Ajustement 1 - voté - CH III - DO 52

10/07/2013 11:14:08

208

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
27	2	52	01.09	91	62	0100 1211 3300	CE-LL	Dépenses de toute nature en relation avec la sensibilisation des élèves à l'éducation aux média et à la lecture de la presse quotidienne	842	842	-	-	-	-	842	842	
27	2	52	01.10	91	65	0100 1211 3300	CE-LL	Dépenses de toute nature en relation avec la mobilité interrégionale et internationale des élèves et des enseignants	30	30	-	-	-	-	30	30	
Totaux activité 91																	
									CE-LL FBM	1.086 246	1.086 246	11 -	11 -	- -	- -	1.097 246	1.097 246
92 - Activités interréseaux																	
27	2	52	01.02	92	42	0100	CE-LL	Dépenses de toute nature en relation avec des manifestations pédagogiques et culturelles, y compris des prix	4	4	-	2	-	-	4	6	
27	2	52	33.01	92	36	3300	CE-LL	Subventions aux organismes ayant pour but la liaison entre le monde de l'enseignement qualifiant et celui de l'entreprise	375	375	-	-	-	-	375	375	
Totaux activité 92																	
									CE-LL	379	379	-	2	-	-	379	381
93 - Actions de lutte et de prévention contre les assuétudes et la violence dans les écoles																	
27	2	52	01.01	93	40	0100 1211	CE-LL	Dépenses de toute nature en vue de rencontrer et de prévenir les problèmes liés à l'assuétude et à la violence dans les écoles	155	155	-11	-13	-	-	144	142	
Totaux activité 93																	
									CE-LL	155	155	-11	-13	-	-	144	142
94 - Activités liées à l'équipement dans l'enseignement technique et professionnel																	
27	2	52	01.01	94	41	0100 1211 7422	CE-LL	Dépenses liées à l'équipement de l'enseignement technique et professionnel	9.940	9.940	-	-	-	-135	9.940	9.805	

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
27	2	52	01.02	94	44	0100 1211 7422	FBM	Fonds budgétaire pour financer l'équipement de l'enseignement technique et professionnel - Région wallonne (A)	-	-	-	-	-	-	-	-	
27	2	52	01.03	94	47	0100 1131 1211 7422	FBM	Fonds budgétaire pour financer l'équipement de l'enseignement technique et professionnel (B)	6.194	6.194	-	-	-	-	6.194	6.194	
27	2	52	01.04	94	50	0100 1211	CE-LL	Dépenses de toute nature liées à la revalorisation de l'enseignement technique et professionnel	2.064	2.064	-	-	-	-	2.064	2.064	
27	2	52	01.06	94	56	6311 6321 6410 7422	CE-LL	Dépenses de toute nature liée à l'équipement de l'enseignement technique et professionnel, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	135	-	135	
27	2	52	33.06	94	53	3300	CE-LL	Subvention à l'ASBL Skills Belgium	40	40	-	-	-	-	40	40	
Totaux activité 94																	
									CE-LL	12.044	12.044	-	-	-	-	12.044	12.044
									FBM	6.194	6.194	-	-	-	-	6.194	6.194
Totaux programme 9																	
									CE-LL	21.068	21.068	3	3	-70	-70	21.001	21.001
									FBM	6.440	6.440	-	-	-	-	6.440	6.440
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 52																	
									CE-LL	2.646.783	2.646.783	3	3	-8.132	-8.590	2.638.654	2.638.196
									FBM	6.440	6.440	-	-	-	-	6.440	6.440

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 53																	
ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ																	
PROGRAMME 0																	
SUBSISTANCE ADMINISTRATION -																	
ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE																	
02 - Frais de fonctionnement																	
27	2	53	12.01	02	75	1211	CE-LL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	47	47	-	-	4	4	51	51	
27	2	53	74.01	02	51	7422	CE-LL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	4	4	-	-	-4	-4	-	-	
Totaux activité 02																	
									CE-LL	51	51	-	-	-	-	51	51
Totaux programme 0																	
									CE-LL	51	51	-	-	-	-	51	51
PROGRAMME 4																	
DÉPENSES DE PERSONNEL DES																	
ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT																	
SPÉCIALISÉ																	
41 - Écoles de la Communauté -																	
Dépenses de personnel enseignant																	
pédagogique - Rémunérations et																	
allocations généralement quelconques																	
27	3	53	11.03	41	14	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Personnel statutaire pédagogique	113.743	113.743	-	-	-24	-24	113.719	113.719	
Totaux activité 41																	
									CE-LL	113.743	113.743	-	-	-24	-24	113.719	113.719
42 - Écoles de la Communauté -																	
Dépenses de personnel administratif																	
et ouvrier - Rémunérations et																	
allocations généralement quelconques																	
27	3	53	11.03	42	15	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Personnel statutaire	4.679	4.679	-	-	8	8	4.687	4.687	

												En milliers d'euros					
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
								Totaux activité 42	CE-LL	4.679	4.679	-	-	8	8	4.687	4.687
								44 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant paramédical - Rémunérations et allocations généralement quelconques									
27	3	53	11.03	44	17	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Personnel statutaire paramédical	18.879	18.879	-	-	230	230	19.109	19.109	
								Totaux activité 44	CE-LL	18.879	18.879	-	-	230	230	19.109	19.109
								46 - Écoles officielles subventionnées - Subventions-traitements									
27	3	53	43.01	46	10	4314 4324	CE-LL	Subventions-traitements du personnel pédagogique	100.424	100.424	-	-	-378	-378	100.046	100.046	
								Totaux activité 46	CE-LL	100.424	100.424	-	-	-378	-378	100.046	100.046
								47 - Écoles officielles subventionnées - Subventions-traitements - Paramédical									
27	3	53	43.01	47	11	4314 4324	CE-LL	Subventions-traitements du personnel paramédical	15.035	15.035	-	-	127	127	15.162	15.162	
								Totaux activité 47	CE-LL	15.035	15.035	-	-	127	127	15.162	15.162
								48 - Écoles libres subventionnées - Subventions-traitements									
27	3	53	44.01	48	21	4410	CE-LL	Subventions-traitements du personnel pédagogique	193.280	193.280	-	-	581	581	193.861	193.861	
								Totaux activité 48	CE-LL	193.280	193.280	-	-	581	581	193.861	193.861
								49 - Écoles libres subventionnées - Subventions-traitements - Paramédical									
27	3	53	44.01	49	22	4410	CE-LL	Subventions-traitements du personnel paramédical	21.999	21.999	-	-	-83	-83	21.916	21.916	

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 49									CE-LL	21.999	21.999	-	-	-83	-83	21.916	21.916
Totaux programme 4									CE-LL	468.039	468.039	-	-	461	461	468.500	468.500
PROGRAMME 5																	
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ																	
50 - Écoles de la Communauté - Frais de fonctionnement																	
27	2	53	41.23	50	62	4150	CE-LL	Dotation globale	22.698	22.698	-	-	611	611	23.309	23.309	
27	2	53	43.06	50	29	4314 4324	CE-LL	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi CF	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 50									CE-LL	22.698	22.698	-	-	611	611	23.309	23.309
51 - Écoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"																	
27	2	53	01.03	51	31	0100 1211	CE-LL	Formation réseau - Enseignement spécialisé	67	67	-	-	-	-	67	67	
27	2	53	01.04	51	34	0100 1211	CE-LL	Formation établissements - Enseignement spécialisé	34	34	-	-	-	-	34	34	
27	2	53	12.21	51	87	1211	CE-LL	Assurance des élèves	51	51	-	-	55	2	106	53	
Totaux activité 51									CE-LL	152	152	-	-	55	2	207	154
53 - Écoles officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement																	
27	2	53	43.23	53	83	4316 4326	CE-LL	Subventions forfaitaires	9.786	9.786	-	-	191	191	9.977	9.977	
Totaux activité 53									CE-LL	9.786	9.786	-	-	191	191	9.977	9.977
54 - Écoles officielles subventionnées - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné																	

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
27	2	53	43.06	54	33	4314 4324	CE-LL	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi	85	85	-	-	9	9	94	94	
27	2	53	43.09	54	42	4314 4324	CE-LL	Formation réseau - Enseignement secondaire officiel subventionné	71	71	-	-	-	-	71	71	
27	2	53	43.10	54	45	4314 4324	CE-LL	Formation établissements - Enseignement secondaire officiel subventionné	36	36	-	-	-	-	36	36	
27	2	53	43.11	54	48	4314 4324	CE-LL	Formation établissements - Enseignement secondaire officiel subventionné, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 54																	
									CE-LL	192	192	-	-	9	9	201	201
56 - Écoles libres subventionnées - Subventions de fonctionnement																	
27	2	53	44.23	56	95	4430	CE-LL	Subventions forfaitaires	19.061	19.061	-	-	317	317	19.378	19.378	
27	2	53	44.24	56	01	4430	CE-LL	Subventions forfaitaires y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 56																	
									CE-LL	19.061	19.061	-	-	317	317	19.378	19.378
57 - Écoles libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné																	
27	2	53	44.06	57	45	4410	CE-LL	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi	114	114	-	-	22	22	136	136	
27	2	53	44.09	57	54	4410	CE-LL	Formation réseau - Enseignement secondaire libre subventionné	128	128	-	-	-	-	128	128	
27	2	53	44.10	57	57	4410	CE-LL	Formation établissements - Enseignement secondaire libre subventionné	65	65	-	-	-	-	65	65	
27	2	53	44.11	57	60	4410	CE-LL	Formation établissements - Enseignement secondaire libre subventionné, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 57																	
									CE-LL	307	307	-	-	22	22	329	329
2013 - Ajustement 1 - voté - CH III - DO 53																	
21																	

2013 - Ajustement 1 - voté - CH III - DO 53

10/07/2013 11:14:14

214

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
								Totaux programme 5	CE-LL	52.196	52.196	-	-	1.205	1.152	53.401	53.348
								PROGRAMME 6 INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI									
								60 - Dépenses de personnel - Initiatives en matière d'emploi									
27	3	53	11.05	60	39	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement spécialisé	3.075	3.075	-	-	96	96	3.171	3.171	
								Totaux activité 60									
									CE-LL	3.075	3.075	-	-	96	96	3.171	3.171
								Totaux programme 6									
									CE-LL	3.075	3.075	-	-	96	96	3.171	3.171
								PROGRAMME 7 INITIATIVES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION DES ÉLÈVES À BESOINS SPÉCIFIQUES									
								70 - Activités diverses									
27	2	53	01.01	70	44	0100 1211	CE-LL	Dépenses de toute nature en relation avec l'enseignement spécialisé ou intégré	82	82	-	-	-	-	82	82	
								Totaux activité 70									
									CE-LL	82	82	-	-	-	-	82	82
								Totaux programme 7									
									CE-LL	82	82	-	-	-	-	82	82
								PROGRAMME 8 LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE - SUBVENTIONS DIVERSES									
								80 - Initiatives diverses									
27	2	53	01.01	80	54	0100 1211	CE-LL	Cotisations à l'Agence européenne pour le développement de l'éducation des personnes présentant des besoins éducatifs particuliers	24	24	-	-	-	-	24	24	

														En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 80																	
Totaux programme 8									CE-LL	24	24	-	-	-	-	24	24
Totaux programme 8									CE-LL	24	24	-	-	-	-	24	24
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 53																	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 53									CE-LL	523.467	523.467	-	-	1.762	1.709	525.229	525.176

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 54																	
ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE																	
PROGRAMME 0																	
CONTRÔLE DES UNIVERSITÉS																	
01 - Dépenses de personnel -																	
Rémunérations et allocations																	
généralement quelconques - Frais																	
connexes																	
24	2	54	01.01	01	02	0100	CE-LL	Frais de fonctionnement des cellules des	-	-	-	-	-	-	-	-	
						1111		Commissaires et délégués									
						1112											
						1120											
						1131											
						1211											
24	2	54	11.01	01	92	1111	CE-LL	Rémunérations et allocations	881	881	-	-	-	-	881	881	
						1112		quelconques des Commissaires et									
						1120		délégués									
						1131											
24	2	54	11.02	01	95	1111	CE-LL	Rémunérations et allocations	46	46	-	-	-	-	46	46	
						1112		quelconques de personnes des cellules									
						1120		des Commissaires et Délégués du									
						1131		Gouvernement									
24	2	54	12.01	01	04	1111	CE-LL	Remboursements des frais de personnel	540	540	-	-	-	-	540	540	
						1221		des cellules des Commissaires et									
								délégués									
24	2	54	12.02	01	07	1211	CE-LL	Frais de fonctionnement des cellules des	216	216	-	-	-	-	216	216	
								Commissaires et délégués									
Totaux activité 01																	
									CE-LL	1.683	1.683	-	-	-	-	1.683	1.683
Totaux programme 0																	
									CE-LL	1.683	1.683	-	-	-	-	1.683	1.683
PROGRAMME 1																	
UNIVERSITÉS DE LA COMMUNAUTÉ																	
10 - Frais de fonctionnement																	
24	2	54	41.12	10	16	4150	CE-LL	Allocation de fonctionnement - Université	155.223	155.223	-	-	-900	-900	154.323	154.323	
								de Liège									

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
24	2	54	41.13	10	19	4150	CE-LL	Allocation de fonctionnement - Université de Mons	49.795	49.795	-	-	-293	-293	49.502	49.502	
24	2	54	41.14	10	22	4150	CE-LL	Allocation de fonctionnement à la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux	-	-	-	-	-	-	-	-	
24	2	54	41.15	10	25	4150	CE-LL	Allocation de fonctionnement - Académie Wallonie-Europe	10.730	10.730	-	-	-64	-64	10.666	10.666	
24	2	54	41.16	10	28	4150	CE-LL	Soutien exceptionnel à l'ULg pour dépenses de personnel supplémentaire liées au moratoire des mesures de limitation d'accès aux études de premier cycle en médecine et dentisterie	-	-	-	-	-	-	-	-	
24	2	54	41.17	10	31	4150	CE-LL	Soutien exceptionnel à l'ULg pour dépenses supplémentaires liées au maintien de l'agrément européen des études de 2ème cycle en médecine vétérinaire	800	800	-	-	-	-	800	800	
24	2	54	41.18	10	34	4150	CE-LL	Soutien exceptionnel à l'UMons pour dépenses de personnel supplémentaire liées au moratoire des mesures de limitation d'accès aux études de premier cycle en médecine et dentisterie	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 10																	
11 - Subventions									CE-LL	216.548	216.548	-	-	-1.257	-1.257	215.291	215.291
24	2	54	41.16	11	29	3122	CE-LL	Subvention pour charges exceptionnelles au Centre Hospitalier Universitaire de Liège	8.924	-	-	-	-	-	8.924	-	
24	2	54	61.01	11	67	6141	CE-LL	Subvention destinée à la constitution du capital du CHU de Liège	2.125	2.125	-	-	-1	-1	2.124	2.124	
Totaux activité 11																	
									CE-LL	11.049	2.125	-	-	-1	-1	11.048	2.124
13 - Subventions sociales																	
24	2	54	41.15	13	28	4150	CE-LL	Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés	6.612	6.612	-	-	-33	143	6.579	6.755	
Totaux activité 13																	
									CE-LL	6.612	6.612	-	-	-33	143	6.579	6.755
2013 - Ajustement 1 - voté - CH III - DO 54																	
21																	

2013 - Ajustement 1 - voté - CH III - DO 54

10/07/2013 11:14:17

218

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
								Totaux programme 1	CE-LL	234.209	225.285	-	-	-1.291	-1.115	232.918	224.170
								PROGRAMME 2 UNIVERSITÉS LIBRES									
								20 - Intervention									
24	2	54	44.02	20	23	4410	CE-LL	Intervention de la Communauté en application de l'article 34 de la loi du 27 juillet 1971		7.612	7.612	-	-	-41	-41	7.571	7.571
								Totaux activité 20									
									CE-LL	7.612	7.612	-	-	-41	-41	7.571	7.571
								21 - Subventions									
24	2	54	44.04	21	30	4430	CE-LL	Subvention au Département Environnement de l'Université de Liège		3.067	3.067	-	-	-11	-11	3.056	3.056
24	2	54	44.05	21	33	4430	CE-LL	Subvention à l'Institut universitaire Etudes du Judaïsme Martin Buber		157	157	-	-	-	-	157	157
								Totaux activité 21									
									CE-LL	3.224	3.224	-	-	-11	-11	3.213	3.213
								22 - Subventions sociales - Universités libres subventionnées									
24	2	54	44.03	22	28	4430	CE-LL	Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés		15.631	15.631	-	-	-77	222	15.554	15.853
								Totaux activité 22									
									CE-LL	15.631	15.631	-	-	-77	222	15.554	15.853
								23 - Allocations de fonctionnement									
24	2	54	44.12	23	56	4410 4430	CE-LL	Allocation de fonctionnement à l'Université catholique de Louvain		182.436	182.436	-	-	-1.059	-1.059	181.377	181.377
24	2	54	44.13	23	59	4410 4430	CE-LL	Allocation de fonctionnement à l'Université libre de Bruxelles		148.917	148.917	-	-	-423	-423	148.494	148.494
24	2	54	44.14	23	62	4410 4430	CE-LL	Allocation de fonctionnement aux Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur		46.029	46.029	-	-	-265	-265	45.764	45.764
24	2	54	44.15	23	65	4410 4430	CE-LL	Allocation de fonctionnement aux Facultés universitaires catholiques de Mons		7.972	7.972	-	-	-45	-45	7.927	7.927

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
24	2	54	44.16	23	68	4410 4430	CE-LL	Allocation de fonctionnement à la Faculté polytechnique de Mons	-	-	-	-	-	-	-	-	
24	2	54	44.17	23	71	4410 4430	CE-LL	Allocation de fonctionnement aux Facultés universitaires Saint-Louis à Bruxelles	12.639	12.639	-	-	-72	-72	12.567	12.567	
24	2	54	44.18	23	74	4410 4430	CE-LL	Allocation de fonctionnement à l'Académie Louvain	16.349	16.349	-	-	-97	-97	16.252	16.252	
24	2	54	44.19	23	77	4410 4430	CE-LL	Allocation de fonctionnement à l'Académie Wallonie-Bruxelles	14.702	14.702	-	-	-88	-88	14.614	14.614	
24	2	54	44.20	23	80	4410 4430	CE-LL	Soutien exceptionnel à l'UCL pour dépenses de personnel supplémentaire liées au moratoire des mesures de limitation d'accès aux études de premier cycle en médecine et dentisterie	-	-	-	-	-	-	-	-	
24	2	54	44.21	23	83	4410 4430	CE-LL	Soutien exceptionnel à l'ULB pour dépenses de personnel supplémentaire liées au moratoire des mesures de limitation d'accès aux études de premier cycle en médecine et dentisterie	-	-	-	-	-	-	-	-	
24	2	54	44.22	23	86	4410 4430	CE-LL	Soutien exceptionnel à la FUNDP pour dépenses de personnel supplémentaire liées au moratoire des mesures de limitation d'accès aux études de premier cycle en médecine et dentisterie	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 23																	
									CE-LL	429.044	429.044	-	-	-2.049	-2.049	426.995	426.995
Totaux programme 2																	
									CE-LL	455.511	455.511	-	-	-2.178	-1.879	453.333	453.632
PROGRAMME 3																	
SUBVENTIONS DIVERSES																	
30 - Centre interuniversitaire de Formation permanente à Charleroi, Centre universitaire de Charleroi et Institut polytechnique de Charleroi																	
24	2	54	33.14	30	67	3300	CE-LL	Subventions	246	246	-	-	-	-	246	246	

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 30									CE-LL	246	246	-	-	-	-	246	246
Totaux programme 3									CE-LL	246	246	-	-	-	-	246	246
PROGRAMME 4																	
ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE																	
41 - Frais de fonctionnement																	
24	2	54	12.01	41	44	1211	CE-LL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	11	11	-	-	-	-	11	11	
24	2	54	12.70	41	57	1211	CE-LL	Dépenses quelconques relatives à la promotion de l'enseignement supérieur universitaire	-	-	-	-	-	-	-	-	
24	2	54	33.01	41	39	3300	CE-LL	Subventions relatives à la promotion de l'enseignement supérieur universitaire	46	46	-	-	-	-	46	46	
24	2	54	34.03	41	54	3441	CE-LL	Indemnités à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Communauté française en matière d'enseignement universitaire	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 41									CE-LL	57	57	-	-	-	-	57	57
42 - Conseil interuniversitaire de la Communauté française																	
24	2	54	41.04	42	24	3300	CE-LL	Subventions de fonctionnement au Conseil interuniversitaire de la Communauté française	331	331	-	-	-	-	331	331	
Totaux activité 42									CE-LL	331	331	-	-	-	-	331	331
43 - Subventions																	
24	2	54	33.15	43	83	1211 4150	CE-LL	Frais de fonctionnement du Centre de recherches métallurgiques	353	353	-	-	-	-	353	353	
24	2	54	44.14	43	82	4430	CE-LL	Subvention à la Faculté de Théologie protestante de Bruxelles	198	198	-	-	-	-	198	198	
Totaux activité 43									CE-LL	551	551	-	-	-	-	551	551

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
								44 - Subventions sociales - Institutions diverses								
24	2	54	44.15	44	86	4430	CE-LL	Subvention au service social de la Faculté de Théologie protestante de Bruxelles	6	6	-	-	-	-	6	6
								Totaux activité 44								
							CE-LL		6	6	-	-	-	-	6	6
								45 - Coopération interuniversitaire - Banque de données								
24	2	54	40.02	45	12	3300	CE-LL	Subvention à la Bibliothèque interuniversitaire de la Communauté française de Belgique	235	235	-	-	-	-	235	235
24	2	54	40.03	45	15	3300	CE-LL	Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes	290	290	-	-	-	-	290	290
24	2	54	40.04	45	18	3300	CE-LL	Allocations relatives aux études de médecine	-	-	-	-	500	500	500	500
24	2	54	40.05	45	21	3300	CE-LL	Allocations aux Académies pour aides à la réussite	4.435	4.435	-	-	-21	-21	4.414	4.414
24	2	54	40.07	45	27	3300	CE-LL	Intervention en faveur des étudiants bénéficiant d'une allocation d'étude	15.710	15.710	-	-	-88	-88	15.622	15.622
								Totaux activité 45								
							CE-LL		20.670	20.670	-	-	391	391	21.061	21.061
								Totaux programme 4								
							CE-LL		21.615	21.615	-	-	391	391	22.006	22.006
								PROGRAMME 5								
								RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL								
								50 - Agents contractuels subventionnés								
24	2	54	11.05	50	56	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Dépenses de personnel - Rémunérations des agents contractuels de l'Enseignement universitaire	2.166	2.166	-	-	-	-	2.166	2.166
								Totaux activité 50								
							CE-LL		2.166	2.166	-	-	-	-	2.166	2.166
								Totaux programme 5								
							CE-LL		2.166	2.166	-	-	-	-	2.166	2.166
2013 - Ajustement 1 - voté - CH III - DO 54																
222																

2013 - Ajustement 1 - voté - CH III - DO 54
10/07/2013 11:14:22

222

														En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 54																	
								CE-LL	715.430	706.506	-	-	-3.078	-2.603	712.352	703.903	

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 55																	
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS																	
UNIVERSITÉ ET HAUTES ÉCOLES																	
PROGRAMME 0																	
SUBSISTANCE ADMINISTRATION -																	
ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE																	
02 - Frais de fonctionnement																	
24	2	55	12.01	02	32	1211	CE-LL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	20	20	-	-	-	-	20	20	
24	2	55	74.01	02	08	7422	CE-LL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	4	4	-	-	-	-	4	4	
Totaux activité 02																	
									CE-LL	24	24	-	-	-	-	24	24
03 - Divers																	
24	2	55	01.10	03	58	0100 1211	CE-LL	Dépenses généralement quelconques relatives aux divers conseils consultatifs en matière d'enseignement supérieur	88	88	-	-	-	-	88	88	
Totaux activité 03																	
									CE-LL	88	88	-	-	-	-	88	88
Totaux programme 0																	
									CE-LL	112	112	-	-	-	-	112	112
PROGRAMME 1																	
SUBSISTANCE ADMINISTRATION -																	
PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT																	
12 - Frais de fonctionnement																	
24	3	55	12.01	12	42	1211	CE-LL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	15	15	-	-	-	-	15	15	
24	3	55	74.01	12	18	7422	CE-LL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	3	3	-	-	-	-	3	3	
Totaux activité 12																	
									CE-LL	18	18	-	-	-	-	18	18
Totaux programme 1																	
									CE-LL	18	18	-	-	-	-	18	18

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 4																	
DÉPENSES DE PERSONNEL DES HAUTES ÉCOLES (HORS DOTATIONS)																	
40 - Hautes Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques																	
24	2	55	11.03	40	67	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Personnel statutaire (cadre d'extinction)	1.809	1.809	-	-	-	-	1.809	1.809	
Totaux activité 40																	
									CE-LL	1.809	1.809	-	-	-	-	1.809	1.809
41 - Hautes Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Écoles																	
24	2	55	11.03	41	68	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Personnel statutaire (mises en disponibilité)	1.612	1.612	-	-	-	-	1.612	1.612	
Totaux activité 41																	
									CE-LL	1.612	1.612	-	-	-	-	1.612	1.612
42 - Hautes Écoles de la Communauté - Chargés de mission - Dépenses de personnel																	
24	2	55	11.03	42	69	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Personnel statutaire (chargés de mission)	596	596	-	-	-	-	596	596	
Totaux activité 42																	
									CE-LL	596	596	-	-	-	-	596	596
43 - Hautes Écoles officielles subventionnées - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Écoles officielles subventionnées (hors subventions)																	

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
24	2	55	43.14	43	03	4314 4324	CE-LL	Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)	4.215	4.215	-	-	-	-	4.215	4.215	
24	2	55	43.15	43	06	4314 4324	CE-LL	Subventions-traitements (chargés de mission)	1.083	1.083	-	-	-	-	1.083	1.083	
Totaux activité 43																	
44 - Hautes Écoles libres subventionnées - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Écoles libres subventionnées (hors subventions)									CE-LL	5.298	5.298	-	-	-	-	5.298	5.298
24	2	55	44.10	44	01	4410	CE-LL	Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)	5.785	5.785	-	-	-	-	5.785	5.785	
24	2	55	44.11	44	04	4410	CE-LL	Subventions-traitements (chargés de mission)	1.285	1.285	-	-	-	-	1.285	1.285	
Totaux activité 44																	
									CE-LL	7.070	7.070	-	-	-	-	7.070	7.070
Totaux programme 4																	
									CE-LL	16.385	16.385	-	-	-	-	16.385	16.385
PROGRAMME 5 FONCTIONNEMENT DES HAUTES ÉCOLES																	
51 - Hautes Écoles de la Communauté - Allocations de fonctionnement aux Hautes Écoles de la Communauté française																	
24	2	55	41.21	51	14	4150	CE-LL	Dotation aux Hautes Écoles	86.519	86.519	-	-	-187	-187	86.332	86.332	
Totaux activité 51																	
									CE-LL	86.519	86.519	-	-	-187	-187	86.332	86.332
52 - Hautes Écoles de la Communauté - Frais de fonctionnement																	
24	2	55	11.03	52	79	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Personnel statutaire des internats autonomes	6.136	6.136	-	-	16	16	6.152	6.152	

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
24	2	55	12.01	52	82	1211	CE-LL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	24	24	-	-	-	-	24	24
24	2	55	41.23	52	21	4150	CE-LL	Dotation aux internats autonomes	3.460	3.460	-	-	-18	-18	3.442	3.442
Totaux activité 52																
								CE-LL	9.620	9.620	-	-	-2	-2	9.618	9.618
53 - Hautes Écoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"																
24	2	55	12.21	53	46	1211	CE-LL	Assurance des élèves	142	142	-	-	95	-	237	142
Totaux activité 53																
								CE-LL	142	142	-	-	95	-	237	142
54 - Hautes Écoles de la Communauté - Divers - Jury																
24	2	55	12.01	54	84	1211	CE-LL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	65	65	-	-	-	-	65	65
24	2	55	12.02	54	87	1211	CE-LL	Commission du certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur	19	19	-	-	-	-	19	19
Totaux activité 54																
								CE-LL	84	84	-	-	-	-	84	84
56 - Hautes Écoles officielles subventionnées - Allocations de fonctionnement des Hautes Écoles officielles subventionnées																
24	2	55	43.14	56	16	4314 4316 4324 4326	CE-LL	Subventions aux Hautes Écoles	124.113	124.113	-	-	-626	-626	123.487	123.487
Totaux activité 56																
								CE-LL	124.113	124.113	-	-	-626	-626	123.487	123.487
57 - Hautes Écoles libres subventionnées - Allocations de fonctionnement des Hautes Écoles libres subventionnées																

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
24	2	55	44.13	57	23	4410 4430	CE-LL	Subventions aux Hautes Écoles	195.321	195.321	-	-	-354	-354	194.967	194.967	
Totaux activité 57																	
									CE-LL	195.321	195.321	-	-	-354	-354	194.967	194.967
58 - Refinancement des Hautes Écoles - Enseignement																	
24	2	55	01.01	58	86	0100 1211	CE-LL	Dépenses générales quelconques relatives aux Hautes Ecoles	15	15	-	-	-	-	15	15	
24	2	55	01.03	58	92	0100 1111 4314 4410	CE-LL	Allocation d'aide à la démocratisation de l'accès aux Hautes Ecoles (hors part complément subsides sociaux)	5.035	5.035	-	-	-99	-99	4.936	4.936	
24	2	55	01.05	58	01	0100 3300	CE-LL	Soutien à la recherche en Hautes Ecoles	252	252	-	-	-1	-1	251	251	
24	2	55	41.20	58	18	4150 4314 4324 4316 4326 4410 4430	CE-LL	Soutien exceptionnel pour dépenses liées aux études de logopédie	300	300	-	-	-	-	300	300	
Totaux activité 58																	
									CE-LL	5.602	5.602	-	-	-100	-100	5.502	5.502
Totaux programme 5																	
									CE-LL	421.401	421.401	-	-	-1.174	-1.269	420.227	420.132
PROGRAMME 6																	
DÉPENSES DE PERSONNEL ET DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTS SUPÉRIEURS D'ARCHITECTURE																	
60 - Institut supérieur d'architecture de la Communauté - Dépenses de personnel et de fonctionnement																	
24	2	55	11.03	60	87	4410	CE-LL	Personnel statutaire de l'Institut d'Architecture - La Cambre	2.516	2.516	-	-	59	59	2.575	2.575	
24	2	55	41.21	60	23	4150	CE-LL	Dotation à l'Institut d'architecture - La Cambre	-	-	-	-	-	-	-	-	

2013 - Ajustement 1 - voté - CH III - DO 55

228

10/07/2013 11:14:28

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 60									CE-LL	2.516	2.516	-	-	59	59	2.575	2.575
61 - Institut supérieur d'architecture officiel subventionné - Dépenses de personnel et de fonctionnement																	
24	2	55	43.24	61	51	4410	CE-LL	Subventions - traitements de l'Intercommunale d'Architecture	1.967	1.967	-	-	-	-	1.967	1.967	
24	2	55	43.26	61	57	4324 4326	CE-LL	Subvention à l'Intercommunale d'architecture	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 61									CE-LL	1.967	1.967	-	-	-	-	1.967	1.967
62 - Instituts supérieurs d'architecture libres subventionnés - Dépenses de personnel et de fonctionnement																	
24	2	55	44.13	62	28	4410 4430	CE-LL	Subvention aux Instituts Saint-Luc	-	-	-	-	-	-	-	-	
24	2	55	44.31	62	82	4410	CE-LL	Subventions - traitements des Instituts Saint-Luc	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 62									CE-LL	-	-	-	-	-	-	-	-
63 - Démocratisation de l'accès aux Instituts supérieurs d'architecture																	
24	2	55	01.01	63	91	0100 1211 4326 4430	CE-LL	Allocations d'aide à la démocratisation de l'accès aux Instituts supérieurs d'architecture - hors part complément subsides sociaux	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 63									CE-LL	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux programme 6									CE-LL	4.483	4.483	-	-	59	59	4.542	4.542
PROGRAMME 7																	
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS UNIVERSITÉ																	

														En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
								70 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques - Frais connexes									
24	2	55	01.01	70	01	0100 1111 1112 1120 1131 1211 7422	CE-LL	Commissaires et délégués du Gouvernement	543	543	-	-	-	-	543	543	
								Totaux activité 70									
								CE-LL	543	543	-	-	-	-	543	543	
								71 - Allocations familiales									
24	2	55	45.40	71	30	1131	CE-LL	Allocations familiales du personnel de la Communauté française dans l'enseignement supérieur hors université	1.571	1.571	-	-	-	-	1.571	1.571	
24	2	55	45.41	71	33	1131	CE-LL	Allocations familiales du personnel de l'officiel subventionné de l'enseignement supérieur hors université	1.990	1.990	-	-	-	-	1.990	1.990	
24	2	55	45.42	71	36	1131	CE-LL	Allocations familiales du personnel du libre subventionné de l'enseignement supérieur hors université	4.294	4.294	-	-	-	-	4.294	4.294	
								Totaux activité 71									
								CE-LL	7.855	7.855	-	-	-	-	7.855	7.855	
								72 - Congés de maternité									
24	2	55	01.01	72	03	0100 1111 1112 1120 1131	CE-LL	Traitements, subventions-traitements et charges de personnel diverses, liés aux congés de maternité	515	515	-	-	-	-	515	515	
								Totaux activité 72									
								CE-LL	515	515	-	-	-	-	515	515	
								Totaux programme 7									
								CE-LL	8.913	8.913	-	-	-	-	8.913	8.913	

														En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 8																	
HAUTES ÉCOLES ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS UNIVERSITÉ																	
81 - Divers																	
24	2	55	12.02	81	17	1211	CE-LL	Dépenses relatives au fonctionnement des réseaux NARIC (CE) & ENIC (Unesco/Conseil de l'Europe) et Projets européens	121	121	-	-	-	-	121	121	
24	2	55	33.01	81	09	3300	CE-LL	Subventions de nature à favoriser le développement de l'enseignement supérieur	60	60	-	-	-	-	60	60	
24	2	55	33.02	81	12	3300	CE-LL	Subventions aux centres de ressources de l'Éducation aux médias	28	28	-	-	-	-	28	28	
24	2	55	40.01	81	72	4410	CE-LL	Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes	293	293	-	-	-	-	293	293	
24	2	55	40.02	81	75	4410	CE-LL	Allocation pour la promotion de la réussite en Hautes Ecoles	524	524	-	-	-3	-3	521	521	
24	2	55	43.02	81	05	4340	CE-LL	Dotations aux centres de ressources de l'Éducation aux médias	9	9	-	-	-	-	9	9	
Totaux activité 81																	
									CE-LL	1.035	1.035	-	-	-3	-3	1.032	1.032
82 - Subventions sociales																	
24	2	55	33.01	82	10	3300	CE-LL	Subventions sociales aux Hautes Ecoles	9.296	9.296	-	-	-46	457	9.250	9.753	
24	2	55	33.02	82	13	3300	CE-LL	Subventions sociales aux Ecoles d'architecture	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 82																	
									CE-LL	9.296	9.296	-	-	-46	457	9.250	9.753
Totaux programme 8																	
									CE-LL	10.331	10.331	-	-	-49	454	10.282	10.785
PROGRAMME 9																	
INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI																	

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
								90 - Dépenses de personnel - Initiatives diverses en matière d'emploi									
24	3	55	11.05	90	26	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement supérieur hors université	2.391	2.391	-	-	-	-	2.391	2.391	
Totaux activité 90																	
							CE-LL		2.391	2.391	-	-	-	-	2.391	2.391	
								91 - Interventions diverses - Fonds Européens									
24	3	55	01.01	91	22	0100	FBM	Fonds budgétaire relatif aux dépenses entraînées par des programmes d'actions en relation avec l'enseignement supérieur (B)	2.956	2.956	-	-	-	-	2.956	2.956	
Totaux activité 91																	
									FBM	2.956	2.956	-	-	-	-	2.956	2.956
Totaux programme 9																	
									CE-LL	2.391	2.391	-	-	-	-	2.391	2.391
									FBM	2.956	2.956	-	-	-	-	2.956	2.956
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 55																	
									CE-LL	464.034	464.034	-	-	-1.164	-756	462.870	463.278
									FBM	2.956	2.956	-	-	-	-	2.956	2.956

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 56																	
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE																	
PROGRAMME 0																	
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE																	
02 - Frais de fonctionnement																	
27	2	56	01.01	02	57	0100 1211	CE-LL	Dépenses relatives à la promotion de l'enseignement de promotion sociale, y compris créances années antérieures	62	62	-	-	-20	-20	42	42	
27	2	56	12.01	02	59	1211	CE-LL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	107	107	-	-	-	-	107	107	
27	2	56	12.24	02	31	1211	CE-LL	Dépenses quelconques relatives à la promotion de l'enseignement de promotion sociale	-	-	-	-	-	-	-	-	
27	2	56	33.01	02	54	3300	CE-LL	Subventions relatives à la promotion de l'enseignement de promotion sociale, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	-	
27	2	56	74.01	02	35	7422	CE-LL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	10	10	-	-	-	-	10	10	
Totaux activité 02																	
									CE-LL	179	179	-	-	-20	-20	159	159
Totaux programme 0																	
									CE-LL	179	179	-	-	-20	-20	159	159
PROGRAMME 1																	
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT																	
12 - Frais de fonctionnement																	
27	3	56	12.01	12	69	1211	CE-LL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	-	-	-	-	-	-	-	
27	3	56	74.01	12	45	7422	CE-LL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 12																	
									CE-LL	-	-	-	-	-	-	-	

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux programme 1									CE-LL	-	-	-	-	-	-	-	
PROGRAMME 4 DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE PROMOTION SOCIALE 40 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques																	
27	3	56	11.03	40	94	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Personnel statutaire	46.775	46.775	-	-	-210	-210	46.565	46.565	
Totaux activité 40									CE-LL	46.775	46.775	-	-	-210	-210	46.565	46.565
41 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques																	
27	3	56	11.03	41	95	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Personnel statutaire	1.098	1.098	-	-	-34	-34	1.064	1.064	
Totaux activité 41									CE-LL	1.098	1.098	-	-	-34	-34	1.064	1.064
43 - Écoles officielles subventionnées - Subventions- traitements																	
27	3	56	43.01	43	88	4314 4324	CE-LL	Subventions-traitements	83.666	83.666	-	-	-563	-563	83.103	83.103	
Totaux activité 43									CE-LL	83.666	83.666	-	-	-563	-563	83.103	83.103
44 - Écoles libres subventionnées - Subventions-traitements																	
27	3	56	44.01	44	01	4410	CE-LL	Subventions-traitements	48.055	48.055	-	-	156	156	48.211	48.211	
Totaux activité 44									CE-LL	48.055	48.055	-	-	156	156	48.211	48.211
2013 - Ajustement 1 - voté - CH III - DO 56																	
23																	

2013 - Ajustement 1 - voté - CH III - DO 56

10/07/2013 11:14:34

234

																En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.				
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.			
Totaux programme 4																			
								CE-LL	179.594	179.594	-	-	-651	-651	178.943	178.943			
PROGRAMME 5 FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE PROMOTION SOCIALE																			
50 - Écoles de la Communauté - Frais de fonctionnement																			
27	2	56	01.07	50	26	1211	CE-LL	Formation Enseignement de promotion sociale	55	55	-	-	-	-	55	55			
27	2	56	41.23	50	46	4150	CE-LL	Dotation globale	3.615	3.615	-	-	-19	-19	3.596	3.596			
Totaux activité 50																			
								CE-LL	3.670	3.670	-	-	-19	-19	3.651	3.651			
51 - Écoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"																			
27	2	56	12.21	51	71	1211	CE-LL	Assurance des élèves	306	306	-	-	262	-22	568	284			
Totaux activité 51																			
								CE-LL	306	306	-	-	262	-22	568	284			
54 - Écoles officielles subventionnées - Aide connexe - Subventions de fonctionnement																			
27	2	56	43.08	54	23	4314 4324	CE-LL	Frais pour la formation continuée	96	96	-	-	-	-	96	96			
27	2	56	43.23	54	68	4316 4326 4510	CE-LL	Subventions forfaitaires	4.270	4.270	-	-	156	156	4.426	4.426			
27	2	56	43.25	54	74	4316 4326 4510	CE-LL	Subventions forfaitaires y compris dépenses arriérées	-	-	-	-	-	-	-	-			
Totaux activité 54																			
								CE-LL	4.366	4.366	-	-	156	156	4.522	4.522			
55 - Écoles libres subventionnées - Aide connexe - Subventions de fonctionnement																			
27	2	56	44.08	55	33	4410	CE-LL	Frais pour la formation continuée	54	54	-	-	-	-	54	54			
2013 - Ajustement 1 - voté - CH III - DO 56																235			
10/07/2013 11:14:35																			

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
27	2	56	44.23	55	78	4430	CE-LL	Subventions forfaitaires	2.034	2.034	-	-	84	84	2.118	2.118	
27	2	56	44.25	55	84	4430	CE-LL	Subventions forfaitaires y compris dépenses arriérées	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 55									CE-LL	2.088	2.088	-	-	84	84	2.172	2.172
Totaux programme 5									CE-LL	10.430	10.430	-	-	483	199	10.913	10.629
PROGRAMME 6																	
INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI																	
60 - Dépenses de personnel - Initiatives diverses en matière d'emploi																	
27	3	56	11.05	60	23	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement de promotion sociale	1.080	1.080	-	-	-26	-26	1.054	1.054	
Totaux activité 60									CE-LL	1.080	1.080	-	-	-26	-26	1.054	1.054
Totaux programme 6									CE-LL	1.080	1.080	-	-	-26	-26	1.054	1.054
PROGRAMME 7																	
LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE - DIVERS																	
70 - Initiatives diverses																	
27	2	56	01.01	70	28	0100 1111 1112 1120 1131 1211 4314 4326 4410 4430	CE-LL	Dépenses de toute nature en relation avec la mise en oeuvre de mesures de discrimination positive	1.319	1.319	-	-	-7	-7	1.312	1.312	

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
								Totaux activité 70									
									CE-LL	1.319	1.319	-	-	-7	-7	1.312	1.312
								Totaux programme 7									
									CE-LL	1.319	1.319	-	-	-7	-7	1.312	1.312
								PROGRAMME 8									
								RESTRUCTURATION ET VALIDATION DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE									
								81 - Actions diverses									
27	2	56	01.01	81	39	0100 1111 1211 4314 4410	CE-LL	Dépenses de toute nature en matière de validation des compétences en promotion sociale		516	516	-	-	-	-	516	516
27	2	56	01.02	81	42	0100 1111 1211 4314 4316 4410 4430	CE-LL	Dépenses de toute nature en relation avec l'évaluation de la qualité de l'enseignement de promotion sociale		195	195	-	-	-5	-5	190	190
27	2	56	01.03	81	45	0100	CE-LL	Dépenses de toute nature relative au financement du pilotage de l'enseignement de promotion sociale		-	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 81									
									CE-LL	711	711	-	-	-5	-5	706	706
								83 - Transfert de données									
27	2	56	01.03	83	47	0100 1111 1211 4314 4410	CE-LL	Dépenses de toute nature en relation avec la mise en œuvre du protocole CISCO		55	55	-	-	-	-	55	55
								Totaux activité 83									
									CE-LL	55	55	-	-	-	-	55	55
								Totaux programme 8									
									CE-LL	766	766	-	-	-5	-5	761	761

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 56																
								CE-LL	193.368	193.368	-	-	-226	-510	193.142	192.858

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 57																	
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE																	
PROGRAMME 0																	
SUBSTANCE ADMINISTRATION -																	
ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE																	
02 - Frais de fonctionnement																	
27	2	57	12.01	02	86	1211	CE-LL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	51	51	-	-	22	-	73	51	
27	2	57	74.01	02	62	7422	CE-LL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	5	5	-	-	-	-	5	5	
Totaux activité 02																	
									CE-LL	56	56	-	-	22	-	78	56
Totaux programme 0																	
									CE-LL	56	56	-	-	22	-	78	56
PROGRAMME 1																	
SUBSTANCE ADMINISTRATION -																	
PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT																	
12 - Frais de fonctionnement																	
27	3	57	12.01	12	96	1211	CE-LL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	-	-	-	-	-	-	-	
27	3	57	74.01	12	72	7422	CE-LL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 12																	
									CE-LL	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux programme 1																	
									CE-LL	-	-	-	-	-	-	-	
PROGRAMME 2																	
INITIATIVES ET SUBVENTIONS DIVERSES																	
20 - Académie d'été de Wallonie																	
27	2	57	33.02	20	05	3300	CE-LL	Subventions à l'établissement d'utilité publique	200	200	-	-	-	-	200	200	
Totaux activité 20																	
									CE-LL	200	200	-	-	-	-	200	200

2013 - Ajustement 1 - voté - CH III - DO 57

10/07/2013 11:14:39

239

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
								21 - Subventions à des associations diverses									
27	2	57	33.04	21	12	3300	CE-LL	Formation en cours de carrière - Dépenses de toute nature	160	160	-	-	-	-	160	160	
								Totaux activité 21									
									CE-LL	160	160	-	-	-	160	160	
								Totaux programme 2									
									CE-LL	360	360	-	-	-	360	360	
								PROGRAMME 3									
								DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR									
								30 - Établissements de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques									
24	3	57	11.03	30	14	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Personnel statutaire	26.212	26.212	-	-	-971	-971	25.241	25.241	
								Totaux activité 30									
									CE-LL	26.212	26.212	-	-	-971	-971	25.241	25.241
								31 - Établissements de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques									
24	3	57	11.03	31	15	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Personnel statutaire	3.612	3.612	-	-	86	86	3.698	3.698	
								Totaux activité 31									
									CE-LL	3.612	3.612	-	-	86	86	3.698	3.698
								32 - Établissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés - Subventions-traitements									

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
24	3	57	43.01	32	07	4314 4324	CE-LL	Subventions-traitements	11.012	11.012	-	-	-161	-161	10.851	10.851	
Totaux activité 32																	
									CE-LL	11.012	11.012	-	-	-161	-161	10.851	10.851
33 - Établissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Subventions-traitements																	
24	3	57	44.01	33	17	4410	CE-LL	Subventions-traitements	24.035	24.035	-	-	-83	-83	23.952	23.952	
Totaux activité 33																	
									CE-LL	24.035	24.035	-	-	-83	-83	23.952	23.952
Totaux programme 3																	
									CE-LL	64.871	64.871	-	-	-1.129	-1.129	63.742	63.742
PROGRAMME 4 FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR																	
40 - Établissements de la Communauté - Frais de fonctionnement																	
24	2	57	41.01	40	94	4150	CE-LL	Dotation globale aux 6 établissements d'enseignement artistique de la Communauté française à gestion séparée y compris les frais résultant de la formation continuée	3.306	3.306	-	-	-16	-16	3.290	3.290	
Totaux activité 40																	
									CE-LL	3.306	3.306	-	-	-16	-16	3.290	3.290
42 - Établissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement																	
24	2	57	43.03	42	23	4316 4326	CE-LL	Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés	663	663	-	-	6	6	669	669	
Totaux activité 42																	
									CE-LL	663	663	-	-	6	6	669	669
43 - Établissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés - Divers																	

														En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
24	2	57	01.01	43	28	0100 1211 3300	CE-LL	Dépenses de toute nature en relation avec l'enseignement artistique	42	42	-	-	-	-	42	42	
Totaux activité 43																	
									CE-LL	42	42	-	-	-	-	42	42
44 - Établissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Subventions de fonctionnement																	
24	2	57	44.30	44	18	4430	CE-LL	Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement supérieur libres subventionnés	1.638	1.638	-	-	109	109	1.747	1.747	
Totaux activité 44																	
									CE-LL	1.638	1.638	-	-	109	109	1.747	1.747
45 - Établissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Divers																	
24	2	57	33.01	45	27	3300	CE-LL	Subventions à des associations diverses	59	59	-	-	-	-	59	59	
Totaux activité 45																	
									CE-LL	59	59	-	-	-	-	59	59
46 - Subsidés sociaux - Ecoles supérieures des arts																	
24	2	57	33.02	46	31	3300	CE-LL	Subsidés sociaux aux écoles supérieures des arts	1.043	1.043	-	-	-5	17	1.038	1.060	
Totaux activité 46																	
									CE-LL	1.043	1.043	-	-	-5	17	1.038	1.060
48 - Délégués du gouvernement																	
24	2	57	01.01	48	33	0100 1111 1112 1120 1131 1211 7422	CE-LL	Dépenses de personnel et de fonctionnement	251	251	-	-	-	-	251	251	
Totaux activité 48																	
									CE-LL	251	251	-	-	-	-	251	251
49 - Démocratisation de l'accès aux Ecoles supérieures des Arts																	

2013 - Ajustement 1 - voté - CH III - DO 57
10/07/2013 11:14:43

242

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
24	2	57	01.01	49	34	0100 1211 4326 4430 4510	CE-LL	Allocations d'aide à la démocratisation de l'accès aux Ecoles supérieures des Arts - hors part complément subsides sociaux	1.569	1.569	-	-	-15	-15	1.554	1.554	
Totaux activité 49																	
Totaux programme 4									CE-LL	1.569	1.569	-	-	-15	-15	1.554	1.554
PROGRAMME 5 DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE PLEIN EXERCICE OFFICIELS SUBVENTIONNÉS																	
50 - Subventions-traitements									CE-LL	8.571	8.571	-	-	79	101	8.650	8.672
27	3	57	43.01	50	25	4314 4324	CE-LL	Subventions-traitements	2.276	2.276	-	-	5	5	2.281	2.281	
Totaux activité 50																	
Totaux programme 5									CE-LL	2.276	2.276	-	-	5	5	2.281	2.281
PROGRAMME 6 FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE PLEIN EXERCICE OFFICIELS SUBVENTIONNÉS									CE-LL	2.276	2.276	-	-	5	5	2.281	2.281
60 - Subventions de fonctionnement																	
27	2	57	43.02	60	38	4316 4326	CE-LL	Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement secondaire de plein exercice officiels subventionnés	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 60																	
Totaux programme 6									CE-LL	-	-	-	-	-	-	-	
									CE-LL	-	-	-	-	-	-	-	

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 7																
DÉPENSES DE PERSONNEL DES																
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT																
À HORAIRE RÉDUIT																
70 - Établissements d'enseignement																
officiels subventionnés																
27	3	57	43.01	70	45	4314 4324	CE-LL	Subventions-traitements	82.684	82.684	-	-	-593	-593	82.091	82.091
Totaux activité 70																
							CE-LL	82.684	82.684	-	-	-593	-593	82.091	82.091	
71 - Établissements d'enseignement																
libres subventionnés																
27	3	57	44.01	71	55	4410	CE-LL	Subventions-traitements	9.530	9.530	-	-	-59	-59	9.471	9.471
Totaux activité 71																
							CE-LL	9.530	9.530	-	-	-59	-59	9.471	9.471	
72 - Humanités artistiques																
27	3	57	01.01	72	57	4314 4324 4410	CE-LL	Subventions traitements pour des personnels de l'enseignement officiel subventionné et libre subventionné	1.911	1.911	-	-	22	22	1.933	1.933
Totaux activité 72																
							CE-LL	1.911	1.911	-	-	22	22	1.933	1.933	
Totaux programme 7																
							CE-LL	94.125	94.125	-	-	-630	-630	93.495	93.495	
PROGRAMME 8																
FONCTIONNEMENT DES																
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT																
À HORAIRE RÉDUIT																
80 - Établissements d'enseignement																
officiels subventionnés - Subventions																
de fonctionnement																
27	2	57	43.02	80	58	4316 4326	CE-LL	Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit officiels subventionnés	2.729	2.729	-	-	-27	-27	2.702	2.702
Totaux activité 80																
							CE-LL	2.729	2.729	-	-	-27	-27	2.702	2.702	

														En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
								81 - Établissements d'enseignement officiels subventionnés - Initiatives et subventions diverses									
27	2	57	43.06	81	71	4316 4326	CE-LL	Subventions pour les expérimentations pédagogiques	-	-	-	-	-	-	-	-	
								Totaux activité 81									
							CE-LL		-	-	-	-	-	-	-	-	
								82 - Établissements d'enseignement libres subventionnés - Subventions de fonctionnement									
27	2	57	44.30	82	56	4430	CE-LL	Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit libres subventionnés	234	234	-	-	-2	-2	232	232	
								Totaux activité 82									
							CE-LL		234	234	-	-	-2	-2	232	232	
								Totaux programme 8									
							CE-LL		2.963	2.963	-	-	-29	-29	2.934	2.934	
								PROGRAMME 9 EQUIPEMENTS									
								90 - Dépenses en matière d'équipement									
24	2	57	60.01	90	24	6151	CE-LL	Equipement des écoles supérieures des arts	47	47	-	-	-	-	47	47	
24	2	57	63.01	90	51	6311 6321 6510	CE-LL	Equipement des écoles supérieures des arts officielles subventionnées	26	26	-	-	-	-	26	26	
24	2	57	64.01	90	60	6410	CE-LL	Equipement des écoles supérieures des arts libres subventionnées	66	66	-	-	-	-	66	66	
								Totaux activité 90									
							CE-LL		139	139	-	-	-	-	139	139	
								Totaux programme 9									
							CE-LL		139	139	-	-	-	-	139	139	
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 57									
							CE-LL		173.361	173.361	-	-	-1.682	-1.682	171.679	171.679	

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 58																	
ENSEIGNEMENT À DISTANCE																	
PROGRAMME 0																	
SUBSISTANCE - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE																	
02 - Frais de fonctionnement																	
27	2	58	01.01	02	14	0100 1211	CE-LL	Dépenses de toute nature relatives aux projets et aux initiatives nouvelles en matière de politique d'enseignement à distance	16	16	-	-	-	-	16	16	
27	2	58	12.01	02	16	1211	CE-LL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	447	447	-	-	-20	-20	427	427	
27	2	58	12.02	02	19	1211	CE-LL	Paiement des professeurs correcteurs	1.977	1.977	-	-	-	-	1.977	1.977	
27	2	58	74.01	02	89	7422	CE-LL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	20	20	-	-	-	-	20	20	
Totaux activité 02																	
									CE-LL	2.460	2.460	-	-	-20	-20	2.440	2.440
Totaux programme 0																	
									CE-LL	2.460	2.460	-	-	-20	-20	2.440	2.440
PROGRAMME 1																	
SUBSISTANCE INSPECTION																	
10 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques																	
27	3	58	11.03	10	21	1111 1112 1120 1131	CE-LL	Personnel statutaire	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 10																	
									CE-LL	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux programme 1																	
									CE-LL	-	-	-	-	-	-	-	

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 3																
RÉALISATION D'ACTIONS OU DE FORMATIONS DE RÉINSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE À L'INTERVENTION DE L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE																
30 - Actions diverses																
27	2	58	01.01	30	42	0100 1211	FBM	Fonds budgétaire destiné au financement de programmes d'actions et de formations de réinsertion professionnelle à l'intervention de l'enseignement à distance (A)	188	188	-	-	-	-	188	188
Totaux activité 30																
FBM									188	188	-	-	-	-	188	188
Totaux programme 3																
FBM									188	188	-	-	-	-	188	188
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 58																
CE-LL									2.460	2.460	-	-	-20	-20	2.440	2.440
FBM									188	188	-	-	-	-	188	188
TOTAUX CHAPITRE 3																
CE-LL									7.251.218	7.244.623	-	-	-30.766	-31.545	7.220.452	7.213.078
FBM									21.225	21.225	-	-	-	-	21.225	21.225

CHAPITRE IV

Dette publique de la Communauté française

											En milliers d'euros						
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 85																	
DETTE DIRECTE																	
PROGRAMME 0																	
SUBSTANCE ADMINISTRATION																	
01 - Frais de fonctionnement																	
23	1	85	12.08	01	86	1211	CE-LL	Dépenses de toute nature dans le cadre de la gestion de la trésorerie et de la dette, en ce compris des dépenses d'information et d'études liées aux finances communautaires	476	476	-	-	-	-	476	476	
23	1	85	74.01	01	41	7422	CE-LL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	14	14	-	-	-	-	14	14	
Totaux activité 01																	
									CE-LL	490	490	-	-	-	-	490	490
Totaux programme 0																	
									CE-LL	490	490	-	-	-	-	490	490
PROGRAMME 1																	
SERVICE DE LA DETTE DIRECTE																	
10 - Amortissements et charges d'intérêts - Papier commercial																	
23	1	85	21.01	10	58	2130	CE-LL	Intérêts dus en application de l'article 54, § 1er, alinéa 3, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions et de la convention d'exécution, y compris années antérieures	6.616	6.616	-	-	-	2.300	6.616	8.916	
23	1	85	21.03	10	64	2110	CE-LL	Intérêts dus au Caissier de la Communauté française pour l'utilisation de la ligne de crédit à très court terme, intérêts dus dans le cadre de la gestion de la trésorerie à court terme et intérêts dus à des organismes administratifs de la Communauté disposant d'une autonomie comptable, y compris années antérieures	13.300	13.300	-	-	-9.200	-9.200	4.100	4.100	
23	1	85	21.04	10	67	2110	CE-LL	Intérêts dus pour la dette consolidée, y compris primes éventuelles	192.893	192.893	-	-	-11.591	-13.917	181.302	178.976	
2013 - Ajustement 1 - voté - CH IV - DO 85																250	
10/07/2013 11:26:43																	

														En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 10																	
Totaux programme 1									CE-LL	212.809	212.809	-	-	-20.791	-20.817	192.018	191.992
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 85									CE-LL	212.809	212.809	-	-	-20.791	-20.817	192.018	191.992
									CE-LL	213.299	213.299	-	-	-20.791	-20.817	192.508	192.482

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 86																	
DETTE LIÉE AUX INVESTISSEMENTS																	
IMMOBILIERS DES INSTITUTIONS																	
UNIVERSITAIRES																	
PROGRAMME 1																	
SERVICE DE LA DETTE INDIRECTE																	
10 - Subventions et charges																	
financières des universités de la																	
Communauté																	
23	1	86	44.08	10	22	2110 4150	CE-LL	Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investissements sociaux des universités de la Communauté (y compris primes éventuelles)	19	19	-	-	-	-	19	19	
Totaux activité 10																	
									CE-LL	19	19	-	-	-	-	19	19
11 - Subventions et charges																	
financières des universités libres																	
23	1	86	21.05	11	01	2110	CE-LL	Intérêts relatifs à l'acquisition des terrains de la plaine des manoeuvres à Etterbeek	-	-	-	-	-	-	-	-	
23	1	86	44.08	11	23	4440	CE-LL	Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investissements académiques et sociaux des universités libres (y compris primes éventuelles)	2.732	2.732	-	-	-	-	2.732	2.732	
23	1	86	44.40	11	22	4440	CE-LL	Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits en faveur de la Fondation universitaire luxembourgeoise pour des investissements immobiliers	32	32	-	-	-	-	32	32	
Totaux activité 11																	
									CE-LL	2.764	2.764	-	-	-	-	2.764	2.764
Totaux programme 1																	
									CE-LL	2.783	2.783	-	-	-	-	2.783	2.783
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 86																	
									CE-LL	2.783	2.783	-	-	-	-	2.783	2.783

														En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
TOTAUX CHAPITRE 4																	
								CE-LL	216.082	216.082	-	-	-20.791	-20.817	195.291	195.265	

CHAPITRE V

Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 90																	
DOTATIONS À LA RÉGION																	
WALLONNE ET À LA COMMISSION																	
COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE																	
PROGRAMME 1																	
DOTATIONS À LA RÉGION																	
WALLONNE ET À LA COMMISSION																	
COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE																	
11 - Région Wallonne - Cocof																	
23	1	90	01.32	11	10	4531	CE-LL	Dotation à la Région wallonne	346.608	346.608	-	-	-4.815	-4.815	341.793	341.793	
23	1	90	01.33	11	13	4510	CE-LL	Dotation à la Commission communautaire française	102.143	102.143	-	-	-1.403	-1.403	100.740	100.740	
23	1	90	01.34	11	16	4510 4531	CE-LL	Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française - Règlement définitif de l'exercice antérieur (y compris les intérêts)	1.413	1.413	-	-	-421	-421	992	992	
23	1	90	01.35	11	19	4510 4531	CE-LL	Dotation complémentaire à la Commission communautaire française	-	-	-	-	-	-	-	-	
23	1	90	01.36	11	22	4531	CE-LL	Dotation complémentaire à la Région wallonne	-	-	-	-	-	-	-	-	
23	1	90	01.37	11	25	4531	CE-LL	Dotation relative au désendettement	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 11																	
									CE-LL	450.164	450.164	-	-	-6.639	-6.639	443.525	443.525
Totaux programme 1																	
									CE-LL	450.164	450.164	-	-	-6.639	-6.639	443.525	443.525
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 90																	
									CE-LL	450.164	450.164	-	-	-6.639	-6.639	443.525	443.525
TOTAUX CHAPITRE 5																	
									CE-LL	450.164	450.164	-	-	-6.639	-6.639	443.525	443.525

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
TOTAL GÉNÉRAL																
								CE-L	9.558.652	9.545.696	-	-	-48.668	-49.426	9.509.984	9.496.270
								FBM	91.022	91.022	-	-	983	983	92.005	92.005
Dont :																
								CE-LL	9.340.103	9.327.147	-266	-266	-51.652	-52.410	9.288.185	9.274.471
								CE-LNL	218.549	218.549	266	266	2.984	2.984	221.799	221.799

Services à gestion séparée

Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel
Budget des dépenses et recettes-Exercice budgétaire 2013

511 (2012-2013) — N° 9

RECETTES

en milliers
d'euros

0.0.	Situation au 31/12/2012	-374
1.2	Dotation de la Communauté française (INITIAL)	17.489
1.3	Contribution à la production audiovisuelle des distributeurs	2.192
1.4	Recettes diverses dont le Médiadesk-Wbimages-Réinvestissement du Fonds RTBF	263
1.5	Ajustement de la dotation	-134
1.6	Contribution à la production audiovisuelle des éditeurs de services	20
1.7	Dotation de la Communauté française (AB 01.01.31. DO 25) Application contrat gestion RTBF	700

Total des recettes	20.530
---------------------------	---------------

DEPENSES

2.2	Actions d'animation et de promotion dans le domaine de l'audiovisuel et du cinéma à l'initiative de l'administration	450
2.3	Primes à l'industrie cinématographique	1.143
2.4	Ateliers d'accueil et ateliers de production	0
2.5	Subventions aux associations assurant la promotion et la diffusion cinématographiques	0
2.6	Aide à la création (relance de la production indépendante avec la RTBF)	1.937
2.7	Subventions aux associations de promotion, de diffusion de l'audiovisuel et divers	0
2.8	Aide à la création audiovisuelle, y compris la contribution des télédiffuseurs - CSF	9.830
2.9	Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement du service (conseils, commissions) et autres à déterminer	200
2.10	Dépenses afférentes à Eurimages, Observatoire Européen, au Médiadesk et à certains accords internationaux	460
2.11	Actions visant à permettre la promotion et la distribution des films de la CF, soit en Belgique, soit dans des festivals majeurs à l'étranger, via les producteurs et les distributeurs	1.100
2.12	Aide aux Salles d'Art et Essai	0
2.13	Master Class et Formation des professionnels	90
2.14	Aide à la création - Hors CSF - Web Doc Fiction - Programme de Flux	275
2.15	Multimédia	0
2.16	Films à Micro Budget	0
2.17	Projets Numériques	0
2.18	Co Production LM avec le VAF (Transféré au 2.8.)	0
2.19	Dépenses pour Wallonie Bruxelles Images	400
2.20	Aides à la formation	40
2.21	Subventions aux associations de promotion, de diffusion de l'audiovisuel et divers hors COA	668
2.22	Fonds Fictions TV	800
2.23	Subventions aux associations reconnues par la COA	3.137
Total des dépenses		20.530
RESULTAT		-374

BUDGET 2013									
AGENCE POUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR									
SERVICE A GESTION SEPAREE									
PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS									
1. RECETTES					DROITS CONSTATES				
					prévisions	réalisations			
						A	B	C	D
1.1	Solde reporté de l'année budgétaire antérieure				1.786.313,33	0,00	0,00	0,00	0,00
1.2	Dotation 2013 (A,B, 41,30,44) DO 40				751.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1.3	Autres recettes				8.370,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A. droits constatés en cours d'années (créances de l'année)									
B. réductions de visas d'années antérieures									
C. droits réduits									
D. total des possibilités budgétaires d'engagement pour l'année (A+B-C)									
TOTAL					2.545.683,33	0,00	0,00	0,00	0,00
					ENGAGEMENTS				
					prévisions	réalisations			
2.1 Fonctionnement Agence									
	2.1.1. Réunions plénières				3.300,00				
	2.1.2. Réunions Bureau				528,00				
	2.1.3. réunions GT				4.320,00				
	2.1.4. cotisations, abonnements (ENQA,MWQ,...)				11.195,00				
	2.1.5. Promotion (séminaires, journées de promotion,...)				15.000,00				
	2.1.6. Frais de fonctionnement				2.500,00				
	2.1.7. Frais de mobilier				4.000,00				
	2.1.8. Participation Colloque / séminaires / formation				20.000,00				
	SOUS TOTAL				60.843,00	0,00			
2.2 Fonctionnement Audit									
	2.2.1. Promotion, Communication (brochures, site,...)				31.000,00				
	2.2.2. Frais de fonctionnement Cellule exécutive				17.580,00				
	2.2.3. Audits 2012-2013 et 2013-2014 (pré-visites, visites, impression rapports,...)				1.180.000,00				
	2.2.4. Suivi des évaluations				48.000,00				
SOUS TOTAL					1.276.580,00	0,00			
TOTAL					1.337.423,00	0,00			
3. SYNTHESE ET SOLDE									
					DROITS ET ENGAGEMENTS				
					prévisions	réalisations	différences		
							A	B	A>B
RECETTES (exécution du budget)					2.545.683,33	0,00	0,00	0,00	
DEPENSES (exécution du budget)					1.337.423,00	0,00	0,00	0,00	
RESULTAT SOLDE DE L'ANNEE					1.208.260,33	0,00	0,00	0,00	
(recettes - dépenses)									

BUDGET 2013									
AGENCE POUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR									
SERVICE A GESTION SEPARÉE									
PARTIE ORDONNANCEMENTS									
1. RECETTES						TRESORERIE			
				prévisions		réalisations			
						A	B	C	
1.1	Solde reporté de l'année budgétaire antérieure			1.036.313,33		0,00	0,00		0,00
1.2	Dotation 2012 (A,B,41,30,40) DO 40			750.000,00		0,00	0,00		0,00
1.3	Dotation 2013 (A,B, 41,30,44) DO 40			751.000,00		0,00	0,00		0,00
1.4	Autres recettes			8.370,00		0,00	0,00		0,00
A. recettes effectivement perçues pendant l'année budgétaire									
B. recettes relatives aux années antérieures mais reçues pendant l'année budgétaire									
C. total des recettes de l'année									
TOTAL				2.545.683,33		0,00	0,00		0,00
2. DEPENSES						TRESORERIE			
				prévisions		réalisations			
						A	B	C	
2.1	Fonctionnement Agence								
2.1.1.	Réunions plénières			3.300,00					
2.1.2.	Réunions Bureau			528,00					
2.1.3.	réunions GT			4.320,00					
2.1.4.	cotisations, abonnements (ENQA,MWQ,...)			11.195,00					
2.1.5.	Promotion (séminaires, journées de promotion,...)			15.000,00					
2.1.6.	Frais de fonctionnement			2.500,00					
2.1.7.	Frais de mobilier			4.000,00					
2.1.8.	Participation Colloque / séminaires / formation			20.000,00					
SOUS TOTAL				60.843,00		0,00	0,00		0,00
2.2.	Fonctionnement Audit								
2.2.1.	Promotion, Communication (brochures, site,...)			31.000,00					
2.2.2.	Frais de fonctionnement Cellule exécutive			17.580,00					
2.2.3.	Audits 2012-2013 et 2013-2014 (pré-visites, visites, impression rapports,...)			1.180.000,00					
2.2.4.	Suivi des évaluations			48.000,00					
SOUS TOTAL				1.276.580,00		0,00	0,00		0,00
A. paiements sur engagements contractés pendant l'année budgétaire									
B. paiements sur engagements contractés au cours d'années antérieures									
C. total des paiements									
TOTAL				1.337.423,00		0,00	0,00		0,00
3. SYNTHESE ET SOLDE						TRESORERIE			
				prévisions		réalisations		différences	
				A		B		A>B A<B	
RECETTES (exécution du budget)				2.545.683,33		0,00		0,00 0,00	
DEPENSES (exécution du budget)				1.337.423,00		0,00		0,00 0,00	
RESULTAT		SOLDE DE L'ANNEE		1.208.260,33		0,00		0,00 0,00	
(recettes - dépenses)									

Vu pour être annexé au projet de décret du

Rudy DEMOTTE
Ministre-Président

Jean-Marc NOLLET
Vice-Président et Ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique

André ANTOINE
Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances et des Sports

Jean-Claude MARCOURT
Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur

Evelyne HUYTEBROECK
Ministre de la Jeunesse

Fadila LAANAN
Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des chances

Marie-Martine SCHYNS
Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale

COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS DE LA COUR DES COMPTES



Cour des comptes

Projets de décrets contenant le premier ajustement des budgets des recettes et des dépenses pour l'année 2013 de la Communauté française



Rapport
Approuvé en chambre française du 28 juin 2013

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
PREMIÈRE PARTIE – PROJET DE PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES DE L'ANNÉE 2013	5
1. APERÇU GÉNÉRAL	5
2. RECETTES GÉNÉRALES	5
2.1. Recettes institutionnelles	5
2.2. Recettes diverses	7
3. RECETTES AFFECTÉES	9
DEUXIÈME PARTIE – PROJET D'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE L'ANNÉE 2013	10
1. APERÇU GÉNÉRAL	10
2. DISPOSITIF DU PROJET DE DÉCRET	10
3. RÉPARTITION PAR CHAPITRE BUDGÉTAIRE DE LA DIMINUTION DES CRÉDITS D'ENGAGEMENT ET DE LIQUIDATION	11
4. ANALYSE DES PROGRAMMES	12
4.1. Chapitre II – Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport	12
4.1.1. Redistribution de la provision non-marchand	12
4.1.2. DO 16 – Santé	13
4.1.3. DO 18 – Aide sociale spécialisée	13
4.1.4. DO 26 – Sport	13
4.2. Chapitre III – Éducation, Recherche et Formation. Évolution des traitements du personnel de l'enseignement et assimilé	13
4.3. Chapitre V – DO 90 – Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française	13
5. FONDS BUDGÉTAIRES : FONDS A ET B	14

TROISIÈME PARTIE – SERVICES À GESTION SÉPARÉE (HORS ENSEIGNEMENT) 15

1. APERÇU GÉNÉRAL 15

2. BUDGET AJUSTÉ DU CENTRE DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL 15

3. BUDGET AJUSTÉ DE L'AGENCE POUR L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 15

4. BUDGET DES AUTRES SERVICES À GESTION SÉPARÉE 16

QUATRIÈME PARTIE – SOLDES DÉGAGÉS PAR LES PROJETS DE PREMIER AJUSTEMENT DES BUDGETS DE L'ANNÉE 2013 17

1. SOLDES BUDGÉTAIRES 17

2. SOLDE DE FINANCEMENT 17

2.1. Fixation de la norme 17

2.2. Calcul du solde de financement 18

INTRODUCTION

Dans le cadre de ses missions de contrôle, fondées sur les dispositions des articles 50 à 52 du décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des services du gouvernement de la Communauté française¹, la Cour des comptes transmet au Parlement de la Communauté française ses commentaires et observations sur les projets de décrets contenant le premier ajustement des budgets de l'année 2013.

Pour analyser les données de cet ajustement, la Cour s'est basée sur les documents qui lui ont été adressés, en date du 17 juin 2013, par le ministre du Budget, des Finances et des Sports.

¹ Désigné ci-après le décret du 20 décembre 2011.

PREMIÈRE PARTIE – PROJET DE PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES DE L'ANNÉE 2013

1. APERÇU GÉNÉRAL

Les prévisions, figurant dans le projet de premier ajustement du budget des recettes de l'année 2013, s'établissent au montant de 9.214,4 millions d'euros, en diminution de 110,7 millions d'euros (-1,2%) par rapport à celui inscrit au budget initial.

Tableau 1 – Prévisions de recettes²

2013	Budget initial	Modifications	Projet ajustement
RECETTES GÉNÉRALES (1)	9.234.364	-111.696	9.122.668
1. Recettes institutionnelles	9.064.380	-126.736	8.937.644
Impôts partagés	8.664.558	-124.526	8.540.032
Intervention pour les étudiants étrangers	74.947	711	75.658
Dotation compensatoire	324.875	-2.921	321.954
2. Recettes diverses	169.984	15.040	185.024
RECETTES AFFECTÉES (2)	90.722	985	91.707
1. Fonds A et B	51.730	983	52.713
2. Fonds C	38.992	2	38.994
RECETTES TOTALES (3) = (1) + (2)	9.325.086	-110.711	9.214.375

2. RECETTES GÉNÉRALES

2.1. Recettes institutionnelles

2.1.1. Généralités

Conformément aux dispositions de la loi spéciale de financement³, le gouvernement de la Communauté française a modifié ses estimations de recettes pour 2013, en provenance de l'État, en se basant sur les paramètres macroéconomiques figurant dans le budget économique du 7 février 2013 du bureau fédéral du plan.

Ce document prévoit, pour l'année 2013, un taux de fluctuation de l'indice moyen des prix à la consommation de 1,0 % (le budget initial avait retenu un taux de 1,8 %) et un taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) de 0,2 % (le budget initial avait retenu un taux de croissance de 0,7 %).

Globalement, l'évolution de ces paramètres entraîne une diminution des transferts en provenance de l'État de 126,7 millions d'euros. Ce montant est détaillé dans le tableau suivant.

² Sauf mentions contraires, les chiffres mentionnés dans les tableaux du présent rapport sont exprimés en milliers d'euros. Par ailleurs, les calculs étant effectués avec plusieurs décimales, une différence, due aux arrondis automatiques, pourrait apparaître entre un total et la somme des éléments qui le composent.

³ Loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des communautés et des régions, telle que modifiée.

Tableau 2 – Transferts en provenance de l'État pour l'année 2013

2013	Budget initial	Ajustement	Budget ajusté
Part attribuée de l'IPP	2.264.106	-36.046	2.228.060
Part attribuée de la TVA	6.400.452	-88.480	6.311.972
Dotation compensatoire redevance radio et télévision	324.875	-2.921	321.954
Intervention pour les étudiants étrangers	74.947	711	75.658
Transferts de l'État	9.064.380	-126.737	8.937.643

2.1.2. Partie attribuée du produit de l'impôt des personnes physiques (IPP) – Article 46.01.00

Le présent projet d'ajustement évalue la partie attribuée du produit de l'IPP à 2.228,1 millions d'euros.

Tableau 3 – Part attribuée du produit de l'IPP pour l'année 2013

IPP	Budget initial	Ajustement	Budget ajusté
Part attribuée pour l'année 2013	2.268.115	-32.543	2.235.572
Solde de l'exercice 2012	-4.008	-3.504	-7.512
TOTAL	2.264.106	-36.047	2.228.060

Le montant définitif de la partie attribuée du produit de l'IPP pour l'année 2012 a été fixé à 2.209,0 millions d'euros.

2.1.3. Partie attribuée du produit de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) – Article 46.02.00

Le présent projet d'ajustement évalue la partie attribuée du produit de TVA à 6.312,0 millions d'euros.

Tableau 4 – Part attribuée du produit de la TVA pour l'année 2013

TVA	Budget initial	Ajustement	Budget ajusté
Part attribuée pour l'année 2013	6.384.606	-80.090	6.304.516
Solde de l'exercice 2012	15.846	-8.390	7.456
TOTAL	6.400.452	-88.480	6.311.972

Le montant définitif de la partie attribuée du produit de la TVA pour l'année 2012 a été fixé à 6.196,0 millions d'euros.

2.1.4. Dotation compensatoire de la redevance radio et télévision – Article 49.41.00

Le présent projet d'ajustement évalue la dotation compensatoire de la redevance radio et télévision à 322,0 millions d'euros.

Tableau 5 – Dotation compensatoire de la redevance radio et télévision pour l'année 2013

Dotation compensatoire redevance radio et télévision	Budget initial	Ajustement	Budget ajusté
Part attribuée pour l'année 2013	324.256	-2.736	321.520
Solde de l'exercice 2012	619	-186	433
TOTAL	324.875	-2.921	321.954

Le montant définitif de la dotation compensatoire de la redevance radio et télévision pour l'année 2012 a été fixé à 318,3 millions d'euros.

2.1.5. Intervention de l'État dans le financement de l'enseignement universitaire dispensé aux étudiants étrangers – Article 46.05.00

Le présent projet d'ajustement majore de 0,7 million d'euros le montant présumé de cette intervention et le fixe à 75,7 millions d'euros. Ce montant correspond à celui qui aurait dû, selon la Cour, être inscrit au budget initial. L'évolution défavorable du taux de fluctuation de l'indice moyen des prix à la consommation a toutefois changé la donne. Sur la base des informations dont la Cour dispose, la prévision devrait s'élever à 75,1 millions d'euros, en ce compris un solde positif de 895 milliers d'euros pour les années antérieures. Par ailleurs, le budget ajusté de l'État pour l'année 2013 prévoit un montant de 74,7 millions d'euros (-0,7 million d'euros par rapport au budget initial). En conclusion, la prévision reprise dans le présent projet paraît surestimée.

2.1.6. Incidence de l'évolution des paramètres macroéconomiques

La Cour constate que depuis l'élaboration du présent projet, fondé sur le budget économique du 7 février 2013, les paramètres macroéconomiques ont évolué. Le budget économique publié le 13 juin 2013 prévoit un taux de croissance du PIB (0,0 %) inférieur à celui du budget économique du 7 février 2013 (0,2 %).

La Cour a évalué, sur la base de ce nouveau paramètre, le montant probable des différents transferts de l'État pour l'année 2013, conformément aux dispositions de la loi spéciale de financement. Il en résulterait pour la Communauté française une diminution de ressources d'un montant de 13,9 millions d'euros⁴.

2.2. Recettes diverses

Les recettes diverses, en augmentation de 15,0 millions d'euros (+8,8 %), sont réévaluées à 185,0 millions d'euros.

⁴ Cette incidence ne concerne que les transferts de l'État pour l'année 2013. Les transferts pour l'exercice 2012 ont été calculés définitivement sur la base des paramètres du premier budget économique de l'année 2013.

Cette progression s'explique par les éléments suivants.

- La modification du critère de rattachement des recettes au budget. Conformément aux dispositions de l'article 16 du décret du 20 décembre 2011⁵, les prévisions budgétaires portent désormais sur les droits qui seront constatés au cours de l'exercice ainsi que sur les recettes perçues au comptant et non plus sur les encaissements qui seront effectués. La mise en œuvre de cette disposition au 1^{er} janvier 2013 a pour effet que les droits qui ont été constatés avant cette date et qui n'ont pas été recouvrés au 31 décembre 2012 seront portés – en tant que droits au comptant – dans le budget ou dans le compte d'exécution du budget de l'année de la perception. Le gouvernement a dès lors décidé d'inscrire dans le présent projet d'ajustement une estimation des encaissements qui seront effectués en 2013, relativement à des droits constatés au cours des exercices 2011 et 2012. Ces droits non recouvrés n'avaient pas été inscrits dans le budget de ces années, lequel ne prenait en compte que les recettes encaissées.

La Cour signale que le montant des droits constatés en 2011 et 2012 et non recouvrés au 31 décembre 2012 s'élevait à 26,8 millions d'euros⁶. Il est toutefois manifeste, comme le montrent les états comptables des années antérieures, qu'une partie de ces droits ne sera jamais récupérée. C'est la raison pour laquelle l'estimation établie par le gouvernement ne porte que sur un montant de 9,2 millions d'euros et repose sur les sommes déjà perçues dans le courant du 1^{er} semestre 2013.

La Cour estime que cette estimation répond aux règles usuelles de prudence.

- L'ajustement, sur la base de l'article 16 précité, des prévisions de recettes de l'année sur la base de la moyenne des droits constatés au cours des trois derniers exercices.

⁵ L'article 16 du décret du 20 décembre 2011 dispose que sont imputés en recettes au budget d'une année budgétaire déterminée, les droits constatés durant cette année budgétaire, y compris ceux afférents à des recettes affectées, ainsi que les recettes perçues au comptant.

⁶ Cf. préfiguration des résultats de l'exécution du budget de la Communauté française pour l'année 2012, adoptée par la chambre française de la Cour des comptes le 31 mai 2013, p.42.

Tableau 6 – Recettes diverses

Articles budgétaires	Initial 2013	Ajusté 2013	Réalisations 2012	Droits à recouvrer 31/12/12
Remboursement de rémunérations	26.409	30.822	25.159	18.515
11.01.00 Enseignement et services d'administration	13.205	15.213	13.861	12.945
11.02.00 Enseignants mis à disposition d'ASBL	0	0	160	
11.03.00 Enseignants mis à la disposition d'ASBL - Chargés de mission	13.204	15.609	11.138	5.569
Autres remboursements	10.295	13.288	9.797	22.451
11.41.00 Quote-part du personnel dans les titres-repas	1.320	1.166	1.162	0
12.01.00 Versement des avances de fonds non utilisées	3.930	3.930	3.272	0
16.01.00 Produits divers	4.505	8.062	5.336	22.451
16.02.00 Remboursement de sommes indûment versées	540	130	27	0
Droits d'inscription	3.778	3.902	3.985	16
16.03.00 Enseignement à distance	126	126	98	0
16.04.00 Enseignement artistique	3.615	3.739	3.865	0
16.05.00 Enseignement de promotion sociale	37	37	22	16
Droits perçus sur les diplômes	3.668	3.675	3.349	0
16.21.00 Equivalence des diplômes obtenus à l'étranger	3.668	3.668	3.342	0
16.22.00 Homologation des certificats et diplômes	0	7	7	0
Recettes liées aux établissements d'enseignement	10.487	10.994	7.867	3.219
46.08.00 Accueil des élèves dans l'enseignement spécial	100	100	0	
49.32.00 Convention enseignement de promotion sociale	10.387	10.894	7.867	3.219
Aides à l'emploi	69.756	76.445	70.573	14.089
49.31.00 Accords de coopération relatifs aux conventions de premier emploi	3.883	6.450	4.540	2.227
49.37.00 Rémunérations des ACS	50.751	54.977	49.599	11.477
49.38.00 Rémunérations du personnel du non-marchand	3.892	3.721	3.222	25
49.39.00 Rémunérations des PTP	11.230	11.297	13.212	360
Autres recettes courantes	43.724	43.724	12.741	0
16.07.00 Redevance CHU Liège	8.924	8.924	8.924	0
16.23.00 Produit de la vente des fréquences analogiques	10.000	10.000	0	0
29.01.00 Intérêts de placements et produits de la gestion de la dette	3.300	3.300	3.817	0
36.01.00 Rétributions, redevances et droits, produits de tous impôts et taxes levés dans le cadre de l'article 170, §2 de la constitution	1.500	1.500	0	0
46.09.00 Contribution exceptionnelle de la Région wallonne	20.000	20.000	0	0
Vente de biens patrimoniaux	1.854	2.145	2.152	292
76.01.00 Autres droits réels sur immeuble	0	0	2.078	0
76.02.00 Autres biens patrimoniaux	1.854	2.145	74	292
Autres recettes en capital	13	29	5	1
76.03.00 Recettes diverses	13	13	5	1
76.04.00 Produits du règlement des litiges	0	16	0	0
TOTAL	169.984	185.024	135.628	58.582

3. RECETTES AFFECTÉES

Les commentaires relatifs aux recettes affectées sont exposés dans la deuxième partie ci-après.

DEUXIÈME PARTIE – PROJET D'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE L'ANNÉE 2013

1. APERÇU GÉNÉRAL

Les moyens d'engagement et de liquidation diminuent respectivement de 47,7 millions d'euros et de 48,4 millions d'euros.

Tableau 7 – Aperçu général des crédits de dépenses

MOYENS D'ENGAGEMENT	Budget initial 2013	Ajustement	Budget ajusté
Crédits limitatifs	9.340.103	-51.918	9.288.185
Crédits non limitatifs	218.549	3.250	221.799
Crédits d'engagement	9.558.652	-48.668	9.509.984
Fonds A et B (crédits variables)	52.030	983	53.013
Fonds C (crédits variables)	38.992	0	38.992
Fonds budgétaires	91.022	983	92.005
TOTAL	9.649.674	-47.685	9.601.989

MOYENS DE LIQUIDATION	Budget initial 2013	Ajustement	Budget ajusté
Crédits limitatifs	9.327.147	-52.676	9.274.471
Crédits non limitatifs	218.549	3.250	221.799
Crédits de liquidation	9.545.696	-49.426	9.496.270
Fonds A et B (crédits variables)	52.030	983	53.013
Fonds C (crédits variables)	38.992	0	38.992
Fonds budgétaires	91.022	983	92.005
TOTAL	9.636.718	-48.443	9.588.275

2. DISPOSITIF DU PROJET DE DÉCRET

Article 2

Cet article annule, dans le décret du 20 décembre 2012 contenant le budget de dépenses de la Communauté française pour l'année 2013, une série d'articles qui sont – pour la plupart – repris dans le projet de décret-programme portant diverses mesures relatives aux fonds budgétaires, à la santé, à l'audiovisuel, à l'enseignement obligatoire et de promotion sociale, à l'Agence pour l'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur, au financement de l'enseignement supérieur universitaire et non universitaire, aux bâtiments scolaires, à la recherche et à l'ETNIC.

Article 3

L'article 23, § 1^{er}, du décret du 20 décembre 2011 dispose que la liquidation des dépenses non préalablement engagées doit être précédée d'un engagement régulateur et charge le gouvernement d'en arrêter les modalités, ce à quoi pourvoit cet article.

La Cour rappelle que dans l'avis qu'elle avait rendu au ministre du Budget et des Finances à propos de l'avant-projet de décret portant organisation du budget et de la comptabilité des

services du gouvernement de la Communauté française⁷, elle avait recommandé que le gouvernement soit attentif à fixer, d'une part, la procédure à suivre pour effectuer l'engagement régulateur et, d'autre part, les sanctions pour les ordonnateurs qui ne respecteraient pas les obligations qui leur sont imparties. L'article 3 répond partiellement⁸ aux recommandations de la Cour.

Elle souligne cependant que ces dispositions devraient faire l'objet de dispositions organiques et non de règles de portée temporaire.

3. RÉPARTITION PAR CHAPITRE BUDGÉTAIRE DE LA DIMINUTION DES CRÉDITS D'ENGAGEMENT ET DE LIQUIDATION

La diminution des crédits d'engagement et les crédits de liquidation (-0,5 % par rapport au budget initial) concerne principalement les troisième et quatrième chapitres du budget.

Tableau 8 – Répartition des crédits d'engagement et de liquidation par chapitre du budget

MOYENS D'ENGAGEMENT	Budget initial	Ajustement	Budget ajusté
Chapitre I - Services généraux	471.846	4.538	476.384
Chapitre II - Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport	1.239.139	5.923	1.245.062
Chapitre III - Éducation, Recherche et Formation	7.272.443	-30.716	7.241.727
Chapitre IV - Dette publique de la Communauté française	216.082	-20.791	195.291
Chapitre V - Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française	450.164	-6.639	443.525
TOTAL	9.649.674	-47.685	9.601.989

MOYENS DE LIQUIDATION	Budget initial	Ajustement	Budget ajusté
Chapitre I - Services généraux	471.079	4.641	475.720
Chapitre II - Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport	1.233.545	5.867	1.239.412
Chapitre III - Éducation, Recherche et Formation	7.265.848	-31.495	7.234.353
Chapitre IV - Dette publique de la Communauté française	216.082	-20.817	195.265
Chapitre V - Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française	450.164	-6.639	443.525
TOTAL	9.636.718	-48.443	9.588.275

⁷ Avis transmis en annexe d'une lettre du 8 novembre 2011, référencée F7-3.682.500 L1.

⁸ Le texte de l'article 3 ne prévoit aucune sanction pour l'ordonnateur fautif.

La baisse des crédits d'engagement et de liquidation du chapitre III (respectivement -30,7 millions d'euros et -31,5 millions d'euros) porte principalement sur les subventions-traitements du personnel des écoles maternelles (-7,5 millions d'euros), des écoles primaires (-7,9 millions d'euros) et de celles de l'enseignement secondaire (-6,1 millions d'euros) ainsi que sur les dépenses du personnel statutaire de ce dernier niveau d'enseignement (-6,2 millions d'euros).

La baisse des crédits d'engagement et de liquidation au chapitre IV (-20,8 millions d'euros) résulte de la réduction de ceux destinés à financer les intérêts dus au caissier de la Communauté française (-9,2 millions d'euros ou -69,2 %) et de ceux destinés à couvrir les intérêts dus pour la dette consolidée (-11,6 millions d'euros ou -6,0 % pour les crédits d'engagement et -13,9 millions d'euros ou -7,2 % pour les crédits de liquidation). Par ailleurs, la Cour signale une augmentation (+2,3 millions d'euros) des crédits de liquidation de l'AB 21.01.10⁹ de la DO 85.

4. ANALYSE DES PROGRAMMES

4.1. Chapitre II – Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport

4.1.1. Redistribution de la provision non-marchand

Le projet d'ajustement entérine un transfert de 43,8 millions d'euros (représentant 85,1 % des crédits initiaux) de l'allocation de base 01.01 01 – *Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non-marchand* de la division organique 20 – *Affaires générales – Culture*, vers d'autres divisions organiques en vue de financer les subventions octroyées en vertu du décret du 24 octobre 2008 déterminant les conditions de subventionnement de l'emploi dans les secteurs socio-culturels de la Communauté française.

Ce procédé est autorisé depuis plusieurs années par un cavalier budgétaire récurrent. En ce qui concerne l'année budgétaire 2013, il s'agit de l'article 18 du dispositif du budget général initial des dépenses. Le détail de cette réallocation est repris dans le tableau ci-dessous.

Tableau 9 – Réallocation de la provision relative au secteur non-marchand

Division organique	Montant
DO 11 – Affaires générales - Secrétariat général	211
DO 20 – Affaires générales - Culture	6.518
DO 22 - Livre	2.767
DO 23 – Jeunesse et Éducation permanente	30.443
DO 25 – Audiovisuel et Multimédia	3.049
DO 26 - Sport	858
Total	43.846

Des crédits restent disponibles sur l'allocation de base 01.01.01 à hauteur de 7,4 millions d'euros.

⁹ Destinée à financer les intérêts dus en vertu de la loi spéciale de financement.

4.1.2. DO 16 – Santé

Les crédits d'engagement et de liquidation de cette division organique augmentent de 0,5 % pour se fixer respectivement à 43.102 milliers d'euros et à 43.162 milliers d'euros.

La seule variation significative consiste en une augmentation de 306 milliers d'euros des crédits à l'AB 12.01.24 – *Programmes de vaccination*, destinée notamment à permettre à la Communauté française de régler définitivement le litige qui l'oppose à la société Sanofi-Pasteur¹⁰.

4.1.3. DO 18 – Aide sociale spécialisée

Les crédits d'engagement et de liquidation de cette division organique augmentent de 2,3 % pour se fixer respectivement à 2.582 milliers d'euros et à 2.566 milliers d'euros. Cette augmentation doit permettre de financer le fonctionnement, lors du dernier trimestre 2013, d'un service d'aide aux détenus à la nouvelle prison de Marche-en-Famenne.

4.1.4. DO 26 – Sport

Les crédits d'engagement et de liquidation de cette division organique augmentent de 2,7 % pour se fixer respectivement à 32.549 milliers d'euros et à 32.846 milliers d'euros. Cette augmentation est destinée à financer, d'une part, l'indexation des subventions forfaitaires de fonctionnement aux fédérations sportives et, d'autre part, celle, à hauteur d'un taux maximum de 0,7 %, des montants accordés aux centres sportifs universitaires et assimilés et aux fédérations sportives scolaires, pour un total de 119 milliers d'euros.

La Cour relève cependant que le taux d'indexation (0,7 %) dont bénéficiera le secteur du sport est supérieur à celui (0,2 %) qui sera appliqué dans les autres secteurs (culture, santé, enseignement, etc.).

4.2. Chapitre III – Éducation, Recherche et Formation. Évolution des traitements du personnel de l'enseignement et assimilé

Le présent projet d'ajustement réduit de 0,6 % les crédits d'engagement et de liquidation destinés à financer les dépenses de personnel des différents niveaux et réseaux de l'enseignement obligatoire et les arrête à 4.443,7 millions d'euros.

Les crédits d'engagement et de liquidation destinés à financer les dépenses de personnel de l'enseignement supérieur sont réduits de 0,3 % et fixés à 433,0 millions d'euros.

4.3. Chapitre V – DO 90 – Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française

Les crédits destinés au financement des dotations dues à la Région wallonne et à la Commission communautaire française diminuent de 4,8 millions d'euros (optique des engagements) et de 1,4 million d'euros (optique des liquidations). Cette diminution résulte principalement de l'évolution à la baisse du taux de fluctuation de l'indice moyen des prix à la consommation.

¹⁰ Comme la Cour l'a mentionné dans son rapport sur la préfiguration des résultats de l'exécution du budget 2012 de la Communauté française, la Communauté française a été condamnée par un jugement du 8 février 2013 à payer les sommes réclamées par la SA Sanofi. Celles-ci – à condition que le paiement intervienne le 1^{er} août 2013 au plus tard – se chiffrent, intérêts compris, à 311.590,56 euros.

5. FONDS BUDGÉTAIRES : FONDS A ET B

Les prévisions de recettes des fonds A et B, en augmentation de 1,0 million d'euros, s'établissent à 52,7 millions d'euros. Les prévisions de dépenses augmentent également de 1,0 million d'euros pour se fixer à 53,0 millions d'euros.

Ces modifications visent à rectifier une erreur matérielle commise lors de l'estimation initiale des opérations du fonds relatif au financement des programmes de vaccinations (article 49.43.16).

En conséquence, le solde budgétaire *ex ante* des fonds budgétaires est inchangé et s'élève à -0,3 million d'euros.

La Cour souligne que seul le fonds de l'édition du livre¹¹ présente *ex ante* un solde budgétaire non nul (-0,3 million d'euros).

¹¹ Article 86.01.22 – Remboursements de prêts accordés aux éditeurs.

AB 22.01.01.24 – Fonds budgétaire pour l'octroi de prêts aux éditeurs (fonds d'aide à l'édition du livre) et pour subsides et achats pour le développement numérique de la chaîne du livre.

TROISIÈME PARTIE – SERVICES À GESTION SÉPARÉE (HORS ENSEIGNEMENT)

1. APERÇU GÉNÉRAL

Le projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses de l'année 2013 comprend les budgets ajustés du Centre du cinéma et de l'audiovisuel et de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur.

2. BUDGET AJUSTÉ DU CENTRE DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL

La Cour fait tout d'abord remarquer que contrairement au budget de certains autres services, le budget ajusté du Centre du cinéma et de l'audiovisuel n'est pas ventilé en un volet « droits et engagements » et en un volet « ordonnancements ». En outre, il ne mentionne pas sous quelle optique (engagements ou ordonnancements) il a été établi. L'examen de ce budget donne à penser que les opérations qu'il comporte reflètent des prévisions de droits constatés et d'engagements.

Le budget ajusté tient compte de la réduction du montant de la dotation (-134 milliers d'euros) et de l'intégration du solde reporté au 31 décembre 2012, dégagé par le compte d'exécution du budget 2012.

Le solde reporté au 31 décembre 2012 a été arrêté par le Centre à -374 milliers d'euros¹². Il ressort toutefois du contrôle – toujours en cours – du compte d'exécution du budget du Centre pour l'année 2012 que le solde reporté est erroné¹³. Le compte transmis à la Cour devra dès lors être rectifié.

Le budget ajusté du Centre se solde par un mali de 374 milliers d'euros, alors que le total des recettes et celui des dépenses portent sur le même montant (20.530 milliers d'euros), ce qui s'explique par le fait que le total des recettes n'englobe pas le solde reporté au 31 décembre 2012, qui, en l'occurrence, est négatif. La Cour rappelle que le solde reporté constitue le premier poste de recettes et qu'à ce titre, il doit être intégré dans le total de celles-ci.

À cet égard, la Cour se réfère aux considérations qu'elle a développées dans son dernier cahier d'observations¹⁴.

3. BUDGET AJUSTÉ DE L'AGENCE POUR L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La Cour constate que le budget ajusté de l'Agence comporte une partie « droits et engagements » et une partie « ordonnancements ». Le budget ajusté tient compte de la réduction du montant de la dotation (-4 milliers d'euros) et de l'intégration du solde reporté au 31 décembre 2012, dégagé par le compte d'exécution du budget 2012. Ce solde

¹² Dans sa préfiguration des résultats de l'exécution du budget de l'année 2012, la Cour, sur la base du compte d'exécution du budget 2012 du Centre, non encore contrôlé, avait estimé ce solde reporté à 210 milliers d'euros. Cet écart résulte d'une divergence de méthode dans le calcul de ce solde reporté.

¹³ Ce solde pourrait s'établir à +1,0 million d'euros.

¹⁴ 24^e cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement de la Communauté française, *doc. parl.* Comm. fr., 454 (2012-2013) – n° 1, p. 26 à 37.

reporté définitif s'établit à 1.786 milliers d'euros en engagements et à 1.036 milliers d'euros en ordonnancements.

4. BUDGET DES AUTRES SERVICES À GESTION SÉPARÉE

Aucun budget ajusté n'a été communiqué à la Cour pour les autres services à gestion séparée. Il est vrai que la dotation de ces services reste inchangée. La Cour fait toutefois remarquer que les prévisions de recettes de ces derniers auraient dû être adaptées en fonction du solde reporté au 31 décembre 2012, tel qu'il se dégage de leur compte d'exécution du budget de l'année 2012. Le tableau suivant compare les soldes reportés arrêtés par la Cour dans le cadre de la préfiguration de l'exécution du budget 2012¹⁵ à ceux repris dans les budgets initiaux ou ajustés.

Tableau 10 – Soldes à reporter au 31 décembre 2012 des services à gestion séparée (hors enseignement)

Article	Solde à reporter selon préfiguration 2012		Solde à reporter selon budgets 2013 publiés	
	Engagements	Paielements	Engagements	Paielements
70.01 Centre du cinéma et de l'audiovisuel	210	26.737	-374	-
70.05 Service général des infrastructures scolaires de la Communauté française	-	38.065	8.033	38.956
70.06 Service général des infrastructures publiques subventionnées	1.386	52.577	-	51.707
70.07 Service général des infrastructures privées subventionnées	-	28.102	-	22.528
70.08 Observatoire des politiques culturelles	14	191	35	158
70.09 Agence Fonds social européen	-	-	-	-
70.10c École d'administration publique de la Communauté française	1.316	1.778	-	-
70.11 Musée royal de Mariemont	22	905	-	-
70.12 Centre d'aide à la presse écrite	196	-	-	-
70.13 Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie	-	-	150	150
70.14 Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur	1.786	1.036	1.786	1.036
70.15 Service francophone des métiers et des qualifications	150	126	159	159
Total	5.080	149.516	9.789	114.694

La comparaison des deux types de données de ce tableau doit être effectuée avec prudence étant donné que les budgets et les comptes d'exécution du budget ne sont pas systématiquement présentés de la même façon. Par ailleurs, les comptes de deux services¹⁶ n'avaient pas encore été transmis à la Cour à la clôture du présent rapport. Ce tableau montre que les prévisions de soldes reportés sont globalement sous-estimées.

¹⁵ Sur la base des comptes d'exécution du budget de l'année 2012 qui lui ont été transmis par le ministère de la Communauté française.

¹⁶ Agence Fonds social européen et Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie.

QUATRIÈME PARTIE – SOLDES DÉGAGÉS PAR LES PROJETS DE PREMIER AJUSTEMENT DES BUDGETS DE L'ANNÉE 2013

1. SOLDES BUDGÉTAIRES

Les projets d'ajustement des budgets 2013 de la Communauté française aboutissent aux soldes budgétaires suivants.

Tableau 11 – Détermination des soldes budgétaires

2013	Budget initial	Ajustement	Budget ajusté
Recettes	9.325.086	-110.711	9.214.375
Dépenses	9.636.718	-48.443	9.588.275
Solde budgétaire brut	-311.632	-62.268	-373.900
Amortissements	8.050	223	8.273
Solde budgétaire net	-303.582	-62.045	-365.627

Le présent ajustement se solde par une augmentation du mali budgétaire net *ex ante* de 62,0 millions d'euros (+20,4 %). Ce mali s'établit à -365,6 millions d'euros.

2. SOLDE DE FINANCEMENT

2.1. Fixation de la norme

Dans son avis de mars 2013 intitulé « Trajectoires budgétaires pour le programme de stabilité 2012-2015 », la section « Besoins de financement des pouvoirs publics » du Conseil supérieur des Finances (CSF) précise que l'objectif en termes de solde de financement, imposé par le Conseil Ecofin (-3,0 % du PIB dans le cadre de la procédure en déficit excessif), n'a pas été atteint en 2012 (-3,9 % du PIB).

Dans cet avis, elle fixe les principes suivants en matière de trajectoire budgétaire normative :

- la trajectoire budgétaire en vue du programme de stabilité 2013-2016 devra s'inscrire dans la poursuite de l'assainissement des finances publiques ;
- dans le contexte de la nouvelle gouvernance européenne, la trajectoire proposée met l'accent sur les soldes budgétaires structurels (solde budgétaire nominal corrigé par le cycle conjoncturel et les opérations one-shots) en vue d'atteindre l'équilibre structurel et, ensuite, l'objectif à moyen terme (MTO) correspondant, selon une réestimation récente de la commission européenne, à un surplus structurel de 0,75% du PIB dans le cas de la Belgique ;
- la trajectoire devrait être complétée par une stratégie de renforcement du potentiel de croissance et de l'emploi.

Lors de sa séance du 25 octobre 2012, le gouvernement de la Communauté française a fixé l'objectif en termes de solde de financement pour l'année 2013 à -228,3 millions d'euros. Le gouvernement a ensuite décidé d'un double transfert de norme :

- 250 milliers d'euros vers la Région wallonne pour le développement de projets informatiques dans le cadre du projet WBfin ;

- 33 milliers d'euros vers la Communauté française dans le cadre de la fusion des médiateurs.

2.2. Calcul du solde de financement

Conformément à la méthodologie SEC, le solde budgétaire brut, déterminé ci avant, doit être soumis à diverses corrections pour dégager le solde de financement.

Les projets de décrets et leurs annexes transmis à la Cour ne font pas état d'un calcul ajusté du solde de financement. Le ministre chargé du Budget lui a toutefois communiqué le montant des diverses corrections à apporter au solde budgétaire brut pour aboutir au solde de financement ajusté du budget 2013 de la Communauté française.

Tableau 12 – Calcul du solde de financement ajusté (version ministre du Budget)

2013	Budget initial	Ajustement	Budget ajusté
Recettes	9.325,1	-110,7	9.214,4
Dépenses	9.636,7	-48,4	9.588,3
Solde budgétaire brut	-311,6	-62,3	-373,9
Amortissements	8,1	0,2	8,3
Solde net à financer	-303,6	-62,0	-365,6
Périmètre de consolidation	-2,7	58,3	55,6
Solde net consolidé	-306,3	-3,7	-310,0
Corrections de passage	0,0	0,0	0,0
<i>Sous-utilisations des crédits</i>	77,9	0,0	77,9
<i>OCCP</i>	0,0	0,0	0,0
<i>Corrections rémunérations</i>	0,0	4,1	4,1
Solde de financement	-228,3	0,3	-228,0
Objectif budgétaire (après transfert de norme)	-228,3	0,2	-228,1

En millions d'euros

Il ressort de ce tableau que le solde de financement des projets de premier ajustement des budgets pour l'année 2013 s'établit à -228,0 millions d'euros, ce qui représente une réduction de 0,3 million d'euros par rapport au budget initial. Selon ce calcul, l'objectif fixé par le gouvernement est respecté.

La Cour a vérifié, dans la limite des informations dont elle a pu disposer, les données de ce tableau.

Cette vérification donne lieu aux commentaires et remarques suivants.

2.2.1. Solde budgétaire des institutions consolidées

Le solde budgétaire des institutions consolidées donne lieu dans le présent projet d'ajustement à une correction de 55,6 millions d'euros, alors que la correction opérée dans le cadre du budget initial portait sur un montant de -2,7 millions d'euros. Les documents adressés à la Cour ne fournissent aucune information sur cette correction. La Cour a toutefois reçu la ventilation de cette correction du ministre du Budget, à savoir :

- -2,4 millions d'euros pour les organismes publics ;
- 19,6 millions d'euros pour les services à gestion séparée hors enseignement ;
- 18,4 millions d'euros pour les services à gestion séparée de l'enseignement ;
- 20,0 millions d'euros pour les universités.

La Cour n'a toutefois pas été en mesure de valider ces montants. Elle n'a disposé en effet d'aucune information concernant l'évolution des soldes budgétaires des universités et des organismes. Pour ces derniers, aucun budget ajusté ne lui a été transmis. En ce qui concerne les services à gestion séparée, le manque d'uniformité³⁷ dans la présentation de leurs budgets rend impossible le calcul précis d'un solde budgétaire consolidé.

La Cour recommande qu'à l'avenir, les annexes des projets de décrets budgétaires explicitent les corrections aboutissant à l'établissement du solde de financement et que les budgets des services à gestion séparée soient établis selon une présentation standardisée.

2.2.2. Amortissements dans le cadre d'opérations de leasing financier

La Cour a pu vérifier que la correction, réalisée à ce titre, correspondait bien aux crédits inscrits à cet effet dans le projet d'ajustement du budget général des dépenses pour l'année 2013.

2.2.3. Octrois de crédits et prises de participations

Les prises de participations (853,0 milliers d'euros), inscrites dans le projet d'ajustement du budget général des dépenses, sont partiellement compensées par les remboursements d'octrois de crédits (840,0 milliers d'euros), repris dans le projet d'ajustement du budget des recettes.

Ces opérations dégagent un solde de 13 milliers d'euros qui ne correspond pas exactement à celui pris en compte par le ministre du Budget (10 milliers d'euros).

2.2.4. Correction de rémunérations

Il s'agit de la prise en considération, conformément aux normes SEC, du remboursement aux membres du personnel de la Communauté française du prélèvement de 13,07 % sur le pécule de vacances.

³⁷ Comme la Cour l'a déjà fait observer dans son rapport sur le budget initial 2013, seuls trois des 21 budgets des services à gestion séparée comportent une présentation selon l'optique des engagements et des paiements. Les autres budgets sont présentés sous une seule des deux optiques, laquelle n'est en outre pas toujours déterminable.



ADRESSE

Cour des comptes
Rue de la Régence 2
B-1000 Bruxelles

TÉL.

+32 2 551 81 11

FAX

+32 2 551 86 22

www.courdescomptes.be

PRÉSENTATION DU MINISTRE DU BUDGET



**De la loyauté à la responsabilité
De l'assainissement à l'investissement
De la rigueur à la ferveur**

Maintenir le cap de l'effort

Commission Budget et Finances du 1^{er} juillet 2013
Le Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances et des Sports

Plan

- Cadre macroéconomique
- Perte de recettes
- Ajustement des dépenses
- Objectif à atteindre
- Décisions du conclave
- Solde de financement SEC 95
- Conclusions



Cadre macroéconomique



Le budget économique du 7 février 2013:

Bureau du Plan	2013 initial		2013 ajusté	
	2012	2013	2012	2013
Croissance réelle du PIB	-0,1	0,7	-0,2	0,2
Indice des prix à la consommation	2,8	1,7	2,8	1,0
Indice des prix santé	2,6	1,8	2,6	1,1

Par rapport au budget initial 2013 :

- Croissance 2012 : - 0,1 %
- Croissance 2013: - 0,5 %
- Inflation 2013: - 0,7 %
- Pas de nouveau dépassement de l'indice-pivot en 2013

Cadre macroéconomique



Prudence à l'initial 2013:

- CRP: **37,6 M€**
- Sous-utilisation de crédits: **26,2 M€**
- Sécurité au niveau de la dette : **28,1 M€**

➔ TOTAL: 91,9 M€

Prudence payante en 2012:

- ➔ Solde de financement SEC évalué par la Cour des comptes en amélioration de 162,9 M€ pour la FWB et de 55 M€ pour la RW**

Perte de recettes



Millions €	2013 INI	2013 AJUSTE	VARIATION
Impôts partagés	8.989,4	8.862,0	-127,4
Etudiants étrangers	74,9	75,7	0,7
Recettes diverses	170,0	175,0	5,0
<i>Sous-total</i>	9.234,4	9.112,7	-121,7
Recettes affectées	90,7	91,7	1,0
TOTAL DES RECETTES	9.325,1	9.204,4	-120,7

Ajustement des dépenses



Diminutions: -49,907 M€

- Diminution « mécanique » des dépenses spécifiquement liées à l'inflation et au mécanisme DPPR : **-34,568 M€**
- Actualisation des charges de la dette: **- 8,7 M€**
- Dotation RW et Cocof : **- 6,639 M€**

Dépenses nouvelles: + 19,570 M€

- Application de la circulaire budgétaire: **14,533 M€**
- Remboursement 13,07 : **4,054 M€**
- Fonds budgétaires : **+ 0,983 M€**

Objectif à atteindre



- Perte de recettes: **-120,710 M€**
- Ajustement des dépenses: **- 30,337 M€**
- Correction SEC Rémunérations : **4,054 M€**

➔ **Objectif à atteindre : 86,319 M€**

Décisions du conclave



Dépenses nouvelles: + 1,954 M€

- Service juridique : + 0,886 M€
- Loyers : + 0,146 M€
- Aide aux détenus: + 0,060 M€
- Litige Sanofi-Pasteur : + 0,306 M €
- Fonctionnement administration : 0,556 M€

Recettes nouvelles : + 10,0 m €

= imputation des DC non recouvrés au 31 décembre 2012

Décisions du conclave



Mesures d'économies : - 78,3 M€

- Révision de l'impact SEC 95 des OIP: - 58,3 M€
- Indexation limitée à 0,2 % : - 5,247 M€
- Actualisation charges de la dette: -12,153 M€
- Provisions inutilisées : - 2,6 M€

Objectif :

Révision de l'objectif FWB : - 0,247 M€

Solde de financement SEC 95



Millions €	2013 INI	2013 AJUSTE	Variation
RECETTES	9.325,1	9.214,4	-110,7
DEPENSES	9.636,7	9.588,3	-48,4
SOLDE BRUT A FINANCER	-311,6	-373,9	-62,3
Amortissements (code 9)	8,1	8,3	0,2
SOLDE NET A FINANCER	-303,6	-365,6	-62,0
Périmètre de consolidation	-2,7	55,6	58,3
Sous-utilisation de crédits	77,9	77,9	0,0
OCCP nets (code 8)	0,0	0,0	0,0
Correction rémunérations	-	4,1	4,1
SOLDE DE FINANCEMENT SEC 95	-228,3	-228,1	0,2
Objectif du Gouvernement	-228,3	-228,1	0,2
Ecart	0,0	0,0	0,0

3/ Les débats actuels et les défis d'avenir



- **Débats actuels**

- Compétences usurpées et demandes reconventionnelles des Régions
- Répartition des efforts d'assainissement
- Nouvelle loi de financement
- Mise en œuvre de la 6^e Réforme de l'Etat

3/ Les débats actuels et les défis d'avenir

- **Défis d'avenir**

- Démographie
 - Structure d'accueil de l'enfance
 - Evolution de l'offre scolaire
- Recherche
- Investissements immobiliers
- Accueil des étudiants étrangers



3/ Les débats actuels et les défis d'avenir

Accueil des étudiants étrangers



- Période 2009 – 2013 :

Coût moyen par étudiant finançable : 7.850 €

Nombre moyen d'étudiants étrangers finançables : 27.328

⇒ Coût moyen total annuel : **214,5 M €**

Dotation moyenne annuelle du Fédéral : **72,0 M €**

4/ Des résultats prometteurs Création d'emplois



Emploi total	2003	2009	2010	2011	Variation 2003-2011
Flandre	2.393.435	2.580.004	2.592.960	2.624.294	+9,6%
Bruxelles	656.912	676.768	680.807	692.442	+5,4%
Wallonie	1.106.355	1.193.244	1.206.725	1.225.374	+10,8%
Belgique	4.161.170	4.452.521	4.483.322	4.544.900	+9,2%

Source: ICN, Comptes régionaux 2003-2011 (08-02-2013)

- Accompagnements: 114.104 (+14%)
- Entretiens individualisés: 220.877 (+30%)
- Plans d'actions: 108.301 (+25,6%)

Toutes ces actions sont menées par le FOREM à budget constant depuis 2009!

4/ Des résultats prometteurs PIB/Habitant (2003-2011)



(euros)	2003	2009	2010	2011	Variation 2003-2011
Flandre	26.336	31.389	32.416	33.381	+26,7%
Bruxelles	53.354	59.860	61.274	62.053	+16,3%
Wallonie	19.136	23.066	24.109	24.966	+30,5%
Belgique	26.615	31.564	32.685	33.641	+26,4%

Source: ICN, Comptes régionaux 2003-2011 (08-02-2013)

4/ Des résultats prometteurs PIB - Perspectives 2013-2018



	2013	2014	2015-2018
PIB (croissance en %)			
Flandre	0,2	1,2	1,7
Bruxelles	0,1	1,2	1,6
Wallonie	0,3	1,2	1,8

Source: Bureau Fédéral du Plan, Nouvelles perspectives économiques régionales 2013-2018 (17/06/2013)

« ...selon le Bureau du plan, on frôlera en 2014 un seuil très symbolique: il y aurait autant de chômeurs en Flandre qu'en Wallonie (277.000 contre 279.000). »
(L'Echo, 18-06-2013)

4/ Des résultats prometteurs

Revenu net/habitant



- Evolution 1999-2009 du revenu net par habitant:
 - Wallonie: +48,7%
 - Flandre: +46,4%
 - Bruxelles: +31,2%
 - Royaume: +45,6%
- Revenu net imposable moyen par habitant en 2009:
 - Wallonie: 14.668 €
 - Flandre 16.505 €
 - Bruxelles: 12.746 €
 - Royaume: 15.535 €

Source: SPF Economie

4/ Des résultats prometteurs

Rendement IPP/habitant



	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Flandre	9,94%	9,48%	9,49%	9,81%	9,38%	9,29%	9,58%
Bruxelles	-9,36%	-12,94%	-13,72%	-14,70%	-14,55%	-15,97%	-17,88%
Wallonie	-14,92%	-13,01%	-12,78%	-13,03%	-12,28%	-11,63%	-11,46%

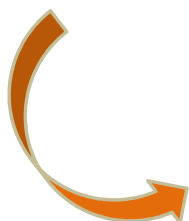
 **La solidarité diminue!**

4/ Des résultats prometteurs Investissements directs étrangers



Evolution des IDE en 2012:

- Europe: -2,8%
- Belgique: +10,5% (5^{ème} place européenne)
- **Wallonie: +25%**



**Belgique: 169 projets contre 153 en
2011 (+16)**

**Wallonie: 52 projets contre 39 en
2011 (+13)**

Source: Les Echos (20-06-2013)

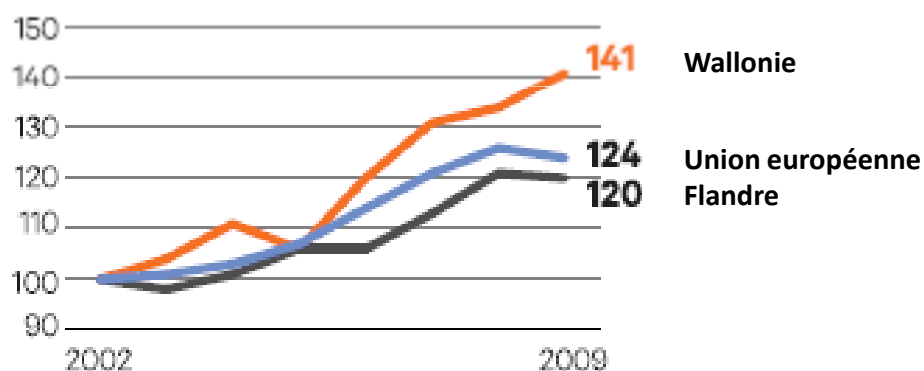
4/ Des résultats prometteurs

Dépenses en R&D



Dépenses intérieures par habitant

(base 100 en 2002)

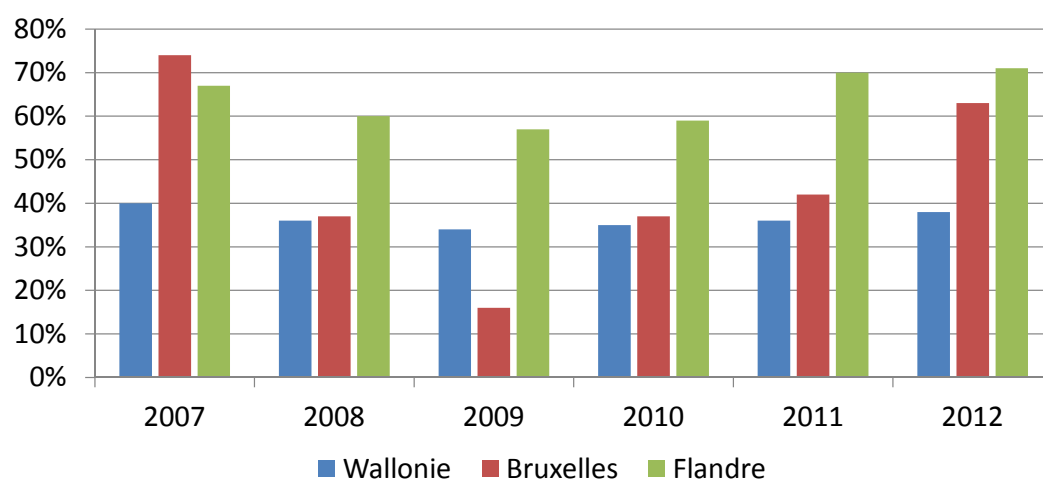


Source: Les Echos (20-06-2013)

4/ Des résultats prometteurs Pouvoirs locaux

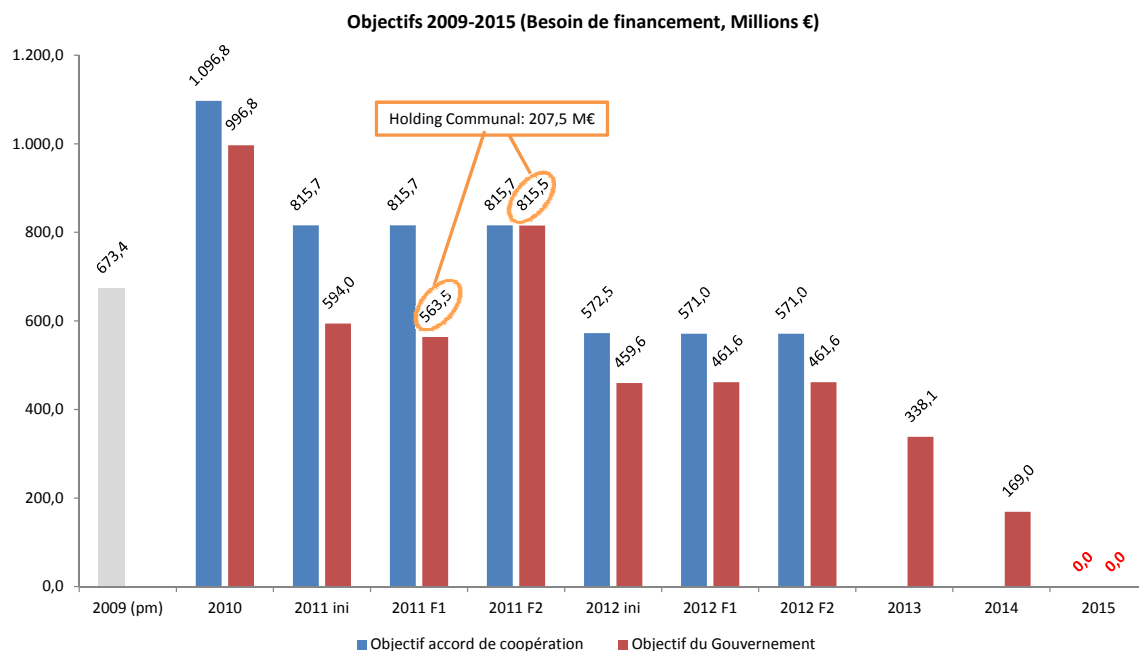


- Nombre de communes en déficit



Source: Belfius

5/ Le retour à l'équilibre



4/ Des résultats prometteurs

Evolution de l'encadrement dans l'enseignement



- Emplois créés depuis septembre 2009 :
 - Enseignement fondamental : 459
 - Enseignement secondaire : 428
 - Enseignement spécialisé : 212
 - Mesure en faveur de l'intégration : 70
 - DASPA : 18
 - Décret « taille des classes » : 145
 - Centres PMS : 90
 - Périodes supplémentaires en promsoc : 65

=> Total cumulé depuis 2009 : 1.487 emplois

4/ Des résultats prometteurs

Evolution des DASPA



- Année scolaire 2011/2012 :
subventionnement de 65 classes-passerelles
- Année scolaire 2012/2013 :
subventionnement de 74 DASPA

=> Soit **9 dispositifs d'accueil supplémentaires**

4/ Des résultats prometteurs

Certification des titres de formation professionnelle



- Convention-cadre signée le 28 juin 2013 entre la Ministre de l'Enseignement de promotion sociale et le Ministre de la Formation
- Accès des apprenants IFAPME en Comptable Chef d'Entreprise aux cours de comptabilité de l'Enseignement de promotion sociale
- ➡ 132 diplômés entre 2009 et 2013
- Extension progressive du certificat de qualification : arrêté modificatif à l'étude

4/ Des résultats prometteurs

Enfance – Plan cigogne



- Décision de lancement d'une nouvelle programmation de places d'accueil
 - Objectif : 10.000 places à l'horizon 2018
 - Dont ouverture de 2.094 places sur 2013/2014



Investissement pour la FWB : 8 millions € en 2013/2014

- Engagement de la Wallonie : création de 185 emplois APE en 2013 et 2014 (PM2.vert – 3,2 M€)

4/ Des résultats prometteurs

Sports - Rénovation des centres Adepts



- Programme exceptionnel de rénovation des centres Adepts



Investissement FWB : 82 millions €

Accueil de plus de 100.000 jeunes durant l'année

4/ Des résultats prometteurs

Sports – Pôle sportif de haut niveau



- Edification du pôle sportif de haut niveau à Louvain-la-Neuve



Investissement FWB : 23,440 millions €

10.000 M² dédiés à l'athlétisme, l'accueil des compétitions sportives, la mise en condition physique, espaces de récupération, etc.

4/ Des résultats prometteurs

Bâtiments scolaires



- Lancement d'un plan de financement des bâtiments scolaires en réponse au boom démographique à Bruxelles et en Wallonie



- Investissement FWB : 400 millions € + 240 millions € via le Fonds de garantie
- Accord de la BEI pour débloquer une ligne de crédit de 300 millions € pour la modernisation des écoles

4/ Des résultats prometteurs

Démocratisation de l'Enseignement supérieur



- Minerval :
 - supprimé pour les étudiants boursiers
 - réduit pour les étudiants de condition modeste
 - non indexé pour tous les autres
- Gratuité des syllabi pour les étudiants boursiers

4/ Des résultats prometteurs

Dynamique des centres culturels



- Adoption d'une reconnaissance modulable :
 - Action culturelle générale : valable pour tous les centres culturels en FWB, elle donne droit à une subvention annuelle de 100.000 €
 - Action culturelle intensifiée : 20 centres culturels en Wallonie et à Bruxelles peuvent y prétendre ; elle est soutenue à concurrence d'un montant maximum de 400.000 €/an
 - Action culturelle spécialisée : les centres culturels qui développent une activité particulière (arts plastiques, théâtre, danse, cirque, etc.) y ont accès
 - Action culturelle spécialisée de diffusion des arts de la scène : les centres culturels qui sont des « grandes scènes » bénéficient d'une subvention annuelle d'un maximum de 400.000 € par an

4/ Des résultats prometteurs

Accords du non marchand



- Accord 2010 / 2011 :
 - 4,5 millions € en 2010
 - 1,5 millions € supplémentaires en 2011
- Pas de nouvel accord en 2012/2013 compte tenu de la situation budgétaire, mais récurrence des moyens octroyés en 2010/2011 assurée

AVIS DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

PROJET DE DECRET

**contenant l'ajustement du budget des Dépenses de la Communauté française pour
l'année budgétaire 2013 partim pour les matières qui relèvent des compétences de la
commission de l'Enseignement supérieur**

Avis de la commission de l'Enseignement supérieur

Par 8 voix contre 2, la commission de l'Enseignement supérieur recommande l'adoption par la Commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, et du Sport du projet de décret contenant l'ajustement du budget des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2013 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

La Rapporteuse,

Le Président,

J. KAPOMPOLE

B. LANGENDRIES

AVIS DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION

PROJET DE DECRET

**contenant l'ajustement du budget des Dépenses de la Communauté française pour
l'année budgétaire 2013 partim pour les matières qui relèvent des compétences de la
commission de l'Education**

Avis de la commission de l'Education

Par 7 voix contre 3, la commission de l'Education recommande l'adoption par la Commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, et du Sport du projet de décret contenant l'ajustement du budget des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2013 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

Le Rapporteur,

Le Président,

M. DAÏF

J.L. CRUCKE

AVIS DE LA COMMISSION DE LA CULTURE

PROJET DE DECRET

**contenant l'ajustement du budget des Dépenses de la Communauté française pour
l'année budgétaire 2013 partim pour les matières qui relèvent des compétences de la
commission de la Culture, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse, du Cinéma, de la Santé
et l'Egalité des chances**

**Avis de la commission de la Culture, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse, du Cinéma,
de la Santé et l'Egalité des chances**

Par 8 voix contre 2, la commission de la Culture, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse, du Cinéma, de la Santé et l'Egalité des chances recommande l'adoption par la Commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, et du Sport du projet de décret contenant l'ajustement du budget des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2013 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

Le Rapporteur,

Le Président,

A. ONKELINX

J.F. ISTASSE

AVIS DE LA COMMISSION DE LA JEUNESSE

PROJET DE DECRET

**contenant l'ajustement du budget des Dépenses de la Communauté française pour
l'année budgétaire 2013 partim pour les matières qui relèvent des compétences de la
commission de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse**

Avis de la commission de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse

Par 9 voix pour et 1 abstention, la commission de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse recommande l'adoption par la Commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, et du Sport du projet de décret contenant l'ajustement du budget des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2013 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

Le Rapporteur,

Le Président,

H. BAYET

M. DAELE

AVIS DE LA COMMISSION DES RELATIONS INTERNATIONALES

PROJET DE DECRET

contenant l'ajustement du budget des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2013 partim pour les matières qui relèvent des compétences de la commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications, des Membres du gouvernement et des dépenses électorales

Avis de la commission de la commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications, des Membres du gouvernement et des dépenses électorales

Par 8 voix contre 3, la commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications, des Membres du gouvernement et des dépenses électorales recommande l'adoption par la Commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, et du Sport du projet de décret contenant l'ajustement du budget des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2013 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

La Rapporteuse,

Le Président,

M. SAENEN

B. DIALLO

AVIS DE LA COMMISSION DE L'ENFANCE

PROJET DE DECRET

contenant l'ajustement du budget des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2013 partim pour les matières qui relèvent des compétences de la commission de l'Enfance, de la Recherche, de la Fonction publique et des Bâtiments scolaires

Avis de la commission de l'Enfance, de la Recherche, de la Fonction publique et des Bâtiments scolaires

Par 8 voix contre 3, la commission de l'Enfance, de la Recherche, de la Fonction publique et des Bâtiments scolaires recommande l'adoption par la Commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, et du Sport du projet de décret contenant l'ajustement du budget des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2013 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

Le Rapporteur,

Le Président,

J. BROTCHE

D. SENESAEL